

**Maintenant, ô lecteur, si dure est ton oreille
A ce que je dirai, point ne sera merveille.
Moi qui l'ai vu moi-même, à peine si j'y crois.**

Dante (La divine comédie – l'enfer (chant vingt-cinquième)

Amer savoir, celui qu'on tire du voyage...

Ch. Baudelaire

**1988-1997
De La Rochelle à Rennes
la fin du pari de 1948**

ou

**L'INEXORABLE MARCHÉ
VERS LA SCISSION DE LA FEN
LA CONSTRUCTION DE L'UNSA
...et ce qui s'en suivit**

Témoignage de Guy LE NÉOUANNIC

Séminaire Centre Henri-Aigueperse/CHS XXe siècle
du 18 mai 2005

SOMMAIRE

	<i>pages</i>
Préambule	4
I. La rentrée de septembre 1991	10
II. Comment en étions-nous arrivés là ?	12
- Au plan interne, réagir face à une fragilité croissante	14
- Recomposition externe : mythe ou réalité ?	17
III. La situation à la veille du congrès de Clermont-Ferrand	21
- Le SNI-PEGC face à des choix déterminants	21
- La FEN se détermine	23
- Le congrès du SNI-PEGC de Limoges	25
- La majorité prépare le renouveau de la FEN	26
- La réunion de la majorité du 7 juillet 1990	27
- Assises pour la démocratisation de l'enseignement	30
- Les minorités développent leur stratégie	31
- La rupture avec le SNET-AA	34
IV. Le congrès de Clermont-Ferrand	40
V. La crise interne	46
- L'éviction d'Yves Ripoché	46
- L'éviction de Y. Simbron	48
- Le Bureau fédéral du 15 juin 91	58
VI. Vers la scission	61
- L'éducation, terrain premier de la déchirure	61
- Le 12 octobre 1991	63
- Les élections aux CA des IUFM et des EPLE	66
- La stratégie destructrice UA dans la Fonction publique	68
VII. Une scission précipitée	71
- Le travail syndical se poursuit	73
- Déjà les retraites	74
- L'avant dernier acte : le CFN de janvier 92	75
- La lettre de J. Estienne	76
- Le BFN du 26 mars 92	77
- Le CFN extraordinaire du 8 avril 92	79
- Les accords Lang-Cloupet	84
- Le congrès de Créteil	85
- Le congrès de Perpignan	88
- L'UNSA devient possible	91
VIII. La FEN se restructure	92
- L'ultime jugement du TGI	92
- Le travail syndical continue	93
- Naissance de l'UNSA	93
- Naissance de l'Internationale de l'Education	95
- Nouvelles avancées à l'éducation nationale	96
- Retraites : l'inquiétude grandit	97
- Nouveaux accords dans la fonction publique	97
IX. La retour de la droite	99
- Blocage salarial	99
- L'éducation nationale et le supérieur en ligne de mire	100
- Le leitmotiv de la décentralisation	101

- Une politique libérale et sécuritaire	101
X. La rentrée de septembre 1993	103
- La réunion de septembre des militants	103
- Les laïques mettent en échec le gouvernement dans sa tentative d'aggraver la loi Falloux	104
- Du collectif du 16 janvier au Carrefour laïque	108
- Les élections professionnelles de décembre 1993	109
XI Le congrès de Tours	110
- JP Roux est choisi pour être mon successeur	110
- Un congrès troublé	111
- Répercussions au syndicat des enseignants	114
XII Après le congrès, la FEN face à la politique Balladur	116
- Remettre la FEN en ordre de marche	116
- La commission Schleret	116
- Le contrat d'insertion professionnelle : nouvel échec pour le gouvernement	117
- Code des pensions, réagir aux bruits alarmants ?	118
- Les 155 propositions de F. Bayrou	118
- Le projet de budget 1995 : retour de la politique de rigueur	119
- Elections professionnelles : d'autres résultats porteurs d'avenir	119
- Deux dossiers brûlants : sécurité sociale et aménagement du territoire	120
- L'avenir de la FEN passe désormais par l'UNSA	120
- Tirer les conséquences de l'émergence de l'UNSA	121
- Le temps suspendu	123
- Une première : la rencontre FEN-CNPF	124
- Eduquer pour vivre ensemble : le livre bleu	125
XIII : Présidentielles, un changement radical de paysage	126
- Chirac succède à Mitterrand – Juppé devient Premier ministre	126
- Les élections professionnelles à la fonction publique territoriale	127
- La valse-hésitation du SNPDEN	127
XIV : La crise sociale de fin 1995	130
- Quand on veut noyer son chien...	130
- Le conflit s'envenime	131
XV : La difficile exploitation de la victoire	142
- La résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique	142
- La formation continue des fonctionnaires	142
- Défense des services publics face à l'Europe	142
- Aménagement et réduction du temps de travail	143
- La sécurité sociale	143
- A l'éducation nationale	144
XVI Le retour en force de la politique de droite	145
- Suppression du service national	145
- Le retour des actions dures	145
XVII Un choix lourd de conséquences	148
- Les élections professionnelles de décembre 1996	148
- Haro sur la FEN	148
- La mise au pas de la FEN	149
XVIII En guise de conclusion	153
Sigles	155

PREAMBULE

Il n'est pas simple de devoir assumer d'avoir été le secrétaire général de la FEN qui, en 1992, a vécu la scission d'une organisation qui avait fait en 1948 le pari de l'unité. Il reste toujours quelque part enfoui au fond de soi le sentiment diffus que l'on a peut-être mal assumé l'héritage des anciens. Sans nier ma part de responsabilité dans les événements auxquels j'ai pris part, ce serait faire preuve de mégalomanie que d'estimer être seul responsable du cours de l'histoire.

Ce témoignage, que j'ai longtemps hésité à faire, veut présenter tel que je le ressens, l'enchaînement d'événements qui ont amenés cette scission et s'étendent sur une assez longue période. Au cœur de mes réflexions se trouve une vraie question : les événements de 1993 ne se trouvaient-ils pas en germe dans le pari initial lui-même, celui de l'autonomie choisie, provisoirement ne l'oublions pas, en 1948 ? Faute de la réunification espérée, la FEN n'a-t-elle pas vécue pendant 45 ans sous la menace de son éclatement ? Nul parmi les générations de militants qui se sont succédés au cours de ces décennies, quelles que soient leurs appartenances et orientations syndicales ou politiques, ne peut se penser « innocent » de ce qui s'est passé.

Je voudrais donc situer ma perception de cette histoire dans la logique d'événements un peu antérieurs à la période de 1991 à 1997 durant laquelle j'ai assumé la responsabilité du secrétariat général de la FEN en limitant cependant ma réflexion à ce que j'ai vécu de près au cours des 22 années (1975-1997) pendant lesquelles j'ai assumé diverses responsabilités nationales.

Mais avant de commencer je voudrais profiter du moment pour dire ma reconnaissance à toutes les équipes de militants avec lesquelles j'ai travaillé 'et qui ont parfois dû me supporter), à tous ceux qui ont enrichi ma propre réflexion à commencer par les trois secrétaires généraux qui m'ont précédé, mais aussi particulièrement à trois militants qui m'ont incontestablement beaucoup apporté, à commencer par leur amitié : Jacques Pommatau, Michel Bouchareissas et Martine Le Gal.

Je ne saurais pas davantage oublier Louis Astre auquel j'ai succédé par deux fois dans ses responsabilités fédérales (libertés et laïcité) dont la réflexion a donné tout son sens à mon engagement de militant, malgré l'amertume que m'a causé son choix de nous abandonner et surtout de l'avoir fait sans jamais m'en parler.

Et je ne saurais terminer cette énumération sans remercier particulièrement Eddy Khaldi qui fut sans aucun doute pendant tant d'années bien plus que mon plus proche collaborateur. Eddy dont je tiens à dire combien je regrette que sa compétence et son engagement ne soient pas mieux connus et reconnus quand on sait, comme moi, ce qu'il a apporté à la FEN hier et aujourd'hui à l'UNSA-éducation pour qu'elle demeure fidèle à son idéal laïque de toujours.

Mais venons en au sujet.

A partir de la fin des années 1970, la FEN va vivre une période de turbulences qui amèneront aux profonds et rapides bouleversements qui suivirent le congrès de Clermont-Ferrand, en février 1991, où, malgré l'opposition féroce des minorités, la majorité fédérale donnera à l'organisation le mandat d'organiser un congrès extraordinaire sur les structures et l'avenir de la FEN.

Clermont-Ferrand n'est que le point de départ formel d'une véritable recomposition d'une partie du paysage syndical français. Car cette dernière décennie du XX^{eme} siècle sera marquée par ce que l'on va appeler la scission de la FEN.

Mais comment en parler sans s'interroger sur ce qui a conduit, une organisation qui, comme je l'ai déjà dit, avait fait depuis 1948 le pari de l'unité, à un déchirement interne et à une recomposition externe.

Comme en toutes choses il faut distinguer les causes profondes des causes formelles et de leurs effets. Il faut donc un peu remonter dans le temps.

Le contexte

Tout d'abord rappelons quel était le paysage, la toile de fond de cette fin de XX^{eme} siècle où allaient s'inscrire ces événements et comment ce contexte général allait peser sur notre devenir.

Autour de nous :

- C'est tout d'abord un syndicalisme français figé dans sa division depuis 1948 et en perte d'adhérents. On sait les fondements idéologiques de la scission de 1948 de la CGT et de la naissance de la CGT-FO. On sait l'origine chrétienne de la CFTC (et de la CFDT à partir de 1964). Mais on oublie parfois de rappeler aussi la responsabilité du politique – toutes orientations confondues - qui plus de cinquante ans après la fin de la seconde guerre mondiale n'a jamais voulu, osé ou pu toucher à cette « carte » des organisations dites représentatives et donc aux prérogatives qui s'y rattachent malgré les évolutions considérables du paysage social. Le récent arrêt rendu récemment par le Conseil d'Etat à propos de la demande de reconnaissance comme organisation représentative formulée par l'UNSA souligne avec pertinence que nous sommes bien ici dans le champ d'une décision qui relève du champ politique et de lui seul. Le gouvernement de JP Raffarin s'abritant incontestablement derrière la crainte des réactions négatives des confédérations qui bénéficiaient de ce privilège qui les dote de moyens sans commune mesure avec les nôtres et encore moins avec leur représentativité réelle. Il en fut de même avec les gouvernements successifs depuis des décennies face aux demandes de la FEN qui, il est vrai ne pouvait prétendre à être considérée comme une organisation véritablement interprofessionnelle.
- Le contexte c'est aussi une Europe en construction et un monde en pleine mutation. L'effondrement du communisme à l'est marquait la fin de la guerre froide en laissant le champ libre à un libéralisme triomphant. La mondialisation des échanges s'accélérait et surtout changeait de nature certes avec les transferts de technologies et les délocalisations avec leurs conséquences sociales (chômage, développement de la précarité, les coups portés sur la protection sociale, les retraites etc ...mais aussi avec l'affirmation sans pudeur du dogme capitaliste de la libre concurrence.

- Enfin dans notre secteur les trente dernières années du siècle dernier ont vu se développer une considérable évolution du système éducatif marqué par une mutation des comportements sociologiques à l'égard de l'école conséquence tout à la fois
 - du développement de la société de consommation (l'école devenant progressivement elle aussi un bien de consommation),
 - de l'évolution des mœurs (passage de l'enfant « subi » à l'enfant « choisi » avec la contraception et l'IVG),
 - de la remise en cause du concept d' « école ascenseur social » avec la montée du chômage,
 - de l'allongement des études qui amène un développement du second degré et du supérieur qui modifie en profondeur la place et la fonction de l'école élémentaire et sa perception par la société dans un système éducatif, certes massifié, mais toujours marqué par ses ruptures et son caractère élitiste, massifié mais non démocratisé.

Et comment s'étonner dans ces conditions du changement d'attitude des jeunes eux-mêmes face à l'institution scolaire désormais désacralisée.

Et dans tout cela, la FEN jouant le rôle d'une quasi confédération mais courant toujours après une reconnaissance complète et toujours organisée sur une conception héritée d'une sorte de Yalta syndical, minée par ses luttes intestines à partir de tendances structurées dont l'objectif restait pour l'une (UID) la maîtrise et pour sa principale minorité sous influence communiste la conquête de l'appareil. Car derrière cet enjeu de pouvoir s'opposaient des conceptions différentes de l'école, de la société et donc du syndicalisme et de son rôle. Conceptions différentes qui plongeaient leurs racines dans l'histoire même du mouvement ouvrier dans notre pays.

La rupture

Le congrès de Clermont-Ferrand marqua formellement le point de départ de l'engrenage qui allait conduire à la rupture interne avec la décision de la majorité fédérale de s'engager ouvertement dans la voie d'une restructuration du syndicalisme en décidant d'avancer vers l'unité des forces syndicales avec lesquelles elle partageait les mêmes conceptions et dans le même temps de rompre avec les blocages qui l'entravaient et la menaçaient de l'intérieur en redéfinissant les règles de vie interne de plus en plus bafouées. Pour cela il fallait établir en quelque sorte un nouveau « pacte fédéral ».

J'insiste sur le caractère « formel » de cette date, car le congrès de Clermont-Ferrand n'était ni le fruit d'un hasard, ni celui d'une lubie ou de l'inconséquence des dirigeants de la FEN et des syndicats nationaux majoritaires de l'époque. Ce n'est que la résultante d'un long processus. J'y reviendrai car sans cela, rien ne peut s'expliquer.

Les mois qui suivront le congrès de Clermont-Ferrand seront marqués par une succession de crises.

Ce fut tout d'abord en juin la destitution de Y.Simbron qui venait quatre mois auparavant d'être réélu secrétaire général de la F.E.N., puis "l'exclusion" du SNES et du SNEP, consacrée, après des mois de procédure interne et juridique, lors de l'éprouvant **congrès extraordinaire de Créteil du 6 octobre 1992**. Enfin ce fut le **congrès extraordinaire de Perpignan (2-4 décembre 1992)** qui devait réformer nos structures et entraîner le départ de tous les syndicats à direction U et A mais aussi du

SNET-AA, syndicat majoritaire qui s'était construit ex-nihilo après la scission de 1948 après que le syndicat du secteur ait décidé de rejoindre la CGT.

Vint ensuite, **le congrès de Tours (7-13 février 1994)**. Congrès ordinaire au sens statutaire et congrès terrible car le travail remarquable qui y fut accompli dans un esprit totalement nouveau fut en quelque sorte anéanti par deux événements dont on n'a pas mesuré immédiatement le sens profond :

- Tout d'abord, les militants du Syndicat des Enseignants, continuateur du SNI, s'étaient réunis comme traditionnellement à la veille de l'ouverture de chaque congrès mais, pour la première fois dans l'histoire de notre syndicalisme depuis la structuration en tendances, sans inviter le secrétaire général de la FEN pourtant membre du syndicat. Cette assemblée ne contesta pas la proposition du permanent de ne pas porter tous les mandats du syndicat en approbation du rapport d'activité de sa fédération. Pourquoi cette incontestable marque de défiance envers l'équipe fédérale et son action dans un congrès débarrassé de la traditionnelle opposition d'Unité-action et sans la tendance « Autrement » - le SNETAA ayant rejoint ce qui allait devenir la FSU ? C'était pour le moins incohérent car cela revenait à sanctionner une activité dont les dirigeants de ce syndicat étaient directement partie prenante au travers de l'EFN et du BFN. S'agissait-il d'un avertissement que le Syndicat des Enseignants donnait à la FEN afin de bien marquer la prééminence du syndicat sur la fédération ? Dans un contexte interne différent, le débat qui nous avait traditionnellement opposés au SNES notamment sur la conception de la fédération ne se trouvait-il pas relancé subrepticement. S'il y a une autre explication, alors pourquoi l'avoir fait dans mon dos ? A-t-on mesuré le « signe » que l'on donnait pour la suite du congrès ?
- Car ce fut, dans la foulée, le résultat de l'élection directe par les délégués au congrès d'une partie du CFN, élection qui devait amputer l'équipe nationale que je proposais pour conduire l'action de la fédération. En effet, au terme des statuts adoptés à Perpignan, le nouveau CFN serait désormais composé de membres désignés par les syndicats nationaux, par les sections régionales et de 20 membres élus directement par le congrès afin d'éviter un total droit de veto des SN sur tel ou tel militant. Ceci permettait aussi de leur assurer une totale légitimité par delà leur syndicat d'origine et j'avais tenu à ce que l'équipe des futurs secrétaires nationaux de la FEN se soumette à cette élection, secrétaire général en tête. Je dois avouer que j'étais le principal auteur de cette dernière innovation, refusant d'entendre ceux qui parlaient d'un risque de « tir au pigeons ». Le résultat de cette élection allait montrer, ô combien ils avaient raison ! Mais allait aussi montrer combien nombre de SN, et non des moindres n'entendaient pas que la FEN se dote d'un appareil fort et d'une légitimité nouvelle.

Ainsi, pourtant débarrassée de la menace minoritaire qui fédérait la majorité, celle-ci allait oublier ce qui fondait le syndicalisme que nous entendions incarner, celui qui allie la défense quotidienne des intérêts des différentes catégories que nous représentions avec la transformation profonde de la société dans le sens de la justice sociale, pour renouer immédiatement avec les vieux démons de la division, des intérêts corporatifs et des règlements de comptes personnels.

Ces deux événements, sur lesquels il faudra revenir et que d'aucuns ont pu à chaud réduire à une poussée de fièvre conjoncturelle liée à la disparition de la menace interne que constituaient les minorités et principalement UA, sont en réalité, non un point de départ d'un nouveau comportement mais au contraire la marque d'un extraordinaire affaiblissement de tout l'appareil syndical représenté par ses cadres dans un congrès national, révélateur de son incapacité à analyser les enjeux de la mutation que venait d'accomplir la FEN et à maîtriser ses pulsions.

Comment le processus s'est-il développé puis accéléré ? Fuite en avant ou acte de résistance ? Voilà l'objet de ces quelques réflexions dans lesquelles je voudrais donner mon point de vue d'acteur direct, dire ma version des faits auxquels j'ai participé, en tant que secrétaire national de la FEN de 1975 à 1991 et en première ligne comme secrétaire général de 1991 à 1997.

Ne pas réduire l'action syndicale à la scission

Mais rien ne serait plus faux que de réduire la vie de la FEN, son action et son bilan, durant cette période pendant laquelle j'ai eu l'honneur de participer à sa direction puis de la diriger, aux seuls événements de la scission. Bien au contraire ses revendications, ses succès et ses échecs¹, comme les événements du monde, furent intimement liés aux soubresauts de sa vie interne.

Il faut tout autant se garder d'une première erreur d'analyse. Il serait faux de soutenir que l'effondrement du mur de Berlin qui annonçait la désagrégation de l'URSS et l'effondrement du communisme en Europe orientale laissant la voie libre aux USA pour s'ériger en maîtres du monde, traduisaient le triomphe de nos idées et que nous aurions sauté sur l'occasion pour « passer en force » dans la FEN en comptant sur le désarroi de ceux qui étaient liés à une certaine idéologie. Le témoignage de Louis Astre sur le rôle et l'action de la FEN en matière de libertés et de droits de l'Homme balaie l'absurde accusation de ceux qui n'ont jamais cessé de nous accuser d'être « pro-américains » ou « pro-capitalistes ».

Par contre il est vrai que certains parmi-nous, mon prédécesseur en particulier, pensaient que ces événements pouvaient avoir une influence positive sur le comportement de notre principale minorité et qu'il fallait peut-être aller jusqu'à envisager un Exécutif hétérogène. Ce point de désaccord avec le plus grand nombre dans la majorité est aussi l'un des éléments, mais pas uniquement, qui amena à son éviction.

La dureté des attaques que nous dûmes affronter lors du congrès de Clermont-Ferrand sur des sujets multiples (manifeste, opposition au principe d'une réforme des structures, menaces des militants UA du Rhône de venir perturber le congrès, débat

¹ Je n'aborderai pas dans ce témoignage l'échec laïque du au renoncement, le 12 juillet 1984, du Président de la République François Mitterrand, à réaliser son engagement pour un grand service public unifié de l'éducation nationale (SPULEN) et qui entraîna la démission d'Alain Savary et du gouvernement Mauroy. Échec qui constitue à lui seul, une histoire dans l'histoire. Je renvoie à ce sujet à l'Histoire de la FEN de Guy Brucy (p. 445 à 469) et l'ouvrage de Jean Cornec et Michel Bouchareissas « L'heure laïque » (chez Clancier –Gunénaud). De même les jeunes générations d'enseignants, de parents et plus largement de citoyens qui ignorent tant de choses de ce combat laïque toujours d'actualité pourront s'enrichir de la lecture du livre de Jean Cornec « Laïcité », de la publication de la FEN « Vous avez dit Liberté...ou les dessous de l'enseignement privé » Eddy Khaldi et Guy Le Néouannic (225 pages), de celui de Mona Ozouf « L'Ecole, l'Eglise et la République » (Cana, 260 p.)

sur la question de la guerre du Golfe...etc.) montraient à ceux qui comptaient sur une évolution de nos opposants, l'inanité de leur rêve, l'inexactitude de leur analyse.

Mon témoignage entend donc aussi montrer comment nous avons fait notre travail syndical sur tous les plans durant cette période où le feu prenait aux Balkans, où l'apartheid prenait fin, où naissait l'Internationale de l'Education et l'UNSA, comme pour nous opposer (déjà) aux menaces sérieuses sur le Code des pensions et la Sécurité Sociale, sur la laïcité dans l'école avec la loi Bayrou, à l'apparition des « foulards ». Rappelons aussi que l'on négociait âprement nos salaires avec des accords dont on rêve aujourd'hui, que le pays était paralysé par les grandes grèves de fin 95 qui mirent en échec les projets de Juppé sur les retraites des fonctionnaires et les régimes spéciaux, tandis que le chômage se développait.

Sur toutes ces questions la FEN s'est engagée et n'a pas à rougir de son bilan.

Le présent n'est sans doute pas conforme aux espérances d'hier. Huit ans après avoir quitté mes responsabilités, fidèle à une conception de l'histoire que nous avons toujours défendue dans la FEN et qui ne saurait se passer du témoignage de ceux qui l'ont vécue, j'espère que ce qui va suivre contribuera à clarifier un peu plus une période encore sensible, qui fut « pleine de bruits et de fureurs », mais qui ne fut pas « sans importance »

I. La rentrée de septembre 1991 : avancer vers le changement annoncé

En septembre 1991 sort le n°1 d'une nouvelle formule du journal de la FEN sous le titre : « FEN Actualités », mensuel adressé comme toujours à tous les adhérents. Cette nouvelle maquette veut être le signe du renouvellement de la Fédération, la marque d'un nouveau départ, avec un nouveau secrétaire général. Cette volonté de changement coïncide avec de profonds bouleversements dans le monde en cette dernière décennie du XX^{ème} siècle.

Au plan international, le mois précédent, en août, en quatre jours était « scellée la fin du communisme d'Etat en URSS » et c'est sous le titre « **Quatre jours qui ont changé la face du monde** » que je consacrai l'éditorial de ce premier numéro à cet événement qui ne pouvait qu'avoir de sérieuses conséquences y compris dans notre pays et selon nous dans notre propre organisation.

C'est pourquoi mes propos ne se limitaient pas à souligner le caractère historique de cet effondrement du système stalinien que la majorité dénonçait depuis tant d'année. Ils étaient aussi clairement un avertissement interne et je cite :

« le système ne trompe plus que ceux qui refusent d'avouer leurs erreurs. Ceux-là n'ont pas d'avenir. Et c'est bien l'avenir qu'il nous faut construire en tenant compte avec lucidité des conséquences de ces bouleversements. »

Pour qui voulait bien lire entre les lignes, j'affichais bien la volonté de poursuivre dans la voie tracée au congrès de Clermont-Ferrand qui, je le rappelle, visait à la fois à réformer les règles de notre vie interne et à reconstruire le paysage syndical français en cherchant à rapprocher les organisations « réformistes ». Les dernières lignes de cet éditorial étaient, à ce propos, sans ambiguïté :

« Prendre en compte les changements qui transforment le monde, pour la FEN, c'est commencer par se rencontrer et débattre avec toutes les organisations syndicales de notre pays qui partagent une même conception du syndicalisme....C'est aussi nous préparer à évoluer et à renforcer la cohérence de notre propre organisation. Il faut savoir se débarrasser maintenant des pesanteurs d'un autre temps.»

Mais je ne voudrais pas qu'on se méprenne en ne voyant dans ces propos qu'une opération visant à régler des comptes au plan interne en profitant des événements internationaux. Ce serait insulter l'histoire de notre organisation et tous les militants de la majorité qui, depuis 1948, ont toujours lutté pour l'unité et rêvé d'une reconstruction du mouvement syndical. Objectif constamment réaffirmé tout au long de notre histoire d'abord avec le PUMSUD en 1957² et avec une nouvelle insistance par mes deux prédécesseurs immédiats Jacques POMMATAU et Yannick SIMBRON³. Ce qui est vrai c'est que, tant dans les syndicats dirigés par la majorité que dans l'équipe fédérale, nous étions convaincus que nous étions arrivés dans les années 80 à une telle

² Pour un syndicalisme uni et démocratique ; appel lancé par D. Forestier (SG du SNI), Roger Lapeyre (FO) et Aimé Pastre (CGT)

³ Texte du BFN du 12 juin 86 – Point de vue de J. Pommatau in « Le Matin » du 26 juin 86- Appel de Y. Simbron in « Le Monde » du 5 janvier 90 (Textes cités par Guy Brucy : « Histoire de la FEN » p 507 et suivantes. On notera cependant une différence entre ces deux appels, J. Pommatau lucide plaidait pour une hypothèse crédible ; Pour Simbron qui y associait explicitement lui, la CFDT, il n'y avait pas d'autre voie d'avenir qu'une restructuration au niveau confédéral tout en étant convaincu qu'aucune des centrales syndicales n'était encore prête à y répondre.

situation de blocage et de menaces pour la conception du syndicalisme défendue la majorité fédérale qu'il fallait faire bouger dans un monde en pleine mutation ou accepter de disparaître.

Nous étions conscients que les conséquences sociales possibles de ces mutations dépassaient le seul contexte national, que le syndicalisme français abordait cette nouvelle donne dans la division et un affaiblissement croissants. L'effondrement de l'URSS laissait le champ libre, faute de forces sociales organisées au niveau européen, à un libéralisme dont on pouvait pressentir qu'il allait « *jouer le rôle d'un nouveau miroir aux alouettes* » pour les populations de l'Europe de l'est et que notre syndicalisme risquait dans le même mouvement de voir « *ses valeurs, ses références, ses conquêtes emportées par des logiques économiques.* »

Ces craintes se sont hélas vérifiées, de même que les conflits qui sont nés « *des aspirations nationalistes, centrifuges, des querelles de frontières générées par des tensions inter ethniques.* »

Ces quelques extraits de ce premier éditorial montrent bien que la FEN n'entendait nullement se replier sur un syndicalisme purement corporatif et confortable coupé des réalités et des évolutions sociales et politiques du monde extérieur.

Dans toute cette période la FEN n'a jamais cessé son combat pour les libertés et la laïcité, c'est-à-dire ce qui lui est véritablement consubstantiel..

On peut s'étonner, à distance, du ton agressif que j'employais en direction des minorités dans la FEN. Mais cette rentrée 1991 était encore très proche du difficile congrès de Clermont-Ferrand. Ces mêmes minorités qui avaient parfaitement senti le flottement et les dissensions dans l'appareil fédéral, illustrés par le changement de secrétaire général trois mois après son élection, étaient entrées dans une phase de lutte ouverte, non seulement contre nos projets internes de réformes de structures, mais aussi une nouvelle fois contre une certaine démarche de restructuration du syndicalisme français dont ils refusaient le principe et les contours.

II. Comment en étions-nous arrivés là ?

L'espoir et la perspective de restructuration syndicale n'a jamais cessé d'habiter les militants de la majorité qui cependant n'avaient pas oublié les causes de la scission de 1948. Il ne pouvait être question de retomber dans une organisation sous la coupe du PC. L'état de division du syndicalisme français depuis plus de trente ans et les liens qui unissaient la CGT au PC montraient l'utopie de l'hypothèse de la reconstitution de la grande CGT. De plus, l'émergence et la « déconfessionnalisation » de la CFDT, adepte par ailleurs du pluralisme, avaient modifié la donne originelle. Ainsi avait progressivement mûri chez-nous l'idée que toute reconstruction du syndicalisme ne pourrait passer que par l'émergence d'une nouvelle organisation fondée sur des valeurs communes et prenant en compte les réalités, c'est-à-dire les mutations du paysage syndical, comme des données économiques et sociales marquées par la mondialisation des échanges.

Le « recentrage » de la CFDT nous rapprochait de cette confédération au même moment où FO, avec Blondel, se radicalisait sous l'influence des trotskystes et s'éloignait de la ligne réformiste de Bergeron. Ceci était particulièrement visible dans la fonction publique.

En dehors des confédérations existait un syndicalisme morcelé, « autonome » comme nous et avec lequel nous étions amenés à travailler principalement dans le secteur public et que nous ne voulions pas ignorer.

Minée et contestée de l'intérieur par les minorités, prise à contre-pied par les décisions politiques touchant le système éducatif et les personnels, la majorité de la FEN sentait, plus ou moins intuitivement pour certains ou objectivement pour d'autres, que « l'autonomie provisoire » de 1948, « ne passerait pas une génération de plus » d'autant que les nouvelles générations de militants n'avaient plus, pour cette construction, le même attachement historique et sentimental. 1968 était passé par là et l'intérêt individuel avait souvent pris le pas sur l'intérêt collectif. Cela se traduisait par une désyndicalisation qui n'épargnait personne. Les coordinations conjoncturelles émergeaient et bouscullaient les structures organisées.

Les lignes de clivages entre les organisations s'étaient à la fois déplacées et renforcées. Et force était bien de constater que de plus en plus souvent la FEN et la CFDT convergeaient dans leurs analyses. De nouvelles alliances se nouaient aussi avec certaines organisations autonomes. Ce mouvement perceptible pouvait donner un sens à l'objectif de reconstruction du mouvement syndical que nous n'avions jamais abandonné. Il fut très vite dénoncé et avec violence par nos opposants tant il est vrai que la ligne de partage sur la conception du syndicalisme traversait la FEN qui rassemblait historiquement en son sein toutes les sensibilités traditionnelles du monde ouvrier par ses différents courants de pensée.

Dès la fin des années 70 c'est donc sur le thème général de l'abandon du syndicalisme de lutte de classe, de trahison des revendications, de syndicalisme d'accompagnement que se déclenchèrent des campagnes internes et externes nous accusant selon les moments, ou de vouloir créer une cinquième ou sixième confédération, ou de nous fondre dans la CFDT, et, en tout état de cause, d'aggraver la division du syndicalisme français. Campagnes qui confortaient l'entreprise de

conquête de la FEN par le courant UA qui multiplia ses attaques internes pour disqualifier UID aux yeux des adhérents. Cette stratégie

- s'appuyait sur un appareil, le SNES, dont ils avaient conquis la direction à l'occasion de la fusion controversée du SNES et du SNET le 5 avril 1966 (fusion qui fut objectivement le premier pas vers la constitution du grand second degré.⁴)
- et s'articulait autour d'un principe : l'unité du second degré (structures et personnels)⁵

Ce n'est assurément pas en cette rentrée 91 qu'il faut rechercher les causes et encore moins les prémisses de la scission de 92 mais bien dans ces années 70 où la stratégie de conquête du second degré par le SNES se doublait d'un chantage à l'unité. Car c'est bien, très clairement le SNES qui s'interrogeait en 1979 ouvertement sur son maintien ou non dans la FEN . Une circulaire UA-SNES de janvier de cette année là posait clairement la question ⁶:

«...devons-nous remettre en cause notre appartenance à la FEN ? Pour un SNES autonome ? Pour rejoindre la CGT ?

Cette circulaire posait une autre hypothèse : rester à la FEN pour ne pas « être isolés des autres personnels », mais cela ne semblait déjà possible à UA qu'à condition de « rendre encore plus attractif le courant de pensée Unité et Action... »

Et venait la question subsidiaire des moyens pour y parvenir ; **faut-il syndiquer les PEGC ?**

L'objectif pour UA de la constitution du grand second degré et donc l'absorption du collège et de ses personnels, et le refus de tout projet éducatif cohérent d'ensemble, c'est cela, avec ses conséquences en termes de rapport de forces internes, qui nous conduira inéluctablement à la scission 15 ans plus tard.

Du côté de la majorité, l'autonomie était de plus en plus mal vécue. La FEN jouait le rôle d'une quasi confédération par son engagement sur le terrain économique et social comme en matière de droits de l'Homme et de libertés dans le monde⁷ ; mais elle ne bénéficiait pas de la même reconnaissance officielle et des avantages qui s'y rattachent.

Cependant le rapprochement FEN-CFDT était aussi très contesté. Et il n'était certainement pas question de fusion. Outre l'existence du SGEN sur notre terrain de syndicalisation, nombreux étaient les militants qui n'oubliaient pas d'où venait cette confédération et la trouvait encore à la fois trop imprégnée de syndicalisme chrétien et imprévisible, parfois gauchiste et irresponsable notamment dans les positions « autogestionnaires » défendues par Edmond Maire.

Pour la majorité il n'y avait donc qu'une alternative possible :

⁴ Voir « Histoire de la FEN » Guy Brucy p. 285 à 298 (Belin)

⁵ Il faut se référer à l'évolution du système éducatif depuis la fin de la seconde guerre mondiale et aux réformes successives qui ont toutes tendues à renforcer l'unité du second degré (réforme Berthoin en 1959 (allongement de la scolarité obligatoire à 16 ans (appliquée en 65) Réforme Fouchet qui transforme le Cours Complémentaires en C.E.G. en 1961 (réforme condamnée par la FEN cf EP n°3 de janvier 59 – on rassemblait les élèves dans les mêmes murs, mais pas dans les mêmes classes –classes de transitions de Haby en 61-63)

⁶ Voir texte complet en annexe 1

⁷ Voir témoignage de Louis Astre

- constater qu'on ne pouvait rien reconstruire avec les confédérations en l'état actuel (aucune d'entre elles ne l'envisageait, bien au contraire) et continuer à attendre des jours meilleurs. Mais le temps jouait contre nous au plan interne avec la massification du second degré, l'importance numérique croissante du champ des syndicats UA dans le second degré et la politique de conquête du SNES sur les collègues ;
- ou pratiquer la politique des petits pas et rechercher des alliances qui n'obèrent pas l'avenir.

En réalité nous n'avions pas le choix. Il fallait bouger ou accepter de voir nos idées disparaître, emportées avec nous. Il n'y avait que deux voies possibles :

- une redistribution des cartes au plan interne pour contrer UA
- un élargissement externe

En clair une recomposition du paysage syndical dans lequel nous évoluions. La suite allait montrer comment nous fûmes amenés à emprunter simultanément ces deux voies.

Mais en cette fin des années 70, la question n'était pas encore réellement à l'ordre du jour. Les remous qu'avaient causés la tentative politico-syndicale trouble « Unité et Renovation ⁸ » dans le SNES n'avaient, bien au contraire pas atténué les tensions d'autant que le SNES, fer de lance d'UA multipliait les initiatives pour intervenir directement en direction des pouvoirs publics sur des dossiers fédéraux. Interventions qu'André Henry à la tête de la FEN contrait en maîtrisant la composition des délégations FEN dans les diverses instances. Citons par exemple le refus de la FEN de faire siéger es-qualité le SG du SNES au Conseil national de la formation professionnelle. La FEN se trouva donc régulièrement accusée de vouloir conduire une politique scissionniste⁹

1. Au plan interne : réagir face à une fragilité croissante

L'élection de François MITTERRAND à la Présidence de la République et l'arrivée de la gauche au pouvoir, le changement de secrétaire général à la FEN¹⁰, l'échec du dossier laïque, puis l'alternance avec la cohabitation, allaient donner une série de coups d'accélérateur aux événements.

Nous étions donc dans les années 80 face à une réalité : la croissance du second degré, conséquence de l'allongement de la scolarité, entraînait un renforcement potentiel considérable du champ de syndicalisation du SNES, donc un renforcement d'UA susceptible d'équilibrer le potentiel du SNI-PEGC et donc de la majorité. Ce phénomène s'est trouvé brutalement accentué en 1986¹¹ avec la décision politique d'arrêt du recrutement des PEGC.

Cette dernière décision allait entraîner diverses conséquences :

- Elle renforçait les thèses des défenseurs du « grand second degré » par l'unification des personnels de ce secteur et renforçait la coupure avec l'école élémentaire et ses maîtres. Cette construction du système éducatif français était totalement opposée aux conceptions pédagogiques et sociales de la majorité qui défendait la continuité de

⁸ Voir « Histoire de la FEN » Guy Brucy p.427-431

⁹ Voir en annexe 2 la motion adoptée par le BN du SNES du 13 janvier 81

¹⁰ J. Pommatou succède à A. Henry devenu ministre du Temps libre dans le premier gouvernement Mauroy.

¹¹ Le 28 avril 1986, par René Monory, ministre de l'EN du gouvernement Chirac

l'acte pédagogique et des structures de l'EN de la maternelle aux portes de l'université. Continuité qui se déclinait, pour les personnels, sur les thèmes de l'égale dignité de tous les enseignants et d'équipe éducative. Elle prenait totalement à revers le projet d'Ecole fondamentale du SNI ainsi que le premier projet éducatif de la FEN qui le prolongeait..

Cette prise de conscience ne fut pas étrangère à notre décision de mettre en chantier de nouveaux projets éducatifs qui furent adoptés respectivement en 1987 (congrès de Lille) par le SNI-PEGC d'abord, puis la FEN à son congrès de La Rochelle en 1988. Ce dernier projet qui traduisait nos réflexions générales sur les missions, les objectifs et les structures et la pédagogie (le « travailler autrement ») du système éducatif, s'articulait en outre avec la revendication d'une unification des carrières et des rémunérations de la maternelle au baccalauréat (corps comparables). Accepter ce projet, pour le SNES et donc pour UA c'était renoncer à ses objectifs. Le débat de fond ne put véritablement avoir lieu.

Ce congrès devait marquer le point de départ d'une vraie rupture dans la FEN, rupture qui allait s'amplifier trois ans plus tard à Clermont-Ferrand et déboucher sur le congrès extraordinaire de Créteil.

Rappelons en effet que c'est à La Rochelle qu'UA sortit publiquement son propre contre-projet avant même que le congrès puisse discuter de la question pour faire obstacle à notre initiative. UA mais aussi l'EE allèrent jusqu'à déposer une motion demandant que le congrès ne discute pas du projet présenté par JY Cerfontaine au nom de la majorité. Mais déjà les interventions des leaders UA montraient bien les divergences profondes qui annonçaient la scission. L'intervention de Monique Vuillat fut centrée :

- sur la défense du grand second degré avec un appel du pied très clair en direction du Snetaa :

« Nous affirmons l'égale dignité des enseignements technologiques professionnels et des enseignements généraux, nous avons fait évoluer les formations de technicien en ce sens, il nous faut faire le même chemin aux formations en LEP. »¹²

- sur le maintien d'une pédagogie traditionnelle :

« Dans le même temps nous avons combattu les théorisations comme celles qu'on trouve dans notre fédération du chacun à son rythme ou selon sa ligne de pente qui ne peut déboucher que sur des démarches qui figent les inégalités sociales, les accompagnant au lieu de les combattre... »¹³

(Nous sommes bien là dans ce qu'Antoine Prost a appelé « la distillation fractionnée » c'est-à-dire la sélection par l'échec.

- et bien sûr, sur les arrières pensées de la majorité :

« ...votre conception d'unification des instituteurs aux enseignants du second degré ...guide votre désir de recomposition interne... »¹⁴

Joël Chenet (UA, pourtant du SNI-PEGC) confirme cette volonté de maintenir pour l'immédiat la coupure entre le premier et le second degré en demandant le recrutement

¹² Page 150 de la sténotypie du congrès

¹³ Page 150 de la sténotypie du congrès

¹⁴ Page 152 de la sténotypie du congrès

des professeurs à la maîtrise et celui des instituteurs à la licence¹⁵ avec un élargissement de l'intégration par voie interne ...dans le corps des certifiés. Ce qui n'empêchera pas UA de nous accuser de vouloir étouffer la revalorisation des enseignants alors que notre projet revendiquait des corps comparables rémunérés sur la même échelle indiciaire.

Le congrès ayant rejeté la demande de suspendre les travaux sur le projet, Raphaël Szajnfeld, porte parole UA, demanda la parole et déclara :

« ...au-delà de ce congrès, nous appelons d'ores et déjà aux personnels, et avec eux nous ferons en sorte de mettre en échec les régressions que le gouvernement voudrait nous imposer y compris celles qui prendraient appui sur vos propositions... »¹⁶

La guerre était déclarée...

Ce débat, au congrès de La Rochelle, montre donc clairement que derrière la lutte intestine pour la conquête du pouvoir dans la FEN, c'est bien deux conceptions du système éducatif qui s'affrontaient au travers du choc de deux cultures et de deux appareils.

En effet, la lutte intestine qui opposait les deux principales tendances se greffait sur l'opposition ancestrale entre le premier et le second degré. Opposition qui tenait de l'histoire différente de la constitution de deux entités qui, dès l'origine, n'avaient pas eu la même vocation et dont les maîtres n'avaient ni la même origine sociologique ni la même formation. Il serait outrecuidant de vouloir refaire ici l'histoire de l'instruction publique dans notre pays. Je renvoie donc aux travaux d'Antoine Prost qui font autorité sur le sujet. Mais il faut faire quelques rappels (sans doute trop simplificateurs) pour bien comprendre cette opposition ancestrale entre profs et instits.

Les lycées que nous connaissions encore à la constitution de la FEN en 48 étaient les héritiers directs des lycées napoléoniens du début du XIX^{ème} siècle (et précédemment encore des établissements confessionnels) érigés pour doter la France d'une élite dirigeante issue des enfants de la bourgeoisie et qui couvraient tout le cycle depuis l'enfance jusqu'à la terminale, à une époque où la scolarité n'était pas obligatoire et payante.

L'école primaire, est le fruit d'une lente maturation qui remonte aux philosophes du siècle des lumières (Rousseau – Condorcet) et finit par déboucher sur les lois laïques autour des années 1880¹⁷ (six lois) qui lui donnèrent pour mission d'éduquer le peuple,

¹⁵ Idem p. 246

¹⁶ Idem p. 254

¹⁷ **La loi du 9 août 1879** établit dans chaque département une Ecole normale d'instituteurs et une EN d'institutrices dans chaque département

Le **16 juin 1881 deux lois** sont promulguées : l'une fixe les titres de capacité pour l'enseignement primaire, l'autre établit la gratuité absolue de l'enseignement primaire dans les écoles publiques

Le **28 mars 1882** l'enseignement primaire est rendu obligatoire et laïque (suppression de l'instruction religieuse et suppression du droit d'inspection du clergé.

La **loi du 30 octobre 1886** sur l'organisation de l'enseignement primaire prévoit le remplacement des enseignants congréganistes par des instituteurs laïques.

objectif certes social mais aussi économique pour répondre aux besoins de la révolution industrielle en plein essor. Maturation lente car il faudra attendre la fin du second empire (élections de 1869) pour voir apparaître dans les programmes électoraux des candidats de gauche, la revendication d'une instruction obligatoire gratuite et laïque (Gambetta et le programme de Belleville). La Commune de Paris dans la foulée s'attachera à libérer l'instruction de l'emprise de l'Eglise (Eugène Pottier). Expérience hélas éphémère. En 1872, La Ligue de l'enseignement fondée par Jean Macé en 1887 lance une pétition qui recueillera 1 267 000 signatures en faveur de l'instruction gratuite obligatoire et laïque.

Depuis la fin du XIX^{ème} siècle, au fil des décennies ces deux systèmes se sont développés parallèlement en s'articulant progressivement mais sans jamais réellement fusionner sans jamais construire un système éducatif cohérent malgré de grands projets – jamais mis en œuvre – comme le plan Langevin-Wallon au sortir de la seconde guerre mondiale.

Le conflit n'a cessé de se développer autour de cette « zone frontière » qu'est le collège aujourd'hui, zone où les instituteurs (maîtres de CC) avaient pris pied à la Libération pour répondre aux besoins de scolarisation et à l'insuffisance du nombre de professeurs. Ce qui créait une zone de chevauchement entre les lycées classiques et modernes orientés vers les études longues et organisés de la 6^{ème} à la terminale et les CC puis les CEG (et les CET) orientés vers les études courtes et la vie active.

En outre, la formation des enseignants du premier et du second degré est demeurée différente et distincte jusqu'à la loi d'orientation de 1989 avec la mise en place des IUFM., (si tant est que cette formation soit devenue plus homogène).

La massification du second degré avec la disparition programmée de ce champ de syndicalisation pour le SNI-PEGC, la volonté de la majorité d'en finir avec ces conceptions et des structures du système éducatif héritées du passé et inadaptées ne pouvait que générer une guerre fratricide.

Ce danger « existentiel » avait immédiatement été au cœur des réflexions lors d'une réunion capitale de la majorité du SNI-PEGC à Chambon du Lac en 1986. Dès lors nombre de réunions internes UID, à différents niveaux furent consacrées à l'examen de ce que nous devons faire pour parer ce qui menaçait nos idées et nous-mêmes.

2. « Recomposition » externe, mythe ou réalité

Depuis l'arrêt du recrutement des PEGC en 1986, le débat sur l'avenir de la FEN devenait incontournable. D'autres événements nous y poussaient encore :

- la décision de FO de rompre le pacte tacite et d'investir aussi dans le champ de l'éducation,
- la décentralisation qui avait déjà transformé certains fonctionnaires d'Etat en fonctionnaires territoriaux.

Cette question allait devenir un vrai débat au cours de l'année 86. Mais ce qui n'était encore que « réflexions » était devenu, à notre corps défendant, un débat public. Divers documents étant tombés entre les mains de la presse et de nos minorités, ce qui nous plaçait dans une position inconfortable car nous dûmes faire face à des

La **loi du 19 juillet 1889** met à la charge de l'Etat les traitements des instituteurs et institutrices et répartit les autres charges entre les départements et les communes.

accusations venant de toutes part alors que nous n'étions encore que dans une phase de réflexion et de recherche.

Ainsi « Le quotidien de Paris » du 25 juin 1986 (p.10)¹⁸ publie une interview de J. POMMATAU qui est conduit à s'expliquer face aux rumeurs sur nos intentions relayées par les minorités et également par les débats dans d'autres organisations comme le SNUI.

Jacques POMMATAU y précise : « *Il y a des réflexions sur l'ensemble des problèmes qui se posent au syndicalisme, y compris en termes de champs de syndicalisation...* » tout en indiquant qu'il n'est pas question de créer une nouvelle confédération.

Dans la même page de ce quotidien on peut cependant lire des extraits d'une note confidentielle UIDR signée J. Estienne qui précise, au vu des diverses circonstances internes et externes, que le contexte, dit-il : « *me semble conduire au choix de l'élargissement et à la recherche d'une grande fédération autonome des fonctionnaires ...qui serait « un moyen de poser, en termes nouveaux, donc de faire évoluer une situation actuellement totalement bloquée.* »

La circulaire n°86-11 du 7 juillet 1986 du SNETAA adressée aux responsables, est consacrée à « l'avenir de la FEN¹⁹ » et expose clairement les hypothèses envisagées (syndicat des collègues ou syndicat général des enseignants et élargissement à d'autres organisations de fonctionnaires) et liste la série de « problèmes importants qu'on ne peut ignorer (rapports avec les confédérations, poids de la FEN dans un nouveau cadre, attitude des UA ... et **la place de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.**

Ce sujet on le verra allait rapidement devenir conflictuel entre le SNET-AA et le SNI-PEGC donc la FEN

Nos réflexions internes n'avaient plus rien de confidentiel, les minoritaires s'en emparèrent et au BFN du 12 juin 86 Alfred Sorel au nom d'UA et M. Vuillat dénoncèrent violemment les projets de la FEN déclarant que tout était déjà initié.

C'était loin d'être vrai, mais tout ce débat était lancé sur la place publique et quasiment toute la presse nationale se rua sur cette affaire²⁰ à la veille de l'été alors que nous étions dans un contexte de conflit ouvert avec le gouvernement²¹.

Alors que rien n'était engagé, ce tohu-bohu médiatique allait bloquer l'évolution de la réflexion pour un temps. Et ce d'autant que, comme par hasard la CGT nous tira dessus à boulets rouges. Son bureau confédéral du 27 juin 86 adopta une longue déclaration²² diffusée dans tout le pays et intitulée « Faire échec à une grave opération de division » ou on peut lire notamment :

« *Depuis plusieurs semaines, de multiples déclarations de dirigeants de la FEN indiquent qu'une entreprise est en cours, qui concerne l'ensemble des salariés de notre pays.*

Il ne s'agit pas simplement pour la FEN de compenser le recul de son influence dans l'Education nationale en élargissant un peu son champ de syndicalisation ; l'entreprise

¹⁸ Voir document en annexe 3

¹⁹ Voir annexe 4

²⁰ La Croix du 20 juin, Le Matin des 19 et 20 juin, L'Observateur du 20-26 juin, Le Quotidien de Paris et le Nouvel Economiste du 4 juillet,

²¹ Blocage des salaires, suppressions de postes annoncés dans l'EN etc. (Gouvernement Chirac)

²² Voir intégralité de cette déclaration en annexe 5

est d'une toute autre envergure. En prétendant promouvoir un nouveau syndicalisme qu'il qualifie lui-même de « social-démocrate » J. POMMATAU secrétaire général de la FEN affiche clairement l'objectif : sous prétexte d'unité syndicale, le but est de regrouper des organisations qui s'accommodent de la crise, n'en combattent ni les causes ni les effets et substituent les déclarations incendiaires au développement possible de l'action.

Ce regroupement viserait donc à combattre plus durement le syndicalisme de lutte, le syndicalisme de terrain qui prend en compte les réalités de la lutte de classe, se bat pour faire aboutir les revendications des salariés en s'attaquant aux racines de la crise, donc à la politique patronale et gouvernementale.

...
Certains dirigeants du Parti socialiste y ont ouvertement apporté leur soutien affirmant avoir « besoin d'un puissant relais syndical ».

...
Il est clair, en toute hypothèse, que l'entreprise ne relève ni de l'improvisation, ni d'un souci tactique momentané. Il s'agit bien de constituer une confédération rassemblant les syndicats autonomes, avec des appuis évidents dans la CFDT et Force ouvrière²³, en tentant un débauchage dans la CGT. Ainsi au nom de l'unité la division serait aggravée puisque serait créée une confédération de plus...

...
Aujourd'hui c'est la majorité de la FEN, c'est-à-dire la tendance UID qui tente d'imposer ses vues à l'ensemble des personnels et entreprend de construire une organisation syndicale d'une autre nature pour mieux détourner les salariés du chemin de la lutte. Avec tous les personnels de l'enseignement et de la recherche qui n'acceptent pas cette perspective de résignation et de renoncement et qui veulent assurer la présence d'un syndicalisme de lutte dans ce secteur, avec les fonctionnaires et tous les salariés, la CGT prendra les initiatives et les décisions que les évolutions de la situation rendront nécessaires. »

Tout y est : le syndicalisme qui s'accommode de la crise et courroie de transmission du PS, opération de division, complicité de la CFDT et de FO (ce qui est pour le moins curieux), entreprise de débauchage, soutien à UA dans la FEN et pour finir les menaces.

Afin que nul n'en ignore Henri Krasucki développait ces thèmes dans une interview de la Vie Ouvrière du début juillet 86.

Il est exact qu'à l'époque certains d'entre nous, et j'en étais, ont plaidé pour que l'on s'engage dans la voie d'une grande organisation des services publics. Cela ne s'est pas fait en raison des réactions diverses que je viens d'évoquer mais aussi parce que nous n'étions pas tous d'accord entre nous sur cette perspective qui allait nous entraîner dans un double conflit, au plan interne avec UA (de plus nous n'étions pas certains d'être compris par les adhérents qui n'y étaient pas préparés) et au plan externe avec les autres fédérations de fonctionnaires des confédérations.

La situation dans l'université à l'automne 1986 et les luttes qui s'engagèrent contre le projet Devaquet renvoyèrent ce débat à plus tard.

²³ L'Humanité du 4 juillet 86 enfonce le clou en annonçant une « rencontre d'explication FO- Jospin » annoncée par l'Unité, organe du PS où est relevé ce commentaire : « La majorité des dirigeants et des militants de FO sont plus ou moins socialistes et ils sont de plus en plus nombreux à trouver que les liens entre les deux organisations sont un peu trop distendus »

Pourtant il est vrai que le seul espace possible de « mouvement » externe se situait bien dans le syndicalisme non-confédéré et particulièrement dans le secteur de la Fonction publique où nous avions un rôle de leader.

L'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 avait permis notamment de recomposer le Conseil supérieur de la Fonction publique d'Etat sur des bases conformes à la représentativité de chacun au vu des résultats aux élections paritaires. C'est ainsi que nous y avons gagné la première place avec le plus grand nombre de siège en supplantant FO. Ce qui fut sans doute la cause d'un refroidissement de nos relations avec cette confédération²⁴.

Pour autant, les années passant, les contacts se multipliaient tant avec la CFDT qu'avec les organisations autonomes du secteur publics qui nous étaient proches ainsi qu'avec les opposants²⁵ à Blondel au sein de FO, autour d'une idée ; celle d'un front « réformiste »²⁶. Mais pour aller plus loin, il fallait mettre de l'ordre dans notre propre maison et en finir avec les pratiques fractionnelles et les libertés que prenaient les syndicats UA avec la règle démocratique des décisions prises à la majorité. Pour cela il fallait que la FEN parle, à l'extérieur, d'une seule voix notamment sur les questions d'éducation. Après André HENRY, Jacques POMMATAU l'avait bien compris en lançant le projet qui allait aboutir au congrès de La Rochelle avec Y. SIMBRON au projet éducatif et revendicatif global : l'Ecole de l'an 2000.

L'autre versant de la question qui visait la vie interne et avait pour objet de redéfinir la place et le rôle des courants de pensées et des syndicats dans la FEN, restait ouvert.

²⁴ Voir le témoignage de J. Pommatau publié dans les cahiers du Centre H. Aigueperse. Voir aussi une longue note de François Malcourant sur la question.

²⁵ Autour de Jacques Mairé

²⁶ Voir témoignage de J.P. Roux (janvier 2004)

III. La situation à la veille du congrès de Clermont-Ferrand

1. Le SNI-PEGC face à des choix déterminants

Progressivement s'est dessinée une stratégie dont la problématique fut débattue au cours de deux réunions importantes qui se tinrent le 8 juin 1989 et que je vais résumer grâce aux notes que Martine Le Gal a eu la gentillesse de me communiquer.

Au matin du 8 juin 1989 se tint une réunion du permanent du SNI-PEGC consacrée essentiellement à cette question et destiné à préparer une rencontre l'après-midi avec quelques responsables de la FEN.

J.C. Barbarant ouvrit la discussion au permanent par une analyse de la situation en forme de « discours sur l'état de l'union » dans lequel il souligna :

- la division du monde syndical (FO et la CGT bloquées sur leurs positions antagonistes et réfractaires à toute recomposition syndicale mais avec en leur sein des minoritaires « confédérés autour d'une identité socialiste – la CFDT avec son image de syndicalisme « libre »)
- Dans la FEN un pôle de regroupement UA d'essence politique autour de l'identité du second degré, un rapprochement UA-EE-FUO et le durcissement des minorités, l'ambiguïté d'UIDR vis-à-vis de la FEN dans le SNES, la distance « identitaire » des non-enseignants.
- autour de nous : la LFEEP un pied dedans, un pied dehors du CCOMCEN, la FCPE qui marque de plus en plus de distance avec le mouvement enseignant
- Puis il rappelle que le déclencheur des décisions qu'il faut prendre s'est produit à Chambon en raison de l'arrêt du recrutement des PEGC, que nous sommes dotés d'un projet fédéral fondé sur la continuité de l'acte éducatif de la maternelle à la terminale. Nous sommes donc confrontés à l'opposition entre deux politiques d'éducation. Il aurait fallu engager cette réflexion avant le congrès de La Rochelle, maintenant il faut exploiter ce projet.

Il rappelle enfin les échéances :

- élections professionnelles et mise en place des IUFM en décembre 90
- nouveaux corps dès 92. Quels seront-ils (trois hypothèses : corps unique, deux corps : école et collèges-lycées, trois corps : école + collèges et lycées + LP)
- Qui syndiquera ces nouveaux corps, que représentera notre syndicalisme alors que le Snes est en mesure de syndiquer tous les personnels du second degré, pas le SNI ?

J.C. Barbarant ouvre alors deux hypothèses pour la FEN:

- adopter une attitude dynamique ce qui est risqué ;
- faire de l'attentisme ce qui est suicidaire.

Et il développe les conséquences de ces deux idées :

a) stratégie conquérante :

- occuper le terrain du second degré en ayant conscience que le SNES refusera de se laisser déposséder, cela passe donc par son départ et une déperdition massive pour la FEN
- donc nécessité de renforcer l'identité et l'autonomie du syndicat national
- parallèlement créer un organe de débat et de réflexion syndicaux.

b) Stratégie d'attente :

- conduit à ce que la FEN ait un discours et le SN un autre, à terme la FEN disparaît.

- Si la FEN ne bouge pas, le SNI-PEGC le fera
- Si la FEN ne bouge pas elle n'aura plus aucune influence sur la mouvance.

Il aborde enfin la question au plan international et plaide pour un renforcement du syndicalisme libre (CISL) ce qui doit passer par un rapprochement du SPIE et de la CMOPE. Il estime que c'est la volonté de la CMOPE mais s'interroge sur les intentions du SPIE.²⁷

JC Barbarant estime en conclusion qu'il faut y voir clair sur toutes ces questions avant de s'engager dans une stratégie qui touchera les structures, les locaux, les appareils.

Dans le débat qui suivit intervinrent notamment Cl. Lavy, JM Laxalt, E. Gracia, M. Le Gal, J. Finet. Il montrera que de nombreuses questions restaient en suspens :

- Comment mobiliser autour du thème de restructuration du syndicalisme ?
- Quels champs de compétences abandonner à la FEN et garder une « âme » au syndicat ? (pointaient déjà ici des réticences au regard du fonctionnement actuel de la FEN)
- Risque de tomber dans le corporatisme
- Comment réagira le gouvernement ? Mais impossibilité d'abandonner le champ du collège
- Faiblesse des sections départementales FEN en dehors des militants du syndicat national
- Quelles conséquences pour les autres composantes de la FEN ?

JC Barbarant conclura cette réunion en précisant que nous étions encore condamnés à la division syndicale, qu'il excluait toute recomposition externe limitée à la fonction publique, au secteur public; qu'il faudrait continuer à pratiquer un syndicalisme d'orientation, idéologique et non corporatif ou courroie de transmission. La question de fond à régler étant celle des champs de compétence respectifs des SN et de la FEN. Il estimera également, ce jour là, impossible d'envisager l'exclusion du SNES avec le maintien des UA dans le SNI et préconise de conquérir les collèges et les lycées à partir du SNI.

On voit donc ici se dessiner une stratégie qui écarte a priori une brutale exclusion et donc une scission décidée par nous au profit d'une stratégie de conquête du second degré à partir des collèges. Option dictée par un constat lucide des obstacles : risque de départ du SNES, faiblesse de nos forces dans ce secteur et manque de confiance dans UIDR. Apparaît aussi la question récurrente de l'autonomie du SNI-PEGC dans la FEN, question qui après la scission et la naissance de l'UNSA se posera en terme d'utilité et donc d'existence même de la FEN.

²⁷ De mon point de vue JC Barbarant commet ici une petite erreur d'analyse. Pour avoir été l'un des quelques négociateurs qui ont conduit à la dissolution de la CMOPE et du SPIE pour donner naissance à l'I.E., les choses étaient plus complexes en raison même de la nature de chacune de ces organisations internationales. La CMOPE était surtout une organisation professionnelle et le SPIE plus une organisation syndicale (membre de la CISL). Il y avait, en fait des deux côtés des partisans et des opposants à cette unification. Le SG de la CMOPE Bob Harris (Australien) ainsi que la présidente de la CMOPE Mary Futrel (NEA – USA) n'y étaient guère favorables et ont multiplié les obstacles. Les britanniques de notre côté (NUT) y étaient opposés ainsi que la CEQ (Québec). Les suédois et plus généralement les nordiques et la FEN plaidaient pour. C'est grâce à l'accord entre la NEA et l'AFT (USA) et grâce à la ténacité et la personnalité d'Al Shanker que nous avons à l'extrême limite évité la rupture..

On notera aussi la remarque sur le fonctionnement interne actuel de la FEN qui traduisait les incompréhensions qui continuaient à se creuser entre le permanent du SNI-PEGC et l'appareil fédéral. Ce dernier fait n'était pas nouveau, il remontait à l'époque d'André Henry lorsque la FEN par son développement, son investissement sur de nouveaux terrains comme l'éducation, la formation des militants, la structuration des sections départementales²⁸ et le « gonflement » de son appareil, avait placé le SNI-PEGC au second plan.

2. La FEN se détermine

L'après-midi même de ce 8 juin 89, une délégation du permanent du SNI-PEGC (JC Barbarant, J. Finet, M. Le Gal, JM. Laxalt et Cl Lavy) rencontrait une délégation très réduite de l'EFN (Y. Simbron, Y. Ripoche, J. Oger).

JC Barbarant ouvrit la discussion en reprenant l'analyse et les conclusions issues de la réunion du permanent du matin.

Y. Simbron s'attacha à resituer le débat dans un contexte plus large incluant

a) les évolutions internationales avec l'effondrement du communisme et ses conséquences en terme de perte de confiance des pays en voie de développement pour cette idéologie « terminée » ;

b) la situation française où le social et la démocratie était réhabilités, avec un gouvernement socialiste mais un PS inexistant, un syndicalisme dans une situation dramatique (la CFDT et la CGT ayant chacune moins d'adhérents que la FEN²⁹, FO menant deux stratégies – mais il jugeait Blondel « suffisamment intelligent pour récupérer une ligne social-démocrate »(ce qui ne s'est pas vérifié !)

c) la situation de la FEN. Fédération de SN mais entravée par UA. Défendant la continuité éducative et la globalités des problèmes de la maternelle à l'université au travers des corps comparables.

Pour sa part, il n'y avait que deux voies : les syndicats se passent de la FEN et tomberont dans le corporatisme, ou faire revivre autre chose en faisant évoluer notre syndicalisme de l'intérieur en faisant bouger nos méthodes et nos structures. Il s'agit d'aller vers « l'élimination des « staliniens » en construisant un syndicat social démocrate avec des outils communs, des actions et des expressions communes (nous n'avons plus les moyens de faire vivre les appareils séparément). Il propose d'aller dans cette voie et en tirer les enseignements dans un an.

A titre d'exemple il précise que le SNI-PEGC n'est pas crédible pour s'adresser aux collègues, la FEN le pourrait. Mais il faut d'abord construire les outils avant de frapper un grand coup.

JC Barbarant précise alors que le SNI-PEGC ne veut pas d'une 6eme confédération ; que la constitution d'un syndicaliste réaliste qui ne s'enlise pas dans le corporatisme passe par une réforme du fonctionnement de la FEN donc par une mise en synergie des appareils qui aujourd'hui se superposent.

Pour aller dans ce sens Y Simbron et Y Ripoche proposent une refonte de l' « Enseignement public » (publication de la FEN) vers une publication d'ensemble avec des encarts par niveau professionnel organisés en grandes branches comme contre poids des SN UA et sous la responsabilité d'une équipe rédactionnelle mixte FEN+SN).

²⁸ Voir témoignage de Claude VIEIRA

²⁹ Opinion de Simbron

JC Barbarant propose dans le même sens une alternance entre les publications de la FEN et du SN, une refonte identique de FEN-Hebdo, une refonte de l'EL incluant les secteurs collèges et lycées pour marquer la volonté de substituer un syndicat FEN à un syndicat UA. Il envisage même d'encarter Fen-Hebdo dans l'Ecole Libératrice.

Tout ce débat confirmait donc que les principaux responsables de la majorité n'envisageaient alors encore qu'une reconquête interne et étaient prudents sur un élargissement externe. Ils excluaient totalement l'idée de créer une confédération de plus qui ne ferait que renforcer la division syndicale.

Mais la réflexion se poursuivait et s'accélérait dans la majorité.

Dans une note confidentielle, en date du 4 décembre 1989, JC Barbarant refaisait le point de la situation et soumettait ses nouvelles réflexions aux permanents du SNI-PEGC et aux UID du Bureau national,

En ce qui concerne l'état du mouvement syndical en général il écrivait :

« Les appareils dirigeants (des confédérations) n'envisagent plus aucune démarche de réunification, au contraire la division syndicale pousse aux surenchères revendicatives...les coordinations « prennent » sur fond d'aspiration des travailleurs à l'unité catégorielle...l'unité du syndicalisme enseignant n'est plus qu'une fiction, les non-syndiqués sont les plus nombreux, ils font des scores importants aux CA des établissements...au sein de la FEN, les tendances minoritaires sont structurées en syndicats extérieurs qui développent dans l'opinion publique leurs propres orientations et revendications sur tous les sujets (Fonction publique, libertés, protection sociale, rencontres internationales). La Fen ne fédère plus que les UID (et encore...cf SNETAA)

Il poursuit en soulignant que le dialogue s'enlise avec les confédérations. Il souligne la constitution du « groupe des dix » et l'aspiration au regroupement de certaines de ses composantes autour de la FEN. Et sous le chapitre « Fédérer les convergences » dans une formule lapidaire il pose crûment la question :

« Pourquoi rester ensemble si l'on n'a ni les mêmes objectifs, ni les mêmes conceptions ?

Pourquoi rester séparés si on a le même objectif et la même conception syndicale ?

Et de proposer en réponse *« de rassembler ceux qui sont prêts à se reconnaître dans une même conception du syndicalisme »* en trois étapes :

- *« dans l'immédiat : constituer un cartel de négociation pour la discussion fondamentale de la grille de la fonction publique ;*
- *ouvrir la perspective d'un regroupement de syndicats autonomes qui y sont prêts ;*
- *parallèlement favoriser l'élargissement du champ des syndicats FEN qui en ont besoin. »*

Il plaidait enfin pour une image forte d'une FEN restructurée et qui porte chez les enseignants le mandat de La Rochelle : refuser d'isoler l'école et fédérer tous les enseignants, un corps unique impliquant un syndicat unique.

On mesure le chemin parcouru en six mois depuis les réunions du 8 juin.

Une nouvelle réunion entre les responsables UID de la FEN et du SNI-PEGC se tiendra le 15 décembre 1989³⁰ réunion qui une nouvelle fois va certes constater l'urgence de bouger mais surtout va dessiner les grands axes de ce mouvement qu'il faudra porter dans la perspective du congrès de 91. Un accord se fait sur la ligne à suivre

- restructuration interne qui s'appuiera sur l'objectif du corps unique chez les enseignants
- une recomposition externe sans oublier une restructuration internationale (l'une ne dépendant pas de l'autre)

Dans la foulée, dans les colonnes du journal « Le Monde » du 5 janvier 1990, sur proposition et à la demande de l'E.F.N., Y. Simbron lance le fameux appel à « Jean, Marc, Henri, Bernard, Paul et les autres... », plaidoyer pour « *une grande confédération* » où, il déclare que la FEN est prête pour toutes formes d'initiatives qui permettraient de mettre fin à la division syndicale. Appel qui sera vertement rejeté par Blondel (FO) et ne recueillera pas davantage d'écho dans les autres confédérations.

3. Le congrès de Limoges du SNI-PEGC

Mais il est impossible de déconnecter l'évolution de la réflexion interne de la FEN des bouleversements qui allaient s'opérer dans l'éducation nationale avec les résultats de la négociation sur la revalorisation de la fonction enseignante. Négociation âpre, tendue parfois avec le ministre de l'E.N. L. Jospin, négociation empreinte de déceptions pour le SNI-PEGC avec la décision d'abandon du corps collègue et la disparition à terme des PEGC, mais négociation qui avait débouché, en mai 1989 sur un acquis historique portant sur la création du corps des professeurs des écoles³¹..

« Ainsi, à compter du 1^{er} septembre 1990 les professeurs des écoles seront rémunérés comme leur collègues des collèges et lycées, avec la même carrière, la même grille indiciaire, le même indice terminal » peut déclarer M. Le Gal au congrès du SNI-PEGC de Limoges en juin 1990.

« La mise en extinction du corps des instituteurs, des PEGC, des PLP1, l'intégration des chargés d'enseignement et des adjoints d'enseignement dans le corps des certifiés, celle des CE dans le corps des CPE aboutissent à une structure générale en trois corps comparables : professeurs des écoles, professeurs certifiés, professeurs des LEP » comme le résume Guy Brucy, bouleverse toutes les données historiques dans l'éducation nationale et ouvre la voie à la restructuration interne
Désormais les dés pouvaient rouler !

Et ils roulaient déjà à ce congrès de Limoges.

En conclusion du débat sur la motion revendicative qui allait sortir de ce congrès, M. Le Gal, rapporteur de ce texte qui comportait une partie sur les évolutions syndicales traçait explicitement la double voie qui allait être au centre des débats du congrès de la FEN de Clermont-Ferrand :

³⁰ Y participaient pour le permanent de la FEN : Y. Simbron, M. Fouilloux, J. Laroche, G. Le Néouannic, Y. Ripoché, J. Oger, J.P. Roux ; pour le SNI-PEGC : J.C. Barbarant, H. Baro, J. Finet, Cl. Lavy, J.M. Laxalt, M. Le Gal,

³¹ Voir témoignage de M. Le Gal publié dans le n° 37 des Cahiers du Centre Fédéral

« Le SNI-PEGC s'inscrit pleinement dans l'initiative prise par la FEN en janvier 1990...Il faut donc reconstruire avec tous ceux qui le voudront, sans exclusive, sans exclusion ... La FEN doit maintenant poursuivre, amplifier, approfondir son initiative. »
Et :

« Notre congrès demande donc à la FEN de lancer un appel à tous les enseignants pour qu'ils mettent en débat la nécessité d'une structure unitaire et représentative de tous les enseignants au sein de la FEN, tirant ainsi toutes les conséquences de l'égalité enfin reconnue des enseignants des écoles, des collèges et des lycées, de leur égale responsabilité, de leur égale dignité, mais aussi de leurs spécificités. »

Ainsi le SNI-PEGC posait une première pierre en montrant aux minoritaires, au SNES en particulier, qu'il était lui aussi comptable du système éducatif dans son ensemble et qu'il revendiquait le regroupement des enseignants dans une même structure dans la FEN et posant des revendications pour tous les niveaux du système éducatif.

L'enjeu du congrès de Clermont Ferrand qui annonçait un congrès sur les structures était donc bien double :

a) au plan interne

- rompre avec la dérive qui progressivement de fédération de syndicats avait conduit la FEN à n'être plus qu'un cartel de tendances ;
- réorganiser les syndicats par branches de métiers afin de rendre leurs revendications, et donc celles de la FEN, plus cohérentes. Il ne s'agissait pas de remettre en cause l'autonomie des SN mais d'en préciser les limites, celles qu'ils devaient accepter en adhérant aux statuts de la FEN.

b) à partir d'une FEN cohérente, rendre possible une restructuration du syndicalisme.

Nos opposants ne s'y sont pas trompés. Pour eux il ne pouvait être question d'accepter une limitation de leur totale autonomie et de leur pouvoir de contestation publique des positions de la FEN. Leur stratégie a donc consisté à monter leurs adhérents contre les revendications et les acquis de la fédération pour casser ses projets. Or ce qui est le plus sensible aux adhérents d'un syndicat c'est le terrain corporatif. Les questions de recomposition syndicale n'intéressant que les plus « politisés ».

4. La majorité prépare son projet de renouveau de la FEN

Cependant la majorité était maintenant décidée à aller de l'avant. Un groupe UID composé de représentants des SN UID, d'UID minoritaires au SNES et au SNETAA et de l'EFN, fut chargé de préparer un projet de réforme des structures en partant des orientations définies à La Rochelle. Il s'agissait bien de tester la faisabilité de nos objectifs au plan des structures en prenant en compte la situation de départ et en vérifiant l'accord des SN majoritaires sur les futures transformations.

La première réunion de ce groupe se tint le 26 mars 1990 et il fut convenu de réunions hebdomadaires chaque lundi matin avant la réunion de l'FN. Il s'agissait notamment de plancher sur les « familles de métier » c'est-à-dire sur la composition des « branches » regroupant les syndicats d'une même famille de métiers, ainsi que sur la question des tendances, sur la constitution de sections régionales et plus généralement sur le fonctionnement de la FEN (les relations entre la FEN, les branches, les SN, les SR et les SD). Rapidement à ce groupe principal furent annexés des sous-groupes par branches avec les représentants des SN majoritaires concernés.

Lors du Conseil National des 10 et 11 mai 1990, Y. Simbron avait clairement annoncé qu'à l'issue du débat du prochain congrès de Clermont-Ferrand sur l'avenir du syndicalisme pourraient intervenir des réformes statutaires soit à ce même congrès soit à l'occasion d'un congrès extraordinaire organisé dans la foulée.

Nous ne prenions donc personne en traître. Le texte UA adopté au BN du SNES du 22 juin 1990 le montre bien.

Un premier avant-projet de statuts fut soumis à la réflexion des leaders UID le 26 juin 1990

5. La réunion du 7 juillet 1990 de la majorité

J. Oger présenta un premier rapport de ces travaux et les propositions du groupe devant une réunion plénière de la majorité qui regroupait plus de 200 militants, le 7 juillet 1990.

D'entrée de jeu J. Oger avertit, en ces termes, la majorité que Pierrette Salvaing, secrétaire générale du SNMSU ne sera plus invitée à ces réunions:

« Pierrette Salvaing sur laquelle nous avons quelques soupçons vient de franchir le trait en participant d'abord à la conférence de presse qu'ont organisée le Snetaa, le Snetap, le Snpen et le Snpes pour lancer le Manifeste dont vous avez eu connaissance. Elle y est intervenue dans le même sens que son camarade de combat Michel Charpentier. »³²

Ainsi progressivement les militants trotskystes sortaient de l'ombre, mais la majorité perdait le contrôle d'un nouveau syndicat.³³

Pour revenir à cette réunion du 7 juillet 90, J. Oger précise qu'elle ne se substitue pas à la réunion traditionnelle de septembre qui sera préparatoire au congrès et fait le point d'avancement de la réflexion sur les différentes questions à clarifier avant le congrès :

- les branches
- le fonctionnement de la FEN (quid des tendances ?)
- les sections régionales
- le fonctionnement des appareils
- la dynamique à créer dans la FEN
-

1) **Sur les branches** Oger précise que la réflexion n'est pas achevée. Pour trois branches³⁴ le temps a manqué pour réunir les camarades concernés. Par ailleurs la logique des neuf branches possibles³⁵ *« se heurte à quelques obstacles non négligeables. Doit-on peut-on, au regard des familles de métiers conçues à La Rochelle faire éclater une partie de nos syndicats nationaux ? Cela comporte un risque et celui-ci se calcule en mandats majoritaires. »*

Pour la majorité il n'est donc pas envisageable de se lancer dans l'aventure. C'est le réalisme qui doit l'emporter.

³² Plusieurs témoins ont rapporté que les réunions des trotskystes de la FEN, y compris ceux qui infiltrés se réclamaient de la majorité, se tenaient au domicile de P. Salvaing proche de la FEN

³³ P. Salvaing rejoindra ultérieurement FO, le SNMSU restera à la FEN et se développera.

³⁴ Enseignement supérieur et Recherche, Inspection, Direction.

³⁵ Enseignants, Direction d'établissements, Inspection, Administration - gestion, Ouvriers - Techniciens, Enseignement supérieur et Recherche, Culture, Animation - Formation, Education - Prévention.

C'est dans la branche « Enseignants » que se trouve la grande masse des personnels et donc des adhérents. C'est aussi là que l'affrontement sera le plus dur. Car elle devrait regrouper les Instituteurs et professeurs d'Ecole, les adjoints d'enseignement, les certifiés, les agrégés, les enseignants d'EPS, les CE et CPE, les conseillers d'orientation, les enseignants des lycées et LEP agricoles.

D'autres «branches posent quelques difficultés quant à leur contour au regard des champs actuels de syndicalisation comme « Education-prévention » avec les rééducateurs et psychologues relevant du SNI-PEGC ou les CE et CPE, qui pourraient y avoir leur place.

2) Pour le fonctionnement de la FEN, J. Oger résume en quelques phrases le constat qui a conduit la majorité à vouloir changer les choses :

« La FEN est devenue aujourd'hui autre chose qu'une fédération de syndicats, elle est un cartel de tendances. Si au fil du temps les tendances se sont organisées, aujourd'hui elles sont cristallisées à un point qu'il n'existe plus de débat réel avec les minorités, UA en particulier. Avec l'EE la discussion reste possible, mais cela dépend de l'interlocuteur qui s'exprime en son nom. La volonté de marquer sa différence l'emporte sur celle de trouver des points de convergence... Et l'on est arrivé à un point tel que l'existence même des tendances, la possibilité pour elles de présenter un texte d'orientation à chacun de nos congrès, si elles ont pu constituer, à un moment de notre histoire, un élément de démocratie interne, apparaissent aujourd'hui comme une caricature de la démocratie syndicale. Car nous arrivons à chacun de nos congrès avec des textes ficelés, des idées bien arrêtées, des propositions figées. Mais comment les adhérents peuvent-ils se sentir partie prenante de nos décisions ? Quels moyens ont-ils pour peser au moment de leur élaboration ? Ont-ils la parole ? Nous nous sommes engagés dans une mécanique pernicieuse qu'il nous faut tenter de briser. »

Et de proposer :

« ...Ne pourrions-nous envisager qu'à l'avenir on en finisse avec la traditionnelle motion d'orientation ? Et que l'on organise un débat à partir d'un texte élaboré par une instance où seraient représentées les différentes sensibilités. Ce projet syndical allierait deux aspects :

- la politique générale de l'organisation*
- la partie revendicative*

Il serait discuté dans les branches, dans les sections au niveau le plus décentralisé possible avec l'ensemble des adhérents qui auraient à l'enrichir, à l'amender.

Contrairement à ce qu'affirmeront les minorités à Clermont-Ferrand il ne s'agit nullement de faire disparaître les tendances ni au sommet puisqu'elles seraient parties prenantes de l'élaboration d'un projet, ni chez les adhérents puisque ce projet serait soumis à leur critique. Mais il s'agissait bien de casser leur rôle structurant.

Enfin pour que le congrès joue pleinement son rôle de recherche des synthèses et qu'aux positions nationales figées des tendances, ne se substitue pas la même cristallisation aux niveaux inférieurs nous proposons que : *« Ni les branches, ni les sections ne devraient pouvoir arriver au congrès mandatées définitivement, mais elles*

seraient porteuses de l'avis des adhérents, porteuses d'amendements qu'elles auraient à proposer, à discuter. »

La seconde proposition dans le fonctionnement de la FEN prévoyait la constitution de sections régionales (et non académiques) en réponse au pouvoir croissant des régions dans la logique de la politique de décentralisation.

Les sections départementales seraient maintenues mais il faudrait définir les compétences de chacune de ces structures et leur hiérarchisation. Cette question était encore ouverte.

Le dernier point, et non des moindres, posait le problème de l'identité actuelle forte des SN et du risque de cartellisation d'autant que chaque SN a son propre appareil et la FEN le sien. Pour parer ce risque il était proposé de remettre en cause ce fonctionnement et d'opérer un réel croisement entre les appareils afin que chaque militant dans chaque syndicat soit demain, avant tout un militant de la FEN. Ceci, malgré la scission est resté un vœu pieux.

Mes deux prédécesseurs immédiats ont, comme moi, caressé l'espoir de regrouper la FEN et tous les SN sous le même toit. J'ai moi-même chargé J. Bory, le trésorier de concentrer ses efforts pour rechercher une implantation possible. En vain, ou les possibilités dépassaient nos moyens financiers, ou les lieux proposés étaient trop éloignés du ministère de l'éducation nationale au goût de certains, ou les contraintes techniques étaient peu compatibles avec le fonctionnement d'une organisation syndicale. Mais tout le monde y tenait-il vraiment ?

Mais, nous avons bien conscience qu'il ne suffisait pas de rédiger un projet pour qu'il recueille aussi simplement l'adhésion enthousiaste des personnels (les syndiqués et au-delà). Il fallait créer une dynamique. Il fut donc proposé d'agir simultanément sur quatre terrains :

1. Délégitimer le fonctionnement actuel :
 - au regard des évolutions statutaires des corps
 - au regard de nos thèses sur l'éducation
 - au regard de la caricature de démocratie actuelle.
2. Crédibiliser notre orientation et ses acquis dans les secteurs où nous étions faibles
3. Faire valoir notre conception du syndicalisme, sa nature, son rôle dans la transformation de la société
4. Mettre en place entre nous de nouvelles pratiques : travailler ensemble, publications communes, défendre l'identité fédérale.

Enfin, il était clairement affirmé que Clermont-Ferrand ne devait être qu'une phase de transition. Il ne s'agissait pas de passer en force et de tomber ainsi dans le piège où nous attendaient les UA.

« Clermont-Ferrand ne peut pas être le congrès du bouleversement des structures ...sinon nous n'aurons fait qu'une réforme bureaucratique...une de plus ...et elle n'aboutira guère...après Clermont-Ferrand, il nous faudra poursuivre le débat, et le poursuivre pour conclure, sans pour autant repousser la conclusion aux calendes grecques » fut-il précisé.

Ainsi viendrait un autre congrès sur les structures, mais dans un délai qui n'était pas fixé. Chacun sait que les choses ne se passèrent pas exactement comme nous l'avions souhaité !

Mais il faut encore rappeler que la majorité se sentait portée dans ses convictions par la publication d'un sondage de l'IFOP sur l'image du syndicalisme dans notre pays et qui dénotait des tendances lourdes :

A la question : « *Les syndicats représentent-ils bien l'avis des salariés ?* »

Plutôt d'accord : 44%

Plutôt pas d'accord : 51%

A la question : « *Les syndicats ne proposent-ils rien de constructif ?* »

Plutôt d'accord : 39%

Plutôt pas d'accord : 55%

A la question : « *Y a-t-il trop de revendications différentes pour qu'un syndicat puisse toutes les exprimer ?* »

Plutôt d'accord : 63%

Plutôt pas d'accord : 33%

A la question : « *Une large confédération de tous les syndicats serait-elle plus efficace pour défendre les intérêts des salariés ?* »

Plutôt d'accord : 79%

Plutôt pas d'accord : 15%

Enfin : « *Qu'est-ce qui peut expliquer le mieux qu'un salarié ne soit pas syndiqué aujourd'hui ?* 26% répondent que c'est à cause de la division et 59% parce qu'ils sont politisés.

Pour nous la conclusion est simple : l'organisation actuelle du monde syndical n'est plus pertinente, il est urgent de construire une organisation unitaire et indépendante.

6. Les assises pour la démocratisation de l'enseignement

La majorité avait cependant pleinement conscience que ce pari engagé sur la structuration interne de la FEN devait se gagner devant l'opinion publique autour du thème de la démocratisation de l'enseignement. C'est pourquoi fut adopté au CFN des 24 et 25 septembre 1990 un « Appel aux démocrates » qui allait déboucher sur des « Assises pour la démocratisation de l'enseignement » le 24 novembre 1990³⁶. Cet appel qui s'appuyait sur la loi d'orientation de 1989, plaidait pour la mise en œuvre d'une politique cohérente de la formation avec pour objectif la réussite de tous les élèves et demandait aux pouvoirs publics de prendre des décisions capitales pour l'avenir afin de vaincre toutes les causes d'exclusion et d'inégalité et d'atteindre tous les objectifs fixés par la loi, « à commencer par celui d'un niveau minimal, CAP ou BEP, pour tous les jeunes ou adultes »

³⁶ Voir intervention liminaire de Y. Simbron : Fen-Hebdo n° 394 du 30 novembre 1990.

- l'application de la réforme dans les écoles,
- la mise en cohérence de la politique d'éducation au collège,
- la transformation du lycée,
- la promotion des lycées professionnels,
- la rénovation et l'amélioration des diplômes,
- la professionnalisation croissante de tous les métiers d'enseignants ...etc.

Derrière ces exigences se profilaient bien évidemment les mandats de notre congrès de La Rochelle. Les Assises pour la démocratisation de l'enseignement devaient marquer le point fort de cette campagne. Mais il faut bien reconnaître que ces assises³⁷ malgré la participation de nombres d'organisations et de personnalités, n'eurent que peu de retentissement dans les médias.

7. Les minorités développent leur stratégie

C'est cette volonté de changement que refusait UA s'accrochant à des positions conservatrices en s'appuyant sur le corporatisme le plus classique. Ainsi nous allions devoir faire face, sur tous les terrains revendicatifs à la surenchère et la fuite en avant. Il s'agissait pour eux de se démarquer à tout prix de la ligne de la fédération pour mieux expliquer à leurs troupes que les réformes que nous propositions ne visaient qu'à les entraîner dans un syndicalisme de complaisance en les privant de toute liberté d'expression et d'action.

Deux mois après le congrès de Clermont-Ferrand, le 15/4/91, à la veille de l'ouverture du congrès du SNES de St Malo (où je représentais la FEN) Monique Vuillat résumera cette stratégie dans la revue « Unité et Action » en affirmant que se développait :

« ...une prise de position très largement partagée (dans les académies) en faveur d'une démarche du type de celle contenue dans la «Charte de Clermont-Ferrand »... »

et en fixant comme axes forts de ce congrès :

« la détermination à imposer que la FEN soit autre chose que le perroquet systématique des pouvoirs publics... »

Mais ce n'est pas un fantasme de notre part d'affirmer que la stratégie qu'ils allaient développer visait bien à casser toute tentative de restructuration syndicale. Quelques mois avant le congrès de Clermont-Ferrand, le 22 mai 1990, le BN du SNES adoptait un texte (qui sera, quelques jours plus tard, proposé au vote du CN de la FEN par UA). Ce texte est une totale condamnation d'un projet qui n'a pas encore été débattu et qui est d'avance caractérisé comme :

³⁷ Participèrent à ces Assises :

- La CFDT, la CGT et la CFE-CGC mais aussi l'UIMM et le CNPF
- Des organisations sociales comme SOS-racisme, la FCPE, l'UNEF-ID, la FIDL, le CNAL, le CNAFAL, la JPA
- Des associations de spécialistes (Maths, Français, Sciences éco, informatique, l'ICEM...)
- Nombre d'organisation du CCOMCEN : APAJH, ALEFPA, ANATEEP, CEMEA, CASDEN, CAMIF, Ligue de l'enseignement, Francas, FNACEM, MLF, PEP, MAE, MOCEN, MRI-FEN
- Le PS et le PCF

« ...la volonté de la direction de la FEN, pour tenter de trouver une solution à ses difficultés et conserver à tout prix une majorité, de s'attaquer à la souveraineté des syndicats nationaux, de prévoir des regroupements autoritaires, peut-être aidée dans cette opération par la direction de la CFDT dans le cadre d'une « recomposition syndicale » qui ne serait qu'une normalisation et un processus d'exclusion contraire à un véritable mouvement d'unité syndicale construite par les syndiqués.³⁸ »

Il va désormais s'agir d'affirmer plus que jamais la prééminence d'une décision d'un syndicat sur toute décision fédérale, son autonomie absolue. Je me réfère ici au texte même de la motion d'orientation déposée par UA au congrès de Clermont-Ferrand et cité par Guy Brucy (Histoire de la FEN p. 521) :

«... les syndicats nationaux... doivent continuer à être souverains, maîtres de leurs choix revendicatifs, de leurs décisions d'action. »

C'est le principe du cartel contre celui de fédération. Cette orientation sera reprise à la fin du congrès par une déclaration connue sous le nom de « Charte de Clermont-Ferrand », charte signée par tous les SN à direction minoritaire et soutenue par les 4 courants minoritaires. Ce texte précisait bien que :

« les instances fédérales doivent respecter l'autonomie financière et la souveraineté des syndicats nationaux » dans une conception de « co-responsabilité » syndicats-FEN dans les revendications et les décisions d'action. En prônant cette méthode les minoritaires acceptaient, pire, revendiquaient de facto que ce soit le pouvoir politique qui choisisse, éventuellement, entre les revendications à satisfaire, selon ses propres critères (voir abandon du corps collège) ou pire, constatant les divergences, ignore les revendications des uns et des autres.

C'était pour nous, cela le demeure pour moi, la paralysie de l'organisation et le négation du syndicalisme de transformation sociale qui nous est cher. Il s'agissait en fait de nier la règle démocratique qui permet d'arrêter toute position à la majorité.

C'est la stratégie du cartel qui alimente naturellement les réflexes et les revendications corporatives et qui rend inutile tout appareil fédéral dans la quasi-totalité des secteurs. La suite allait tristement confirmer que, privés de cette sorte de boussole idéologique de transformation de la société par l'idéal communiste, le corporatisme, les oppositions catégorielles resteraient le seul ciment de cette opposition interne et rien ne trouverait plus grâce à leurs yeux dans les actions et les avancées revendicatives de la FEN.

La question du rapport entre les structures d'une organisation remonte à l'origine de la FEN et à l'une des causes de la scission de 47-48. Dès l'origine le débat a toujours tourné autour de la question de l'articulation entre les prérogatives d'un syndicat et celles des fédérations.

Rappelons-nous que le congrès du SNI au printemps 1948 décidait de quitter la CGT³⁹ et dans le même mouvement adoptait la motion Bonissel-Valière qui précisait notamment au point 10 :

« Démarcation précise entre les prérogatives des syndicats et des fédérations d'une part, des unions départementales et des organismes confédéraux d'autre part, afin que chaque syndiqué de base sache en clair les attributions des

³⁸ Texte en annexe n°6

³⁹ Décision adoptée par 1023 mandats pour ; 253 contre et 59 abstentions

organisations syndicales à tous les échelons et ne se trouve pas tirailé, comme il l'a été en novembre 1947 entre des mots d'ordre contradictoires. »

Cette motion, véritable charte constitutive de ce qui allait devenir la FEN était claire : entre un syndicat et sa fédération **il ne peut pas y avoir de mots d'ordre contradictoires**.

Tout l'objet des statuts d'une fédération consiste bien sur cette question à **définir ses prérogatives par rapport au degré d'autonomie des syndicats** qui choisissent librement d'y adhérer. C'est bien toute la différence qui existe entre une fédération et un cartel ou chacun est totalement libre de son expression et de ses actions.

C'est bien ce rappel qu'avait fait le congrès de 1973 en votant le « manifeste pour l'unité syndicale » justement suite au non respect de la discipline fédérale qui s'était traduit par des mots d'ordre contradictoires⁴⁰.

En fait c'est bien cette conception de l'organisation du syndicalisme qui n'a cessé d'être contestée d'abord par la minorité communisante, rejointe en 90-91 par les 11 syndicats et les 30 sections départementales signataires de la « Charte de Clermont-Ferrand ». Car si l'on veut bien lire attentivement ce qu'exigeait ce texte :

*« ...les instances fédérales doivent respecter l'autonomie financière et la **souveraineté des syndicats nationaux** , l'initiative des sections départementales et rechercher, par le débat, par les contributions des sections départementales, des syndicats nationaux et des courants de pensée, les convergences, les synthèses revendicatives, les modes d'intervention et d'action qui prennent en compte l'avis des syndiqués et l'intérêt de tous. Cette conception fonde la co-responsabilité des syndicats nationaux et de la FEN ... »*

... il ne reste derrière ces mots que la conception du cartel. Tout est fondé sur la souveraineté absolue des syndicats nationaux. Nulle part on ne tire les conséquences de la recherche des « convergences et des synthèses revendicatives » en terme de décisions qui dès lors s'imposeraient à tous, ce qui impliquerait le respect des mandats définis à la majorité. En un mot il ne peut y avoir de mot d'ordre fédéral que s'il y a l'unanimité. Car que faire face à des revendications contradictoires ?

En posant le débat en ces termes, c'est bien le refus même d'un principe essentiel de la motion Bonissel-Valière que les minorités exprimaient...Et cela n'a rien à voir avec la nécessaire confrontation des points de vue, ce que nous n'avons jamais remis en cause.

C'est pourtant le SNES qui, hypocritement, déclarait, dans un texte de son conseil national du 9 et 10 avril 1992 :

« la confrontation des points de vue est le gage de la richesse et du dynamisme d'une FEN renouvelée »

Certes, mais ensuite que se passe-t-il ?

⁴⁰ Voir « Histoire de la FEN » (Guy Bruzy p. 358-360)

La réponse se trouve dans cette lettre du SNES à la FEN qui dès 1981 refusait à la FEN son fichier avec cette argumentation de son trésorier national Jean Reynaud :

« Le SNES est garant, devant ses syndiqués, de l'utilisation de son fichier, *aux seules fins syndicales qu'il a souverainement choisies.*

C'est pourquoi nous te confirmons que nous n'enverrons aucun listing à qui que ce soit, en dehors des sections locales, départementales ou académiques du SNES. »

Derrière cet épisode, qui n'est qu'un exemple parmi tant d'autres, c'est le droit pour la FEN de faire valoir son point de vue à tous les adhérents des syndicats qui est en cause. Est-ce cela « *la nécessaire confrontation des points de vue* » ?

C'est bien dans la conception des prérogatives respectives de la FEN et de ses syndicats nationaux que se trouve une autre des raisons essentielles de la scission.

8. La rupture avec le SNETAA

Un événement majeur allait fragiliser la majorité, accroître les tensions internes avec UA et paradoxalement accélérer le processus de scission. Il s'agit de la rupture assez brutale qui s'est produite lors de la période qui va de l'été 1987 au congrès de La Rochelle (février 1988) entre la majorité fédérale et le SNETAA, syndicat pourtant majoritaire et qui allait bientôt donner naissance à la nouvelle tendance « Autrement ».

Cette rupture était inimaginable quelques années auparavant et incongrue si l'on s'en réfère à l'histoire de ce syndicat créé lors de la scission de 1948, qui se construisit en opposition au SNTP (qui avait alors rejoint la CGT) et dont le premier secrétaire général fut Pierre MAUROY.

Comme toujours, dans une rupture de ce type, il faut distinguer entre les raisons conjoncturelles, les causes profondes et les stratégies d'appareils où se mêlent politique et syndicalisme.

La raison formelle de cette rupture fut le vote positif exprimé au Conseil économique et social par la délégation de la FEN conduite par Y. Simbron de l'avis sur le rapport Andrieux⁴¹. Dans l'« Histoire de la FEN »⁴² Guy Brucy explique les motifs de la réaction hostile du SNETAA : position non-délibérée à l'EFN et avis contenant des propositions que le SNETAA jugea contraires aux mandats du syndicat.

Il est vrai que Y. Simbron avait toujours refusé de se laisser enfermer par un mandat de l'exécutif pour les questions débattues au C.E.S. expliquant que seule la délégation ayant participé aux travaux était à même de définir la position la plus juste, la plus proche du compromis acceptable dans une instance composite et que c'était au travers des explications de vote plus que par le vote lui-même que s'exprimait la position de la FEN. Cette position de principe était, je dois le dire, assez mal vécue par l'exécutif qui ignorait quasiment tout de ce qui se passait au C.E.S. De plus sur une question aussi sensible pour l'un des syndicats concernés, cette méthode « à la hussarde » était une faute politique.

⁴¹ Rapport sur « Les perspectives d'évolution des rapports de l'école et du monde économique face à la nouvelle révolution industrielle. » Jean Andrieux était ancien président de la FCPE proche de la FEN

⁴² Voir pages 479 à 482

En effet ce qui causait la vive réaction du Snetaa n'était pas sans importance. Le rapport préconisait en effet de considérer l'apprentissage « comme une voie de formation qualifiante » et plaidait pour un « ensemble extrêmement souple et ouvert des voies de qualification. » C'était pour le Snetaa la perspective de marginalisation ou pour le moins une concurrence déloyale pour les lycées professionnels.

Par ailleurs le SNI-PEGC ne manifestait pas un enthousiasme délirant pour ce rapport et avait critiqué, à l'E.F.N., la méthode employée.

Mais il faut ajouter que cette affaire se greffait sur un fond d'amertume et de suspicion entre le Snetaa et la FEN. Il y avait d'abord eu la question des « séquences éducatives en entreprise⁴³ » que la FEN avait eu beaucoup de mal à faire accepter par le Snetaa quelques années auparavant.

Et puis, depuis quelques temps, la FEN nourrissait quelques doutes sur l'orientation du SG du Snetaa, Michel Charpentier qui avait succédé à Jacques Fournier⁴⁴ au congrès du SNET-AA à Istres (13) (12-14 mars 1981) et comme secrétaire général du troisième syndicat majoritaire de la FEN, il siégeait au bureau fédéral et à l'exécutif. Or vont bientôt courir des bruits sur l'appartenance trotskyste de Charpentier. Soupçon érigé en affirmation par certains dont Claude Vieira, ancien secrétaire national chargé de la vie interne (donc en charge de la majorité) à l'époque d'André Henry et qui précise qu'un accord avait été passé avec cette tendance dans la FEN pour faire obstacle aux communistes et conserver à la majorité notamment la section départementale du Val de Marne. Cet accord impliquait que soient intégrés aux équipes majoritaires quelques militants FUO dont Michel Charpentier et Jacques Guetta⁴⁵. Ceci m'a été confirmé par André Henry ainsi que par Michel Bouchareissas qui avait alors en charge la vie de la majorité au sein du SNI. Jacques Pommatau m'apprendra plus tard que c'est pour cette raison qu'il refusa l'entrée de J. Guetta à l'EFN. D'autres militants du SNETAA, comme Michel Otavi (ancien trésorier du SNETAA évincé par Charpentier) et J.Cl. Tricoche étaient tout autant affirmatifs.

Martine Le Gal m'a depuis confirmé ces informations en rappelant que lorsqu'un certain nombre de militants du PCI, au plus haut niveau de l'appareil, décident de rejoindre le Parti socialiste (opération « convergences » menée par J.C Cambadélis et Ph. Dariulat ils contactent des militants nationaux des organisations syndicales. Elle-même sera contactée par Jean Grosset alors militant EE-FUO du SNI-PEGC des Hauts de Seine qui l'informe que des militants trotskystes membres du PCI sont infiltrés dans la majorité UID où ils ont des responsabilités. Quatre noms sont cités :

- Michel Charpentier – SG du SNETAA
- Pierrette Salvaing – SG du SNMSU
- Jacques Guetta – SD du Val de Marne
- François Chaintron – SD des Hauts de Seine (qui deviendra SG de la FNEC-FO)
-

Je dois dire que, pour ma part, secrétaire national depuis septembre 1975 c'est-à-dire tout au début du mandat d'André Henry, si le pacte avec le FUO n'avait rien de secret tant il était visible puisqu'ils votaient alors les textes essentiels avec la majorité, je n'ai jamais été informé, avant cette crise entre le SNETAA et la FEN, de cet entrisme trotskyste. Mais je n'étais semble-t-il pas le seul dans mon cas, Jacques Fournier – qui

⁴³ Accords FEN-Beullac, A. Henry était SG de la FEN

⁴⁴ Jacques Fournier quittait le SG du SNET-AA après 25 années à la tête du syndicat.

⁴⁵ J. Guetta deviendra secrétaire départemental de la FEN du 94 et sera membre du BFN au titre de la majorité

n'est malheureusement plus là pour le confirmer, m'a, à plusieurs reprises qu'il ignorait totalement le passé trotskyste de Charpentier.

Si j'évoque cette question que n'aborde pas Guy Brucy dans son « Histoire de la FEN » c'est qu'il me semble qu'on ne peut pas vraiment comprendre totalement sans cela la crispation et le conflit entre l'appareil fédéral et le SG du SNETAA et l'attitude de Pierrette Salvaing à la tête du SNMSU

Pour l'Exécutif fédéral et les majoritaires du BFN, la présence d'un possible trotskyste, sorte de « sous-marin » d'une tendance syndicalo-politique de la FEN au sein de l'EFN posait un problème sérieux en raison même de l'homogénéité statutaire de cette instance et de la nécessaire confiance qui devait y régner entre ses membres et surtout des principes d'indépendance syndicale vis-à-vis de tout parti politique comme d'un rejet de tout noyautage. Enfin personne n'avait oublié les violentes attaques auxquelles s'était livré le mouvement trotskyste (via Informations Ouvrières) en 1986 lorsque avec Jacques Pommatau la FEN avait lancé le débat sur la recomposition syndicale.

Y. Simbron décida de prendre le taureau par les cornes et convoqua M. Charpentier dans son bureau pour une explication en tête à tête. Que se sont-ils dit ? Seuls les intéressés pourraient le dire avec pertinence. Ce que nous en avons su, c'est ce que Simbron nous en a rapporté à savoir les dénégations de Charpentier quant à ses liens avec le mouvement trotskyste. Je dois ajouter que cela n'a pas suffi à nous convaincre.

Pour compléter le tableau il faut également préciser que Y. Simbron avait installé à ses côtés Yves Ripoché⁴⁶ (ancien SD de Loire Atlantique mais surtout ancien secrétaire national du SNETAA et qui était encore très influent dans son syndicat). Il s'appuyait beaucoup sur lui pour élaborer la position fédérale dans le secteur de la formation professionnelle comme sur beaucoup d'autres choses..

Une ultime tentative de médiation entre la majorité et le SNETAA va alors avoir lieu sous l'égide d'A. Henry. (Médiation dont je n'ai personnellement été informé que par un courrier d'A. Henry au début 2001 !). Il est vraisemblable que l'initiative en revient, avec l'accord de Y. Simbron, à A. Henry lui-même soucieux d'éviter une rupture dont il mesurait les conséquences. Bien que rien n'en apparaisse dans les comptes-rendus établis par A. Henry, celui-ci a tenté de jouer les bons offices en partant des réseaux francs-maçons.

Il se tint deux réunions :

- la première, le 16 décembre 1989 à laquelle participaient Claude Gauthier, Bernard Pabot d'une part, Raymond Beltran⁴⁷ d'autre part et André Henry
- la seconde le 13 janvier 1990 avec les mêmes participants sauf Cl Gauthier (excusé)

Une troisième rencontre était prévue mais n'a jamais eu lieu pour des questions de disponibilités des uns et des autres.

On notera que ni Simbron, ni Charpentier n'y participaient.

⁴⁶ C'est André Henry qui avait appelé Yves Ripoché au secrétariat national de la FEN.

⁴⁷ Raymond Beltran était un militant du SNETAA UID défendant les thèses fédérales et conseiller technique à la FEN

Ces rencontres n'arrêteront pas la mécanique qui s'était enclenchée. Pourtant selon l'analyse qu'en fait A. Henry dans la lettre qu'il adresse le 24 février aux deux SG, il n'y a en ce qui concerne la question de l'apprentissage aucune divergence sur les principes pas plus qu'en matière d'orientation syndicale. Il rappelle avec force que pour tous la seule voie face à la politique gouvernementale est celle de la recherche du compromis acceptable⁴⁸ que le SNETAA avait bien compris lors de la mise en place des « séquences éducatives en entreprises ». En fait au travers de ces lignes on perçoit bien que ce qui est en jeu c'est la question du rôle respectif de la FEN et des syndicats nationaux, fédération ou cartel. Il aura cette phrase prémonitoire :
« Au fond, le conflit FEN-SNETAA illustre éloquemment, comme des prémisses, ce qui se passerait si au terme d'une réforme des structures de la FEN, la minorité Unité et Action disparaissait. »

Quelques semaines après le congrès FEN de La Rochelle, le SNETAA tenait son propre congrès également en Charente-Maritime, à Ronce Les Bains, du 21 au 25 mars 1988.

Y. Simbron, présent ainsi que la plupart des SG des syndicats de la majorité, va aborder de front la question qui a conduit formellement à la crise entre le SNETAA et la FEN à La Rochelle : le vote positif qu'il a émis au Conseil économique et social sur le rapport Andrieux .

Guy Brucy relate fidèlement le sens de cette intervention dans laquelle Simbron réfute toute divergence de fond entre la FEN et le SNETAA sur la question de l'apprentissage en renvoyant les congressistes non au vote, selon lui toujours ambigu dans cette instance, mais aux explications de votes publiées au J.O. Pour lui il ne s'agit que d'une divergence tactique et renvoie assez clairement la responsabilité de cette incompréhension au SNETAA lui-même :

« ...Y a-t-il une crise entre la FEN et le SNETAA ? Je réponds très clairement NON ! Y a-t-il une crise interne au SNETAA ? Pas exactement. Il y a une crise à l'intérieur de la majorité du SNETAA...Nous avons senti cette crise durant le congrès de la FEN. Il me semble que nous ne nous étions pas trompés d'analyse... »

Y. Simbron développe ensuite les trois raisons qui plaident pour « un SNETAA fort et uni (dans la FEN) » :

- *«Le dossier de la formation professionnelle est un dossier déterminant, assez décisif pour l'avenir du système éducatif ...*
- La FEN a besoin de tous pour s'opposer à la thèse du grand second degré
- Il faut s'en sortir car le syndicalisme français n'a pas les moyens de mettre l'accent sur ce qui divise au regard du contexte politique, économique et social.

Pour « s'en sortir » il propose de « ne pas ressasser le passé, les divergences ou les aigreurs ». Il faut que personne ne perde la face et ne jamais se retrouver dans la même situation. Et il précise : « Il faut faire en sorte que nous trouvions les voies et les moyens pour que notamment à l'Exécutif qui représente la majorité de la FEN...et non tel ou tel secteur...chacun soit responsable de tout, y compris lorsque ici ou là on a quelque état d'âme. Et croyez bien que cette règle s'applique, y compris pour le

⁴⁸ « ...toute action syndicale est un compromis. Ou alors elle se radicalise et devient vite ultra-minoritaire... »Lettre d'HENRY à SIMBRON et CHARPENTIER p 3

secrétaire général ...qui est vraisemblablement celui qui est obligé de faire le plus de compromis... »

Y. Simbron, sauf à se déjuger, ne pouvait aller plus loin que de reconnaître implicitement un problème de fonctionnement. Mais il soulignait au passage la crise qui existait au sein du secrétariat national du SNETAA quant à l'attitude à adopter vis-à-vis de la FEN et rappelait le sens de l'appartenance à l'Exécutif fédéral national où les secrétaires généraux présents ne sont pas là pour représenter leur syndicat, mais la majorité.

Michel Charpentier⁴⁹ consacrera une partie de la présentation du rapport d'activité du syndicat à répondre à l'intervention du SG de la FEN

Il réfutera tout d'abord la question d'une simple divergence tactique :

« ...si on était complètement d'accord sur le fond, pourquoi n'avoir pas mis son vote en accord avec ses explications de vote ? Puisque la délégation de la FEN expliquait que, sur la question de l'apprentissage, on n'était pas d'accord, il ne fallait pas par là même l'approuver... »

Il rappelle ensuite que le SNETAA, après débat, pour marquer son désaccord et faire la synthèse entre les différents points de vue qui s'étaient exprimés, avait décidé de répartir ses mandats sur le rapport d'activité de la FEN entre 10% contre (représentant les minorités), 60% d'abstention et 30% pour.⁵⁰

Et Charpentier rappelle la conclusion de son intervention au congrès de La Rochelle :

« ...ce vote traduit un désaccord certes, mais un désaccord ponctuel. Il exprime surtout...notre espérance de voir la FEN exercer à nos côtés une grande vigilance autour des problèmes essentiels de la formation professionnelle des jeunes. Nous voulons considérer le moment présent comme la fin d'un épisode difficile. Et en déposant 90% de nos mandats sur l'orientation UID, nous entendons témoigner de notre confiance en l'avenir et confirmer notre appartenance à la majorité fédérale. C'est l'intérêt de tous et en tout cas c'est notre volonté. »

Il ajoute ensuite *« pour nous la crise était terminée le 3 février à midi. Mais après ...est quand même tombée la sanction...l'exclusion du secrétaire général du SNETAA de l'EFN. »*

Charpentier se pose donc ici en victime : la crise était conjoncturelle et l'incident était clos, pourtant on me sanctionne. C'était un peu tordre le cou à la réalité en occultant totalement la crise interne au SNETAA ce que rappellera Jacques Fournier dans le débat qui après avoir rappelé sa fidélité à son syndicat et son passé de SG du syndicat, déclare :

« ... je m'adresse à ceux d'entre vous qui le 7 janvier ont voté l'abstention du SNETAA sur le rapport d'activité de la FEN sans mesurer les conséquences ultérieures de ce vote. Les mêmes qui, à quelques unités près ont refusé de prendre en compte un texte présenté par Raymond Beltran. Ils n'étaient pas totalement informés, puisque certains d'entre eux hier matin ne savaient pas que Christian Huard et Michel Ottavi avaient été exclus du secrétariat national sur simple décision du secrétaire général ce qui est anti-statutaire et constitue un véritable abus de pouvoir. C'est la troisième charrette en quatre ans de militants nationaux... »

⁴⁹ SG du SNETAA

⁵⁰ A La Rochelle, les congressistes retiendront surtout que le SNETAA avait porté la majorité absolue de ses mandats en abstention.

Mais surtout il démonte le principal argument avancé par Charpentier comme preuve de l'attachement de la direction du SNETAA à la majorité fédérale :

« ...L'argument du vote à 90% en faveur de la tendance UID FEN ne tient pas, il résulte d'un référendum à la base ne pouvant être remis en cause par la direction nationale ... »

IV. Le Congrès de Clermont-Ferrand (4-8 février 1991)

Ce congrès est sans aucun doute, après celui de La Rochelle, la seconde étape formelle avant la scission de la FEN.

Le débat autour du thème central « Bâtir le syndicalisme de demain et fédérer les convergences » était l'enjeu de ce congrès. Derrière ce titre se profilait une double volonté de la majorité fédérale :

- obtenir un mandat pour aller vers une redéfinition des règles de vie interne c'est-à-dire redéfinir la place et le rôle des courants de pensée comme le rôle respectif de la FEN et de ses SN, et donc obtenir le mandat d'aller vers un congrès extraordinaire sur les structures
- mais il s'agissait également d'avancer parallèlement dans la voie d'une certaine recomposition du mouvement syndical français.

Dans l'« Histoire de la FEN », Guy Brucy traite cet événement en sept pages très denses, et y décrit les multiples tensions et rebondissements de cette semaine de congrès mais son analyse en ce qui concerne la position UID sur la question des tendances est trop schématique et, de mon point de vue, partiellement inexacte.

En effet Il écrit :

« On l'a vu, les majoritaires estiment que l'organisation en tendances qui correspond à la réalité historique des années d'après-guerre est maintenant dépassée.⁵¹ »

Cette phrase peut être lue comme un refus de l'existence des tendances par les majoritaires c'est-à-dire la reconnaissance de ce droit et donc une remise en cause d'un des fondements historiques de la FEN. Or ce n'est pas « l'organisation en tendances » que les majoritaires réfutent, mais le fait qu'elles « structurent » toutes les instances de décision et se soient substituées de fait aux syndicats nationaux ce qui n'était pas le cas « dans l'immédiat après-guerre ».

Cette question mérite qu'on s'y attarde un instant.

C'est le congrès d'Avignon qui, en 1982, avait, comme il le rappelle plus loin, introduit la représentation directe des courants de pensée au CFN⁵² à côté des syndicats nationaux et créé une instance supplémentaire entre le CFN et l'organe exécutif : un nouveau BFN composé exclusivement de représentants des courants de pensée désignés à la proportionnelle de leur influence lors du vote d'orientation, le BFN élisant un Exécutif issu de la majorité. L'objectif de cette réforme des structures de 82 était de favoriser un meilleur débat donc une meilleure compréhension dans la FEN avec l'espoir de parvenir le plus souvent à rapprocher les points de vue, en créant de fait un nouvel organisme de décision hétérogène : le Bureau Fédéral. Il faut d'ailleurs situer cette réforme des structures de 1982 dans son contexte :

- a) Il s'est écoulé neuf ans depuis le manifeste de 1973 et il fallait bien constater que cet avertissement solennel n'a rien changé. La montée en puissance naturelle du second degré et par voie de conséquence celle du SNES (UA) s'était poursuivie, ainsi que les tensions dans la FEN. Régulièrement revenait le grief de la non-représentation du SNES dans

⁵¹ Histoire de la FEN p. 518-519

⁵² Certes, jusqu'en 1982 les courants de pensée étaient présents aux CFN mais au travers des délégations des syndicats nationaux. Ils n'avaient pas de représentation statutaire es qualité.

l'instance de décision qu'était le Bureau fédéral de l'époque. La présence dans ce Bureau homogène de Robert Cheramy, de François Malcourant et de Louis Astre, tous trois de la tendance UID, était considérée, par le SNES, comme une provocation.

- b) Depuis 81 l'union de la gauche qui avait permis l'élection de François Mitterrand, amené une Assemblée nationale, véritable « chambre introuvable » des temps modernes et un gouvernement « d'union de la gauche » permettait d'espérer une amélioration de climat dans la FEN.
- c) Jacques Pommatau avait succédé à André Henry et bénéficiait de l'image justifiée d'homme de dialogue.

C'est donc sous l'impulsion de ce dernier que fut engagée cette réforme de nos structures. Réforme qui allait cependant changer radicalement l'esprit de la FEN.

Jusqu'en 82, le Bureau fédéral était formellement l'organe exécutif. Il était composé de 12 membres, dont le SG de la FEN, tous UID mais de deux types et donc d'un poids « politique » très différents. La première catégorie était constituée par les SG des plus « gros » syndicats majoritaires de la FEN : le SNI⁵³, Le SNAEN, le SNETAA, le SNIEN... La seconde catégorie se composait des secrétaires nationaux permanents de la FEN ayant en charge les six différents secteurs de responsabilités de la FEN (Éducation, revendications, Laïcité- Liberté, Économie⁵⁴, Vie interne et enfin Jeunes-Hors de France- DOM-TOM- Justice - Presse⁵⁵. Malgré la supériorité numérique des secrétaires nationaux, le poids « politique » des SN était déterminant. Nous étions donc encore très largement dans l'esprit « fédération de syndicats nationaux ». Ce BFN se réunissait chaque semaine, le lundi après-midi.

Il faut reconnaître également que le SNES n'était pas le seul à se plaindre de cette organisation, nombre de « petits » SN majoritaires se sentaient exclus et vivaient de plus en plus mal cette situation où ils ne pouvaient se faire entendre que lors des commissions administratives nationales ou des congrès qui d'annuels devenaient trisannuels.

Il faut ajouter qu'André Henry avait, de 74 à 81 considérablement étoffé numériquement l'appareil des permanents de la FEN et constitué de fait un véritable exécutif interne qui tenait ses propres réunions le vendredi matin (au même moment que le permanent du SNI) certes pour gérer les dossiers mais aussi pour préparer la réunion hebdomadaire du Bureau fédéral du lundi après-midi. Situation mal vécue notamment par le SNI⁵⁶.

⁵³ Outre son SG, le SNI disposait au BFN de deux autres sièges attribués à deux de ses permanents.

⁵⁴ Robert Chéramy, seul représentant de la FEN à l'époque au Conseil économique et social, était chargé du secteur économique et siégeait au BFN « hors contingent » ainsi d'ailleurs que Lucien Derry SG de l'USFEN. Le BFN comptait donc en réalité 14 membres.

⁵⁵ C'est de ce dernier secteur multiforme dont j'étais chargé depuis 1975

⁵⁶ A tel point qu'André Ouliac, SG du SNI ne siégera pratiquement plus au Bureau fédéral dans la dernière période du secrétariat général d'André Henry, Jacques Pommatau alors permanent du SNI jouera ici un rôle d'interface qui lui fit notamment acquérir la confiance du permanent de la FEN. Ce qui explique notamment la démarche que Cl. Vieira et moi-même (tous deux secrétaires nationaux de la FEN et membres du Bureau fédéral, fimes auprès du permanent du SNI lors du départ d'André Henry pour que Jacques Pommatau lui succède)

Conscient de cette situation complexe dont il avait hérité, Jacques Pommatau s'attela donc à réformer nos structures. Mais devant l'impossibilité de résoudre cette véritable quadrature du cercle (impossibilité de représenter es qualité tous les syndicats dans une instance tout en prenant en compte l'importance relative de chacun sans tomber dans le gigantisme, sans reconstituer ce qu'était la C.A.) il fut imaginé de recomposer le Bureau fédéral sur la base des courants de pensée en portant son nombre à trente afin à la fois de respecter la proportionnelle et d'y faire entrer les petites minorités. Les réunions devenaient mensuelles. Un Exécutif fédéral homogène issu de cette nouvelle structure, le Bureau Fédéral National (BFN), se réunissait lui chaque semaine et comportait notamment toujours les représentants des principaux SN majoritaires (dont le SNI bien entendu) et les secrétaires nationaux responsables de secteurs⁵⁷.

Neuf ans après cette réforme de 82 nous devons constater que loin de favoriser les rapprochements, cette réforme n'avait qu'accentuer et ossifier les clivages d'une part et réduit le rôle des SN qui ne pouvaient plus intervenir dans une structure de la FEN qu'au Conseil National (nouvelle instance se substituant à l'ancienne CA) et qui ne se réunissait plus que tous les trimestres.

C'est cela que nous voulions changer maintenant en redonnant aux syndicats nationaux une place qu'ils avaient perdue. Mais il ne s'agissait nullement de nier le droit de tendance et encore moins de « normaliser » la FEN.

Aucune des contributions à ce débat, toutes publiées dans la presse fédérale, venant des sections départementales majoritairement UID, n'a remis en cause l'existence et le droit de tendance mais toutes demandaient que l'on en revienne à une FEN, fédération de syndicats nationaux.

A la veille de chaque congrès se tient statutairement une « commission de vérification des mandats » qui a pour rôle d'examiner les contestations sur les votes notamment des sections départementales et de proposer au congrès de les valider ou non.

On peut mesurer la tension à l'ouverture du congrès de Clermont-Ferrand lorsque l'on sait que les travaux de cette commission ont duré trente heures⁵⁸. Comme le souligne Francis Carrié - secrétaire national – dans son intervention au titre d'UID devant le congrès appelé à valider les travaux de la commission :

« ...nous avons trouvé nos camarades minoritaires bien nerveux et parfois agressifs...pourquoi tous ces recours ?...nos camarades minoritaires ont fait preuve non pas d'imagination mais d'esprit procédurier. Plus des 2/3 des recours sont de leur fait....Que cache tout cela ? ...il faut démontrer que la majorité fédérale en très grand péril est contrainte de faire la chasse aux mandats, que son fonctionnement bureaucratique est condamnable ... »

Si l'on peut penser que cette attitude des UA était « de bonne guerre », il faut cependant souligner que Michel Charpentier qui, il n'y a pas si longtemps se réclamait

⁵⁷ Jacques Pommatau établit également à l'intérieur du permanent de la FEN une véritable « hiérarchie des normes », le titre de secrétaire national étant réservé aux seuls responsables de secteurs, chacun d'entre eux étant entouré de « collaborateurs ».

⁵⁸ Étalées sur deux jours et deux nuits

de la majorité, s'associa totalement à cette démarche aux côtés de Michel Veylit (UA) en tentant de faire jouer à cette commission le rôle de commission des conflits particulièrement pour trois sections départementales où la majorité était particulièrement contestée : le Rhône, les Hauts de Seine et Paris.

Durant le congrès nous dûmes d'ailleurs faire face à une manifestation des minoritaires venus en cars du Rhône pour perturber le déroulement du congrès. Martine Le Gal, Monique Fouilloux et moi-même avons alors reçu une délégation de ces manifestants pour calmer le jeu et éviter les affrontements⁵⁹. Ce ne fut pas une partie de plaisir car il faut bien reconnaître que le secrétaire départemental avait usé de tous les artifices pour conserver ce département à la majorité – y compris en changeant au dernier moment le lieu du congrès départemental, pour dissuader ses opposants d'y participer en masse. Cette section allait d'ailleurs basculer à UA dans la foulée.

Mais c'est le recours déposé par le SNEP qui fut sans doute le fait le plus révélateur de l'état d'esprit des plus extrémistes des UA.

Lors des récentes élections professionnelles le SNEP avait décidé ni plus ni moins de présenter des candidats chez les CE d'EPS en lieu et place du SNEEPS (UID) dont c'était le champ de syndicalisation. Après un sévère rappel à l'ordre au CFN de septembre puis au BFN d'octobre, le SNEP au niveau national y a renoncé. Mais comme le rapporte F. Carrié :

« Dans trois académies, Reims, Créteil, La Réunion ses structures locales ont passé outre. Dans d'autres académies ou départements des écrits contenus dans des publications locales du SNEP appelaient les CE du SNEEPS à s'abstenir soit à voter blanc voire contre le SNEEPS. ..En décembre le BFN a condamné fortement cette attitude et déclaré que ces structures s'étaient mises hors de l'organisation...

Ainsi on voit ici apparaître pour la première fois cette notion qui sera la base des décisions prises ultérieurement contre le SNES et le SNEP et que confirmera le TGI de Paris.

F. Carrié poursuit :

« Oui, nous avons soutenu les responsables FEN qui en toute conscience et responsabilité ont décidé une mesure de gel des mandats au niveau départemental. Cette mesure ne remet pas en cause l'appartenance des adhérents du SNEP dans ces départements. Ils ont pu participer au vote direct s'il a eu lieu⁶⁰, ils s'expriment pleinement à ce congrès par l'intermédiaire de leur syndicat...En aucun cas il ne s'agit de la recherche de mandats UID, cette mesure représente moins de 10 mandats sur 12 270.

Comme prévu l'enjeu politique de ce congrès était bien le débat sur le thème central. L'intervention de M. Le Gal au nom du SNI-PEGC à elle seule met bien en lumière les thèses qui s'affrontent :

Elle aborde en premier lieu la question de la restructuration du syndicalisme en rappelant l'appel à « *la décrispation générale de la vie syndicale* » lancé par G. Seguy

⁵⁹ Il faut savoir que les volontaires ne se bouscullaient pas au portillon.

⁶⁰ Les statuts de la FEN prévoyaient que pour l'organisation des congrès ou AG départementaux les SD pouvaient selon leur choix répartir tous les mandats entre les SD du département ou en réserver une partie à une consultation directe des adhérents du département.

au congrès de la CGT de Grenoble en 1978 en direction de ses « *camarades de la CFDT, de FO et de la FEN* » et qui préconisait « *une pratique d'unité d'action plus systématique et plus permanente.* », termes, rappelle-t-elle « *pas très éloignés de ceux de la FEN en janvier 1990*⁶¹ ».

Et d'interroger les minorités pour demander ce qu'il y a de condamnable dans l'initiative du PUMSUD de 57, « *à réfléchir ensemble, à débattre ensemble, à définir ensemble des propositions, à organiser ensemble l'action syndicale* » et « *à vouloir reconstruire un syndicalisme unitaire...démocratique...indépendant ... et réformiste* » à condition précise-t-elle « *de savoir pour quoi faire : pour quelle conception du syndicalisme, pour quelle stratégie revendicative, pour quelle action syndicale* »

Dans la seconde partie de son intervention elle s'attache à réfuter toutes les accusations d'UA qui affirme, traditionnel leitmotiv à l'appui de sa stratégie, que la FEN pratique un syndicalisme empreint de compromission. Au delà des proclamations c'est bien le débat de fond sur la question de la cohérence des revendications, toutes légitimes mais parfois contradictoires, et de l'action syndicale c'est-à-dire l'expression de revendications crédibles. On retrouve donc le débat entre la conception réformiste et la conception « jusqu'aboutiste »

Elle rappelle aussi que la revendication n'est pas une fin en soi et que ce n'est pas la seule raison d'être du syndicalisme, dénonçant la conception corporatiste défendue par M. Vuillat dans son intervention en soulignant que la Charte d'Amiens associe défense des intérêts professionnels et projet de société.

Pour donner un autre exemple de l'atmosphère de tension qui régnait dans ce congrès je voudrais évoquer un incident dont je fus l'un des protagonistes. L'Irak venait d'envahir le Koweït et la France avait décidé de s'engager dans cette guerre aux côtés des Américains. Inutile de rappeler combien les questions traitant de la paix étaient sensibles dans l'organisation comme l'opposition quasi de principe des communistes aux USA. Cette guerre, nul ne le niait avait des relents de pétrole. Mais comment accepter qu'un pays, l'Irak, par ailleurs une dictature sanglante, s'octroie impunément le droit d'annexer son voisin. Nous avions calé la position UID lors de la réunion majoritaire à la veille du congrès, mais bien évidemment il fallait débattre de cette question en commission des résolutions présidée par JP Roux. Responsable du secteur Liberté-Laïcité, j'étais rapporteur de cette partie et participais à ce titre à cette commission. Durant le débat consacré à ce thème, les UA notamment montèrent au créneau pour condamner cette intervention de la France. Les UID, qui avaient bien d'autres préoccupations apparaissaient bien timides et se sentaient mal à l'aise en raison des profonds sentiments pacifistes qui ont toujours animés UID. Malgré mes demandes incessantes, JP Roux s'obstinait à ne pas me donner la parole. Il m'indiqua plus tard qu'il réservait mon intervention pour la conclusion du débat. Mais comment, le rapporteur d'une question peut-il conclure un débat si certains arguments n'ont pas été opposés aux minorités ? Au bout d'une bonne heure devant le silence auquel le président de la commission me réduisait, hors de moi, je quittai la commission, ce qui fit, on s'en doute quelques vagues.

Mais nous n'étions pas au bout de nos peines dans ce congrès. Le pire restait à venir. Et il me faut évoquer les graves incidents qui intervinrent lors du débat d'orientation.

⁶¹ 5 janvier 1990

Y. Simbron avait confié à Joël Oger le soin de présenter et de défendre le rapport sur le thème central du congrès « rebâtir le syndicalisme. Le climat très dur des interventions tout au long des séances précédentes et l'enjeu de ce débat qui nous engageait pour l'avenir avec en perspective la réforme de nos structures, paralysaient littéralement Joël Oger frappé du syndrome de la page blanche. Il crut pouvoir s'en sortir par une intervention d'une agressivité insupportable à la limite de l'insulte notamment envers Monique Vuillat, ce qui mit le feu à la salle. A la fin de la séance Y. Simbron fut pris à partie par les leaders UA qui soumirent la suite de leur participation au congrès à la présentation d'excuses publiques du secrétaire général. Ce que fit Y. Simbron, avec beaucoup de dignité à l'ouverture de la séance du lendemain matin.

Les relations assez tendues de Simbron avec certains syndicats UID et l'atmosphère de ce congrès avaient sans doute conduit le SG à juger que nous étions au bord de l'explosion et il n'était plus convaincu qu'un passage en force sur les structures soit possible. Il s'en ouvrit à moi (et sans doute à d'autres camarades) avançant même l'idée d'un exécutif hétérogène avec la participation des « plus ouverts et des plus responsables » de nos minoritaires comme Pierre Toussenet. Ceci posait à l'évidence un véritable problème d'orientation au regard des principes fondateurs de la FEN qui reconnaissaient les tendances mais postulaient l'homogénéité de l'exécutif. Le doute qui habitait le SG allait inexorablement accélérer la perte de confiance et conduire la majorité à se séparer de son secrétaire général.

Trois camarades allaient jouer un rôle déterminant dans la période qui allait conduire au changement de SG : JP Roux, JL Andreau et Martine Le Gal. J'y reviendrai. Mais un autre évènement allait accentuer la « déstabilisation de Y. Simbron.

V. La crise interne

1. La « révolte » du permanent de la FEN : l'éviction d'Yves RIPOCHE

Dès la prise de fonction de Y. Simbron sa décision de se maintenir parallèlement au Conseil Économique et Social avait été mal perçue par le SNI-PEGC et dans le permanent de la FEN nombre d'entre nous jugeaient que cette fonction était incompatible avec celle de secrétaire général. Outre le fait que cela obérait sa disponibilité au moins une journée par semaine, cela ne lui permettait pas d'avoir le recul nécessaire et pouvait le conduire à se passer de l'avis des instances de la FEN dans les votes au CES. L'affaire du SNETAA montrait bien que toute erreur ou maladresse inévitablement lui était directement imputée. Mais plus largement, le permanent avait l'impression d'être tenu à l'écart de tout ce qui concernait le CES.

Allait se rajouter une seconde raison de tension. Comme je l'ai rappelé plus haut Y. Ripoche venait du SNETAA dont il avait d'ailleurs été secrétaire national avant de démissionner de son poste pour des raisons de désaccord avec la direction de son syndicat et de rejoindre la Loire-Atlantique dont il devint secrétaire départemental de la section FEN, Simbron étant depuis 1968 SG de la section du SNI de ce département. Les deux hommes se connaissaient bien et existaient entre eux une totale confiance et une profonde amitié⁶².

Y. Ripoche avait été appelé au Secrétariat national de la FEN par André Henry en mai 1980 et était chargé du dossier de la formation continue. En septembre 82, Jacques Pommatau en fit le secrétaire à l'organisation.

Ripoche connaissait parfaitement les dossiers de l'enseignement et de la formation professionnelle et nul doute qu'il ait largement influencé la ligne suivie par Simbron dans ce domaine. Il faut reconnaître à Ripoche sa compétence et la pertinence de ses analyses mais sans doute n'était-il pas mécontent de pouvoir dans ses fonctions à la FEN « cadrer » les positions de son syndicat.

Dès sa prise de fonction Simbron maintint Ripoche à ses côtés en en faisant une sorte de directeur de cabinet qui rapidement devint un écran entre le SG de la FEN et les autres permanents. Il fallait toujours passer par lui pour accéder au SG – il préparait tous les dossiers du SG – organisait les Exécutifs (ordres du jour et comptes-rendus) et prétendait de plus en plus dicter ses décisions aux autres permanents. Mais il jouait le même rôle d'écran avec les SG et les permanents nationaux des SN, y compris le SNI-PEGC, ce qui était de plus en plus mal vécu. J'avais, en vain, personnellement attiré l'attention de Y. Simbron sur les risques de dysfonctionnement que sa décision de placer Yves Ripoche à ce poste de secrétaire à l'organisation allait engendrer en raison de cette totale complicité entre eux deux.

Cette situation conduisit progressivement à une forme d'incompréhension entre Simbron et les plus gros syndicats de la majorité notamment le SNI-PEGC, le SNAEN et le SNETAA. Jean-Louis Andreau notamment, SG du SNAEN qui déjà n'appréciait pas Simbron. Du côté du SNI Guy Georges avait voulu, quelques années auparavant, évincer Simbron, qu'il accusait de « dilettantisme », du permanent du SNI en prenant prétexte d'une mission que Simbron et moi-même avions effectuée en Thaïlande et dont, disait-il, il n'avait pas été informé et pour laquelle il n'aurait pas donné son accord. Ce qui était totalement faux. C'est pendant le congrès de Toulouse que Médecins sans frontières sollicita la FEN pour participer à une opération humanitaire

⁶² Y. Simbron fut intégré au permanent du SNI à Paris à la rentrée 74-75 au moment où, rentrant d'Algérie j'arrivai moi-même en Loire-Atlantique où je devins également ami avec Y. Ripoche.

internationale⁶³ dans les camps de réfugiés Khmers en Thaïlande. André Henry donna son feu vert et je sollicitai Y. Simbron qui me donna un accord de principe sous réserve de l'accord de Guy Georges que je contactai moi-même à la tribune du congrès. Celui-ci après avoir un peu bougonné, me donna son accord⁶⁴. A notre retour G. Georges tenta de limoger Simbron, il dut y renoncer devant la menace de l'ensemble des permanents de démissionner collectivement.

On ne peut manquer de penser que c'est aussi pour se débarrasser de Simbron au permanent du SNI-PEGC que G. Georges proposa le départ de Simbron à la FEN dans la perspective de succéder à J. Pommatau.

Comme on l'a vu, le SNI-PEGC avait décidé d'aller de l'avant et avait fortement poussé pour que le mandat issu de congrès de Clermont-Ferrand soit sans ambiguïté. La tonalité même de ce congrès avait fini de convaincre les plus prudents qu'il n'était plus possible de continuer ainsi. Les hésitations et les réticences de Simbron à risquer la rupture et sa crainte que nous nous retrouvions seulement « entre nous » en perdant pied dans le second degré en raison même de la faiblesse extrême d'UIDR, irritaient le SNI. Les autres syndicats avaient l'impression d'être de simples témoins et ne comprenaient plus l'attitude du SG de la FEN qui souvent, à l'E.F.N., ne défendait pas une ligne claire mais rappelait que son rôle était d'appliquer les décisions de l'exécutif et du BFN. Ils avaient le sentiment que la FEN n'était plus dirigée, qu'ils ne savaient plus où on allait, et c'est un reproche qui revint souvent lors de la réunion de l'Exécutif qui demanda à Simbron de s'en aller.

Cette tension réelle avec les SN se doublait d'une irritation de plus en plus grande dans le permanent de la FEN et engendra une crise qui conduisit Y. Simbron à se séparer d'Y. Ripoché à la demande unanime des autres secrétaires nationaux qui ne voulaient plus travailler avec lui. La rupture fut douloureuse. Un matin Yannick nous réunit tous pour nous annoncer sa décision de se séparer de Ripoché⁶⁵. On le sentait meurtri et son discours tourna autour du thème du comportement stalinien des structures où l'amitié n'avait pas de place, qui brisait les hommes et annonçait un avenir sombre.

Dès cet instant, je crois pouvoir affirmer que Y. Simbron prit conscience qu'il n'irait pas au bout de son mandat. Guy Brucy⁶⁶ indique que la question de l'éviction de Simbron fut abordée en avril 91 pour la première fois par Martine Le Gal et J. Paul Roux. En réalité la question était dans la tête de certains responsables dès avant le congrès de Clermont-Ferrand. J'avais été informé après Clermont-Ferrand du développement de cette hypothèse et dit, en privé, mon opposition à un tel scénario qui quelques semaines après Clermont-Ferrand et dans la perspective d'un congrès extraordinaire ne pouvait que déstabiliser l'organisation. Je pense que Y. Simbron avait connaissance de ces rumeurs et que dès ce moment il chercha « une porte de sortie » ce que je comprends parfaitement. Lors d'une réunion à Bruxelles à l'occasion d'un stage organisé par les structures de la Communauté européenne à l'intention d'un

⁶³ Parmi les participants, de nombreuses personnalités dont Arabal, Joan Baez, Liv Ulmann, Bernard Henry Lévy, Claude Mauriac, etc.. Au retour Y. Simbron publia dans l'EL un article remarquable.

⁶⁴ Simbron ne souhaitait pas demander lui-même l'accord de G. Georges et ce dernier n'en parla pas à l'intéressé avant son départ ce qui est caractéristique des mauvaises relations entre les deux hommes.

⁶⁵ Ripoché ne participait pas à cette réunion. Son départ fut annoncé au BFN du 15 novembre 1990 et présenté comme consécutif à des ennuis de santé.

⁶⁶ Voir « Histoire de la FEN » p 546

groupe de militants de la FEN nous fûmes reçus par Jacques Delors, alors président de la Commission. Y. Simbron sollicita auprès de lui un entretien privé qui nous surprit beaucoup mais qui, la suite allait le montrer, participait de cette démarche. Ses liens anciens à FO et au CES avec Gabriel Vantejol d'une part et Y. Chotard d'autre part, ses contacts politiques, permirent « un atterrissage honorable » comme directeur du B.I.T à Paris. (Yannick Simbron ne voulait rien devoir à personne de la FEN et avait refusé l'aide qui lui fut proposée)

2. L'éviction de Yannick Simbron

Entre le 9 février (lendemain du Congrès de Clermont-Ferrand) et le 10 juin 91, la majorité allait devoir gérer sa crise interne, affronter les coups de boutoir des minorités sous l'impulsion d'UA et se préparer pour le congrès extraordinaire prévu pour la fin de l'année civile.

C'est sous l'impulsion de Martine Le Gal, J.P. Roux et J.L Andreau que se constitua un petit groupe très restreint d'abord puis de plus en plus large qui commença à militer pour le départ de Simbron. Martine Le Gal et JP Roux m'informèrent assez vite de leur souhait de changer rapidement de secrétaire général. Je leur donnai mon point de vue : attendre au minimum le congrès extraordinaire et voir alors où nous en serions. Il appartient à ces camarades (si et quand ils le souhaiteront) de raconter ce qui les avait amenés à plaider en ce sens, à préciser l'évolution de la réflexion et l'élargissement de ce petit groupe qui se réunissait le soir, au siège du SNAEN ainsi que le rôle pris là par le SG de ce syndicat.

Je ne fus associé à ce groupe que lorsque les décisions étaient pratiquement prises et que mon nom fut avancé pour succéder à Y. Simbron.

Je n'ai pas conservé de notes sur les deux ou trois réunions auxquelles j'ai participé, mais j'ai conservé en mémoire l'atmosphère qui y régnait et le nombre relativement important de participants ainsi que l'importance des syndicats auxquels ils appartenaient et qu'ils dirigeaient pour la plupart. En fait le débat tournait autour de deux questions :

- fallait-il attendre le congrès extraordinaire pour effectuer un changement de secrétaire général ou le faire plus tôt ?
- qui allait le remplacer ?

Il m'apparut clairement que ces questions étaient déjà débattues, sans doute de manière informelle au début, dans les équipes nationales de certains syndicats et notamment au SNI-PEGC comme l'attestait la présence de J.C. Barbarant. On verra par la suite que seuls deux secrétaires permanents du SNI-PEGC sur douze n'étaient pas sur cette ligne⁶⁷, ce qui permet de penser que Simbron fut informé assez vite de ce qui se passait.

Sur la seconde question en débat j'étais sur la sellette car j'étais l'objet de pressions amicales mais insistantes de Martine Le Gal avec laquelle je me trouvais quasiment toujours en phase dans les instances de l'organisation et dont j'appréciais la clarté des analyses et son talent de tribun. Je maintenais cependant ma position et plaçais pour attendre sinon la fin du mandat de Yannick du moins l'échéance d'un congrès pour procéder dans les formes et après la remise en ordre de la FEN, au changement de

⁶⁷ Claude Lavy et Jacques Marie

secrétaire général. Cela signifiait aussi que je n'entendais pas jouer les « Brutus » vis-à-vis de Yannick avec lequel, indépendamment des reproches qu'on pouvait lui faire sur la conduite de l'organisation, j'avais une véritable amitié.

Un soir, après l'une des dernières de ces réunions, alors que JC Barbarant et moi marchions sur le trottoir de la rue de Bellechasse, je compris dans ses propos que lui-même hésitait encore et qu'il n'insistait pas vraiment auprès de moi. Cela renforça mes doutes.

Un autre nom était avancé, celui de J.P. Roux, fortement et visiblement soutenu par JL Andreau. J. Paul lui plaidait auprès de moi pour que je sois candidat, défendant l'idée qu'il fallait que ce poste revienne dans cette conjoncture de profondes modifications de la FEN à un militant du SNI-PEGC. Mais il apparaissait bien qu'il restait en lice si je maintenais ma position.⁶⁸

Comme je l'ai déjà dit plus haut, j'étais très réservé sur la méthode qui consistait à changer de SG en cours de mandat. Les crises de cette nature sont toujours mal ressenties chez les militants et encore plus parmi les adhérents. Mais la décision était arrêtée. Outre les relations personnelles tendues de Simbron avec son propre syndicat et le SG du SNAEN notamment ce sont à la fois ses réticences à brusquer les choses donc son désaccord avec le calendrier et la méthode retenus dans la perspective du congrès extraordinaire, ainsi que sa conception du rôle respectif de la FEN et de ses SN qui ont précipité cette décision,. Ce que confirme Y. Simbron dans les cinq raisons qu'il présentera devant la majorité le 14 juin et qui, selon lui, ont conduit à son éviction⁶⁹ La majorité estimant en plus que le secrétaire général commettait une erreur d'analyse sur la stratégie des UA et la possibilité de « travailler ensemble ».

La suite, on la connaît. Le 10 juin 1991, quatre mois après son élection à Clermont-Ferrand, l'exécutif fédéral retire sa confiance à Y. Simbron.

L'Exécutif Fédéral du 10 juin 1991

L'événement était connu de la presse bien avant que ne s'ouvre cette séance. Les fuites avaient été bien organisées. Cette provocation ne pouvait venir que des fidèles de Simbron et ne pouvait avoir pour but de provoquer un scandale médiatique, attitude que je juge indigne de militants nationaux.

L'EFN n'était pas encore réuni que l'AFP faisait tomber coup sur coup deux dépêches

La première à 13h20 :

« Le secrétaire général de la FEN Yannick Simbron pourrait être amené à quitter la direction de la Fédération de l'éducation nationale, a-t-on appris lundi de bonnes sources.

Cette question devrait être à l'ordre du jour d'une réunion, lundi après-midi, de l'exécutif de la FEN. Celui-ci pourrait proposer un changement de l'équipe dirigeante au bureau fédéral national (BFN), instance habilitée à ratifier de telles décisions, a-t-on précisé de mêmes sources.

⁶⁸ Martine Le Gal dans un document intitulé « La parenthèse » témoigne de la façon dont elle a perçu cette succession et rappelle notamment que JP Roux avait finalement explicitement posé sa candidature auprès d'elle.

⁶⁹ Cf. Histoire de la FEN (Guy Brucy) p. 527.

Yannick Simbron, interrogé par l'AFP, s'est borné à déclarer que « personnellement il n'est pas démissionnaire. » »⁷⁰

La seconde tombe à 13h42, reprend intégralement le début de la précédente et poursuit ainsi:

« ... Ainsi, si l'exécutif de la FEN - une trentaine de personnes toutes appartenant à la tendance majoritaire, socialisante, de l'organisation - prend une telle décision, le leader de la FEN serait en quelque sorte « démissionné » par ses amis, quatre mois après sa réélection au congrès triennal de l'organisation à Clermont-Ferrand.

Ce congrès avait révélé de fortes tensions internes entre la majorité et les tendances minoritaires mais également au sein même de la majorité, notamment sur le problème de la restructuration qui doit faire d'ici la fin de 1992, l'objet d'un congrès extraordinaire.⁷¹

Par ailleurs, au sein du monde syndical, M. Simbron est l'un des défenseurs d'une recomposition syndicale avec les autres centrales qui, elle non plus, ne fait pas l'unanimité au sein de la FEN.

Un colloque sur le renouveau du service public à la Sorbonne se tient mardi, en présence des secrétaires généraux des sept fédérations de fonctionnaires : l'absence éventuelle de Yannick Simbron, qui a été l'un des fers de lance de la réforme de la fonction publique, ne pourrait qu'accréditer les informations sur son départ.

De même, toute ambiguïté serait levée s'il ne conduisait pas la délégation de la FEN qui sera reçue jeudi par le Premier ministre Edith Cresson. »

A 15h 38, nouvelle dépêche de l'AFP :

« Monique Vuillat, secrétaire générale du SNES (syndicat national des enseignements du second degré) et principale animatrice de l'opposition à la FEN, se déclare lundi « à la fois stupéfaite et affligée » d'avoir appris par la presse les informations selon lesquelles Yannick Simbron pourrait être « démissionné » par un exécutif fédéral réuni ce même jour.

« Nous faisons partie intégrante de la FEN, or nous ne savions rien, nous ne soupçonnions rien, » a-t-elle déclaré à l'AFP. « Nous sortons d'un conseil national (sorte de parlement de la FEN réuni deux fois l'an)⁷² cette semaine, le prochain est en septembre - et rien n'a transpiré ». « C'est une révolution de palais. On nous court-circuite comme si la tendance majoritaire à la FEN avait le monopole de l'organisation », a-t-elle ajouté.

Evoquant le projet de restructuration et de recomposition syndicale de la direction de la FEN, elle a affirmé : « le départ de Yannick Simbron comme secrétaire général ne changera rien sur le fond, mais cela risque d'être pire encore, plus brutal, plus radical, un passage aux forceps. Simbron voulait préserver l'image d'un leader se préoccupant de l'avenir de la FEN, de sa cohésion. Les autres n'auront pas ce même souci. »⁷³

⁷⁰ Il faut être du « sérail » pour connaître aussi bien les statuts. Il suffit de chercher à qui pouvait profiter une annonce prématurée pour comprendre de quel camp elle venait. Les « proches de Yannick lui ont rendu là un bien mauvais service.

⁷¹ Dans ce paragraphe et le suivant on retrouve les arguments et la ligne que Y. Simbron défendra devant les instances et un peu plus tard publiquement dans la presse : il était le rénovateur et nous, les méchants réactionnaires...

⁷² Ici le journaliste n'est pas vraiment bien informé!

Alors que l'EFN n'était pas achevé, l'AFP faisait tomber à 17h10 une nouvelle dépêche qui commençait cette fois ainsi:

« *Yannick SIMBRON, dont on annonce le départ de la direction de la F.E.N., dirige la grande centrale enseignante (351600 adhérents) depuis 1987... »*

L'objectif poursuivi fut partiellement atteint puisque l'EFN siégeait encore que la presse faisait le siège du 48 rue La Bruyère. Cette manoeuvre eut cependant un effet très négatif sur l'EFN lui-même qui ne s'est pas trompé sur l'origine et les raisons de cette information volontaire.

Je dois dire que j'ai personnellement été très déçu de voir que Y. SIMBRON se refusa à commenter ces fuites devant l'EFN qui l'interrogeait précisément sur la responsabilité de la diffusion de cette information.

Y.Simbron ouvre cet exécutif⁷⁴ dans un climat de tension que l'on imagine facilement. Il prend le premier la parole pour faire savoir qu'il est informé qu'un certain nombre de réunions se sont tenues sans lui pour préparer un changement de Secrétaire Général. Il déclare ressentir « *à la fois une grande tristesse et un lâche soulagement* » d'être ainsi « *largué comme un cadre d'entreprise* ». Il essaiera personnellement d'y faire face. Il estime que la méthode qui consiste à répandre des rumeurs puis à établir un véritable cordon sanitaire autour de lui et enfin à instruire son procès en son absence, est directement importée du stalinisme. Il a été informé de tout ce qui s'est dit contre lui. Il ne baissera pas la garde aujourd'hui car il a toujours lutté contre les méthodes stalinienne. Il considère par ailleurs que ce qui se passe est caractéristique d'une incapacité à assumer les conséquences de la fin de la guerre froide. Nous allons permettre au SNES de faire la démonstration qu'il est plus apte que nous à assumer la F.E.N.

Il ajoute que son départ ne règlera rien. Sa conviction profonde est que nous avons déjà peu de chances de gagner le prochain congrès et que son éviction anéantira tout espoir en ce domaine. Aujourd'hui le responsable de la FEN est essentiellement une image, il est le porte-voix de l'organisation. C'est une image aujourd'hui positive que l'on va détruire. Si on le jugeait inapte il ne fallait pas le réélire à Clermont-Ferrand. Selon son expression « *on va passer pour des rigolos au plan international* »⁷⁵.

Au plan national on ne comprendra pas et on jugera que c'est une condamnation de ceux qui voulaient tenir une ligne courageuse. Le SNI-PEGC sera en première ligne et prendra toute la secousse.

⁷³ Avec le recul, la relecture de cette dépêche me confirme dans l'idée que nos opposants ont été alertés bien avant que la décision soit prise et qu'on leur a « soufflé » quelques explications que l'on retrouve encore ici comme un leit-motiv : « Simbron= rénovateur... »

⁷⁴ Récit à partir de mes notes et de celles de Martine Legal avec son autorisation.

⁷⁵ *Note de GLN* : Certains chercheront effectivement à profiter de cette situation pour tenter d'éliminer la FEN c'est à dire prendre sa place à la table de négociation entre le SPIE et la CMOPE. Je n'ai effectivement pas pu remplacer YS comme vice-président du SPIE puisque ce type d'élection relevait du congrès, j'ai cependant forcé la porte de la table de négociation (où l'Anglais Fred Smithies avait remplacé numériquement YS - perfide Albion!) et j'ai finalement été l'un des négociateurs dans le processus de création de l'IE (Congrès de Stockholm). Dans la foulée, même si la FEN devait abandonner son siège de Vice-Président dans la nouvelle internationale au profit de la GEW d'Allemagne, le Secrétaire Général de la FEN devenait l'un des 22 membres de l'Exécutif provisoire (l'un des 11 du SPIE). Loin d'avoir pâli, je crois sincèrement au contraire que l'image de la F.E.N. s'est affirmée tout au long de cette période ainsi qu'en témoigne ma très large réélection (contre Louis Weber du SNES) lors du Congrès de l'IE d'Harare à l'été 95 (Zimbabwe). C'est d'ailleurs sur proposition de la FEN que fut remis à Khalida Messaoudi le prix des Droits de l'homme décerné par l'IE.

Nous allons enfin renforcer la ligne de tous ceux qui, dans notre environnement, cherchent à s'éloigner de nous.

Yannick Simbron s'interroge ensuite sur les réactions des militants de la F.E.N. Il s'indigne du rôle qu'on lui a fait jouer au colloque Vivre à l'Ecole à La Villette alors que sa condamnation était prononcée.

Pour sa part il affirme qu'il a toujours refusé de jouer la politique des clans ce qui l'a rendu suspect pour toutes les chapelles du Parti Socialiste.

Dans ces conditions il n'assumera pas le prochain colloque avec Vaquin ni l'audience auprès d'Edith Cresson.

Il réaffirme enfin qu'il n'est pas démissionnaire.

JP Roux prend immédiatement la parole pour simplement préciser que malgré la tristesse que tous ressentent, nous arrivons aujourd'hui au terme d'un long processus. Il considère que Yannick, n'a pas voulu entendre les avertissements et porte toute la responsabilité de ce qui arrive en raison de cette façon insupportable de gérer la F.E.N. de manière personnelle et des rumeurs qu'il a lui même propagées ou laissé propager à l'extérieur. Mais il n'est plus temps de ressasser le passé, il faut se tourner vers l'avenir.

J.L Andreau s'étonne que dans son propos Y.Simbron ne se soit pas interrogé une seule fois sur ses responsabilités car il n'y a jamais de responsabilité univoque. Il faut chercher les raisons de ce qui se passe dans le fonctionnement de la FEN que l'on a voulu transformer en syndicat général. Le départ d'Y Ripoché n'a fait qu'accentuer le problème. Au regard de l'intérêt de l'organisation, nous devons nous poser la question de savoir s'il fallait continuer avec ou sans lui. Pour sa part il tient à rappeler qu'il n'avait pas été partisan du renouvellement du mandat de Simbron lors du récent congrès de Clermont-Ferrand.

J.C.Barbarant :

Il ne faut pas se cacher la vérité. C'est le SNI-PEGC qui va prendre le choc maximal. Les média, c'est vrai, jugeront que nous chassons un progressiste car c'est l'image que Yannick Simbron a cultivée. Cependant le secrétariat national du SNI-PEGC a décidé de suivre ce qui se dessinait majoritairement et ce pour différentes raisons :

- les réunions à la FEN sont devenues des lieux de non-débat mais il ajoute que selon lui c'est sans doute une responsabilité réciproque,
- la confiance s'est délitée entre l'équipe du 48 et son secrétaire général.

Il estime qu'il porte une part de responsabilité si le problème n'est ouvertement traité qu'aujourd'hui car il a tout fait pour éviter qu'on en arrive là. « *Certes, ton départ ne règlera pas le problème, mais une majorité pense qu'on ne gagnera pas le congrès avec toi* » ajoute-t-il.

Et il complète: « *Tu n'es pas démissionnaire, mais ton équipe te demande de partir, c'est ce qu'il faut dire en toute franchise à la majo, et trouver ensuite avec toi comment assurer ton avenir* »

A. Mouchoux déclare que nous tentons un pari sur l'avenir, ce n'est pas une décision unanime mais majoritaire. Il faut ressouder l'équipe pour les 18 mois à venir. Y.Simbron ne peut partir en laissant un mauvais souvenir, il doit se retirer sans s'accrocher. C'est une demande normale adressée à un militant.

JY Cerfontaine juge pour sa part qu'il ne s'agit pas de question de fond mais de problèmes de personnes. Il souhaite qu'on n'entre pas dans une logique destructrice. Une telle crise aujourd'hui est inopportune et suicidaire. Pour lui lors du congrès de Clermont-Ferrand Y.Simbron est apparu comme un leader. Nos problèmes ne relèvent-ils pas d'une responsabilité collective et non d'une culpabilité individuelle. Il propose de surseoir à toute décision et de réunir un séminaire de trois jours avec un animateur neutre pour aller au fond des choses et trouver d'autres solutions.

J.Estienne estime que ce qui a été dit ne constitue pas un motif suffisant pour justifier le départ de Simbron. Il voudrait savoir qui exactement demande son départ. Si c'était à la demande de son syndicat cela poserait problème aux autres syndicats. L'EFN n'est pas compétent pour prendre une telle décision. Il faudra voir ensemble après réunion de la majorité et débat contradictoire. Demande aussi que l'on mesure les dégâts énormes que cela va causer.

Jacqueline Laroche-Brion⁷⁶ pour sa part « *trouve regrettable que Y.Simbron mette aujourd'hui plus d'énergie à se battre dans cette réunion qu'il n'en a mis jusqu'ici à organiser et diriger la F.E.N.* » Elle reproche aussi à Simbron d'avoir construit un « clan ».

Martine Le Gal considère que, comme d'habitude il n'y a pas de débat sur le fond et que l'on a failli n'avoir qu'un débat sur « les stalinien ». Elle exprime son accord avec la majorité des membres de l'EFN qui souhaitent le départ de Simbron pour lequel elle avait voté contre son gré à Clermont-Ferrand. Elle reproche elle aussi à Y. Simbron d'avoir organisé son clan et voit justement dans une organisation en cercles concentriques une stratégie d'essence stalinienne.

Elle précise ensuite les reproches qu'elle fait à Simbron : sa gestion « personnelle » de la FEN, le frein qu'il est depuis le congrès de La Rochelle, son incapacité à impulser l'action fédérale.

Elle affirme qu'elle est convaincue que le prochain congrès serait perdu si l'on ne procédait pas au changement de Secrétaire Général.

Joël Oger est également de ceux qui demandent le départ de Y. Simbron car se pose entre l'équipe et lui un problème de confiance. Il ajoute qu'il est impossible d'avoir des débats de fond avec lui.

Je prends ensuite la parole pour dire ma conviction que les choses sont définitivement jouées. Ce qui s'est progressivement accumulé comme incompréhension et perte de confiance est trop lourd pour ne pas conduire à une telle explosion. Il faut sortir de cette situation. Il n'est plus temps de mesurer les conséquences dès lors que l'annonce en a été faite à l'extérieur ainsi qu'en témoigne la dépêche de l'AFP qui vient de tomber. Il n'y a que ceux qui refusent l'évidence qui ont intérêt à chercher à déstabiliser ainsi la FEN.

Il faut savoir décider. C'est à l'EFN de prendre ses responsabilités et non à la réunion de la majorité car il y aurait danger d'implosion. Il demande à Y. Simbron qui s'est dit

⁷⁶ Remarque : Jacqueline Laroche-Brion quittera le secrétariat national de la FEN après le congrès de Tours (février 94). Elle avait manifesté à plusieurs reprises auprès du SG l'intention de partir. Il était prévu qu'elle achève son mandat au CES et termine l'année scolaire. J'avais donc pris toutes les dispositions pour pourvoir à son remplacement. Les événements du congrès de Tours m'ont amené à maintenir ces dispositions pour consolider la situation de J. Oger qui devait la remplacer et s'est trouvé premier suppléant non élu et qui ne dut son maintien dans l'équipe nationale que grâce à la démission de Christian Huard élu titulaire (voir plus loin).

« non-démissionnaire » s'il souhaite être « démissionné » ou si l'on peut trouver une autre issue.

Yannick Simbron répond immédiatement qu'il souhaite la seconde hypothèse.

Francis Carrie estime à son tour qu'il faut « *prendre le risque de changer de pilote pour sauver l'enfant* ».

Hervé Baro pense que Y. Simbron ne porte pas seul la responsabilité de ce qui arrive, mais que sa présence empêche que les problèmes se règlent. Il dénonce l'influence de JY Cerfontaine auprès de lui et estime que celui-ci a contribué à dévaloriser l'image de la F.E.N. Par ailleurs il précise que le temps où l'on pouvait considérer que le SNI était responsable de tout, est révolu.

Jean Paul Le Certua déclare que ceci est une traduction de la crise du syndicalisme. Il exprime un doute sur l'opportunité politique de ce changement. Affirme qu'il n'est pas venu à la F.E.N. pour endosser ce gâchis et ne veut pas assumer un limogeage déshonorant et craint que cette opération ne soit que la première étape d'une « charrette ».⁷⁷

Gérard Marien⁷⁸ pense lui aussi que c'est avant tout l'échec de l'équipe mais devant un tel problème de confiance Y. Simbron ne peut pas rester, mais doit s'en aller de façon honorable.

Jean-Claude Tricoche déclare que Y. Simbron porte selon lui une lourde responsabilité. Il regrette que le SG ne lui ait pas fait confiance sur les dossiers qu'il avait en charge et qu'il a géré en parallèle le dossier de la formation professionnelle. Il n'a donc plus confiance à son tour. Il estime que Simbron a démobilisé l'équipe à force de questions et d'incertitudes. « *Un SG doit avoir des convictions et s'efforcer de les faire partager* »

Il estime que Y. Simbron aborde la question de la restructuration de la F.E.N. à reculons. Il déclare que s'il devait rester c'est lui-même qui s'en irait.

Robert Micheau⁷⁹ sera catégorique en estimant que Y. Simbron ferait avancer les choses en remettant son mandat. Il ajoutera sa certitude que son maintien nous empêcherait de gagner le prochain congrès car il faut « un patron » à la FEN. Il ajoute que l'équipe du SNIEN souhaite qu'il se retire.

Pierre Fayard⁸⁰ souhaite qu'à l'avenir les réunions de l'EFN servent à quelque chose. Il est de ceux qui demandent le départ de Simbron qui lui apparaît avoir trop de doutes pour gagner le prochain congrès alors que la F.E.N. a besoin d'un leader.

⁷⁷ Il n'y aura pas de « charrette », je réaffirmerai devenu SG que chacun a sa place dans l'équipe et que j'attends en retour franchise et loyauté. En fait de loyauté JY Cerfontaine démissionnera quelques mois plus tard en plein CFN, sans m'en avoir prévenu et surtout sans énoncer de raison syndicale valable. On peut imaginer la situation agréable d'un SG de la F.E.N. qui se retrouve du jour au lendemain au beau milieu de l'année scolaire, sans responsable du secteur « Education »

J.P Le Certua pour sa part quittera l'EFN après sa réorganisation en exprimant son désaccord avec le regroupement du secteur de l'Enseignement Supérieur dans un grand secteur Education ... confié par ailleurs à JY. Cerfontaine.

⁷⁸ Secrétaire Général du SNPTES

⁷⁹ Secrétaire Général du SNIEN

⁸⁰ Secrétaire Général du SNEEPS

J.Claude Barbarant reprendra une fois encore la parole pour donner l'exégèse des diverses rencontres qui ont conduit à cette situation et préciser la place du SNI-PEGC aujourd'hui dans la F.E.N.

Tout était consommé. Il appartenait une dernière fois à **Y.Simbron** de conclure cette terrible séance.

Dans son propos Y.Simbron estimera tout d'abord que les interventions ont été très claires. Cette situation traduit à la fois un échec personnel et un échec collectif. Il reconnaîtra qu'il ne savait pas faire des synthèses quand il se trouvait devant des divergences profondes. Ce qui arrive est aussi, selon lui, une conséquence du tournant qu'il a voulu faire prendre à la FEN à La Rochelle. Mais rien n'a suivi, ni les locaux communs, ni les mandats. Pour lui la FEN est dans une impasse car les syndicats se comportent en interne comme il y a dix ans. Il ne croit pas à une FEN syndicat général mais avait espéré construire un système de transfert de responsabilités et de compétences. Aller dans le sens d'un renforcement du rôle des syndicats nationaux c'est aller dans une impasse. Il a suivi l'avis de l'EFN en se séparant de Y.Ripoche mais chacun sait qu'il n'était pas d'accord. Son attitude a été guidée par le sentiment que pour gagner le prochain congrès il fallait créer un choc psychologique « pourquoi exclure des camarades (les UA) qui aujourd'hui s'interrogent? » La ligne qu'il a défendue consistait à anticiper sur une évolution inéluctable des rapports entre courants dans la FEN.

« Qui peut, aujourd'hui, autour de cette table dire où on va et comment? » dira-t-il. Avec un certain cynisme il ajoutera qu'il espère que le camarade qui va le remplacer le sait.

Il précisera encore qu'il a cherché à tisser des liens de confiance et des réseaux dans le CNPF, milieu difficile à pénétrer et que bien sûr J.Claude Tricoche aurait ensuite été intégré à cette démarche.

En fait selon lui il y a totale incompréhension sur le rôle du Secrétaire Général.

Cette dernière déclaration de Y. Simbron est en fait révélatrice de la rupture profonde qui s'était opérée entre lui et l'ensemble des responsables nationaux. Il est évident qu'il se refusait à mettre UA au pied du mur au travers d'un congrès sur les structures et de risquer ainsi leur départ. Nous pensions au contraire que l'effondrement du communisme à l'est nous conférerait la responsabilité de tenter de clarifier le débat qui pourrissait notre syndicalisme depuis tant d'années. En fait l'éviction de Simbron a été le résultat d'un vrai conflit d'orientation.

Avant que l'EFN ne se sépare il fut décidé

1. Que j'assurerais l'intérim et serais proposé ultérieurement pour devenir le prochain SG

2 D'informer et de réunir rapidement la majorité fédérale

3. De réunir le BFN

L'EFN a ensuite débattu des grandes lignes des déclarations qui seraient faites à la presse. Il fut retenu de limiter au maximum les déclarations sur l'annonce du départ de Simbron et de s'en tenir à la traduction d'une crise de confiance quant aux raisons de cet événement. et le communiqué suivant fut adopté.

Communiqué de la FEN

« L'Exécutif de la FEN s'est réuni ce lundi 10 Juin et a constaté que des incompréhensions s'étaient progressivement développées entre le Secrétaire Général de l'organisation et l'Exécutif Fédéral National, et obéraient le climat de confiance indispensable dans une équipe.

Il a été convenu de réunir dans les prochains jours le Bureau Fédéral National afin de procéder au remplacement du Secrétaire Général.

Guy Le Néouannic a été chargé d'assurer l'intérim.

Aucune autre information ne sera communiquée avant la réunion du Bureau Fédéral.

Guy Le Néouannic

Le 10 juin 1991 à 18heures.

A la sortie quelques journalistes faisaient le siège devant le 48. Y. Simbron ne souhaitait pas les rencontrer et il fallut attendre qu'ils se découragent pour envisager de sortir et pouvoir nous rendre tous deux chez Edith Cresson.

Rencontre maintenue à la demande de Simbron et sorte de passation de pouvoirs, d'ailleurs il ne fut question que de ça et de la ligne qu'allait suivre la F.E.N...

Il me faut ici ouvrir une parenthèse et dire ce qui m'avait finalement conduit à accepter cette charge malgré les réticences que j'avais toujours exprimées. En fait c'est un ensemble de raisons qui m'ont conduit à donner mon accord.

Tout d'abord, et contrairement à ce qui s'écrira dans quelques journaux, J. Claude Barbarant, qui était devenu SG du SNI-PEGC en septembre 1983 lors du départ de Guy Georges à la faveur de la crise de succession qui dans le syndicat avait conduit à opposer les candidatures de Michel Bouchareissas et d'Alain Chauvet, n'était pas candidat. Le syndicat qui devait affronter des mutations importantes dans l'éducation nationale (mise en extinction du corps des PEGC, abandon du corps collège par Jospin, volonté d'investir le second degré après son congrès de Limoges) avait besoin de stabilité et de continuité. Il ne restait donc que deux candidats possibles aux yeux tant des SN majoritaires que de l'équipe du 48 rue La Bruyère : J.Paul Roux (fortement soutenu par J.Louis Andreau- SNAEN) et moi-même.

Il était cependant de tradition, depuis la démission de Georges Lauré en 1965, de confier le secrétariat général de la FEN à un instituteur et en cette période de mutation du système éducatif il me semblait plus raisonnable que la FEN soit dirigée par un enseignant. Je considérais aussi que J.Paul Roux serait plus utile au plan revendicatif pour maîtriser les perspectives des corps comparables initiés par le congrès de La Rochelle.

Enfin ce fut l'insistance de Martine Le Gal qui, jusqu'au 10 juin au soir fit mon siège, ainsi que la confiance de la majorité de l'équipe du 48 rue La Bruyère qui me conduisit à prendre ma décision. Décision que j'annonçai après un ultime week-end de réflexion au matin du 11 juin à Martine Le Gal, J.L. Andreau et à J.Paul Roux réunis dans son bureau.

Je dois ajouter que bien que conscient des difficultés à assumer une telle succession en pleine crise et des conséquences multiples qu'elle pouvait avoir, ma conception du militantisme ne me permettait pas d'envisager de rester dans une équipe après avoir fui mes responsabilités et refuser une charge même si je ne l'avais jamais convoitée,

bien au contraire. Pour moi l'alternative était entre accepter ou partir. C'est d'ailleurs ce que j'expliquai à J.P. Roux qui me remercia du choix que j'avais finalement fait.

Une réunion nationale de la majorité fut convoquée le 14 juin pour expliquer les raisons de ce « coup d'Etat ⁸¹ ». Yannick y était bien entendu présent et lut la déclaration partiellement citée par Guy Brucy, déclaration que Yannick m'avait courtoisement communiquée auparavant⁸². Faut-il préciser que cette réunion ne fut pas à proprement parler une « partie de plaisir », Simbron était apprécié des militants dans les sections et nombre d'entre eux sans doute, même s'ils ne se manifestèrent pas tous, apparaissaient perturbés. Il faut dire que depuis le 10 juin la presse nationale et régionale avait multiplié les articles sur cette « révolution de palais ⁸³ » vantant les qualités de Simbron⁸⁴. Libération titrait le 11 juin : « *Yannick Simbron, avocat de l'union* » et en sous-titre : « *En souhaitant fusionner le syndicat enseignant dans une vaste confédération réformatrice, le secrétaire général de la FEN dérangeait trop de monde* » et le Quotidien de Paris écrivait « ...il avait différentes sensibilités et différents conservatismes au sein de sa centrale syndicale... »

On ne peut être plus loin de la réalité des causes de cette éviction et l'on est en droit de s'interroger sur l'origine de cette campagne sur ce thème ! De même qu'on peut se demander qui avait prévenu la presse de ce qui allait se passer le 11 juin après-midi ce qui nous valut un véritable siège de la part des journalistes dès le milieu de l'après-midi. Certainement pas ceux qui avaient décidé de procéder à ce changement.

Pour la petite histoire, Y. Simbron avait rendez-vous seul avec Edith Cresson nouveau Premier ministre. Il jugea qu'il n'était pas raisonnable d'annuler ce rendez-vous et me demanda de l'accompagner afin qu'il me présente comme son successeur. Il insista d'ailleurs lors de cette audience qui tourna un peu court vu les circonstances sur le fait que la FEN ne changeait pas de ligne. Mais nous dûmes attendre près d'une heure pour que les journalistes quittent la rue La Bruyère.

C'est trois jours plus tard à la réunion de la majorité le 14 juin que je fus proposé par J.Cl. Barbarant pour succéder à Yannick.

Réunion grave où ne se manifestait pas la joie habituelle de nous retrouver entre nous et où les conversations se déroulaient en aparté, à voix basse, par petits groupes. Les SG des SN ainsi que les secrétaires nationaux qui avaient demandé le départ de Simbron expliquèrent les raisons de leur décision. L'intervention de Simbron fut écoutée dans le plus complet silence. Le débat qui s'ouvrit traduisit à l'évidence des sentiments mitigés dans la majorité : satisfaction chez certains, doutes chez d'autres, inquiétudes et aussi quelques désapprobations sur la méthode et les conséquences de cet événement. Cependant personne ne contesta le choix qui s'était porté sur moi. Pour la première fois, il me revenait de conclure. Comme je le précisai alors d'entrée, je ne tirais pas de ce débat le sentiment d'un plébiscite en ma faveur. J'étais solidaire de l'équipe nationale qui avait pris cette décision et pour moi cette crise que nous n'avions pas su éviter était la manifestation d'un échec, mais d'un échec collectif. Désormais nous avons le choix entre sortir de la salle divisés ou unis. C'est sans joie

⁸¹ Expression maintes fois reprise dans divers journaux

⁸² Lire le texte intégral en annexe 27

⁸³ Le Figaro 11-06-91

⁸⁴ Libération titrait le 11 juin : Yannick Simbron, avocat de l'union et en sous-titre : « *En souhaitant fusionner le syndicat enseignant dans une vaste confédération réformatrice, le secrétaire général de la FEN dérangeait trop de monde* » et le Quotidien de Paris écrivait « ...il avait différentes sensibilités et différents conservatismes au sein de sa centrale syndicale... »

que nous avons pris nos responsabilités face à ce que nous jugions comme des dysfonctionnements périlleux pour l'avenir car que nous auraient dit les militants réunis aujourd'hui si, dans 18 mois, nous avons dû faire un constat d'échec dans la mise en œuvre des mandats du congrès de Clermont-Ferrand. Je précisai enfin qu'il ne s'agissait pas d'un combat entre d'une part des idées et d'autre part un appareil, mais bien de mettre fin aux hésitations et mettre en œuvre ce que nous avons ensemble décidé. Mais que rien ne pouvait se faire sans la confiance de la majorité.

Je sortis de cette réunion convaincu qu'il me revenait désormais de conquérir pleinement cette confiance.

3. Le Bureau Fédéral du 15 juin 1991

Le Bureau fédéral du 15 juin, le lendemain, qui procéda statutairement à mon élection était certes une formalité puisque UID y était majoritaire. Mais combien fut surprenant l'éloge de Simbron par les minorités qui l'avaient si vivement contesté durant les quatre années qui venaient de s'écouler.

Le Bureau Fédéral est ouvert sous la présidence de J. Bory (en tant que trésorier, élu « intuitu personae » par le Bureau fédéral dans les mêmes conditions que le Secrétaire général). J. Bory informe brièvement le BFN qu'à la suite de la réunion de l'Exécutif du 10 juin, Y. Simbron est démissionnaire et a remis son mandat de membre du Bureau Fédéral.

Immédiatement Raphaël Szanfeld,⁸⁵ demande la parole, conteste cette présidence, propose qu'elle soit confiée au doyen d'âge (sans doute lui ou Guy Odent(UA SNESup) et demande que l'on vote sur sa proposition. Le ton est donné! Cette proposition sera rejetée par 20 voix contre 14 et 1 abstention.

R. Szanfeld redemande alors la parole et lit une très longue déclaration dans laquelle il dénonce ce qu'il considère comme une violation des statuts, un coup de force sans précédent. Il déclare qu'il ne veut pas se contenter des explications sur les incompréhensions qui seraient nées entre le SG et le reste de l'équipe. Il exige de savoir sur quoi porte les différents. Il déclare que la FEN est discréditée et affaiblie et que cela n'est pas de la seule responsabilité d'un homme mais de toute une équipe et une direction discréditée qui apparaît enlisée dans une bataille d'appareil. Il ajoute *"on ne traite pas un militant comme vous le faites! Ne va-t-on pas assister à une épuration, préfiguration d'une restructuration interne...c'est obliger les militants à se soumettre ou à se démettre...il en est autour de cette table qui ne rêvent que de rupture"* Szanfeld propose alors la mise en place d'un "collectif de direction hétérogène".

Monique Vuailat⁸⁶ reprendra, dans la foulée, largement les mêmes thèmes. Elle rappelle notamment le congrès de Clermont, les interventions et le peu de fraternité qu'elle a ressenti. Elle dénonce cette épuration qui suit l'exclusion des syndicats des délégations fédérales dans certaines instances (Yves Baunay au C.E.S. et Pierre Toussenet au C.S.F.P.)⁸⁷ Elle estime que les prérogatives du Bureau Fédéral ont été

⁸⁵ Leader de la tendance UA-FEN après le départ à la retraite d'Alfred Sorel

⁸⁶ Secrétaire générale du SNES

⁸⁷ Ces retraits de mandats avaient été décidés après plusieurs avertissements et la persistance du refus de la discipline de vote au sein d'une même délégation dans ces instances. Ce que nos camarades font semblant d'oublier c'est que ces mesures avaient été prises à la demande formelle de Y. Simbron qui conduisait les représentations de la FEN dans ces deux instances.

bafouées car c'est lui seul qui pouvait décider car il élit le secrétaire général. Elle demande qui a conduit ce coup de force et juge que c'est une conséquence de l'hégémonie du SNI-PEGC. Elle demande si l'on reprochait à Y.Simbron d'être trop fédéral. Elle demande aussi la mise en place d'un collectif associant toutes les composantes nécessaires pour conduire les actions à venir (12 octobre) et espère qu'ainsi ce BFN puisse ouvrir une ère nouvelle.

J.P Roux reprend Monique Vuillat sur son allusion à la fraternité en lui rappelant ses interventions et encore récemment au congrès de la FGR. Il précise que la situation actuelle ne repose sur aucun différent de fond mais sur des conceptions différentes du fonctionnement en équipe. Les enjeux pour l'instant c'est de tracer les pistes à suivre ensemble, de débattre avec la base de l'avenir du syndicalisme, de renforcer l'unité de la FEN

Chevarin⁸⁸ estime à son tour que l'éviction de Y. Simbron pose un grave problème d'orientation et propose également d'associer à l'EFN des représentants des courants de pensée.

Michel Deschamps⁸⁹ juge impossible que l'on traite de problèmes de personnes et demande que l'on s'en tienne aux statuts car pour lui l'annonce faite avant le BFN est "illégale".⁹⁰

Michel Charpentier⁹¹ constate qu'il n'y a pas de rapport introductif, ne souhaite pas alimenter les guerres intestines mais constate que la bureaucratisation de l'appareil fédéral a conduit au développement d'un conflit entre la FEN et ses syndicats. Il estime que l'orientation de la FEN conduit au discrédit de l'organisation et que le processus d'éclatement est en marche. Il faut trouver le moyen de réunifier la fédération et pense qu'il serait bon de lever le pied sur la restructuration. Il demande que l'on trouve les moyens d'une cohabitation.

Jacques Estienne rappelle à Monique Vuillat qu'il ne faut pas oublier dans quelles conditions G. Alaphilippe⁹² a lui aussi été démissionné et a remis son mandat le 26 septembre 1984.

JC Barbarant ajoutera qu'il était tout simplement devenu insupportable de parler pour ne rien faire.

Les UA demandent alors une suspension de séance durant laquelle les courants minoritaires se réunissent ensemble. A la reprise R. Szanfeld lit un texte qui condamne l'EFN et propose la gestion en commun de l'organisation. Chevarin votera le texte « pour tenter de surmonter la crise de confiance qui s'est développée ». Charpentier

⁸⁸ Élu de l'EE adhérent du SNES, restera au SNES après la scission.

⁸⁹ SG du SNETAP (enseignement agricole, syndicat totalement UA), deviendra SG de la FSU.

⁹⁰ On sent déjà poindre une lourde tendance au "juridisme" et dans la période qui suivra nous serons de multiples fois traduits devant ce que nos ex-camarades appelaient pourtant "la justice bourgeoise"

⁹¹ SG du SNETAA - ex-majoritaire, fondateur de la tendance "Autrement" (qu'il créera par opposition essentiellement à Y. Simbron qui lui avait demandé s'il était un "sous-marin" du mouvement trotskiste), nouvelle tendance dans laquelle il entraînera son syndicat en prenant prétexte d'un vote de Simbron au C.E.S sur le rapport Andrieux à propos de l'apprentissage, passera ultérieurement à FO

⁹² Ancien SG du SNES auquel a succédé Monique Vuillat.

indique qu'il voter la motion de Szanfeld même s'il ne se reconnaît pas totalement dans le texte

La proposition induite par le texte sera rejetée conformément au rapport numérique dans ce BFN par 20 voix contre 15.

On procède ensuite à l'élection du secrétaire général. JC Barbarant propose G. Le Néouannic au nom de la majorité fédérale.

Szanfeld précise qu'ils n'ont rien contre l'homme, qu'on a besoin d'un secrétaire général, mais propose en opposition l'idée d'un collectif.

Chevarin indique qu'il ne prendra pas part au vote.

Visiblement nos minoritaires analysaient mal ce qui venait de se passer. Leur proposition de « cogérer » la FEN s'inscrivait parfaitement dans leur stratégie de conquête de l'appareil. J'avais déjà vécu, pendant une année, en tant que secrétaire général de la section du SNI d'Algérie un bureau hétérogène. Je savais cela ne menait à rien sinon à une certaine paralysie. Je n'avais pas été choisi pour ça.

Elu secrétaire général par 20 voix pour et 15 refus de vote, je prends alors la parole pour préciser que Y. Simbron demeure notre ami, que le communiqué du 10 juin a été établi avec lui et avec son accord. Il a entendu les griefs portés contre sa gestion de l'organisation et son fonctionnement. J'annonce que je souhaite rencontrer rapidement les syndicats nationaux pour essayer de dépasser les crispations, mais j'estime qu'il faut changer profondément notre fonctionnement. Je lis ensuite une brève déclaration en forme de profession de foi qui se termine par l'énoncé d'objectifs sans ambiguïté mais qui pouvaient parfaitement rassembler tout le monde dans l'action. J'y reviendrai. Cette perche tendue, ne fut pas saisie...bien au contraire. Mais j'affirme enfin la ferme intention d'appliquer le mandat du congrès de Clermont-Ferrand.

VI. Vers la scission

Ce sont dès lors sur les trois terrains, éducation, fonction publique et unité syndicale, que se jouera le déchirement de la FEN, déchirement inéluctable dès lors que rien ne nous rassemblait plus. C'est l'idée même de l'unité interne de la FEN qui s'effondrait, et d'abord chez les majoritaires qui en avaient toujours été les ardents défenseurs et les garants, car à quoi servait alors une unité de façade, vidée de son sens pratique et de son utilité dès lors que son expression lui était pratiquement interdite, ses actions, sa signature publiquement contestées.

1. L'éducation nationale, terrain premier de la déchirure

La première manifestation de cette déchirure à la rentrée 91 allait se situer sur la question de la préparation du prochain budget de l'éducation nationale et de la priorité relative et contestable que le gouvernement envisageait d'accorder à ce secteur.

Depuis le mois d'avril précédent divers syndicats nationaux avaient manifesté leur inquiétude devant les conditions de la rentrée et sur le budget 92 en préparation. Par tradition les syndicats et la FEN s'étaient souvent accordés pour dénoncer l'insuffisance des budgets de l'EN. Mais plusieurs différends sévères sur les dossiers de l'éducation existaient entre les syndicats UA emmenés par le SNES et la majorité fédérale et principalement avec le SNI-PEGC,. Le conflit n'avait, en fait, pas cessé de s'amplifier depuis le congrès de La Rochelle (février 88) où, contre l'opposition farouche d'UA, SNES en tête, la FEN avait adopté son nouveau projet éducatif : « L'école de l'an 2000 » dans la foulée du projet du SNI-PEGC du congrès de Lille (1987),.

Le projet fédéral, rappelons-le, reposait sur la revendication d'une double parité (formation de même niveau et grilles de salaires identiques) entre tous les enseignants de la maternelle à la terminale allié au concept du « travailler autrement » qui impliquait des mutations pédagogiques (travail en équipe, rôle de l'équipe éducative, élève au cœur du dispositif ...etc).

Tant que nous en étions restés à l'expression de l'égale dignité de tous les métiers cela passait mais envisager la parité c'était pour le SNES déqualifier le métier de professeur en intégrant à leur niveau des personnels qui n'avaient pas la même formation universitaire. Cela bloquait leur revendication d'un recrutement encore plus élevé des professeurs du second degré et donc encore mieux rémunérés. En un mot cela portait atteinte à la dignité de leurs fonctions et rabaissait toute l'éducation nationale. Autrement dit, peu importait le métier et la formation professionnelle, seul comptait le diplôme et la matière enseignée. Je me souviens particulièrement d'une réunion que j'ai tenue dans le cadre de la préparation de ce congrès dans le Var, où je me suis fait littéralement insulter par une jeune prof qui ne supportait pas l'idée même que ces instit exercent un métier aussi complexe et aussi noble que le sien et surtout que l'on revendique qu'ils touchent le même salaire que les professeurs qui eux « avaient fait des études » (sic). Pour elle l'argument suprême était : « on ne fait pas le même métier ». Le vieil antagonisme prof-instit se transmettait donc de génération en génération.

François Mitterrand, réélu Président de la République en 88 avait nommé Michel Rocard Premier ministre et Lionel Jospin ministre de l'éducation nationale. La FEN avait longuement discuté, durant la précédente période de cohabitation, des réformes à entreprendre dans l'éducation nationale avec Laurent Fabius, chargé de ce secteur au PS, et son équipe. C'est Jospin, alors premier secrétaire du PS, qui nous avait

renvoyé sur Fabius lorsque nous avons demandé avec qui nous pouvions travailler car il n'était pas question pour nous de nous immiscer dans les rivalités de courants. Nous voulions que le Premier secrétaire nous désigne un interlocuteur au titre du PS. Et un travail sérieux et approfondi fut conduit avec le recteur Bècle en particulier. Le nouveau gouvernement en place, la FEN s'emploie aussitôt à pousser son projet, certain des convergences qui s'étaient faites jour précédemment. Nous allions vite déchanter. D'abord, il ne s'agissait plus simplement de perspectives mais de leur mise en œuvre et dès cet instant le SNES allait se dresser de toutes ses forces contre les mandats de la FEN et hélas ferait fléchir le ministre sur des points qui allaient peser lourd dans la suite des événements. Je renvoie ici au témoignage de Martine LE GAL : « *La revalorisation de la fonction enseignante*⁹³ »

Faisons une nouvelle parenthèse. C'est une période que nous avons vécue douloureusement. C'est de cette époque que j'ai gardé une certaine méfiance vis-à-vis de Jospin et des discours politiques. Car il nous déclara qu'il ignorait tout de nos contacts et des perspectives tracées avec Fabius. Bien plus tard, j'ai voulu tirer cette affaire au clair au cours d'un dîner auquel je l'avais invité. Y participaient quelques militants dont Jacques Pommatau et JC Barbarant. Dîner très amical, hors de tout protocole « entre militants de gauche ». Pourtant Il se mit véritablement en colère lorsque nous abordâmes cette question et affirma qu'il n'avait jamais invité J. Pommatau⁹⁴ à travailler sur ces questions avec Fabius et que si ces rencontres avaient eu lieu personne ne lui en avait rendu compte. Pourtant je confirme que J. Pommatau avait bien reçu mandat de l'EFN pour poser le problème à Jospin, que la rencontre a eu lieu et que Jacques nous en a rendu compte dans les termes qu'il a lui-même rappelés et que cite M. Le Gal dans son témoignage. C'est un travail considérable qui a été accompli avec le recteur Christian Bècle que Fabius avait désigné pour diriger l'équipe du PS que nous rencontrions pour construire les projets de réformes que la gauche devrait conduire dans l'EN dès son retour aux affaires. Comment Jospin, patron du PS à l'époque peut-il dire qu'il ignorait cela ? Ce n'est pas crédible. Pourquoi sinon écarta-t-il Christian Bècle et tous ceux qui avaient travaillé avec nous de son cabinet lorsqu'il fut nommé ministre ? Je continue à penser que pour lui la FEN était « fabiusienne » et qu'il voulait nous le faire payer. Et effectivement nous avons payé cher ce règlement de compte entre courants du PS !

Le conflit avec le SNES se porta sur les réformes engagées : mise en place des IUFM⁹⁵, création du corps des professeurs des écoles⁹⁶, abandon par JOSPIN⁹⁷ du corps collège sous la pression du SNES. Pour le SNES il ne pouvait être question d'accepter l'intégration directe à l'ancienneté d'instituteurs dans le nouveau corps des professeurs des écoles. A la veille de l'été 91, le SNES une nouvelle fois s'opposait à un nouvel acquis arraché par le SNI-PEGC : un second concours interne d'accès au corps des professeurs des écoles réservé aux instituteurs suppléants après trois ans d'exercice et aux fonctionnaires non-enseignants pourvu du DEUG et interdit aux

⁹³ Cahiers du Centre H. Aigueperse n° 37 –sept 2003

⁹⁴ SG de la FEN depuis fin 87 jusqu'au printemps 91

⁹⁵ C'est sans pudeur que Monique Vuailat a osé affirmer fin 2003 dans une émission de TV que le SNES avait été à l'origine de la création des IUFM alors que tout le courant UA s'était dressé à l'époque contre ce point clé de la réforme sans lequel il ne pouvait y avoir de parité.

⁹⁶ On se souvient que Pierre Toussenet membre de la direction du SNES avait dans une longue intervention (cf US n° 266 du 15 juin 91) au CSFP, dénoncé les diverses mesures de constitution du corps des PE et voté contre alors qu'il siégeait au titre de la FEN ce qui lui vaudra d'être exclu de la délégation fédérale dont il n'avait pas respecté la discipline.

⁹⁷ A l'époque, ministre de l'éducation nationale

PEGC et aux AE qui devaient se présenter au premier concours interne. Ainsi dans l'US n° 262 du 17 mai 1991 on lit :

« Ainsi pour deux recrutements au niveau licence, 32 pourront être faits sans la licence ! Sans compter les 12 000 intégrations d'instituteurs d'ici 92. »

L'accusation d'incompétence n'est pas loin lorsque le même article ajoute :

« ...un futur corps d'enseignants dont la qualification est d'emblée posée comme secondaire, ce qui, à long terme, n'est l'intérêt de personne. »

Ceci avait été largement annoncé par M. Vuillat dans son intervention liminaire au congrès de son syndicat (St Malo- 15 avril 91) :

« ... des mesures inacceptables sont aujourd'hui proposées par voie de décret. La décision de l'hiver 89 de porter à la licence le recrutement des instituteurs tourne à la farce tragique ; à peine publié, le décret portant création des professeurs d'école est affublé de disposition dérogatoires, de concours dérogatoires, le gouvernement et le ministre en sont aujourd'hui à rendre largement majoritaire le recrutement à bac et au mieux à bac+ 2 pour la constitution de ce corps. La direction du SNI-PEGC s'en réjouit ; VOILA OU CONDUISENT LES CORPORATISMES SYNDICAUX QUAND ILS S'ACOQUINENT AUX VISEES GOUVERNEMENTALES SANS AMBITION POUR LES JEUNES . »

On retiendra le vocabulaire : *« mesures inacceptables ...corporatisme syndicaux ...s'acoquinent ...sans ambition pour les jeunes... »* Quelle hargne !

Il faut donc conclure que pour Monique Vuillat les instituteurs de cette époque représentaient un corps « sans ambition pour les jeunes » malgré la qualité de leur formation professionnelle (regrettée aujourd'hui) ... alors que les profs !

2. Le 12 octobre 1991

Dans un tel contexte on voit toute la difficulté pour la FEN à engager des actions fédérales sur l'éducation. Opposé aux mandats de sa fédération, le SNES, leader d'UA, ne pouvait supporter l'idée même d'action fédérale dans ce secteur sous peine de contradiction avec d'une part ses critiques sur l'immobilisme et/ou la compromission de la FEN, sa conception d'une FEN cartel de syndicats autonomes pour ne pas dire indépendants d'autre part.

Pour défendre sa stratégie le SNES allait donc multiplier ses actions propres et ses pressions sur le gouvernement. Prétextant de l'immobilisme et des non-réponses de la FEN et des syndicats de la majorité, le SNES avait donc annoncé unilatéralement une grande manifestation nationale à la rentrée pour le samedi 12 octobre 1991 sans mot d'ordre de grève. Action nationale précédée dans les académies et les départements par des « marches pour l'éducation » décentralisées.

Nous savions le ministre très « fragile » face au SNES car sans doute plus soucieux de son image, il voulait éviter le conflit dans le second degré, que de l'intérêt du système éducatif. Faut-il rappeler ici que nous préconisions pour notre part de faire précéder la revalorisation des personnels par la loi d'orientation porteuse des changements pédagogiques, ce qui était notre mandat. Son choix fut l'inverse et donc les réformes pédagogiques restèrent un peu en panne.

En cette rentrée 91, il n'était donc pas question pour nous de laisser le terrain revendicatif à nos opposants pas plus à l'éducation nationale qu'ailleurs. Pour nous

l'enjeu était capital. Avec l'assentiment de la majorité du BFN j'avais clairement annoncé la couleur lors de mon élection en tant que SG au BFN extraordinaire du 15 juin 91 en annonçant la ligne que nous allions suivre pour « aller de l'avant » :

Au plan social, nous rechercherons toutes les convergences et nous prendrons toutes les initiatives pour favoriser une politique fondée sur la solidarité et la justice sociale.

Dans la Fonction publique, l'obstination du gouvernement conduit la FEN à proposer que, dans l'unité, les cinq fédérations recherchent le moment et les formes appropriées d'une action susceptible de rassembler plus largement tous les fonctionnaires et leurs organisations.

Dans l'éducation nationale, notre secteur de responsabilité propre, pour défendre les revendications des personnels et répondre à l'attente des jeunes, la FEN et ses syndicats nationaux doivent s'affirmer comme une force unie, déterminée à atteindre ses objectifs.

C'est dans ce but que nous invitons tous les syndicats nationaux à se réunir le 25 juin prochain afin de rechercher ensemble les conditions d'une action de toute la FEN au début de la prochaine année scolaire

Et je concluais :

Parce qu'un syndicalisme divisé est aujourd'hui largement inefficace, je réaffirme ici :

- *notre volonté de mettre en application le mandat du congrès de Clermont-Ferrand. Il s'agit bien de débattre avec nos adhérents des conditions et des formes d'organisation afin, dans le respect du droit d'expression des opinions de chacun, d'en finir avec les clivages systématiques et stériles. Ces clivages, issus tout à la fois d'oppositions catégorielles dépassées à l'heure de la démocratisation généralisée du système éducatif, de l'homogénéisation des recrutements et de la formation, et des luttes intestines, ont perdu leurs raisons historiques.*
- *notre volonté de prendre toute notre part à la reconstruction du syndicalisme français. Cette démarche n'exclut aucune étape et vise à rassembler largement tous ceux qui partagent la même conception du syndicalisme et qui entendent notamment travailler à la construction d'une Europe sociale.*

La FEN ne change pas, mieux elle entend avancer.

Lors de cette réunion du 25 juin 91 la majorité tenta de mettre d'accord les syndicats sur une action fédérale de grande ampleur à la rentrée malgré le fait accompli devant lequel les syndicats UA nous avaient placés en fixant unilatéralement la date et les modalités de leur propre action. Ce fut un dialogue de sourds. Les SN UA refusant de changer la date du samedi 12 octobre qu'ils avaient arrêtée, jour qui ne convenait pas au SNI-PEGC dont la plupart des adhérents travaillent le samedi matin et qui nécessitait un mot d'ordre de grève que le SNES et les autres syndicats refusaient de lancer. C'est pour ces raisons que le SNI-PEGC notamment proposait de manifester le dimanche 13 octobre. Pourtant les syndicats de la majorité proposaient de reprendre au titre fédéral l'ensemble de la plate-forme arrêtée par le SNES. C'est d'ailleurs l'un des points que j'ai soulignés devant les militants des syndicats UA rassemblés à La Villette le matin du 12 octobre⁹⁸

⁹⁸ Voir texte de mes interventions à La Villette et Place d'Italie (annexe 28)

Faute d'accord et refusant d'endosser la rupture, je proposai une seconde réunion qui se tint le 5 juillet

Cette seconde réunion de concertation échoua comme la première..

A la rentrée, à la veille du CFN, nous avons à nouveau réuni les SN pour tenter enfin de trouver un accord. En vain.

Pour autant nous refusions de nous laisser enfermer dans ce piège et au **BFN du 8 juillet 91** la majorité et après une décision identique du SNI-PEGC, confirmait la proposition de plateforme qu'elle avait faite le 25 juin et lançait un appel à tous ses SN pour organiser une grande manifestation nationale fédérale l'après midi du 12 octobre ce qui permettait au SNES d'organiser son rassemblement à la Villette le matin et de participer à la manifestation nationale l'après-midi.

En fait le SNES et les autres syndicats à direction UA voulaient faire une double démonstration :

- démonstration de force en direction de l'opinion publique et du gouvernement et n'entendaient pas se laisser enfermer dans une action fédérale
- démonstration interne envers ses propres adhérents en montrant « l'inaction de la FEN. »

Cet appel du BFN fut confirmé au **CN fédéral des 18 et 19 septembre 91** (cf. plateforme publiée dans FEN-ACTUALITES n° 2- voir annexe). Appel qui ne fut pas voté par UA.

La FCPE et l'UNEF-ID se joignirent à l'appel de la FEN

Le SNES avait déjà verrouillé toute possibilité d'action véritablement fédérale en faisant voter à sa Commission administrative nationale des 2 et 3 juillet un texte qui comprenait cette phrase terrible :

«... l'action intersyndicale du 12 octobre ne peut être la base d'une action fédérale qui engage toute la FEN. »

Le SNES plaçait délibérément son action du 12 octobre hors de la FEN en qualifiant notre initiative « d'intersyndicale » et en soulignant que nos revendications et nos objectifs n'étaient pas les leurs.

L'US du 6 septembre, dans un article sous la signature de M. Vuillat et Pierre TOUSSENEL qui se concluait par cette interrogation : « Agir avec la FEN ? », devait confirmer cette volonté délibérée de se placer hors de la FEN, en énumérant toutes les raisons de répondre par la négative à cette question.

Le 12 octobre, sur mandat de l'Exécutif fédéral je me rendis avec une délégation de la FEN au rassemblement du SNES, du SNEP, du SNESUP du SNCS et du SNETAP à la Villette où j'étais invité à prendre la parole. Je sentais bien que ma présence risquait de passer pour une provocation et mon absence pour une lâcheté. Politiquement l'EFN jugea qu'il fallait y être car la FEN appelait à l'action pour le 12 contre la politique du gouvernement et notre mandat était de rassembler. Je m'y rendis donc à la tête d'une délégation à la satisfaction des UIDR⁹⁹ qui souhaitaient un soutien de leur fédération.

⁹⁹ Courant UID dans le SNES et ultra minoritaire

Je m'adressai à une salle hystérique qui ne voulait rien entendre et m'interrompit presque à chaque phrase par des hurlements de haine. Pourtant j'avais pris garde à ne me livrer à aucune provocation dans cette intervention qui était un plaidoyer pour l'unité.

Monique VUAILLAT qui, à aucun moment n'était intervenue pour calmer ses troupes, prit la parole après moi, en rajouta dans un discours ultra-corporatiste et fut acclamée chaque fois qu'elle s'en prenait à la FEN. Ce fut une épreuve physique où j'acquis la conviction que nous avions dépassé le point de non-retour et que le SNES ne voulait plus de l'unité tant qu'il n'aurait pas conquis la FEN. Ce fut le premier acte de rupture irréversible ce que le reste de la journée allait confirmer. En effet il n'y eut pas de manifestation unitaire même symbolique puisque ce furent deux cortèges, l'un des syndicats UA et l'autre des syndicats majoritaires, avec des parcours distincts qui défilèrent dans les rues de Paris pour ne converger qu'au point de dissolution à Sèvres-Babylone.

Un cran supplémentaire venait d'être franchi : nous avions étalé nos divisions dans la rue.

3. Les élections aux CA des IUFM et aux CA des EPLE

Cette FEN-bis qui prenait des allures d'anti-FEN et qui était clairement apparue au grand jour le 12 octobre n'était pas un épiphénomène engendré par des divergences conjoncturelles dans cette période de réformes à l'éducation nationale. Il s'agissait d'un véritable plan de bataille ainsi que la suite allait le démontrer.

Dès le lendemain du 12 octobre une note interne UA SNES adressée aux S3 et consacrée à la préparation des élections aux CA des IUFM nous apprend que :

« Le Snes, le Snesup, le Snep et le Snpen se sont rencontrés à Paris le 16 octobre. Cette rencontre avait été précédée d'une discussion avec UA-Snipegc au sein du groupe de formation des maîtres UA-Fen... »

Cette circulaire de tendance énonce les cinq principes retenus par les participants qu'il est demandé aux S3 de mettre en œuvre et qui tous, visent à permettre aux SN concernés par l'accord, de conquérir le maximum de sièges (pour leur tendance) et à refuser toute étiquette FEN. Citons pour bien illustrer mon propos le 5ème de ces principes :

*« Du point de vue de la constitution des listes et des sièges à pourvoir il convient de traiter chaque collège d'une manière spécifique. Alors qu'aucun progrès n'a été fait dans la construction d'une plateforme fédérale et qu'il **s'agit toujours d'accepter sans broncher la motion FEN de La Rochelle, la demande de la FEN de constituer des listes FEN comprenant les candidats des SN dans les différents collèges, est inacceptable**¹⁰⁰ ».*

Le raffinement (si j'ose dire) dans l'esprit anti-Fen va jusqu'à demander que des démarches soient entreprises auprès des directeurs d'IUFM pour que dans le collège des usagers en formation initiale (tous les inscrits en IUFM), « *tous les sièges soient identifiés 1^{er} et second degré en fonction du nombre d'électeurs concernés...que deux*

¹⁰⁰ C'est moi qui souligne

listes soient constituées...en cas de refus¹⁰¹ il faudra présenter une liste SNES-SNEP... »

Ceci mérite quelques commentaires.

A travers ces quelques lignes le Snes reconnaît donc bien que c'est la décision de la FEN de se doter d'un projet éducatif global et cohérent qu'il rejette qui est à l'origine de sa réaction. Et ce rejet a trois causes essentielles.

- Tout d'abord une différence de conception du système éducatif. Le Snes n'a jamais cessé de défendre l'héritage du grand lycée bourgeois napoléonien conçu comme un tout, séparé de l'école élémentaire, élitiste, acceptant une sélection progressive des élèves par le biais des voies de relégation, fondé sur l'enseignement juxtaposé des disciplines étanches.

- Dans cette conception, c'est au syndicat du secteur, et à lui seul, de définir les revendications pédagogiques et corporatives du secteur. Toute intrusion fédérale est perçue comme une atteinte à la souveraineté du syndicat.

- Enfin, et non des moindres, il y a l'enjeu des champs de syndicalisation avec la question du collège et du corps des PEGC ou du futur maître à ce niveau de la scolarité et donc du poids respectif du SNI-PEGC et du SNES dans la FEN.

Ces trois raisons préexistent au congrès de La Rochelle et il ne faut pas oublier les violentes attaques du SNES et d'UA contre le projet d' « Ecole fondamentale » du SNI à l'époque d'André Ouliac et le premier projet éducatif global de la FEN élaboré lorsque André Henry était SG de la FEN. Mais le projet de la Rochelle liant réforme pédagogique et réformes statutaires changeait la donne. La gauche au pouvoir donnant à ce projet un caractère de crédibilité plus grand quant à sa mise en œuvre possible et donc revêtant pour le Snes un caractère de dangerosité immédiat.

La situation du SNI-PEGC n'est pas du tout la même à l'époque. D'abord parce que les projets successifs de la FEN s'appuient toujours sur les projets de son syndicat majoritaire en raison même des convergences de conception du rôle de l'école et de la continuité éducative, les intègrent et les élargissent à toutes les composantes : administration, ATOSS, corps d'Inspection... etc.

Il en ira tout autrement après la scission, le Syndicat des enseignants – héritier du SNI et du SNI-PEGC – qui couvrira alors tout le champ de la maternelle à la terminale – défendra à son tour que c'est lui qui élabore et décide des revendications du secteur des enseignants pour sa fédération. L'interrogation portera même au tournant du siècle sur l'utilité de l'échelon fédéral dans l'UNSA et l'adhésion directe des SN à l'Union. Mais ceci est une autre histoire !

Pour en revenir aux événements de cette rentrée 91, on retrouve la même démarche du Snes quelques jours plus tard dans l'US n° 269, à propos des élections aux CA des EPLE :

« Il faut que les attentes des personnels, le respect des principes du service public que défend le Snes s'y expriment avec toute la force nécessaire. Le Snes appelle les personnels à se rassembler sur la base de revendications élaborées en commun et

¹⁰¹ Le texte ne prévoyait en effet qu'un seul collège

dans des listes intersyndicales avec les autres syndicats de la Fen présents dans l'établissement et à refuser toute liste sans présence explicite du sigle Snes. »

Tout y est : la mise à l'écart de la FEN et le refus de ses positions, mais aussi la fédération des syndicats UA.

Plus de treize ans après ces faits, et m'être replongé « à froid » dans les documents de l'époque, il m'apparaît bien que dans cette stratégie du Snes, qui veut marginaliser la FEN, refuse son sigle pour lui substituer le sien, fédère les syndicats de la même tendance, s'oppose publiquement à sa fédération, se joue le premier acte concret de la scission.

Malgré cela la majorité continua à défendre le principe de son unité et afficha comme un succès de la FEN le résultat de ces élections¹⁰²

4. Dans la Fonction publique, même stratégie destructrice des UA

Le 3 octobre 1991 s'ouvraient de nouvelles négociations salariales avec le ministre de la Fonction publique¹⁰³. Celles-ci débutaient par une série de rencontres bilatérales entre le ministre et chacune des fédérations de fonctionnaires. La FEN ouvrait le bal de ces rencontres bilatérales. Comme le rappelle JP Roux dans FEN-ACTUALITES n°2. L'enjeu était triple :

- 1. restaurer la politique contractuelle dans ce secteur. En effet le précédent gouvernement avait refusé d'appliquer en 90 la clause de sauvegarde de l'accord précédent (88-89), nous avons donc refusé d'engager de nouvelles négociations avec un gouvernement qui ne tenait pas ses engagements sans l'apurement de ce contentieux.
- 2. Récupérer la perte de pouvoir d'achat tel que le prévoyait l'accord de 88 et le préserver pour la période à venir (91-92).
- 3. Refuser que soit pris en compte dans les calculs du gouvernement les acquis de ce qui relevait des revalorisations (accords Durafour et accords Jospin).

Nous avons ainsi déjà déclenché deux grèves, les 26 avril et 7 décembre 1990.

Le gouvernement acceptait maintenant de discuter du contentieux.

Les six fédérations de fonctionnaires avaient chiffré leur revendication, compte tenu de tous ces éléments et des perspectives d'évolution des prix, au niveau de 7,5 %.

Au terme de la première séance collective, le 8 octobre, le gouvernement s'était arrêté à 6,1%. La seconde séance eut lieu dans la nuit du 16 au 17 octobre. Treize heures de négociations pour n'obtenir que 0,1% de mieux. Le désaccord persistait.

La troisième séance (nuit du 22 au 23 octobre 91) était celle de la dernière chance.

Au terme de cette nouvelle séance marathon nous obtenions¹⁰⁴ :

- Au total : 6,56% avec une clause de sauvegarde qui s'appliquerait le cas échéant sur la dernière augmentation prévue au 1/2/93.

¹⁰² Voir Fen-actualités n° 8 du 1^{er} février 1992, p 7 (La FEN remporte 52% des sièges des enseignants-chercheurs, 63% chez les autres formateurs, 57% chez les Atoss, 77% chez les étudiants et stagiaires)

¹⁰³ J.P. Soisson

¹⁰⁴ Voir Fen-actualités n° 4 du 9 novembre 91 pour le détail du relevé de conclusions.

- Et diverses mesures d'accompagnement (prolongation de la CPA, mesures sur le logement en RP, revalorisation de la prime d'installation dans la grande couronne de la RP).

C'était un compromis certes mais d'un niveau dont on rêverait aujourd'hui. Le gros point noir était le trou concernant l'année 90 qui restait « blanche ».

La FEN réunit ses SN immédiatement le 23 octobre et le BFN le 24 pour porter jugement sur ce projet d'accord. La majorité des SN sauf les syndicats minoritaires et le BFN sans les minorités jugèrent qu'il s'agissait d'un compromis acceptable car :

- la négociation était close et c'était à prendre ou à laisser... et nul doute que le gouvernement devant un refus d'accord aurait repris une grande partie de ses billes et décidé de mesures unilatérales qui n'auraient pas atteint ce niveau.;
- nous savions par expérience que c'est dans les périodes sans accord que nous perdons du pouvoir d'achat ;
- la situation économique (guerre du Golfe) et sociale (3 millions de chômeurs) ne nous « portait » pas. Les commentaires « off » des journalistes qui faisaient le siège du ministère indiquaient nettement, à chaque interruption de séance qu'ils ne comprenaient pas pourquoi nous n'avions pas accepté déjà les propositions inférieures lors de la négociation du 16 octobre ;
- et faute d'accord il faudrait engager de nouvelles actions de grèves avec toutes les difficultés de mobilisation et sans réelle chance de succès de voir se rouvrir de nouvelles négociations. Alors que dans l'immédiat tous nos collègues et les retraités pouvaient bénéficier fin novembre de 2% d'augmentation.

Bien évidemment pour le SNES c'est inacceptable. L'US n 272 du 28 octobre 91, sous le titre « Derrière le Bluff » donne le ton en se moquant des *« négociateurs (qui) ont déployé l'énergie des braves et le rituel de la dramatisation a été parfaitement respecté... »*, en parlant *« d'un club de signataires »* qui *raisonnent sur cinq ans* (ce qui était le mandat) et confondent *« passé et futur pour afficher une addition présentable »* (tiens donc !) et oublient *« totalement les dettes accumulées de 82 à 87. »* Ce dernier argument permettant au passage de justifier aussi leur condamnation des accords précédents.

Bien sur les augmentations prévues sont pour eux *« calées sur des prévisions de prix minorées »*... Même la clause de sauvegarde ne trouve pas grâce à leurs yeux.

Pour couronner le tout, le SNES et le SNEP organisent une consultation de leurs syndiqués en trois questions qui peuvent se résumer ainsi pour les deux premières :

- Voulez-vous plus que ce que propose le gouvernement ?
 - o Qui pourrait répondre non ?
 - o La dernière question propose de poursuivre l'action notamment par des pétitions et la grève. J'ignore le taux de participation à cette consultation et le type de réponses apportées à la dernière question. De toutes façons c'est le type même de consultation plébiscite et démagogique et qui s'assimile à une manipulation pure et simple.

Les négociations salariales ont toujours été une question très sensible dans la FEN. D'abord parce que leur existence même est le fruit de la persévérance et de l'action de la majorité depuis James Marangé dans la foulée de 1968. C'est donc un acquis

récent, toujours menacé par les gouvernements successifs qui régulièrement ne tiennent pas parole, et dont le résultat est toujours controversé en interne. Il est vrai qu'il est plus « confortable » de dénoncer les insuffisances d'un résultat que de signer un accord qui est toujours un compromis. C'est une question de responsabilité.

Dans la période de tension extrême dans laquelle nous étions entrés, les négociations de 91 dépassaient les simples divergences d'appréciation mais s'inscrivaient pour les uns et les autres dans une stratégie. Pour UA il s'agissait, nous l'avons vu, de démontrer que nous pratiquions un syndicalisme d'abandon, pour nous prouver que notre méthode était la seule qui préservait l'intérêt de nos mandants et dire le contraire n'était que manipulation à d'autres fins.

Il était donc important d'y voir clair sur l'appréciation réelle que les adhérents portaient sur le niveau de l'accord. C'est pourquoi, pour la première fois dans notre histoire je décidai de faire effectuer, sans prendre l'avis de l'EFN, à un sondage d'opinion qui fut réalisé du 17 au 21 octobre 91 par l'institut français de démoscopie

Ce sondage, réalisé auprès de 500 adhérents de nos SN selon un échantillon représentatif des différentes catégories professionnelles, et dont nous n'eûmes les conclusions que le 21 (la veille de l'ultime séance de négociation), se concluait ainsi :

« Les négociations salariales en cours dans la fonction publique semblent avoir modérément mobilisé l'intérêt des enseignants et ils s'avèrent informés sur le sujet de manière imprécise ;

Seulement un interviewé sur deux pense qu'il est possible d'obtenir plus que les 6,1% proposés par le gouvernement. On peut donc parler d'un certain pessimisme... ou d'une faible combativité. Ce sentiment apparaît étroitement lié avec le relatif désintérêt manifesté vis-à-vis des négociations en cours.

En tous les cas, une augmentation salariale de 6,6% apparaît satisfaisante à la grande majorité des interviewés.

On ne perçoit donc aucun mouvement massif d'engagement personnel dans une éventuelle action visant à obtenir une augmentation plus importante. »

Pour les négociateurs de la FEN, informés discrètement, cette enquête d'opinion confortait notre analyse de l'irresponsabilité des critiques UA et confortait l'objectif de 6,6% que nous visions. Mais nous étions arrivés à la limite de la cassure avec le gouvernement et il fallait s'en sortir.

Et n'oublions pas également dans ce domaine de la Fonction publique que se poursuivait la négociation sur la suite de l'application de l'accord Durafour avec la préparation de l'étape du 1^{er} août 1992¹⁰⁵

¹⁰⁵ Voir Fen-actualités n° 8 p. 7 qui rappelle les mesures actées en août 90 et 91 et mises en œuvre.

VII. Une scission précipitée par les événements

On se doute que ce véritable tir contre la FEN auquel se livraient les syndicats à direction UA, n'était pas de nature à calmer les esprits. Nous étions entrés dans une véritable guerre des tendances dont nul ne pouvait ignorer qu'elle menaçait notre unité. Pour la majorité il n'y avait que deux solutions :

- subir et plier sous les coups que nous recevions. C'en serait alors fini de la FEN telle que nous la connaissions car ce qu'exigeaient les minorités c'était ni plus ni moins contraindre la FEN à atteindre « l'inaccessible étoile », comme le chante Brel, à croire en l'impossible rêve d'une harmonisation utopique de toutes les revendications de tous les syndicats et donc de tous les courants de pensée. En un mot tirer un trait sur tout ce qu'avaient construits nos anciens patiemment. En fait, ils ne visaient qu'à conquérir l'appareil.
- ou poursuivre dans la voie que nous nous étions fixée et forcer le destin. Organiser ce congrès extraordinaire en ouvrant le débat sur les conditions de notre unité.

Très honnêtement, il n'était plus question, dans nos rangs, de reculer. C'était une question de fidélité à nos principes et à notre engagement militant. Peut-être nos opposants n'ont-ils pas cru à notre détermination. Dans ce cas ils me connaissaient mal. Je n'ai jamais eu pour habitude d'écrire ce à quoi je ne croyais pas. Ils auraient du prendre plus au sérieux l'éditorial du n°6 de FEN-ACTUALITES du 14 décembre 91 qui commençait ainsi :

« Qui ne mesure aujourd'hui tous les effets négatifs des luttes intestines des courants de pensée dans la FEN. Que d'énergie gaspillée, que de temps perdu, que d'adhérents découragés et laissés en chemin.

Le droit de tendance fut, à l'origine l'une des conditions de notre unité. Cette unité est à présent menacée par une dérive exacerbée de ce droit et par les pratiques actuelles. »

Et je poursuivais :

« Changer, dépasser les blocages et les conflits internes, préciser clairement la nature, les buts, les méthodes d'un syndicalisme réformiste moderne sont les nécessités de l'heure. Remédier aux causes de nos problèmes actuels, restaurer la confiance, permettre de nouveau un vrai débat : voilà les enjeux et les objectifs que nous avons voulu fixer au congrès extraordinaire que la FEN tiendra maintenant dans un an.

C'est sur tout cela que nous entendons prochainement consulter les adhérents. C'est à partir de leur opinion, de leur attente que nous entendons reconstruire la FEN, la libérer de ces pesanteurs, des carcans qui l'oppressent. Rediscuter des règles susceptibles de recréer notre unité... »

En fait les choses étaient allées trop loin. C'est ce débat, dont personne ne pouvait dire à coup sûr ce qu'il en sortirait que les minorités avaient décidé de boycotter et de saboter en déniaient à la FEN le droit de consulter leurs adhérents et d'organiser pour leur compte, par avance une consultation tronquée, orientée et malhonnête, indigne d'éducateurs.

Et qu'on ne me dise pas que je fais ici un procès d'intention, dans ce même éditorial je dénonçais la manœuvre en citant la circulaire UA-SNES datée du 21 novembre, qui décrivait bien cette manœuvre, véritable machine de guerre contre la FEN :

« Il s'agit (par cette consultation du SNES) de mettre UID dans la situation de lancer une consultation que les personnels jugeront illégitime dans son questionnement et dans son organisation. Il s'agit aussi par la construction d'un tel recours aux personnels de mettre UID hors-jeu sur tous les terrains, revendicatif, action, recomposition. »

On ne pouvait être plus clair ! C'est pourquoi je terminai cet éditto par un avertissement sans ambiguïté : *« ...sera-t-il longtemps acceptable de laisser un syndicat mettre ainsi en péril l'unité de sa fédération ? »*

Par ailleurs nous étions liés par le mandat du congrès de Clermont-Ferrand ses engagements (consultation préalable des adhérents) et une contrainte de calendrier *« convoquer un congrès extraordinaire avant la fin de l'année 1992 »*

Le compte à rebours était particulièrement serré. C'est pourquoi début juillet 1991 les responsables nationaux UID examinèrent plusieurs documents.

Tout d'abord un projet de calendrier (qui ne pouvait partir qu'après les vacances d'été) en remontant le temps à partir de décembre 92, date ultime pour tenir ce congrès extraordinaire (faute de quoi les minoritaires seraient fondés à nous contester la validité d'un congrès qui, se tenant au-delà de la date butoir, n'entrait pas dans le cadre du mandat voté).

Ce compte à rebours prévoyait :

- une période de deux à trois mois pour la tenue des congrès départementaux et l'organisation de la consultation
- une première période de trois à cinq mois pour le travail en commission des structures, l'examen du projet par le BFN et le CFN

Ce qui nécessitait un délai de 8 à 11 mois.

Par ailleurs il nous faudrait rapidement arrêter une position sur les modalités de consultation des adhérents. Statutairement nous ne pouvions obliger les SN à procéder à une consultation directe de leurs adhérents pour déterminer leurs mandats au congrès extraordinaire. Le CFN peut seulement définir l'ordre du jour c'est-à-dire les questions sur lesquelles les congressistes auront à se prononcer. Par contre la FEN avait d'une part la possibilité d'imposer une consultation directe pour la détermination du vote des sections départementales et d'autre part rien ne lui interdisait d'organiser une consultation directe de tous les adhérents de tous les SN à titre indicatif.

Ensuite il fallait être rigoureux en matière de modifications statutaires et examiner au plan juridique la faisabilité des réflexions du groupe UID mis en place après Clermont-Ferrand.

L'une des idées forces préconisait de regrouper les syndicats par « familles de métiers ». L'examen du Code du travail et des conventions internationales ratifiées par la France nous convainquit de la légalité de la constitution d'unions de syndicats regroupées dans la FEN. Unions qui seraient dotées de la personnalité juridique ce qui ne ferait pas disparaître celle de la fédération. Les conditions d'admission des syndicats étant fixées dans les statuts de l'union, il conviendrait de préciser dans ceux-

ci l'obligation à tout syndicat de respecter les statuts de l'union et ceux de la FEN. Bien qu'autonomes les unions peuvent être soumises aux limites fixées par les statuts fédéraux.

Le déchaînement des minoritaires depuis Clermont-Ferrand ne nous permettait pas d'écarter une scission et des complications juridiques. L'avenir allait nous donner raison. C'est pourquoi nous analysâmes la jurisprudence en la matière (jurisprudence rare qui se limitait en fait à la scission de 1964 de la CFDT-CFTC) pour voir s'il existait des éléments substantiels intangibles de la FEN notamment en ce qui concerne les courants de pensée. De cette analyse il ressortait clairement que le congrès était souverain (principe que l'on retrouvera dans le jugement du TGI de Paris qui nous obligea à tenir le congrès de Créteil pour entériner l'exclusion du SNES et du SNEP).

Nous pouvions avancer.

1. Pendant ce temps le travail syndical se poursuit

Comme je l'évoquais à l'instant à propos du contexte social qui pesait sur les négociations salariales dans la Fonction publique, le chômage ne cessait de progresser dans notre pays. 2,7 millions de personnes étaient à la recherche d'un emploi. Fidèle à son orientation de recherche des convergences, la FEN s'était associée depuis septembre 1991 à la CFDT, la CFTC et la CGC dans une campagne pour l'emploi. Les quatre centrales avaient multiplié les initiatives communes : rencontre avec le Premier ministre (Edith Cresson), interventions auprès des groupes parlementaires et du CNPF pour peser sur les décisions au moment du débat parlementaire. Et « *pour la première fois dans l'histoire syndicale de notre pays, les quatre organisations ont réuni en commun leurs instances dirigeantes le 27 novembre (1991)...Elles ont à nouveau interpellé le gouvernement et le patronat et lancé un appel en direction des salariés.* ¹⁰⁶ » Cet appel sera diffusé à plusieurs millions d'exemplaires. Comme je le rappelai au terme de cette journée ; « *Ces initiatives amorcent peut-être le développement d'une pratique nouvelle qui privilégie les coopérations, les solidarités, l'action unitaire donc l'efficacité...* »

Cette démarche s'inscrivait pour nous dans notre logique de reconstruction du syndicalisme mais ne pouvait bien entendu recueillir l'adhésion de notre principale minorité dès lors que la CGT ne s'y étaient pas associée¹⁰⁷.

Elle s'inscrivait aussi dans notre revendication de défense du service public d'éducation et de formation. N'oublions pas en effet que dès son arrivée à la tête du gouvernement, Edith Cresson s'était lancée dans une vaste campagne en faveur du développement de l'apprentissage sur le thème de l'adéquation nécessaire de la formation et de l'emploi entretenant une subtile confusion entre l'apprentissage et la formation en alternance¹⁰⁸. La FEN refusait la promotion de l'apprentissage et défendait l'alternance sous statut scolaire en référence au bac professionnel. et à l'article 7 de la loi d'orientation de 1989. Garanties que nous avions obtenues pour le BEP mais pas pour le CAP ce qui avait entraîné notre vote négatif au CSE. La FEN allait donc défendre sa position à la table ronde organisée par le Premier ministre les

¹⁰⁶ Voir article de J.Paul Roux – Fen-actualités n°6 (14/12/91) p. 4 et 5 – Appel en annexe 9.

¹⁰⁷ La politique isolationniste de FO n'a jamais posé problème à UA, bien au contraire

¹⁰⁸ Voir article de J. Claude Tricoche Fen-actualités n° 8 (01/02/92) p. 8

3 et 4 février 1992, table ronde où curieusement ni les jeunes, ni les parents d'élèves n'étaient invités.

Les conclusions qui furent tirées par Martine Aubry à l'issue de ces journées ont hélas montré que nos craintes étaient justifiées et que le gouvernement était bien décidé à poursuivre dans la voie tracée par le Premier ministre. Il faut dire qu'il était bien aidé par l'ensemble des confédérations CGT et CFDT favorables au développement de l'apprentissage, à l'exception de FO qui a quitté la table ronde.¹⁰⁹

Toujours dans l'éducation nationale la FEN dénonce le recours de plus en plus grand à l'auxiliariat. Le CFN des 16 et 17 janvier 1992 nous a donné mandat de prendre en charge cette question dans sa globalité. Chaque syndicat national est invité à faire le bilan dans son secteur. Après du ministre de l'E.N la FEN dénonce le recours aux contractuels (situation pire que l'auxiliariat), demande l'abrogation de la circulaire sur le recrutement des « contractuels 10 mois »¹¹⁰, une gestion prévisionnelle des emplois, la création de titulaires remplaçants.

Mais en arrière plan deux positions irréductibles s'affrontent, celle du SNI-Pegc favorable à la déconcentration de la gestion et du recrutement et celle du SNES qui s'y oppose. En fait s'opposent deux conceptions historiques de l'organisation du système éducatif.

2. Et déjà les retraites

Rapports et missions se succèdent (Teulade, Livre Blanc, propositions du rapport Cottave mises en discussion par la mission Brunhes) dans un contexte de croissance du chômage et de vieillissement de la population. On annonce 315 milliards de F de déficit à l'horizon 2015. L'opposition ferme de la FEN et de la FGR écarte de ce débat les régimes particuliers. La FEN juge que la solidarité doit relever de tous et non des seuls travailleurs actifs, l'Etat doit donc intervenir par la fiscalité sur les revenus non contributifs. On le voit, les termes du conflit de décembre 1992 et du printemps 2003 sont déjà posés.

Il faudrait aussi évoquer dans cette partie qui entend rappeler que la FEN restait vigilante et active dans tous les secteurs, notre lutte contre le racisme et la montée de l'extrême droite¹¹¹, nos réactions face au déniement du système éducatif par la droite (Léotard, Juppé et consorts), notre pression pour voir les difficultés de mise en place des IUFM résolues, notre engagement aux côtés des enseignants et des étudiants face aux menaces contenues dans le projet de réforme des premiers cycles universitaires...etc.

Je puis vous assurer que les journées étaient longues d'autant que s'agitaient les esprits alors que nous approchions du congrès extraordinaire. Malgré toutes les oppositions et les minorités qui ne nous ménageaient pas, le débat prenait forme dans les sections depuis le début de janvier 92. FEN-Actualités en rendait compte notamment et avait ouvert ses colonnes au courrier des adhérents dans chaque numéro.

¹⁰⁹ Voir éditorial du Fen-actualité n° 9 et article de JC Tricoche p. 4 et 5

¹¹⁰ Circulaire du 9.9.89

¹¹¹ Le 25 janvier 92 une manifestation contre le racisme, l'exclusion et les thèses de l'extrême droite avait rassemblé plus de 100 000 personnes de la République à la Bastille. La FEN y avait appelé. Cette manifestation fut émaillée d'incidents avec le SNES qui tenta de forcer le passage avec son camion pour pénétrer avant le cortège fédéral place de la Bastille. Quelques coups de poings furent échangés et le SNES céda devant notre menace de crever les pneus de leur camion.

3. L'avant dernier acte : le CFN des 16 et 17 janvier 1992

Mais dès la fin 91, la décision du SNES¹¹² et du SNEP¹¹³ d'organiser leur propre consultation¹¹⁴, avec leur propre questionnaire, pour contrer celle que la FEN se préparait à lancer avait convaincu les dirigeants UID que les dés étaient maintenant jetés. De la confrontation nous étions passés à la guerre. Par cette décision ces deux syndicats avaient volontairement ouvert le feu les premiers. Ils montraient ainsi qu'aucun accord, aucun compromis entre les deux courants ne serait possible.

Le CFN des 16 et 17 janvier 1992, qui devait arrêter le calendrier de la consultation et du congrès extraordinaire, allait être le dernier CFN « classique » avant la crise qui allait éclater quelques semaines plus tard. Je consacrai toute la fin de mon intervention liminaire à dénoncer la situation invivable dans laquelle les UA par leur attitude et leurs initiatives¹¹⁵ nous plaçaient désormais et à lancer un dernier appel à la raison¹¹⁶

Il s'agissait bien, pour ces deux syndicats à la fois de discréditer une nouvelle fois la Fen et la future consultation fédérale par la méthode du procès d'intention. Il s'agissait de nous accuser de vouloir poser des questions qui étaient à l'opposé de notre démarche et donc d'inciter par avance leurs syndiqués au boycott. Ils entendaient d'autre part se doter de mandats impératifs de refus des évolutions proposées par la FEN afin de bloquer toute réforme des structures et sans doute aussi de préparer la scission en cherchant à nous en faire porter la responsabilité.

Les questions posées aux adhérents du SNES sont un monument de malhonnêteté et de manipulation :

- les deux premières sont une incitation à conforter le syndicalisme corporatif et refuser tout pouvoir à toute superstructure union ou fédération ;
- la seconde insinue que la majorité voudrait supprimer le droit de tendance
- la quatrième suggère l'hétérogénéité à tous les niveaux comme remède miracle

La circulaire interne UA SNES du 21 novembre 1991 (voir plus haut), citée par Guy Brucy¹¹⁷ est sans ambiguïté :

Au terme de deux jours de débats d'une rare brutalité, où UID est accusé de vouloir la scission est maintes fois répétée, je devais conclure par un dernier appel solennel qui résume, je crois, à lui seul l'état d'esprit de la majorité et le point de rupture dont nous n'avions jamais été si proches.

« Camarades UA vous avez, depuis des années, tout fait pour rendre publics nos débats internes, pour vous comporter, hier en fraction, puis en Fen-bis, aujourd'hui en anti-Fen.... Vous vous présentez comme les gardiens d'une unité que vous n'avez cessé d'attaquer et d'affaiblir.

J'ai évoqué hier votre lettre aux SG des SN et des SD. Rien, je le répète ne peut justifier une telle méthode. Et rien ne peut, encore moins, justifier que vous ayez cru utile – utile pour quoi ? Utile pour qui ? – de rendre cette lettre publique vers les médias.

¹¹² Début décembre 91 le SNES lance son référendum dont on lira les 4 questions p. 530 dans « Histoire de la FEN » (Guy Brucy)

¹¹³ Décision de principe déjà arrêtée par le SNEP à son congrès en Juin 91 – cf SNEP n° 378 du 14 juin 1991. De plus dans une lettre du 25 mars 1991 Jacques Rouyer (SG du SNEP) s'adressait à Pierre Fayard (SG du SNEEPS) pour lui proposer d'organiser dans les deux syndicats une consultation commune sur l'alternative suivante : syndicat unique de l'EPS ou intégration dans un seul syndicat des enseignants (thèse du Sni-Pege)

¹¹⁴ A titre d'illustration, en annexe 10, le questionnaire du SNEP. Les effectifs du SNEP (UA) étant de loin supérieurs à ceux du SNEEPS, on voit bien le but de la manœuvre.

¹¹⁵ Dès l'ouverture du CFN les UA diffusent à la presse une lettre adressée aux SG des SN et des SD par dessus la FEN pour dénoncer la consultation prévue par la FEN (voir Guy Brucy « Histoire de la FEN » p 530.

¹¹⁶ Voir en annexe 11 la conclusion de cette intervention au CFN le 16 janvier 92

¹¹⁷ Histoire de la FEN p 530

Je disais hier : le dossier s'alourdit. Loin d'entendre cet avertissement, cet appel, vous avez eu deux jours encore pour charger la barque.

Oui, je vous repose la question : où allez-vous ? Quelles sont vos intentions réelles ? »

Lorsque Guy Brucy écrit que « *les responsables de la majorité sont convaincus que l'affrontement est inéluctable* » que cela « *provoquera l'éclatement de la fédération* » et qu'il faudra « *investir les champs de syndicalisation laissés en déshérence* »¹¹⁸ il a raison. Il a également raison lorsqu'il souligne que la perspective d'une scission qui ne se produirait qu'au congrès de décembre 92 à Perpignan nous inquiétait car ses conséquences pouvaient percuter le calendrier politique (élections législatives en mars et élections professionnelles en décembre 1993). Mais il conclut trop rapidement que nous avons décidé de provoquer la scission avant le congrès de Perpignan en nous appuyant sur le refus du SNES et du SNEP de communiquer leur fichier pour « *neutraliser leurs mandats* ». En effet rien ne permettait d'affirmer que ces deux syndicats, forts de leur propre consultation, juridiquement inattaquable (contrairement à celle de la FEN –voir plus haut) maintiendraient leur refus. Et même dans ce cas, le clash, s'il devait avoir lieu, se produirait à Perpignan et pouvait fort bien donner lieu à des suites judiciaires où nous n'étions pas sûrs de gagner. Au nom de quel principe suspendre les mandats de syndicats non exclus ? Enfin si telle avait été notre intention pourquoi avoir fixé seulement au 17 avril la date limite pour que les SN nous communiquent leurs fichiers ?

A ce stade si le « *vivre ensemble* » n'apparaissait plus possible nous comptions sur un départ volontaire, et non une exclusion dont nous porterions la responsabilité, pour conserver à la FEN une grande partie des adhérents de ces syndicats attachés à la fédération et à l'unité. Dans ce cas nous pouvions espérer une scission du courant UA, tout au moins dans le SNI-PEGC, et non de la FEN. Mais la logique de tendance risquait bien de l'emporter.

4. La lettre de Jacques Estienne

Je suis donc en désaccord avec cette partie de l'analyse de notre histoire de Guy Brucy qui ne s'appuie que sur le scénario de la fameuse lettre de Jacques Estienne¹¹⁹, scénario élaboré par un petit groupe d'UIDR, qui ne représentait pas du tout UID (et sans doute pas, tant s'en faut, tous les UIDR) et sur ce que nous avons dû faire à la suite de l'exploitation de cette lettre par le SNES et UA. Le scénario proposé par Estienne visait à pousser les feux en amenant dès septembre à la création d'un grand syndicat des enseignants¹²⁰. Or ceci se heurtait à un obstacle majeur d'illégalité au regard des statuts de la FEN. Un tel coup de force nous aurait amenés droit dans le mur.

Mais cette lettre destinée à J.Cl Barbarant, et non au SG de la FEN, montre qu'il ne s'agissait, en l'état, que de tester l'idée. Lettre que ne recevra pas son destinataire, car oubliée (?) sur la table d'un restaurant, par ailleurs fréquenté régulièrement par le SNES, et qui atterrira sur le bureau de Monique Vuillat le 24 mars.

Véritable aubaine pour les minorités qui déclenchèrent immédiatement une véritable campagne tous azimuts dans et hors de la FEN.

¹¹⁸ Histoire de la FEN p. 531

¹¹⁹ Leader UIDR –voir lettre annexe 34

¹²⁰ Cette note d'Estienne est à replacer dans la réflexion engagée dans UIDR depuis 1990. Dans une note du 28 juin 90 J. Estienne préconisait déjà de mettre fin à la structuration en tendances et de regrouper les syndicats en « branches »

Le 25 mars au matin M. Vuillat en donne lecture au congrès du SNETAA à Romorantin où j'allais intervenir en fin de matinée dans les conditions qu'on imagine. C'en était définitivement fini des chances de ramener le SNETAA dans la majorité. Des amis de longue date me parlèrent de trahison.

Au même moment les UA déclenchent la même opération devant le CN du SNI-Pegc et distribuent la lettre d'Estienne à l'entrée.

Le 26 au matin alors que se réunit le BFN, la direction du SNES convoque une conférence de presse.

Ce véritable coup de tonnerre allait précipiter les événements.

Comme l'écrit Guy Brucy, c'est un véritable renversement de situation car cet événement nous place en position d'accusés.

5. Le BFN du 26 mars 1992

C'est dans ce contexte que s'ouvre le BFN du 26 mars 1992. Il n'est plus question de tergiverser. L'exploitation publique de la lettre de Jacques Estienne ne nous laisse que deux possibilités :

- ou désavouer ce texte et son auteur (et par delà UIDR) et prisonniers de ce désaveu, nous lier ainsi pour le congrès extraordinaire annoncé. Donc en fait renoncer à tous nos projets de restructuration avec en perspective, au mieux, un nouvel appel solennel type 1973 ;
- ou prendre le taureau par les cornes et vider l'abcès en mettant les minorités emmenées par UA en face de leurs responsabilités et les obliger à choisir entre se soumettre aux règles de notre vie interne ou de se placer définitivement hors de l'organisation.

Le choix est vite fait : renoncer c'est accepter le déclin de la FEN et de nos idées. Je n'oublie pas non plus que j'ai remplacé Y. Simbron pour transformer la FEN

J'ouvre ce BFN par une déclaration¹²¹ :

- qui constate la responsabilité prise par le SNES en exploitant publiquement cette note ;
- qu'il s'agit d'une réflexion du courant UIDR à l'intérieur du SNES et que celui-ci ne peut s'exempter de ses responsabilités devant la nature de ce débat en raison de son attitude anti-fédérale ;
- « *qu'il serait illusoire de prétendre que ce type de débat ne préoccupe que nos camarades UIDR* » ;
- que dans un monde qui a profondément changé « *notre unité n'est qu'un leurre* » si nous ne sommes pas d'accord sur le sens même de l'action syndicale : « *On ne change pas la société, on la transforme en la réformant* »
- « *Que notre fragile unité (historique) était ébranlée par les coups répétés (portés) à l'organisation au fil des années ...et faisaient vaciller l'édifice car il ne s'agissait plus d'un débat d'idées mais d'une mise en cause de ce qu'est la FEN* »

Je conclusais cette déclaration par un rappel, une question et une annonce :

¹²¹ Déclaration publiée intégralement dans Fen-actualités n°12 du 11 avril 1992 (p.4) et reproduite en annexe 31

- Nous avons, nous majoritaires, voulu et construit la FEN historiquement contre vous. Nous sommes la légitimité de l'organisation face à vous qui la niez et la ruinez »

- *« Quelle unité possible, comment, pour quoi faire ? La question est posée. »*
- *« La gravité de la situation impose désormais qu'un Conseil fédéral national, instance suprême entre les congrès, soit saisi de cette question et réuni dans les meilleurs délais Ce CFN sera convoqué pour le 8 avril. »*

Il était cependant nécessaire de faire le point entre nous avant le CFN. Le 31 mars je provoquai donc une réunion des SN UID. J'ouvris cette réunion en exposant clairement les faits nouveaux et leurs conséquences ainsi que les choix qui se présentaient à nous :

- pour la première fois un document expose :
 - o une volonté de ne pas rester ensemble et d'accélérer le processus. Intention que nous avons prévu de vérifier fin avril ¹²²;
 - o une stratégie : nous appuyer sur le refus de communiquer les listes d'adhérents¹²³ ;
 - o des hypothèses sans fondement touchant au calendrier.
- le SNES apparaît bien comme le pivot de l'anti-FEN et il est bien l'obstacle majeur à la construction d'un syndicat unique des enseignants ;
- comment espérer une rénovation de la FEN dans ces conditions ?
- attendre le congrès extraordinaire (décembre) nous place à proximité des échéances politiques et entraîne une année de perdue pour syndicaliser dans le secteur que nous voulons réformer.
- Deux hypothèses s'ouvraient à nous :
 - o renoncer pour des années à réformer la FEN et accepter à terme d'en perdre le contrôle
 - o réagir en accélérant le processus en utilisant cet événement à notre profit, ce qui est le choix de l'équipe dirigeante.

Unaniment, les syndicats approuvèrent cette solution.

Le 2 avril l'US publie un texte intitulé « Changer la FEN et non la détruire » sous la signature des SG de 7 SN¹²⁴

Les SG de 30 SN répondent immédiatement par un appel commun¹²⁵ « Pour que vive la FEN » qui commence ainsi :

« Nous refusons qu'elle ne soit qu'un cartel de syndicats agissant chacun de son côté... »

Appel qui demande une réforme des structures qui redonne toute leur place aux SN dans l'élaboration des décisions, défend la liberté du droit d'expression (tendances) au sein des organismes délibératifs et précise : *«...après détermination d'une position commune ou majoritaire, le respect et la mise en œuvre par tous de la décision prise. »* Cet appel contient aussi cette phrase :

¹²² Une réunion de la majorité était prévue pour le 17 avril. Toute décision supposait la plus grande discrétion. Si nous voulions agir.

¹²³ On notera que le SNES connaissait désormais cette éventualité et ne fit rien pour s'en prémunir. J'y vois pour ma part une stratégie : plutôt que de quitter volontairement la FEN, comme certains le préconisaient, attendre d'être exclus et passer pour des martyrs.

¹²⁴ SNES, SNEP, SNESup, SNETAA, SNETAP, SNMSU, SNPES.

Ce même 2 avril Edith Cresson était remplacée à Matignon par Pierre Bérégovoy

¹²⁵ Appel placé en éditorial de Fen Actualités n°112 – Annexe 13

« En contrepartie, nous lui reconnaissons le pouvoir de traiter au nom de tous des problèmes qui concernent l'ensemble de ses adhérents, qu'il s'agisse de la situation générale, de l'éducation, de la défense de la laïcité, des libertés et de la paix, du service public. » Phrase qu'aucun des syndicats signataires n'a le droit d'oublier encore aujourd'hui.

6. Le CFN extraordinaire du 8 avril 1992

Ce Conseil national revêt une importance particulière car c'est à partir de cette instance que va s'amorcer toute la démarche statutaire qui va conduire à l'exclusion du SNES et du SNEP. Il est clair après le BFN de mars que le courant UA, SNES en tête, n'est nullement disposé à « rentrer dans le rang ». Pour les militants nationaux UID il ne peut être question de transiger sur les règles de vie interne et nombre d'entre nous sont maintenant déterminés à aller « jusqu'au bout ». C'est donc par une intervention sans concession¹²⁶ que j'ouvre le débat en ces termes :

« Le débat qu'il nous faut avoir ne peut souffrir de faux semblants, de discours grandiloquents, trompeurs ou utopiques. Il faut lever toutes les ambiguïtés afin qu'en toute clarté chacun prenne ses responsabilités. »

Toute mon intervention va préfigurer le véritable acte d'accusation que dressera un peu plus tard la commission des conflits. Après avoir rappelé, comme au BFN que c'est la majorité qui a construit et préservé l'unité, je précise d'entrée que *« nous sommes réunis pour examiner en toute lucidité si et à quelles conditions notre unité peut être rétablie... »* L'expression « si et à quelles conditions » est lourde de sens et je pense aujourd'hui que nos camarades minoritaires n'ont pas pris cette phrase réellement au sérieux. Sans doute pensaient-ils alors encore que nous n'oserions pas aller jusqu'au bout. Pourtant ai-je ajouté immédiatement que *« personne ne fasse semblant de croire qu'un simple projet de lettre (la lettre d'Estienne) est la cause essentielle de la crise qui a éclaté. »*

Et mon intervention énumérera, faits et citations à l'appui, l'essentiel des violations aux règles de vie de la fédération que nous avons constatées au fil des dernières années :

- le débat dans UA sur le thème : faut-il quitter la FEN ?
- la volonté et la stratégie pour détruire l'image de la FEN
- les calomnies, l'organisation d'une FEN UA, véritable FEN-bis et ses prises de positions publiques s'opposant aux positions de la FEN arrêtées dans ses instances (lettre au ministre de la Fonction Publique) au nom d'une conception du cartel contre celle de la fédération
- l'attitude du SNES et du SNEP dans les actions comme le 12 octobre
- l'opposition à la tenue d'un congrès sur les structures avec les consultations alibis organisées par le SNES et le SNEP.

Je rappelle enfin que le « manifeste pour l'unité et la responsabilité de la FEN » de 1973 n'a rien changé au comportement de la principale minorité et que *« les tensions sont encore plus vives aujourd'hui dans la FEN qu'à cette époque »*

Là encore les syndicats UA concernés n'ont pas su (ou voulu) comprendre ce que cette phrase impliquait à partir de ce constat.

¹²⁶ Cf. texte en annexe 14

Ils n'ont pas voulu admettre non plus l'énorme responsabilité qu'ils venaient de prendre en exploitant comme ils l'avaient fait la lettre d'Estienne en nous mettant en quelque sorte en situation soit de « nous coucher », soit de « surenchérir » dans cette terrible partie de poker où se jouait en fait l'avenir de la FEN.

Au long de cette intervention je posai huit questions¹²⁷

A ce stade, pourtant la balle était encore dans leur camp, car je conclus cette intervention par un nouvel appel :

« Alors maintenant que faisons-nous ?...De l'analyse des faits découlent des questions précises tant sur la conception du syndicalisme que sur les règles de vie dans l'organisation. Nous attendons les réponses que vous allez apporter. »

En fait de réponses, les SN dirigés par les minoritaires et le courant UA en particulier ne firent qu'accumuler les griefs contre la Fen et s'accrochèrent à leur conception de la vie syndicale fondée sur l'autonomie absolue des SN.

Devant cette fin de non recevoir le CFN adopta un texte soutenu par la majorité et qui comportait deux décisions importantes :

« ...Le CFN prenant acte de la gravité du conflit qui oppose deux syndicats, le SNES et le SNEP, à la fédération sur les principes mêmes qui fondent notre pacte fédéral, approuve la décision de l'Exécutif fédéral de convoquer sur le champ un BFN extraordinaire.

*Celui-ci aura pour mission de saisir, en vertu de l'article 20 du règlement intérieur de la FEN, la commission des conflits. Celle-ci devra donner un avis sur la nature et l'étendue des violations du pacte fédéral imputables aux directions du SNES et du SNEP, pacte qui fonde à partir du débat et après décision l'unité de doctrine et d'action de notre fédération, **et sur les conséquences à en tirer.***

Les conclusions de la commission des conflits seront portées devant un BFN extraordinaire. Il reviendra à un CFN élargi de se prononcer en dernier ressort»

*« Devant la situation ainsi créée et tant que ce conflit n'est pas réglé, le CFN considère que **les conditions ne sont pas réunies pour que se déroule aux dates prévues, la consultation fédérale auprès de tous les adhérents des syndicats nationaux. Le CFN décide en conséquence son report au début de l'année scolaire 1992-1993.** Le CFN confirme la tenue du congrès extraordinaire de la FEN à Perpignan en décembre 1992. »*

Ce texte, intégralement publié dans FEN-ACTUALITES n° 12 du 7 avril 92 sous le titre : « **LE RENDEZ-VOUS DE LA DERNIERE CHANCE** » était suivi d'un avertissement on ne peut plus clair qui montrait bien et la détermination d'UID de ne pas se contenter d'un simple rappel à l'ordre du style manifeste de 73, mais laissait une porte ouverte à une solution préservant l'unité :

*« **La commission des conflits c'est la dernière chance pour le dialogue que les directions du SNES et du SNEP ont refusé au CFN.***

L'adhésion à la FEN, pour un syndicat, c'est un pacte, un acte de confiance réciproque. Est-il encore possible de refonder notre unité sur une confiance retrouvée ?

¹²⁷ Citées par Guy Brucey p. 534 et voir également annexe 14

***Il faut que les coups de canifs dans l'unité de la FEN cessent.
La balle est dans le camp des directions du SNES et du SNEP. »***

L'exploitation de la lettre d'Estienne et la crise ouverte qui s'en suivit eut pour conséquence de placer la majorité fédérale dans une situation difficile en la contraignant à reporter la consultation des adhérents en vue du congrès de Perpignan et en nous amenant à l'organiser de fait selon un calendrier très serré qui compliquait le nécessaire travail d'information et de discussion à la base, après que la décision « constatant la non affiliation du SNES et du SNEP » soit prise par le CFN du 6 mai au vu du rapport de la commission des conflits. Contrairement à ce que nous voulions la consultation allait se dérouler dans le tumulte de la scission et ne pouvait plus revêtir le même sens.

La commission des conflits¹²⁸ présidée par Martine Le Gal et composée de 25 membres nommés à la proportionnelle des courants de pensées (13 UID, 8 UA, 2 Autrement, 1 EE, 1 PSIEGP) se réunit pendant 10 heures le 23 avril 1992. Comme il fallait s'y attendre deux points de vues inconciliables s'affrontèrent et deux textes de conclusions furent votés en opposition. Le texte UID fut adopté par 13 voix contre 12., texte qui conclut que le SNES et le SNEP ont rompus leurs liens avec la FEN et demande au BFN et au CFN d'enregistrer cette rupture. Je ne saurais ici rapporter les débats de cette commission à laquelle je ne participais pas. Mais je renvoie au livre de Guy Brucy¹²⁹ qui me paraît bien résumer les thèses en présence ou au dossier en question accessible aux chercheurs, ainsi qu'aux témoignages des différents acteurs.

Le 6 mai 1992, un CFN extraordinaire élargi aux SD décide, après de multiples votes de procédure, que « *le SNES et le SNEP ont cessé d'être affiliés à la FEN* ». ¹³⁰. La décision est déclarée immédiatement exécutoire

Il est retenu à titre de transition que les collègues relevant jusqu'à présent de la compétence du SNES et du SNEP et qui manifesteront clairement leur souhait de rester à la FEN, sans double affiliation, recevront de la FEN une carte fédérale

Il s'agissait d'abord pour la majorité de tirer les conséquences de cette décision de « non affiliation » de deux syndicats et de combler les vides laissés dans les champs de syndicalisation

Mais la guerre n'était pas terminée !

Le SNES, le SNEP, mais aussi le SNESup, le SNET-AA, le SNETAP, le SNPES ainsi que les têtes de listes des tendances UA, Autrement et PSIEGP saisissait le juge des référés pour demander la suspension provisoire des décisions du CFN.

Le 14 mai, le juge des référés renvoyait le débat à un jugement sur le fond fixé au 24 juin. Ainsi déjà se profilait la future FSU.

On notera au passage que ceux qui, si régulièrement décriaient ce qu'ils appelaient « la justice bourgeoise » n'hésitaient pas à y avoir recours pour contester une décision d'une instance syndicale.

¹²⁸ Le compte rendu intégral de la commission des conflits a été publié dans un numéro spécial de Fen-Hebdo.

¹²⁹ Histoire de la FEN (Guy Brucy) p. 535

¹³⁰ Texte publié dans le dossier « Chronique d'une rupture annoncée » -Fen-Actualités n° 13 du 16 mai 1992 p. 10 à 15. Voir annexe 35 édito de ce Fen-actualités

Il était donc demandé à la justice d'annuler les décisions du CFN au prétexte de l'incompétence tant de la commission des conflits, que du BFN et du CFN à trancher ce qu'ils appelaient un débat d'orientation et qui était pour nous une violation maintes fois réitérée des règles de vie (Statuts et RI) qui fondaient le « pacte fédéral ».

Mais plus grave, si le juge n'annulait pas ces décisions il lui était demandé : *« de constater la caducité du pacte fédéral et de nommer tel liquidateur qu'il appartiendra à l'effet de procéder à la liquidation du patrimoine dans les termes des statuts. »*

Ainsi ceux qui prétendaient vouloir sauver la FEN en demandaient la liquidation et la disparition.

Le T.G.I. de Paris rendit son jugement le 22 juillet 1992¹³¹ dont je résume les principales conclusions¹³².

1. Le TGI reconnaissait le bien fondé à agir des syndicats qui l'avaient saisi ainsi que du représentant du PSIEGP qui avait été exclus du BFN et CFN car adhérent au SNES. Il déboutait les courants de pensée.
2. Le T.G.I. reconnaissait la compétence de la Commission des conflits, du BFN et du CFN, leur droit à enregistrer les violations du pacte fédéral (au regard du manifeste de 73) et la volonté des deux SN à rompre leur lien avec la FEN (refus du fichier).
3. Cependant ces décisions qui modifiaient les champs de syndicalisation ne pouvaient entrer en application qu'une fois approuvées par un congrès.

La FEN décida immédiatement d'appliquer ce jugement dans tous ses attendus et de réintégrer le SNEP et le SNES¹³³. Un BFN fut aussitôt convoqué pour le 27 août qui proposa de convoquer un CFN pour le 3 septembre lequel devait convoquer un congrès extraordinaire pour le 6 octobre 1992 à Créteil.

Malgré cette victoire sur le fond, la décision du TGI rendait inopérante notre intention de lancer dès septembre une campagne de syndicalisation dans le second degré. Malgré la décision du congrès extraordinaire du SNI-Pegc du 24 juin 92 à Orléans qui après consultation des adhérents du syndicat avait décidé avec 56% des mandats de modifier ses statuts et de transformer le SNI-Pegc en un Syndicat des enseignants (SE) regroupant les enseignants des écoles, des collèges, des lycées, du technique et de l'EPS. Décision elle aussi immédiatement attaquée devant la justice.

Dès le 7 mai 1992 (au lendemain même du CFN qui avait exclu le SNES et le SNEP, JC Barbarant, P. Fayard (SG du SNEEPS), Michel Ottavi (Trésorier du SNET-AA) et Claude Ritzenthaler (S3 SNES de Strasbourg).lancaient un appel à rassembler tous les enseignants dans un même syndicat qui serait bientôt le Syndicat des enseignants (SE) continuation du SNI-PEGC. Cet appel et la décision qui allait suivre¹³⁴ provoquaient un conflit direct avec le SNET-AA sur les champs de syndicalisation. Sans autre forme de procès le SNET-AA exclut Ottavi et les UID du BN du syndicat appellent aussitôt à rejoindre le SE.

¹³¹ A noter que ce jugement a été rendu public dans l'après-midi du 22 juillet 92 alors même que se tenait à Paris une des dernières réunions de la « table de négociations » entre le SPIE et la CMOPE, la FEN étant cette fois « puissance invitante » réunion à la quelle je participais. Au titre du SPIE.

¹³² Cf. FEN-actualités n° 17 du 9 septembre 1992.

¹³³ Voir communiqué de presse de la FEN du 22 juillet 1992.

¹³⁴ Le 24 juin 1992 le SNI-PEGC devenait le syndicat des enseignants et étendait son champ de syndicalisation à tous les enseignants du second degré et du technique au congrès d'Orléans et réformait ses structures en conséquence.

Faut-il préciser que les minoritaires à nouveau présents au BFN du 27 août et au CFN du 3 septembre avaient contesté la légalité de la composition de ces instances où selon eux siégeaient des représentants de courants de pensée et d'un syndicat, le SE, qui selon eux n'était pas à la FEN.

A la veille du CFN nous avons réuni, les 1^{er} et 2 septembre la majorité pour faire le point de la situation, expliquer notamment le sens du jugement, les étapes qu'il nous fallait franchir avec son calendrier et les précautions qu'il nous fallait prendre. Je précisai ainsi :

« ...au regard de nos statuts et RI, rien n'interdit à un syndicat de changer de sigle¹³⁵. Aucune structure de la FEN n'est formellement appelée à juger de cela. En ce sens le SE, continuation du SNI-Pegc syndicat de la FEN est bien un syndicat de la FEN. Il faut par contre distinguer entre dénomination et champs de syndicalisation. L'examen des champs de syndicalisation, au terme de notre RI spécial, doit être étudié par la commission des structures qui rapporte devant le BFN, le CFN se prononce ensuite et le congrès doit ratifier (cf d'ailleurs le jugement). Nous n'avons pas réuni la commission des structures. Le BFN et le CFN ne se sont donc pas a fortiori prononcés. Nous voulions attendre le jugement. La FEN n'a donc pas enregistré, et encore moins ratifié, le nouveau champ du SE. Nous ne pouvons donc faire apparaître dans les instances délibératives (BFN, CFN, CONGRES y compris dans les congrès des SD pour la préparation du congrès national du 6/10/92) aucun responsable qui relèverait par son appartenance à un SN, d'un champ de syndicalisation non reconnu par le CFN.

C'est ainsi qu'au dernier BFN et au prochain CFN nous ne ferons siéger, tant au titre des SN qu'au titre de notre courant de pensée que des militants qui relèvent d'un champ de syndicalisation antérieurement reconnu par la FEN. Ainsi ne siégeront du SE que des adhérents relevant du champ "SNI-PEGC" actuellement précisé dans le RI spécial. C'est, j'y insiste, la précaution que nous devons prendre pour rendre inattaquables (autant que faire se peut) nos délibérations.

Et nous devons prendre les mêmes précautions au niveau des SD. Nous devons éviter au maximum que des recours déposés devant les TGI de province, annulent les délibérations des congrès départementaux et permettent aussi, ainsi d'annuler ou d'empêcher la tenue du congrès national pour le 6 octobre.

Nous savons, ce que cela veut dire pour quelques uns de nos camarades, qui par ailleurs sont en première ligne, ont des responsabilités dans les SD et ont à développer une campagne de syndicalisation justement sur les nouveaux champs en question.

Nous ne leur demandons pas de se mettre en vacances. Au contraire dans leur syndicat, le SE il y a de quoi faire. Il n'est pas non plus question qu'ils démissionnent de leurs responsabilités fédérales, mais tout simplement qu'ils ne soient pas présents dans les instances qui convoquent les AG ou congrès départementaux, ni au cours de ces AG ou congrès.

Il s'agit bien, je le répète, d'éviter de donner des prétextes à annulation. »

¹³⁵ Le SNI était devenu ainsi le SNI-Pegc et le SNPDES devenait le SNPDEN

Le recours à la justice et le jugement¹³⁶ par nos opposants avait définitivement ôté pour UID toute possibilité de compromis. Au CFN du 3 septembre, les réponses dilatoires des minorités aux questions posées ne pouvaient conduire la majorité qu'à persister dans la voie vers le congrès extraordinaire de Créteil.

7. Le mauvais coup des accords Lang-Cloupet

La FEN, indépendamment de ce conflit, poursuivait son travail syndical. Nous approchions des élections législatives de 93 et nous savons combien il faut durant ces périodes accentuer nos pressions pour faire avancer nos revendications.

Dans cette période de préparation du budget j'adressai une lettre ouverte au Premier ministre pour demander que le gouvernement tienne tous ses engagements dans l'éducation nationale, la recherche et la culture.¹³⁷

A nouveau nous avons organisé le colloque annuel « Vivre à l'école » qui depuis deux ans avait recensé et mis en lumière plus de 300 actions éducatives exemplaires.

Nous avons avancé nos propositions pour lutter contre l'émergence de la « violence à l'école ».

Le 1^{er} août allait voir une nouvelle étape d'application des accords Durafour dans la Fonction publique. Nous demandions aussi la négociation d'un nouvel accord triennal sur la formation continue des fonctionnaires, le précédent accord arrivant à terme.

Le 26 mai la FEN avait reçu une délégation du Front Polisario conduite par son président, suite aux difficultés créées par le Maroc pour l'organisation du référendum demandé par l'ONU (colonies de peuplement).

C'est alors que, comme l'écrit Eddy Khaldi (Fen Actualités n° 16 du 30 juin) que Jack Lang, annonce un protocole « *entre le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture et l'enseignement catholique sous-contrat, représenté par son secrétaire général* » protocole qui prévoit de verser à titre de rattrapage sur le forfait d'externat 1,8 milliards de francs. Le forfait d'externat calculé par élève sert à rémunérer les personnels non enseignants. Il est calculé sur la base du coût d'un élève de l'enseignement public pour des dépenses correspondantes. Calcul jamais fait, ce que dénonce le Conseil d'Etat par deux fois. La somme sera évaluée forfaitairement et aucun contrôle ne sera effectué sur son utilisation.

Ce protocole signé avec le représentant de l'enseignement catholique constitue une violation de l'esprit même de la loi Debré qui ne reconnaît que les établissements.

Mais le protocole en rajoute :

- les documentalistes bénéficieront comme les enseignants d'un contrat et seront désormais pris en charge par l'Etat ;
- l'enseignement catholique demande que l'Etat prenne à sa charge comme employeur le surcoût des retraites gérées par des caisses privées ;
- les lauréats des concours d'accès au professorat des écoles seront désormais rémunérés ;

¹³⁶ Dont ils firent appel, en vain.

¹³⁷ Cf. texte de cette lettre publiée en éditorial du Fen Actualités n° 15 du 13 juin 1992.

- les directeurs d'écoles devraient obtenir des décharges (alors que leur employeur est l'évêque !) En pleine contradiction avec la loi de 1905 et la Constitution.

Cette question est trop grave pour que nous restions muets. J'y consacre l'édito¹³⁸ du FEN-ACTUALITES du 30 juin.

Le calcul politique est évident, le gouvernement cède au chantage à une nouvelle guerre scolaire à la veille des élections législatives.

Cette trahison de J. Lang, après le recul de Mitterrand sur la nationalisation laïque, ouvrait la voie à l'église catholique et à la droite revenue au pouvoir après les législatives de 93, pour tenter de nouvelles conquêtes. Ce sera bientôt la grande manifestation laïque de janvier 1994 contre la loi Bayrou, loi heureusement cassée pour l'essentiel, par le Conseil Constitutionnel.

8. Le congrès de Créteil

Dans l'*Histoire de la FEN* Guy Brucy résume la période qui couvre les congrès de Créteil et de Perpignan en cinq pages¹³⁹. Cette *Histoire de la FEN* s'achève quatre pages plus loin après la narration de la création de l'UNSA. C'est bien le contrat qui avait été passé entre Guy Brucy et le groupe de suivi de cette recherche puisque ces deux événements marquent, pour l'un la fin du pari de 1948 et pour l'autre la naissance d'une nouvelle organisation et le premier acte d'une unification syndicale réussie dans le paysage syndical français depuis 1948.

Je comprends la prudence de l'historien d'avoir si succinctement traité une période si proche. Mais j'en regrette la tonalité d'un propos, qui certes rend compte des faits, mais occulte complètement les raisons de certains comportements.

Toute la présentation du congrès de Créteil tend à prouver que la majorité fédérale avait décidé que cet événement serait le dernier acte marquant l'exclusion du SNES et du SNEP – ce qui est vrai car le point de non retour avait été franchi des mois auparavant -. Mais cette présentation incite à croire que cette exclusion n'a pu s'obtenir et donc ne s'est faite qu'au prix de la manipulation des votes par la majorité, ce contre quoi je m'insurge¹⁴⁰.

Guy Brucy, reprenant les arguments des minorités, souligne par exemple le résultat des votes des adhérents organisé dans 29 sections départementales (15 UID, 13 UA) qui donnait 67,85% des voix contre l'exclusion et 55,95% des mandats après les travaux de la commission de vérification des mandats.

¹³⁸ Voir en annexe 30

¹³⁹ Voir p. 538 à 543

¹⁴⁰ En tant que secrétaire général du centre Henri Aigueperse après avoir quitté mes fonctions de secrétaire général de la FEN au congrès de Rennes en 1997, j'ai été l'initiateur de cette recherche et j'ai co-présidé le comité de suivi avec Antoine Prost sauf pour la dernière période dont il est justement question ici. Pour des raisons de santé G. Brucy avait pris du retard dans ses travaux et comme je ne résidais plus à Paris j'avais remis mon mandat au congrès FEN de Pau et souhaité que Martine Le Gal, qui avait suivi l'ensemble des travaux, me remplace au SG du centre. J'avais cependant demandé à JP Roux, qui m'avait donné son accord, d'achever mon travail dans ce comité de suivi. J.P. Roux écarta M. Le Gal qui démissionna instantanément du Centre au profit de J.Cl Barbarant qui, malgré mon intervention auprès de lui, accepta. Le comité de suivi ne s'est d'ailleurs réuni qu'une seule fois ensuite pour « boucler » la relecture totale de l'ouvrage. Travail « expédié » en trois heures (alors que j'avais primitivement prévu une journée entière) et avec la participation du côté syndical de deux nouveaux membres (JC Barbarant et E. Bruguère) qui n'avaient jamais participé aux réunions précédentes et visiblement n'avaient pas lu l'ouvrage. J'avoue donc que dans ces circonstances j'ai manqué de vigilance sur ces dernières pages.

Il ajoute qu'il n'y avait que cinq sections, toutes UID, qui s'étaient majoritairement prononcées pour l'exclusion, nombre qui était passé à 13 après l'examen par la commission de vérification des mandats et même à 14 lors du vote.

Il ajoute encore :

« Sur l'ensemble des sections, on relève des écarts significatifs entre le nombre des mandats attribués après contrôle de la commission et le vote effectif. Ainsi après rectification par la commission, près de 57% des mandats devaient se porter en faveur de l'exclusion, au moment du vote ce pourcentage passe à plus de 67%. Cette différence s'explique par le changement de comportement des délégués qui, au moment de voter, portent la totalité de leurs mandats en faveur de l'exclusion... »

Tout ceci aurait mérité plus d'explication pour plus d'objectivité.

Tout d'abord il aurait fallu rappeler que la commission¹⁴¹ avait du rétablir des mandats à des syndicats qui en avaient été privés dans nombre de sections départementales. Tous les syndicats n'étaient pas organisés au plan départemental mais avait droit à au moins un mandat dès lors qu'ils avaient des adhérents dans le département. Il est visible au travers des chiffres cités par G. Brucy que si les « contre » baissaient après vérification c'est que les UA avaient majoritairement éliminé ces « petits syndicats ». En outre dans un certain nombre de SD les directions UA avaient soit empêché physiquement les représentants du SE de siéger, soit refusé leur vote, soit les avaient remplacés par ceux d'un nouveau SN se prétendant membre de la FEN. Par ailleurs la commission a dû rétablir les mandats des sections départementales où les consultations des adhérents n'avaient pas été effectuées pendant la période préparatoire au congrès et qui portaient sur des questions différentes de celles posées dans le cadre de la préparation du congrès national.

On voit donc que, dans les sections, l'heure n'était pas à la conciliation entre les militants.

Il aurait été utile d'ajouter que dans les 14 sections UID qui ont consulté leurs adhérents le taux de participation a été de 40 %, ce n'est pas glorieux mais dans les 14 sections minoritaires qui ont également organisé une consultation la participation moyenne était inférieure à 28% (avec la palme avec 6,45% pour l'Oise –EE) Ce fait aurait mérité d'être souligné. Comment ne pas relever la contradiction entre le discours sur le respect des votes des adhérents et la réalité lorsque ce vote ne représente qu'un peu plus d'un syndiqué sur quatre. Et ne devait-on pas commenter la nature même des résultats obtenus dans les sections UID et les sections à direction minoritaire comme je le fis dans mon intervention finale :

« ...Oui dans les sections UID un peu plus de 48% pour la ratification et un peu moins de 50% de « non ». Le « non » est majoritaire. Dans les sections UA, moins de 9% en faveur de la ratification et plus de 90% contre. Eh bien, je vais vous faire une confidence mes camarades, je suis fier de la démocratie qui existe dans les sections départementales UID. »

¹⁴¹ La commission de vérification des mandats s'était réunie pendant 30 heures.

Reste la question des mandats bloqués. 49 secrétaires de sections décidèrent en effet de porter 100% de leurs mandats en faveur de l'exclusion lors du vote au congrès. Mais peut-on simplement signaler ce fait exceptionnel sans rappeler qu'UID n'avait fait ici qu'employer les mêmes armes que les minoritaires dans les SD bien avant l'ouverture du congrès de Créteil puisque la commission de vérification des mandats a constaté que dans les SD, le SNETAA avait bloqué ses mandats dans 66 sections, le SNES 76 fois, et le SNEP 88 !

S'il est exact que le SE pratiqua lui aussi cette méthode 78 fois il eut été bon de rappeler à ce moment que les militants UA avaient décidé de ne pas se conformer aux décisions du congrès d'Orléans et que dans 33 sections dirigées par cette tendance ils avaient maintenu les structures du SNI-PEGC. Refusant d'appliquer une décision de congrès les minoritaires du SE avaient choisi la politique du pire, celle de l'affrontement et en payaient le prix.

Il aurait également fallu préciser que la commission de vérification des mandats a scrupuleusement respecté la volonté des SN dans tous les cas de contestation entre un SN et une section, tant pour les minoritaires que pour le SE, partant du principe statutaire que la FEN était une fédération de syndicats et non une fédération de sections.

Pourquoi encore taire le fait que les deux premiers secrétaires des départements UA¹⁴² par ordre alphabétique, concernés par une décision de la commission de vérification des mandats, ont refusé de s'y conformer malgré un rappel solennel du président de la commission et du secrétaire général de la FEN ?

La décision d'une majorité de SD UID de bloquer leurs mandats lors du vote au congrès était bien une réponse du berger à la bergère¹⁴³, et aussi une manière pour la majorité fédérale de se prémunir contre le blocage des mandats des SN UA (rappelons que le SNES votera à 98,6% contre l'exclusion, le SNEP, le SNMSU, le SNAP-FNSP à 100%).

Tout ceci illustre l'état d'esprit des uns et des autres et n'est que la traduction d'une rupture totale, la conséquence d'un déchirement illustré par les procès à répétition¹⁴⁴, les débats de procédure, la violence voire l'hystérie verbale et physique¹⁴⁵ des minoritaires lorsqu'un UID montait à la tribune, car si Monique Vuailat put s'exprimer dans le silence attentif de la majorité, M. Le Gal intervint dans un chahut indescriptible provoqué par les minoritaires et J.Cl Barbarant dût écourter son intervention.

Après moult péripéties, procédures et incidents divers, le vote par appel nominal¹⁴⁶ put avoir lieu. Le congrès ratifiait par 7386 mandats contre 4445 la « non affiliation du SNES et du SNEP.

A plus de 11h du soir une page de notre histoire venait d'être tournée. Page pleine d'amertume. Amertume qui se traduisait dans l'éditorial du FEN-ACTUALITES suivant¹⁴⁷ sous le titre « Aujourd'hui est un autre jour » dont je rappelle ces quelques lignes :

« ...ce n'est pas de gaîté de cœur que nous avons dû nous résigner à constater que le divorce avec les directions nationales de ces deux syndicats était consommé... »

¹⁴² Hautes Alpes et Ardèche

¹⁴³ Voir commentaires sur le vote Fen-actualités n°19 du 10 octobre 1992 p. 11

¹⁴⁴ Procès contre la FEN, contre le SE suite au congrès d'Orléans, contre la tenue du congrès de Créteil (Référé)

¹⁴⁵ A plusieurs reprises des délégués hurlaient debout sur les tables. Triste spectacle.

¹⁴⁶ A la demande des minoritaires qui cherchèrent jusqu'au bout à théâtraliser ce congrès.

¹⁴⁷ Cf note 131

...cette déchirure va laisser des traces. Nombre d'adhérents du SNES et du SNEP en tentant de s'opposer à cette décision voulaient d'abord manifester un attachement sincère à la FEN, qu'ils aient ou non partagé son orientation. Ne plus être ensemble leur semblait inimaginable, ne plus être à la FEN doit leur paraître insupportable. Ils ont sans doute eu tort de n'en avoir pas pris conscience plus tôt, de n'avoir pas su faire entendre raison aux dirigeants de leurs syndicats lorsque c'était utile et par exemple lors de la manifestation du 12 octobre de l'an dernier. »

Et j'ouvrais une nouvelle voie pour restaurer l'unité :

« Mais ils ne doivent pas se sentir rejetés. Au contraire ils ont toute leur place dans la FEN, nous les appelons à nous rejoindre, à nous retrouver ensemble enfin réellement unis, pour débattre, agir, se défendre dans une FEN rénovée où le mot « camarade » aura retrouvé tout son sens, toute sa valeur au travers du respect de l'autre et de l'amitié. »

On connaît la suite. Cette occasion ne fut pas saisie par les minoritaires, qui se jugeaient pourtant si forts. Rien ne les empêchait de le démontrer en adhérant à la FEN rénovée. J'y vois pour ma part, outre ce mur de la haine qui s'était construit au fil des années, une déliquescence nette au sein d'UA de l'idéologie politique directement dérivée du communisme sur les perspectives de transformation de la société, au profit du corporatisme le plus étriqué et des simples réflexes d'appareils.

9. Le congrès de Perpignan

Une semaine plus tard la FEN se remettait en ordre de marche et tenait, les 13 et 14 octobre 1992, un Conseil fédéral national qui tirait tout d'abord les conséquences des décisions du congrès de Créteil quant à la composition des différentes instances nationales et départementale, de décharges syndicales, de trésorerie (délégations de signatures) en raison de la désaffiliation du SNES et du SNEP.

R. Szanjfeld au nom d'UA dans une intervention liminaire contesta la validité des décisions de Créteil, la légitimité de la direction fédérale et demanda la mise en place d'un collectif pluraliste¹⁴⁸.

Ce CFN passa outre cette nouvelle déclaration de guerre qui annonçait les prochains recours et traçait ses priorités revendicatives pour les semaines à venir :

- appel à tous les SN et SD pour intervenir auprès des parlementaires pour corriger les insuffisances du budget de l'EN¹⁴⁹ ;
- action pour le remboursement des frais de déplacement
- suite du protocole Durafour (négociations sur le A)
- lutte contre la précarisation de l'emploi dans l'EN (contrats 10 mois) et résorption de l'auxiliariat.

Le n° 20 de FEN-ACTUALITES daté du 24 octobre 1992 lançait la consultation des adhérents sur la réforme des statuts dont le projet était intégralement publié dans ce numéro. Les adhérents étaient appelés à se prononcer sur quatre questions qui éclairaient les principes directeurs de ces statuts :

- le réformisme
- les règles de vie dans l'organisation (liberté d'expression, débat, échanges et mise en œuvre par tous des décisions arrêtées)

¹⁴⁸ Voir le compte-rendu intégral de ce CFN dans Fen-hebdo n° 463 du 8 janvier 1993.

¹⁴⁹ Projet de budget pourtant en hausse de 7,2%...(on en rêve aujourd'hui !) Voir Fen-actualité n° 20 du 24 octobre 1992

- les unions (regroupant des syndicats de métiers voisins)
- la recomposition : construire, notamment dans les services publics, l'unité des organisations qui partagent les mêmes valeurs et les mêmes conceptions syndicales

Chacun pouvait donc se prononcer en connaissance de cause.

Comme toujours ce numéro contenait également les prises de position et les appels des courants de pensée UID, UA, Autrement, EE, PSIEGP)

UA appelait à voter non ;

« La direction fédérale veut vous faire avaliser la scission et une modification des statuts qui interdit toute possibilité de faire prendre en compte une opinion différente puisqu'elle exclut toute possibilité de présenter une orientation alternative à celle de la direction »

On ne pouvait plus grossièrement travestir la réalité des statuts proposés !

« Autrement » annonçait clairement son prochain départ pour la future FSU :

*« Autrement ira à Perpignan pour dénoncer les ultimes manœuvres d'appareil des apparatchiks à la solde de l'ex Sni-Pegc ; **il ira aussi pour rassembler le maximum de personnels autour du nouveau contrat fédéral dont il a tracé les contours à Clermont-Ferrand.** »*

Terrible aveu. Ainsi la « Charte de Clermont-Ferrand » n'était nullement un simple avatar mais procédait bien d'une stratégie de rupture.

L'EE et PSIEGP condamnent les nouveaux statuts proposés. EE entend « ne pas renoncer » et PSIEGP condamne une opération anti-confédération (on a l'indépendance qu'on peut !)

Le 25 novembre, une semaine avant le congrès de Perpignan, le TGI de Paris déboutait pour la quatrième fois¹⁵⁰ le SNES et le SNEP qui avaient contesté l'adhésion du SE à la FEN au congrès de Créteil.¹⁵¹ Restait encore en suspens le jugement attendu pour le début janvier sur la demande d'annulation du congrès de Créteil.

Le congrès de Perpignan qui se tient du 2 au 4 décembre sera le dernier acte institutionnel de la scission et le point d'orgue de cette tumultueuse année 1992.

Conformément à ce qu'avait laissé entendre la tendance Autrement, le SNET-AA refusa d'intégrer le SE pour constituer une « branche professionnelle » au sein d'un grand syndicat des enseignants. Le SNET-AA s'était d'ailleurs prémuni contre cette tentation en se faisant mandater à la fois sur son maintien comme syndicat autonome et chercher « *l'unité sans exclusive avec ceux qui ont fait et veulent encore faire vivre les valeurs d'une stricte indépendance et de la démocratie*¹⁵² »

Phrase qui ne manque pas de sel quand on connaît l'histoire du SNET-AA constitué ex-nihilo contre le SNETP-CGT qui avait refusé de rejoindre la FEN.

¹⁵⁰ Rappelons : référé du 14 mai sur la suspension de la décision du CFN du 6 mai, jugement du 22 juillet sur la demande d'annulation de la décision du CFN du 6 mai, référé du 23 septembre sur l'interdiction de la tenue du congrès de Créteil et donc jugement du 25 novembre sur l'adhésion du SE à la FEN

¹⁵¹ Cf. Fen-actualités n° 22 du 12/12/92 p. 2

¹⁵² Consultation des adhérents du SNET-AA pour la préparation du congrès de Perpignan

Je regrette que Guy Brucy dans l'histoire de la FEN n'ait pas souligné le sens et la portée d'une consultation posée en ces termes.

Tout d'abord il est clair que le SNET-AA s'était donné le double mandat de quitter la FEN – ce qui fut accompli en plein congrès – et de s'intégrer (sans le dire explicitement) à la future FSU conformément d'ailleurs à ce que sous-entendait le texte Autrement déjà cité et publié dans FEN-ACTUALITES.

Mais plus profondément il s'agissait d'un repli catégoriel qui voulait continuer à isoler la voie professionnelle au risque de continuer à la voir considérer comme une voie de relégation alimentée par la sélection par l'échec. Stratégie qui ne pouvait que trouver un écho favorable au SNES. Choix qui, effectivement s'opposait radicalement aux ambitions affichées par la majorité pour la transformation du système éducatif et déjà largement engagées avec les bacs pro et avec la négociation engagée sous l'égide du ministère de l'éducation nationale à la Commission Nationale Education Professions pour étendre l'alternance sous statut scolaire aux CAP et aux BEP.

Certes, à ce stade la majorité n'en était plus à la recherche des compromis et l'appel lancé par le congrès aux adhérents du SNET-AA pour qu'ils rejoignent le SE et la FEN contenait une sévère condamnation de la politique de destruction de la FEN (demande de dissolution et de liquidation du patrimoine). On mesurait ici combien avait été destructeur l'épisode de la lettre de Jacques Estienne lue par Monique Vuillat au congrès de Romorantin, épisode qui avait provoqué un véritable sentiment de rejet de la majorité chez nombre d'adhérents du SNET-AA pourtant attachés à leur fédération. L'avenir allait montrer que le SNET-AA s'était fourvoyé dans la FSU qu'il quitta quelques années plus tard.

Au deuxième jour du congrès le départ du SNETAP (enseignement agricole), des minoritaires du SE, du SNP-IUFM, du SNCS confirmera une stratégie collective et largement médiatisée du courant communiste.

A l'issue de ce congrès, la FEN avait perdu des syndicats et donc dans l'immédiat des adhérents. Des champs entiers devaient être reconquis. Pour cela nous avons fait évoluer l'outil syndical notamment en livrant à la discussion des adhérents les projets de résolutions générales des congrès. Je rappelais notre objectif dans l'éditorial du Fen Actualités du 12 décembre sous le titre « La parole libérée »:

« ...nous sommes déjà entrés dans une nouvelle ère où chacun peut être entendu, où ce qui compte c'est ce qu'il propose et non l'appartenance à un clan dans lequel on le reléguait. » Que feraient les adhérents à l'avenir, c'était la grande question.

Perpignan : l'UNSA devient possible

Mais ce serait une grave erreur de limiter les travaux du congrès de Perpignan au seul débat interne avec le départ définitif de l'essentiel des minorités. Ce serait oublier que ce congrès marque le point de départ véritable de la création de l'UNSA. Le congrès fidèle à la démarche initiée à Clermont-Ferrand¹⁵³ approuvait le rapport présenté par M. Le Gal et adoptait donc un texte déterminant pour l'avenir :

« Le congrès donne mandat à l'EFN sous contrôle du BFN et du CFN pour que la FEN s'engage dans une première étape de reconstruction avec les organisations qui, dans

¹⁵³ « ...Le congrès s'est prononcé pour que la FEN continue sans relâche des démarches unificatrices du syndicalisme, tant au plan national qu'au plan international... »

le mouvement syndical autonome, partagent les mêmes valeurs, la même conception du syndicalisme. Cette première étape s'inscrit dans l'évolution du mouvement syndical dans son ensemble. Dans ce but le congrès mandate l'EFN pour que la FEN participe au regroupement des organisations syndicales autonomes qui décideront et se retrouveront autour des valeurs de solidarité, de justice sociale, de liberté et de laïcité, pour un syndicalisme de transformation sociale.

...

Le congrès mandate l'EFN pour resserrer le dialogue avec les confédérations qui y sont prêtes et préparer ainsi la voie de l'unité la plus large à laquelle nous aspirons. Le congrès de Perpignan, fidèle en cela à l'histoire de la FEN, ouvre ainsi la voie à l'unification par étapes du mouvement syndical. »

Il est clair que la naissance de l'UNSA ne fut rendue possible que par une remise en ordre interne de la FEN qui prenait ainsi l'initiative de créer les conditions d'une première étape d'un mouvement unitaire du syndicalisme, le premier depuis la scission confédérale de 1947. Aucune des organisations qui fondèrent l'UNSA officiellement quelques semaines plus tard ne nous auraient rejoints sans cela.

Nous étions devant une nouvelle page de notre histoire.

VIII. La FEN engage sa restructuration, poursuit son travail syndical et sa marche vers la reconstruction du syndicalisme.

Il s'agissait maintenant de montrer le nouveau visage de la FEN. C'est à quoi l'équipe nationale va s'attacher durant toute cette période qui nous séparait du prochain congrès de Tours. Nous disposions d'un peu plus d'un an pour changer nos méthodes de travail, marquer des avancées revendicatives, reconquérir le plus possible le terrain perdu et nous préparer aux élections professionnelles chez les enseignants qui se profilaient fin 1993. Pour marquer son renouveau, la FEN changeait son logo.

1. L'ultime jugement du TGI

Le 6 janvier 1993, le TGI de Paris déboutait définitivement le SNES, le SNEP, le SNET-AA et le SNESup de leur demande d'annulation du congrès de Créteil et de liquidation judiciaire de la FEN¹⁵⁴. On aurait pu croire le dossier définitivement clos. Pourtant le SNES, le SNEP, le SNETAP, le SNETAA, le SNESUP, le SNPIUFM firent à nouveau appel du jugement du TGI du 25 novembre 92 et le SNES, le SNEP, le SNETAP, le SNESUP appel du jugement du 6 janvier. Il s'agissait donc bien là, à nouveau de la poursuite de la stratégie de harcèlement conduite contre la FEN. Au CFN des 18 et 19 mars 1993¹⁵⁵ je soulignai alors :

« On a voulu faire croire aux adhérents que nous avons brisé l'unité de la FEN à CRETEIL puis à PERPIGNAN. Mais il s'avère bien aujourd'hui que nous avons raison de juger que cette unité n'était qu'une illusion et qu'il fallait la refonder dès lors que la FEN n'était plus une fédération de Syndicats Nationaux mais un cartel de tendances. Depuis PERPIGNAN nous assistons bien au développement d'une stratégie qu'UA a décidé de conduire à son terme en regroupant à l'extérieur tous les syndicats qu'ils contrôlaient à l'intérieur dans une nouvelle fédération totalement dominée par le SNES. Syndicat qui donne d'ailleurs régulièrement des nouvelles de l'avancée de ce projet. Bien naïfs les adhérents de ces syndicats nationaux qui ne savent pas encore qu'avant même que leurs congrès se soient tenus, avant qu'ils se soient prononcés, leur sort était déjà scellé.

La circulaire UA SNES annonçait le 11 février : "mi-avril dépôt des statuts de la structure fédérale provisoire". Et de qui sera composée cette organisation ? Ecoutons :

" Des délais sont imposés par les calendriers des divers syndicats intéressés : congrès du SNETAP les 28 et 29 janvier, du SNCS les 5 et 6 février, du SNPES PJJ les 10 et 11 février, du SNPIUFM le 24 mars, du SNESUP du 6 au 8 Avril. En effet, ces syndicats qui, eux, n'ont pas été exclus veulent être mandatés par leurs syndiqués pour constater la destruction de la FEN et être co-fondateurs de la nouvelle Fédération."

...On apprend d'ailleurs dans cette même circulaire que le SNETAA est décidément un empêcheur de tourner en rond qui, comme l'EE, refuse l'hégémonie du SNES et de UA... quelle surprise! »

¹⁵⁴ Voir extraits du jugement Fen-actualités n°23 du 16 janvier 1993 p.2

¹⁵⁵ CFN nouveau qui découle des décisions du congrès de Perpignan : nombre accru de représentants des SN+ représentants des courants de pensée et des sections régionales. Il doit aussi élire le nouveau Bureau fédéral composé de membres désignés par les syndicats nationaux, de représentants des unions et de 10 membres élus directement par le CFN. Sur ce dernier point il apparaissait qu'il y avait dix candidats pour dix postes à pourvoir. Le président de la commission de vote, Jacques Bory, proposa donc une élection à mains levées, méthode que contesta J.L Andreau (SG du SNAEN) qui rappela qu'il était contre une élection uninominale mais qui tenait à une élection à bulletin secret puisque prévue par les statuts. Cette curieuse demande s'expliquera lors du congrès de Tours.

Ainsi les choses étaient claires : face à nous, nous aurions une nouvelle fédération articulée autour du SNES.

La FEN, issue du congrès de Perpignan entraînait pour sa part dans une période transitoire, nous devions mettre en place de nouvelles structures, expérimenter un fonctionnement qui reposait sur notre volonté mais aussi notre capacité à débattre réellement des questions qui se posaient et donc à rendre nos instances efficaces. Bien des problèmes, restaient à résoudre, notamment en terme de financement et divers moyens de fonctionnement des sections régionales et des sections départementales. Un fonctionnement différent nécessitait un certain nombre de moyens matériels pour les nouvelles structures. Nous devions nous pencher sur notre fonctionnement actuel, l'étudier, voir où des économies «étaient possibles et nécessaires, chercher comment utiliser mieux le potentiel dont nous disposions.

Lors du CFN de mars je proposai de constituer un groupe de travail composé d'une quinzaine de représentants de syndicats nationaux et de sections régionales. Groupe, placé sous la responsabilité conjointe de Jacques Bory et Francis Carrié et chargé de faire des propositions, tant en ce qui concerne les moyens financiers que les décharges de service. Ces propositions seraient examinées par la commission des structures puis par le Bureau Fédéral du 13 MAI et enfin soumises au CFN des 10 et 11 JUIN qui trancherait.

2. Pendant ce temps le travail syndical continuait

Au terme de l'accord salarial signé le 12 novembre 1991, accord qu'avaient condamné avec quelle vigueur nos minorités d'alors, les traitements des fonctionnaires étaient augmentés de 1,8% au 1^{er} février 1993. Dans le FEN-ACTUALITES n° 24 du 8 février 1993, JP Roux soulignait que sur les cinq années (88-92) couvertes par deux accords (88-89 et 91-92) les prix avaient augmentés de 15,8% et les salaires de 15,5% (1990 était une année sans accord pendant laquelle nous avons subi une perte de pouvoir d'achat), le dernier accord avait permis de pratiquement récupérer la perte de pouvoir d'achat de l'année 90, année sans accord.

Le BFN du 14 janvier 1993 décidait de reconduire pour la troisième fois l'opération « Vivre à l'Ecole » opération qui visait à mettre en valeur le dynamisme et les capacités d'innovation de l'école publique.

Le 23 janvier, fidèle à ses valeurs et à sa tradition, la FEN avec de nombreuses organisations et personnalités signait un appel¹⁵⁶ et participait à une manifestation place de la République pour dénoncer « *la guerre de conquête et de purification ethnique menée par le régime de Belgrade.* »

3. Naissance de l'UNSA

Comme on l'a vu le congrès de Perpignan nous avait donné un mandat clair qui devait conduire à la création de l'UNSA. Après la FEN il convenait formellement que chacune de ses futures composantes fondatrices confirme l'engagement pris respectivement par chacune des directions.

Chronologiquement la FGAF tint son congrès du 15 au 18 décembre 1992 à Montreuil. Je conduisais la délégation de la FEN à ce congrès qui mandatait, à son tour, sa

¹⁵⁶ Cf. Fen-hebdo n° 464 du 15 janvier 1993.

direction pour constituer, avec toutes les organisations qui partageaient les mêmes valeurs et les mêmes conceptions réformistes du syndicalisme, une union structurelle. L'UNSA allait bientôt naître.

La nouvelle Union fut présentée à la presse le 2 Février 1993 par les 5 SG des organisations (FEN, FGAF, FAT, FMC, FGSOA) et son assemblée générale constitutive se tint le 12 février. Unaniment toutes les composantes de la nouvelle union demandèrent à la FEN d'en assumer le secrétariat général qui fut confié à Martine Le Gal.

Il est bon de rappeler ici dans quel contexte syndical intervenait cette naissance de l'UNSA. Le paysage syndical français n'a pas été radicalement bouleversé par les élections prud'homales du 9 décembre 1992. Le classement des 5 confédérations restait le même:

- la CGT demeurait la 1ère organisation syndicale française mais avec 33,34 % contre 36,34 en 1987, soit un recul de 3% et une perte de 300 sièges;
- la CFDT confirme sa deuxième place avec 23,81% et malgré une baisse de - 0,75% , elle gagnait 58 sièges;
- FO reste stable à 20,46% et perdait 54 sièges
- la CFTC se maintenait et - la CGC subissait une érosion: de 2% dans le secteur "encadrement".
- la CSL (CFT transformée), proche de l'extrême droite, beaucoup plus présente qu'en 87, faisait une percée significative et passait de 2,29% à 4,40%

La CGT, qui restait donc la première centrale, était celle qui perdait le plus. En 13 ans elle était passée de 42 à 33%.

Le "groupe des dix" avait décidé de présenter des candidats. Expérience non concluante avec 0,61% des suffrages exprimés.

Le taux d'abstention était le phénomène le plus inquiétant, 59,63% contre 54,05% en 87

Nous jugions alors qu'il y avait un créneau pour une nouvelle organisation susceptible de présenter un visage nouveau du syndicalisme français, une organisation présentant la perspective du rassemblement et non de la division..

La question de l'émergence de l'UNSA posait plusieurs questions :

Au-delà de l'effet médiatique du 2 février, l'UNSA se devait d'intervenir sur tous les grands dossiers sociaux auxquels le syndicalisme est confronté afin de prendre sa place d'organisation syndicale reconnue tant au plan national, qu'aux échelons déconcentrés.

Il fallait que dans les départements et les régions les militants des organisations constitutives apprennent à se connaître à réfléchir et agir ensemble¹⁵⁷

L'UNSA allait également s'attacher à organiser les rencontres avec les organisations affiliées au Groupe des Dix d'abord puis avec les confédérations ouvrières pour expliquer notre initiative, affirmer nos objectifs, rappeler les valeurs qui nous rassemblent et exprimer notre volonté de se renforcer.

A l'exception de la CFDT, aucune autre confédération ni aucune autre organisation autonome ne répondit à notre demande de rencontre.

¹⁵⁷ La première décision d'action de l'UNSA fut d'appeler à la manifestation du 2 avril 1993 organisée sur l'emploi par la CES à Strasbourg. Un cortège de 500 militants de l'UNSA était présent. Un message d'Emilio Galsaglio, secrétaire général de la CES, avait été adressée à la SG de l'UNSA..

L'UNSA devait aussi s'imposer auprès des pouvoirs publics, devenir un interlocuteur reconnu : c'était décisif pour que cette initiative syndicale structurelle ne soit pas un coup d'épée dans l'eau. C'est pourquoi, au CFN des 18 et 19 mars¹⁵⁸, j'annonçai
« un groupe de travail de l'UNSA sous la responsabilité d'Alain OLIVE est constitué pour étudier toutes les incidences de cette question délicate qui consiste à ne pas faire perdre aux organisations constitutives - et au premier chef à la FEN - la représentativité qu'elles ont aujourd'hui. »

L'UNSA marquait à la fois la volonté de la FEN de refuser tout repli corporatif et notre réelle détermination à changer la donne dans le paysage syndical français. Restait cependant à codifier les champs de responsabilité respectifs de notre union et de la FEN qui en portait largement la paternité.

Deux nouveaux syndicats autonomes, le Syndicat Indépendant des Artistes et le Syndicat des Réalisateur·e·s, nous rejoindront au printemps, ce qui portera à 7 le nombre d'organisations que regroupe l'UNSA.

Le Premier ministre, Edouard Balladur, puis le ministre du travail Michel Giraud, recevront l'UNSA en juillet 1993. C'était la première fois qu'en dehors du syndicalisme confédéré et de la FEN, une organisation syndicale autonome était reçue à Matignon et au ministère du travail, signe d'une certaine reconnaissance qu'E. Balladur officialisera par une lettre en 1994. Incontestablement cette « reconnaissance » est aussi à porter au crédit de la FEN que J. Chirac¹⁵⁹ alors Premier Ministre avait précédemment « reconnue » par le même procédé en 1976.

4. Naissance de l'Internationale de l'Education (I.E.) et restructuration du Comité syndical européen de l'éducation (CSEE)

Après deux années de négociation, le 26 janvier 1993, à Stockholm, dans le même mouvement, la CMOPE¹⁶⁰ et le SPIE se dissolvaient et les 1100 délégués des deux structures réunis en congrès, fondaient ensemble l'Internationale de l'Education (I.E.). Ainsi naissait le plus gros secteur professionnel associé à la CISL avec plus de 20 millions d'adhérents dans le monde. Depuis juin 1991, après la première séance, j'avais remplacé Y. Simbron à la table de négociation qui avait amené cette unification du syndicalisme de l'éducation au plan mondial et je devins membre du nouveau Comité Exécutif de l'I.E composé paritairement pour cette première étape de membres issus du SPIE et de la CMOPE. La présidence était confiée à Mary Futrell (NEA – USA), Albert Shanker (AFT-USA) devenait co-président et le secrétaire général était Fred Van Loewen (ABOP- NL)¹⁶¹

¹⁵⁹ Reconnaissance (a minima) confirmée par Laurent Fabius alors Premier ministre en 1985.

¹⁶⁰ Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante dont étaient membres plusieurs syndicats de la FEN dont le SNI-PEGC, le SNES et le SNET-AA. La FEN, pour sa part depuis André Henry était membre du SPIE affilié à la CISL.

¹⁶¹ Dans la nouvelle structure le SG était élu et donc membre du comité exécutif comme c'était la tradition au SPIE et non désigné comme à la CMOPE.

Les 3 postes de Vice-présidents étaient répartis géographiquement. Pour l'Europe il y avait deux postulants Dieter Wunder, président de la GEW (Allemagne) et moi-même pour la FEN qui avant la scission avait un effectif supérieur à celui de la GEW. Au terme d'une discussion en tête à tête avec Dieter Wunder qui m'indiquait que c'était son dernier mandat à la tête de la GEW et prenant l'engagement de me céder la place au prochain congrès de l'IE, je retirai ma candidature bien que depuis J. Pommatou la FEN assurait la Vice présidence de l'IE. Je dus malheureusement constater que D. Wunder ne tint pas parole.

Il faut ajouter que les statuts de l'IE n'admettaient que les fédérations de SN ou les SN non fédérés. Ainsi le SNI-PEGC n'était plus membre direct mais représenté par la FEN alors que le SNES et le SNET-AA par exemple devenaient après la

Dans la foulée, l'assemblée générale extraordinaire du Comité Syndical Européen de l'Education (CSEE) adapte ses structures aux nouvelles données internationales avec la création de l'IEE.

Le CSEE sera désormais plus particulièrement engagé en direction de la Communauté européenne et des pays de l'AELE pour mieux faire prendre en compte les questions d'éducation, en relation avec la Confédération Européenne des Syndicats. Il convient en effet de développer le CSEE, d'en améliorer l'efficacité au moment où l'Europe franchit une étape nouvelle de sa construction et doit faire face à des difficultés de tous ordres.

Le Bureau exécutif a été élargi et un poste de secrétaire général permanent est créé, Alain Mouchoux en est le Secrétaire général de l'organisation pour une prise de fonction officielle au mois de Septembre 1993¹⁶².

Il quittera l'EFN à la prochaine rentrée, restera membre du CFN, et sera remplacé aux Affaires Internationales par JP Valentin.

Après la création de l'UNSA, l'unification du syndicalisme international avec l'I.E. comme l'affirmation du CSEE, la FEN poursuivait une même ligne : créer ou appuyer la création d'outils syndicaux adaptés aux problèmes de l'heure.

5. Nouvelles avancées à l'éducation nationale

Avec le soutien de leur fédération

- le SE obtenait la création d'une classe exceptionnelle pour les PEGC à l'indice 731 et l'élargissement de la liste d'aptitude au corps des certifiés,

- le SNPDEN de son côté, après la menace d'une manifestation nationale des chefs d'établissement, obtenait également satisfaction et signait un protocole qui portait sur les missions, les conditions de travail et les déroulements de carrière.

Tout n'allait pourtant pas au mieux dans le paysage social et éducatif français. Dès son arrivée aux affaires F. Bayrou disait s'interroger sur le maintien de la rénovation pédagogique des lycées entreprise à la rentrée 92 par son prédécesseur. Sous la pression de la majorité qui le soutenait, il nommait une commission (une de plus) chargée d'examiner cette question sous la présidence de Georges Septour (Inspecteur général). La FEN, qui défendait cette réforme, fut auditionnée par cette commission le 13 avril 1993 et s'attendait à ce que l'on réintroduise une bonne dose d'élitisme. Sa déclaration au Conseil supérieur de l'éducation le 15 avril devait confirmer notre inquiétude. Il considérait en effet que les moyens et les locaux étaient insuffisants pour appliquer cette réforme en 1ère et terminale¹⁶³. Il affirma en outre, à propos de l'enseignement privé, qu'il entendait être « *le défenseur de l'égalité avec le public* ». De ce côté on ne peut pas lui reprocher de ne pas avoir tenté d'appliquer cette promesse

scission membres fondateurs de l'IE comme la FEN. Le SNI-PEGC (après le SNI) avait eu dès sa fondation une activité internationale intense (membre fondateur de la CMOPE). En acceptant les nouvelles modalités d'adhésion à l'I.E, il renonçait à une affiliation internationale directe au profit de sa fédération ce qui était une preuve de confiance. JC Barbarant joua un grand rôle dans cette évolution car les débats au secrétariat permanent du SNI-PEGC ne furent pas simples.

¹⁶² Claude Ritzenthaler est par ailleurs élu comme représentant de la FEN au Bureau exécutif du CSEE.

¹⁶³ Il annoncera ses décisions à la presse le 29 avril 1993 (réduction des heures de module en première, suppression en terminale, banalisation des options, suppression du bénéfice des notes supérieures à la moyenne pour les redoublants au baccalauréat. Cf Fen-hebdo n°476 du 7 mai 1993 p.4

et même au-delà. Déjà la réforme du baccalauréat avait été présentée au Conseil supérieur de l'éducation nationale le 28 janvier 1993 permettant l'entrée dans les jurys d'enseignants du privé. Par son vote négatif la FEN marqua son opposition à ce nouvel accroc à la laïcité.

6. Retraites : une inquiétude grandissante

On ne pourra pas devant l'histoire prétendre que nous ignorions la redoutable question du financement des retraites.

« L'assurance vieillesse aura besoin d'une centaine de milliards de francs pour payer les retraites en 2005 » tel est le titre d'un article de J. Laroche-Brion dans Fen-actualités du 6 février 1993. Deux graphiques montraient que le déficit était de plus de 13 milliards en 90 et serait de plus de 200 milliards en 2010.

A quelques semaines des toutes proches élections législatives, le gouvernement avançait avec prudence sur ce dossier. Certes le plan Teulade¹⁶⁴ proposait à l'Etat de verser une subvention de 20 milliards pour assurer l'équilibre en 1993, « *un fonds de solidarité vieillesse prendrait la relève en supportant un certain nombre de dépenses relevant de la solidarité nationale (chômage, service national, bonifications pour enfants)...* A moyen terme le gouvernement préconise **d'adapter progressivement les règles de détermination des droits à la retraite.** » Phrase prémonitoire mais réaliste. Enfin il était proposé de créer un fonds de garantie des retraites alimenté par des cessions d'actifs publics, la FEN n'y était pas opposée mais entendait surtout que ce débat ne dérive pas sur les autres régimes à commencer par celui des fonctionnaires...mais une loi était nécessaire pour créer un tel fonds¹⁶⁵. Les élections suivantes allaient bouleverser ces perspectives.

7. De nouveaux accords dans la Fonction publique

Les pronostics électoraux défavorables à la gauche, nous incitaient à pousser les feux des négociations.

Il aura fallu réellement se battre pour imposer la dernière négociation des accords Durafour au gouvernement. Finalement, le 4 février 1993 le relevé de décision de la commission de suivi de ces accords de 1990 permettait d'engranger de nouveaux acquis pour les catégories A et A+¹⁶⁶ (Certifiés, Attachés, Ingénieurs d'Etudes, CASU, SGASU, Corps d'inspection, personnels de direction)

L'accord cadre sur la formation continue dans la Fonction publique signé en 1989 pour trois ans était arrivé à son terme. Le 10 juillet 1992 un nouvel accord cadre avait été conclu qui prévoyait de négocier désormais des accords dans chaque ministère. En ce début d'année 93 la FEN signait deux accords avec le ministère de la jeunesse et des sports et l'éducation nationale.

Sur le plan revendicatif nous avons sur ce point rempli notre mandat.

¹⁶⁴ Ministre des Affaires sociales, ancien militant du SNI-PEGC et ancien président de la MRIFEN

¹⁶⁵ Ce que F. Mitterrand n'annonça pas, à la surprise de René Teulade lui-même, lors de la cérémonie des vœux aux forces sociales en janvier 93.

¹⁶⁶ Lire le détail Fen-actualités n° 25 du 13 mars 1993 p. 4 à 6. A titre d'exemple : la hors classe des certifiés passait de l'indice terminal 731 à 780 avec les mêmes perspectives pour les PEGC

Comme redouté, le résultat des élections législatives entraînait le 30 mars 1993 le départ de Pierre Bérégovoy de Matignon¹⁶⁷, la droite revenait aux affaires avec Edouard Balladur soutenu par une véritable « nouvelle chambre introuvable », de nouvelles épreuves nous attendaient.

¹⁶⁷ Pierre Bérégovoy avait été nommé Premier ministre le 2 avril 1992 succédant à Edith Cresson (Premier ministre depuis le 11 mai 1991), il devait se suicider deux mois plus tard le 1^{er} mai 1993 à Nevers.

IX. Le retour de la droite

Le nouveau gouvernement mit un grand soin à soigner les apparences et à séduire. La table ronde sur l'emploi et la protection sociale organisée à l'intention des Confédérations relevait, de ce point de vue, de la magie, tant les partenaires sociaux (à l'exception de la CGT), sur le perron de Matignon du moins, semblèrent subjugués par le "dialogue social enfin rétabli¹⁶⁸". Jugement qui avait de quoi laisser rêveur! Mais dialogue dont nous avons été écartés à la demande explicite de FO et sans doute dans une moindre mesure de la CFTC.

Les confédérations syndicales ont été réunies... et écoutées poliment, mais guère entendues? Les réponses à leurs demandes furent renvoyées à l'automne. Et le lundi 10 mai, le Premier Ministre dévoilait un plan d'économies fondé sur des mesures de rigueur qui ne visaient pas à résoudre les problèmes de l'emploi.

Au chapitre de la séduction, le nouveau conseiller social du Premier ministre, Hugues Hourdin¹⁶⁹, prit l'initiative de nous appeler pour demander à nous rencontrer ...au siège de la FEN. C'est à ma connaissance une première (et une dernière) dans l'histoire de la FEN. Je dois ajouter que tout au long du gouvernement Balladur les relations avec le Conseiller social de Matignon furent continues et empreintes de courtoisie. Cela n'excluait pas nos divergences.

1. Blocage salarial pour les fonctionnaires

La table ronde qui a regroupé le 3 mai les 7 fédérations de fonctionnaires autour du 1er ministre fut d'une tonalité toute différente. Il est vrai que c'était, cette fois, moins pour les entendre que pour leur annoncer des choses désagréables : certes respect des accords conclus (Durafour-Jospin) mais augmentation de la CSG, refus d'ouvrir des négociations salariales pour 1993. Ce qui nous sera confirmé lors de l'audience accordée à la FEN le 28 mai, ce qui conduira les fédérations de fonctionnaires à déclarer, lors d'une conférence de presse commune, le 8 juin :

« Nous n'acceptons pas d'être taxés deux fois. Une fois au titre de la solidarité comme chaque citoyen et une autre fois par le gel de nos salaires en tant que fonctionnaires. »

De plus, constante des politiques de droite, le ministre du budget annonçait le 27 mai de nouvelles diminutions d'effectifs de fonctionnaires.

Le 9 juin, au Conseil supérieur de la FP, le ministre Rossinot est on ne peut plus clair : aucune mesure salariale pour 93 mais ouverture de prochaines négociations pour 94 et 95. Le retard de la période précédente tout juste rattrapé et voici une nouvelle année blanche annoncée.

La FEN n'était pas opposée au principe d'un accord pluriannuel mais n'entendait pas passer sur les pertes subies en 1993.

Le ministre ajoutait qu'il n'était pas dans les intentions du gouvernement de toucher « pour l'instant » au Code des pensions.

¹⁶⁸ Expression de Marc Blondel

¹⁶⁹ Je retrouvai H. Hourdin plus tard au Conseil d'Etat et toujours proche collaborateur d'E Balladur

Le ministre commença son traditionnel tour de table des fédérations de fonctionnaires en recevant la FEN le 7 septembre 1993. Le 3 novembre les négociations salariales se concluaient par un accord signé par la FEN, la CFDT, la FGAf, la CFTC et la CGC, accord que j'ai qualifié de « meilleur accord possible » dans un contexte de récession économique et de politique d'austérité.

Par cet accord le gouvernement s'engageait à augmenter les salaires des fonctionnaires de 4,99% en cinq échéances étalées sur deux ans avec une clause de sauvegarde et permettait de rattraper la moitié de la perte de 93. Il affichait également la perspective de recruter 7 à 10 000 agents supplémentaires sur deux ans.¹⁷⁰

Malgré le contexte politique, la FEN venait encore de faire la démonstration de son efficacité.

2. L'éducation nationale et l'enseignement supérieur en ligne de mire

La stratégie de séduction et de dialogue ne s'étend pas cependant à l'éducation nationale – ou en tout cas pas vers la FEN¹⁷¹ - .

Sans concertation, le 29 avril, le Ministre de l'éducation Nationale, François Bayrou fait connaître, à la presse, ses décisions **pour le lycée**. Il n'interrompt pas la rénovation engagée à la rentrée 92. Pour autant il la modifie profondément. Nous dénonçons aussitôt la restructuration importante des enseignements pour les classes de première et la suppression des modules en classe de terminale qui, à notre sens, remettent en cause le processus de démocratisation des lycées.

La FEN dénonce également la remise en cause de la conservation aux épreuves du bac général des notes supérieures à la moyenne pendant 2 ans. Cette mesure annoncée par Jack Lang, pour la session 95 du bac ne concernait que les redoublants et ne remettait pas en cause ni l'examen final ni le caractère national du diplôme. D'ailleurs le Ministre conserve cette disposition pour les bacs technologiques et professionnels comme si pour lui c'étaient des bacs de moindre importance.

Pour les autres maillons du système éducatif le Ministre mania l'ambiguïté ou le paradoxe.

Pour l'Ecole dont le rôle essentiel était, d'après lui, d'apprendre à lire, il annonce un renforcement de l'évaluation Nous exprimerons bien entendu une divergence profonde sur sa conception restrictive du rôle de l'école

Pour le collège le Ministre annonce une réflexion qui débouchera sur l'application de mesures expérimentales à la rentrée 94. Mais ses propos sur le dogme du « collège unique, collège inique » nous font craindre la réintroduction d'un palier d'orientation en fin de 5^{ème} et une voie de relégation préparatoire à l'apprentissage.

Pour l'enseignement professionnel, par ailleurs menacé par la proposition de loi Millon¹⁷², François Bayrou dit la nécessité d'un changement important qui passe par la

¹⁷⁰ Pour le détail de l'accord voir Fen Actualités n° 33 du 4 novembre 1993.

¹⁷¹ Ce n'est que le 19 mai 1993 que nous serons reçus par F. Bayrou dans le cadre champêtre du jardin du ministère peu propice à une véritable réunion de travail. Le ministre développa surtout sans guère nous écouter, sa conception élitiste de l'éducation, en particulier la valeur –selon lui inestimable en terme de reconnaissance sociale, de l'agrégation.

¹⁷² Partant du faux prétexte que l'Etat n'appliquerait pas la loi de décentralisation de 1983, en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage, Millon propose de transférer aux régions les compétences exercées dans ce domaine par le ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

décentralisation. Dans le même temps il affirme que l'Etat doit conserver dans ce secteur ses prérogatives. Il y a pour le moins une contradiction.

3. Le leitmotiv de la décentralisation

François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur affirme s'opposer à la décentralisation, mais ses actes le démentent et il fera adopter durant l'été une loi qui remet largement en cause le cadre national fixé par la loi Savary en prévoyant une autonomie quasi sans limite des universités livrées à la concurrence, soumises aux ressources des régions¹⁷³, volonté de placer la recherche au service des entreprises et de la guerre commerciale.

La loi Fillon sera finalement annulée par le Conseil Constitutionnel le 29 juillet 1993.

4. Une politique libérale et sécuritaire

Le taux de chômage se situait en juillet 93 à 11,7% de la population active. On prévoyait 350 000 chômeurs de plus pour 93, malgré les appels de Balladur au patronat pour relancer l'emploi. Devant cette situation le gouvernement emboîte le pas aux thèses du CNPF (rien de nouveau aujourd'hui), il faut donc « alléger le coût salarial et s'attaquer aux rigidités du marché du travail ». En clair le projet de loi communiqué aux partenaires sociaux et condamné par eux comme par le C.E.S octroie de nouveaux avantages aux entreprises, avantages bien entendu financés par le budget de l'Etat.

Le projet de collectif budgétaire 93 du 10 mai, vise

- à réduire le déficit prévisionnel par la réalisation d'économies et des impôts supplémentaires
- à réduire les déficits des comptes sociaux par l'augmentation de 1,4 points de CSG,.

Pour la FEN, *« combler le déficit des comptes sociaux chaque année ne garantit pas durablement la protection sociale, des réformes structurelles sont nécessaires. L'assiette doit en être élargie, les sources diversifiées, l'effort demandé équitablement réparti. La CSG en 1991 malgré ses imperfections a ouvert une voie qu'il convient d'approfondir. Diverses pistes peuvent être explorées :*

- mise à contribution sans plafonnement de l'ensemble des revenus,
- contribution des entreprises en fonction des salaires versés et des plus values réalisées,
- intervention du Budget de l'Etat,

Aucune solution n'est à écarter a priori dès lors qu'elle présente des garanties d'efficacité et d'équité.

L'équilibre de l'assurance maladie nécessite que la France s'engage simultanément dans une politique résolue de maîtrise de l'évolution des dépenses de santé, politique qui doit être élaborée en concertation avec l'ensemble des partenaires. Les solutions libérales réduisant les remboursements ont prouvé leur inefficacité économique. Mais elles ont pour conséquence l'aggravation des inégalités entre les assurés. Faisant peser les charges sur les revenus les plus modestes elles limitent voire empêchent

¹⁷³ Déconcentration du plan Université 2000 dans le cadre des contrats Etat-Régions. Et multiplication des expérimentations dérogatoires, déconcentration de la gestion des carrières universitaires

l'accès aux soins d'une partie toujours plus importante de la population. Il faut rompre avec cette logique.¹⁷⁴ »

Comme on le voit, en 2004, il n'y avait rien de nouveau sous le soleil !

Autre constante de la droite : la politique sécuritaire. Pour donner des gages à son électorat mais aussi pour mordre sur celui de l'extrême droite qui avait conquis une partie des couches populaires, l'immigration redevenait la cible. La méthode : la remise en cause du droit du sol dans le code de la nationalité. Sur proposition du gouvernement, est adoptée une nouvelle loi sur l'entrée et le séjour des étrangers (refus de régulariser le séjour des coupables de délits, simplification des règles d'expulsion...etc.). Huit des principales dispositions de cette loi seront finalement cassées par le Conseil Constitutionnel durant l'été.

¹⁷⁴ Extraits de l'analyse de la situation que je présente au CFN de juin 93

X. La rentrée de septembre 1993

1. La réunion des militants (1^{er} et 2 septembre 1993 Orléans)

Au début septembre se tient à Orléans une réunion nationale des militants qui remplacera désormais la traditionnelle réunion de la majorité. J'ouvre cette réunion en rappelant que c'est une année décisive qui débute avec des enjeux vitaux pour l'avenir de la FEN.

*« Nous allons tout d'abord devoir affirmer notre place en direction des personnels et conduire un travail de reconquête des terrains perdus et de conquête des nouveaux champs laissés vacants par le départ de nos ex-minoritaires devenus nos concurrents. Notre représentativité passe par le succès des **campagnes d'adhésion** que nos syndicats ont à conduire sur ces terrains. Elle passe aussi par le maintien de notre potentiel là où nos syndicats sont forts. Il nous faut ensemble mettre, comme on dit, "le paquet". Il est bien fini le temps où l'on adhérerait spontanément, naturellement. Il faut séduire, convaincre, débattre avec nos collègues...il faut donc aller à leur rencontre. A nous de voir comment la FEN peut apporter un "plus" à cette campagne de ses SN.*

Nous avons préparé des supports¹⁷⁵, mais rien ne peut remplacer ici l'action militante... »

Mais ce n'est pas tout. J'ajoute :

*« Cette campagne en direction des personnels est d'autant plus décisive que c'est l'année où se mesurera notre représentativité à l'occasion des diverses **élections professionnelles**. Et ne nous leurrions pas, on nous attend d'abord au virage des élections professionnelles des enseignants en décembre. D'abord ici, car d'une part c'est la première échéance et d'autre part c'est là que la FEN s'est déchirée. Un échec ici retentirait sur toutes les autres élections ultérieures. Et, pour l'avenir, l'attitude des différents pouvoirs à notre égard dépend, nous le savons bien, de ces résultats. L'attitude des personnels eux-mêmes également. Le succès appelle le succès tout comme l'échec engendre la perte de confiance. Mais aussi l'ensemble des moyens de fonctionnement de l'organisation (décharges, subventions...)*

On mesure bien combien tous ces éléments sont liés entre eux et retentissent les uns sur les autres :

C'est par notre capacité

- à bien analyser les attentes de nos collègues face aux divers problèmes de l'heure,

- à définir les priorités qui correspondent à cette attente,

- à bien apprécier leurs capacités d'action

- et peut être surtout par notre capacité à obtenir des résultats,

- en bref de présenter le visage d'une organisation attractive

...que nous générerons cette confiance qui permet tous les succès en termes de syndicalisation, de représentativité et de conquêtes syndicales. »

Je lance enfin un appel à quelques mois du congrès de Tours, appel dont chacun peut mesurer « le sel » lorsque l'on sait ce qu'il advint :

¹⁷⁵ Divers matériels (affiches...etc.)

« Je n'aurai garde d'oublier bien sûr que dans le même temps nous avons à préparer le prochain congrès de la FEN qui se tiendrait donc au début du mois de février 1994 à TOURS. Premier congrès de la FEN rénovée et dans une ville symbole s'il en est! ...Mais soyons bien persuadés qu'il n'y a pas d'un côté l'action syndicale et de l'autre une simple mécanique à faire fonctionner. Là encore, de l'image que nous donnerons dans le cadre des débats préparatoires à notre congrès, de notre capacité réelle à faire participer les adhérents aux positions de l'organisation dépend et la confiance qu'il porteront en nous et la crédibilité du nouveau visage que nous voulons affirmer ».

Dans la foulée de cette réunion des militants se tient le CFN de rentrée qui, entre autres, prendra la décision de s'associer à la CFDT dans sa campagne pour l'emploi en application le communiqué commun FEN-CFDT. Ainsi la FEN organisera des rencontres au niveau régional ou départemental avec cette confédération, soutiendra et sera présente aux rassemblements locaux et national, de la CFDT du 15 octobre

Une conférence de presse sera organisée dans chaque département pour populariser nos positions et analyses sur l'Emploi et il est demandé de multiplier les interventions auprès des députés et Sénateurs sur ce sujet.

Mais c'est sur le terrain laïque que vont s'enclencher les conflits les plus durs avec le gouvernement.

2. Les laïques mettent en échec le gouvernement dans sa tentative d'aggraver la loi Falloux

François Bayrou, sans doute inspiré par son directeur de cabinet Guy Bourgeois¹⁷⁶, prenant prétexte de l'état de délabrement de nombre d'établissements privés et des problèmes de sécurité que cela induit, annonce son intention de modifier la loi Falloux afin de permettre à l'Etat et aux Collectivités locales de financer les investissements des établissements de l'enseignement privé (catholique à 95%). Après la honteuse exploitation du thème de la liberté en 83-84, on nous faisait cette fois nous faire le coup de « l'égalité ».

Mais il me faut revenir sur un épisode que j'ai personnellement vécu douloureusement. Le 1^{er} juin s'ouvrait à Nantes le congrès du syndicat des enseignants qui allait défrayer la chronique sur la question laïque. Nombre de militants furent troublés par ce qui apparaissait comme un changement radical d'attitude du SE sur le financement des établissements privés comme si le syndicat reconnaissait la quasi impossibilité de s'y opposer. La presse s'en donna à cœur joie¹⁷⁷ et le débat, tout naturellement arriva devant le Conseil fédéral de la FEN des 10 et 11 juin qui suivait immédiatement le congrès. Claude Lavy, secrétaire permanent du SE chargé des questions laïques, rapporteur de la question devant le congrès, défendit ce changement de stratégie devant le CFN en reconnaissant : « ...que nous voulons jouer la carte de l'ouverture et que nous avons donné des signes tangibles. C'est tout vrai... » Je ne voudrais pas

¹⁷⁶ Initiateur du mouvement « les créateurs d'écoles » le 25 mars 1992 (voir profession de foi en annexe 15). Cette association compte parmi ses membres quelques personnalités ayant occupé de hautes responsabilités à l'éducation nationale : Xavier Darcos, Dominique Antoine, Pierre Boisivon, Maurice Quenet ...)

¹⁷⁷ Ouest France titrait que le SE avait opéré un « tournant historique »

trahir les propos de C. Lavy en les résumant, je renvoie donc à l'intégralité de son intervention et à ma réponse¹⁷⁸. En fait Cl. Lavy plaide pour tenir compte de la réalité d'un système scolaire devenu dual, public et privé, pour ne pas se couper de l'opinion publique attachée au « libre choix » et s'il faut se battre pour que le service public remplisse enfin toutes ses obligations : continuité (localités sans écoles ou collèges publics), égalité (discriminations sociales), il faut « *délimiter nos revendications* », « *examiner le financement susceptible d'être compris par l'opinion publique* ».

Je ne fus pas le seul à réagir à ces propos et dans une réponse, que je reconnais passionnée – et j'espère ne jamais perdre cette passion – j'insistai sur la nécessité de préciser notre stratégie, de lui donner un contenu qui ne nie pas nos valeurs : « *Gardons-nous de perdre la mémoire... Alors tenir compte de la réalité, oui. S'en accommoder, non, lorsqu'elle bafoue les principes d'émancipation de l'Homme qui sont le sens même de notre engagement. Tenir compte de la réalité, oui, mais pour la combattre lorsqu'elle nie les valeurs d'éducation à l'esprit critique. Tenir compte de la réalité, oui, mais pour la changer, car est insupportable l'idée que l'inégalité et l'injustice puissent triompher de la vérité, de la justice et de la raison.* »

C'est alors que, le 25 juin, dans une interview au journal « Le Monde », l'ancien ministre de l'éducation nationale Jack Lang, commentant ces questions et revenant sur les tristes accords Lang-Cloupet, déclarait que pour sa part, à l'époque, il aurait souhaité aller plus loin. Je considérai que c'était un véritable coup de poignard dans notre dos et je pris la responsabilité de faire sous ma propre signature une déclaration à la presse¹⁷⁹ pour dénoncer ces propos.

Dès le 26 juin, la FEN avait saisi par lettre tous les députés et sénateurs et conseillers généraux pour expliquer, document à l'appui, le sens de son opposition aux projets du gouvernement. En vain, le 28 juin 1993, à l'aube, les députés votent la loi autorisant les collectivités territoriales à financer les constructions de l'enseignement privé sous contrat. Cette annonce déclencha immédiatement la mobilisation des organisations laïques au travers d'une campagne nationale du CNAL intitulée « Oui à la paix scolaire » (interventions auprès des élus à tous les échelons, diffusions de 130 000 plaquettes argumentaires) et l'annonce, le 2 juillet, d'une manifestation nationale pour le 3 octobre.

La session parlementaire s'achevait cependant sans que le Parlement puisse voter définitivement la loi. François Mitterrand refusait alors d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la session extraordinaire, ce dont la FEN se félicita publiquement¹⁸⁰.

Cette détermination des laïques a sans aucun doute ébranlé le gouvernement qui ne se sent plus aussi assuré dans sa démarche et esquisse un recul. Pendant cette réunion j'aurai, à sa demande, une rencontre à Paris avec F. Bayrou qui, a demi-mot me préviendra de son intention de différer l'annonce de ses décisions.

De retour devant les militants je déclare que cette hésitation du gouvernement est « *un premier succès... mais rien ne nous permet de d'affirmer avec certitude que le gouvernement retire son projet* » et ce d'autant que le ministre de l'EN avait précisé

¹⁷⁸ Cf Fen-hebdo n°484 du 15 juillet 1993.

¹⁷⁹ Voir annexe 12. Il fallait réagir immédiatement à cet événement et cette déclaration dont j'assumai la responsabilité me valut quelques réactions internes de la part de ceux qui estimaient que j'y étais allé fort. C'était pour moi une question de fidélité à mon engagement laïque.

¹⁸⁰ Voir communiqué de presse FEN en annexe 16

quelques jours auparavant au « Nouvel économiste » : « ...s'il faut attendre, on attendra ! »

Pour moi, les convictions politiques et personnelles de Bayrou sont claires : il ne renoncera jamais même s'il est obligé de différer ses projets. Dès lors j'attire l'attention des militants :

« L'attitude actuelle du gouvernement ne risque-t-elle pas de laisser croire à nos collègues que l'affaire est enterrée ? Ne risquent-ils pas de se démobiliser ?...rien ne serait pire pour nous que de faire une contre démonstration, c'est-à-dire d'afficher une faible participation (le 6 octobre) ! Ce serait à coup sûr une chance pour nos ennemis pour relancer leur projet. »

On le voit je plaçais à demi-mot pour une adaptation de notre stratégie aux événements. La majorité débattit longuement du maintien ou non de l'appel à manifester le 3 octobre. Le syndicat des enseignants était « partagé » mais majoritairement pour le report. Finalement la majorité choisit de différer cet appel. L'argument essentiel était que l'opinion publique n'aurait pas compris que l'on manifeste contre une loi qui n'existait plus.

Le 5 septembre lors de l'émission « L'heure de vérité » F. Bayrou annonce en effet qu'il renonce, pour l'instant, à aller devant le Parlement et qu'il confie une mission d'information au Doyen Vedel. En fait le ministre en attend la démonstration que l'enseignement privé est défavorisé par rapport au public et surtout connaître les possibilités juridiques qui lui permettraient de corriger ce qu'il appelle une inégalité en ce qui concerne la construction et l'entretien des bâtiments.

Le 6 septembre le CNAL prend acte de ce premier repli stratégique du ministre et annonce à son tour que la manifestation du 3 octobre est « différée », mais maintient sa mobilisation :

- poursuite de la campagne d'information sur le service public
- préparation d'un plan de mobilisation pour répondre rapidement à toute menace
- réunion à Paris de tous les CDAL le 25 septembre pour préparer cette mobilisation

Le 8 septembre, à l'invitation du CNAL, sous l'impulsion d'Emile Gracia, 42 associations laïques s'associent à ce plan. Un groupe de travail est chargé de préparer des propositions d'action qui seront ultérieurement soumises à ce collectif.

Le CNAL annonce enfin la tenue d' « assises pour l'éducation » le 20 septembre à Paris¹⁸¹.

Les laïques ne sont donc pas démobilisés pas mais préservent leurs forces. Bien leur en a pris ainsi que la suite allait le prouver.

La FEN sera auditionnée très tardivement par le Doyen Vedel le 3 décembre seulement et après que nous nous soyons étonnés de son silence à notre endroit. Nous lui remettrons un document résumant le point de vue que nous avons défendu

¹⁸¹ Assises organisées autour de deux tables rondes : le service public aujourd'hui et l'éducation un service public respectivement présidées par M.F Bechtel et B. Toulemonde. Parmi les intervenants : Jacqueline Costa-Lascoux, Blandine Kriegel, Emile Poulat, Patrice Corbin, Olivier Schrameck, Antoine Prost, Patrice Vermeren, Alain Léger. Ces assises s'appuyaient sur les résultats d'un sondage CNAL-DEMOSCOPIE (cf. l'Enseignant n°9 du 27 novembre 1993)

alors oralement.¹⁸² La nature de cette audition par le doyen Vedel ne nous laissait cependant guère de doute sur le sens des propositions qu'il s'apprêtait à faire au ministre de l'Éducation nationale et nous sentions bien qu'il fallait se préparer à l'affrontement.

Le jour même où il rendait public le rapport Vedel, le gouvernement déposait son projet de loi sur le bureau des Assemblées¹⁸³. Rapport qui mettait clairement en évidence les violations de la loi par de nombreuses collectivités locales et le manque de rigueur dans le contrôle exercé par la puissance publique sur ce financement.

Le 13 décembre le CNAL était reçu à Matignon par le directeur du Premier ministre, Nicolas Basire assisté de Nicole Ferrier¹⁸⁴, pour réaffirmer ses positions¹⁸⁵.

A la veille de Noël, à la hussarde, le gouvernement décida de passer en force et fit adopter par le parlement une loi défendue par F. Bayrou, loi qui autorisait les collectivités territoriales à financer librement les investissements des établissements privés¹⁸⁶, aggravation considérable de la déjà triste loi Falloux.

Selon la formule du syndicat des enseignants dans son communiqué du 14 décembre : « *Convaincre sans contraindre, disait la gauche ; contraindre sans débattre, décide la droite !* »¹⁸⁷

Immédiatement la FEN et ses syndicats nationaux lancent un appel à la grève pour le **17 décembre**. Ce fut « *la grève la plus puissante qui se soit déroulée dans notre secteur depuis de très nombreuses années* »¹⁸⁸.

Puis suit un appel à une manifestation nationale pour le **16 janvier 1994** sous le titre « Appel pour le service public d'éducation nationale¹⁸⁹ » Plus de cent organisations sont signataires où appellent à manifester.

Les laïques cette fois n'entendaient pas disperser leurs forces dans diverses manifestations en province et cette manifestation nationale, malgré la pluie et le froid, regroupa plus d'un million de personnes dans les rues de Paris qui fut complètement bloqué. Nombre de manifestants ne purent même pas prendre le départ et la plupart piétinèrent pendant des heures.

La loi, on le sait avait par ailleurs été déférée devant le Conseil Constitutionnel qui rendit sa décision le 15 janvier, quarante huit heures avant la manifestation. Le Conseil Constitutionnel abrogeait l'article 2 de la loi déclarant cette disposition « *relative aux conditions de l'aide aux investissements des établissements privés* » non conforme à la Constitution¹⁹⁰.

Il n'était plus question, ni techniquement ni politiquement, d'arrêter notre mouvement à 48 heures de la date prévue. La loi ayant été vidée de son sens, le gouvernement avait déclaré qu'il renonçait pour l'instant à déposer un nouveau projet de loi. La

¹⁸² Document intégralement publié dans le n° 499 de Fen-hebdo du 17 décembre 1993. On se référera également à l'article d'E. Khaldi (Fen-actualités n°32 du 9 octobre 1993)

¹⁸³ Voir communiqué FEN en annexe 17

¹⁸⁴ Recteur, conseiller du Premier ministre chargée des questions d'éducation.

¹⁸⁵ Voir communiqué en annexe 18

¹⁸⁶ La loi prenait prétexte, sans la moindre estimation, d'indispensables travaux de sécurité. Ainsi aurait été l'occasion de faire financer de façon permanente les investissements des établissements privés et voulait nous faire passer pour des sectaires devant l'opinion publique.

¹⁸⁷ Cf l'Enseignant n°11 du 18 décembre 1993 p. 2

¹⁸⁸ Edito du Fen-hebdo n° 500 du 8 janvier 1994.

¹⁸⁹ Cf. Fen-hebdo n° 500 : Appel + organisations signataires ou appelant à la manifestation.

¹⁹⁰ Cf principaux extraits de la Décision du C. Constitutionnel, de nos commentaires, de motifs et modèles de recours contre les Collectivités qui violerait la loi, in Fen-hebdo n°518 du 1^{er} juillet 1994

démonstration de force que constitua le 16 janvier valait donc aussi comme mise en garde pour l'avenir.

Nos, désormais, concurrents avaient parfaitement compris l'enjeu de ce combat laïque et s'y étaient également engagés totalement. La manifestation du 16 janvier était « unitaire » dans sa forme mais non dans les esprits. Trop de ressentiments perduraient entre nous à cette époque encore si proche de la scission et les quelques injures entendues de la part de certains manifestants dans le cortège du SNES me rappelaient l'atmosphère de La Villette. Il était patent que la toute nouvelle FSU et ses affiliés avaient tenté, mais en vain, de s'afficher plus nombreux.

Malgré l'attitude et les manœuvres du ministre de l'éducation, malgré nos nouveaux concurrents la FEN et ses syndicats nationaux avaient là aussi montré leur capacité de mobilisation et leur fidélité à la laïcité. Le gouvernement ne s'y était d'ailleurs pas trompé et F. Bayrou lui-même a senti son siège vaciller. Mais fidèle à une éthique et notre conception syndicale, malgré l'insistance des journalistes ce jour là, je me refusai à demander la démission du ministre rappelant que c'est devant le Parlement que le gouvernement doit rendre des comptes et que ce que nous demandions c'était une autre politique.

3. Du « Collectif du 16 janvier » au « Carrefour laïque »

Cette manifestation « unitaire » allait cependant générer une structure de coordination ouverte à toutes les organisations qui avaient appelé à la manifestation, structure qui prit le nom de « collectif du 16 janvier ». Je n'aime pas, n'ai jamais aimé et n'aimerai jamais les « collectifs » ces structures informelles où l'on retrouve surtout ceux qui ne représentent presque rien, font toujours beaucoup de bruit, et font perdre beaucoup de temps et n'ont qu'un seul souci engager les grosses organisations dans des actions irresponsables. Mais la mobilisation avait été telle qu'il n'était pas possible « de ne pas se revoir » pour faire le bilan ». Je comprenais cependant la position du syndicat des enseignants qui défendait l'idée de ne pas laisser le terrain libre à la FSU et particulièrement au SNES. Le CNAL prit donc l'initiative de réunir, le 19 janvier puis le 1^{er} février au siège de la FCPE, les 112 organisations qui avaient appelé à la manifestation. Celles-ci décidèrent de se constituer en « collectif » afin de poursuivre la mobilisation et de renforcer la vigilance des laïques¹⁹¹. Ce groupe confia la logistique à la FCPE¹⁹² et se dota d'un « secrétariat » dont faisaient partie les principales organisations dont la FEN. Outre ces questions de « structuration » ce collectif décida de relancer la pétition « pour le service public d'éducation ».

Progressivement, de réunion en réunion, ce collectif éphémère en principe tendait à devenir permanent, on y débattait à l'infini de tout et de son contraire, en vain, ce qui était prévisible.

Puis ce collectif opéra une mutation en se transformant en « Carrefour laïque ». En fait il s'agissait d'une structure d'accueil plus large que le CNAL dont la FSU était écartée. Seule cette dernière pouvait y trouver son compte. Pour moi cela signifiait à brève échéance la disparition du CNAL et cette perspective n'avait rien d'acceptable. Heureusement progressivement les grandes organisations abandonnaient et les petites n'avaient pas les moyens de suivre. Je ne voyais vraiment pas l'intérêt que

¹⁹¹ Voir communiqué en annexe 29

¹⁹² La FCPE assurait alors la présidence tournante du CNAL

nous pouvions trouver à un quasi unique dialogue avec la FSU après ce que nous avons vécu. C'était selon moi, un énorme piège dont il fallait sortir pour affirmer notre identité propre. Car si jusqu'alors nous avions marqué des points nous venions de subir une défaite aux élections professionnelles des enseignants principalement au bénéfice du SNUIPP, mais aussi du SNES. Et ce Carrefour était pour la FSU un extraordinaire vecteur de propagande démagogique dont le héraut était Louis Weber. La FEN, je dois le reconnaître ne fit donc rien pour le faire vivre.

Les élections professionnelles (enseignants) de décembre 93

Il faut également rappeler que la manifestation du 16 janvier 94 se déroulait à trois semaines de notre congrès national et constituait aussi pour nous un enjeu face à la FSU qui venait de marquer des points lors des élections professionnelles de décembre chez les enseignants. Le SNES maintenait ses positions, ce qui n'était pas une surprise, ce n'est pas en quelques mois que le syndicat des enseignants pouvait espérer percer dans le second degré long. Mais plus grave le SE perdait du terrain face au SNUIPP chez les instituteurs.

Dans l'éditorial de l'Enseignant (n°12 du 8 janvier 1994) J.Cl. Barbarant analyse avec lucidité la situation :

« Nous n'avons pas atteint l'objectif que nous nous étions fixé...Les élections qui viennent de se dérouler reflètent le bouleversement du paysage syndical des enseignants qui s'est opéré par la rupture de 1992. Rien ne sera plus pareil qu'avant, nous le savions, désormais nous le vivons... »

La décantation continuera : dans la division l'autonomie n'a plus le même sens que dans l'unité maintenue, même conflictuelle. » Dernière phrase qui préfigure l'intention du syndicat de renforcer l'UNSA et laisse entrevoir que *ce n'est plus la FEN qui est l'avenir du SE*¹⁹³.

Cet échec affaiblissait la FEN et ternissait son image. Nul doute que la récente scission et surtout les conditions dans laquelle elle s'était déroulée : Créteil puis Perpignan avaient pesé sur les choix des enseignants mais aussi la propagande de nos ex-minoritaires qui, s'appuyant sur un appareil militant bien plus politisé, n'avait eu pour seul but que de nous en faire porter seuls la responsabilité. Notre image d'unitaires en avait pris un coup et même dans les rangs du SE certains n'étaient pas loin de penser que la FEN était responsable de leur déconvenue comme s'il s'était agi d'un événement dont ils ne se sentaient pas comptables.

¹⁹³ Je fais ici écho à une déclaration de Barbarant, quelques années auparavant : « autrefois l'avenir de la FEN passait par le SNI, aujourd'hui l'avenir du SNI passe par la FEN.

XI. LE CONGRES DE TOURS

Pendant l'année 93, la FEN s'était employée à se restructurer et les syndicats nationaux à combler les brèches causées dans notre champ de syndicalisation. Les sections régionales se mettaient en place, le nouveau Bureau fédéral était complété, trois nouveaux syndicats avaient émergé : le Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (SPJJ) à la justice – syndicat qui, après deux mois d'existence siègera dans 11 CTP régionaux sur 13- , le Syndicat national de l'enseignement agricole (SNEAP), et Sup-Recherche. De nouveaux syndicats avaient rejoint la FEN : le SNPSY-EN (psychologues scolaires), le SNPE qui fusionne avec le SE. Martine Le Gal avait rejoint le secrétariat national de la FEN¹⁹⁴

Mais à peine sortis du congrès extraordinaire de Perpignan, il nous fallait commencer à préparer le congrès ordinaire de Tours (7-13 février 1994). Dès la rentrée de septembre nous engageons la nouvelle méthode d'élaboration de nos mandats en publiant (supplément au n° 31 de FEN-ACTUALITES) **un avant projet de résolution** générale soumis à la discussion et aux amendements de tous les syndiqués. **Le rapport d'activité** est lui-même publié dans le n° 34 du 10 novembre et soumis à la critique de tous les syndiqués. La journée centrale du congrès portera sur le thème : « Violences et missions éducatives ».

1. J.P. Roux, est choisi pour être mon successeur

Mais restait en suspens une question délicate. Depuis plusieurs mois J. Paul Roux nous avait annoncé son intention de cesser ses fonctions dès le congrès de Tours. Faut-il dire ici que la compétence qu'il avait acquise dans le secteur revendicatif où il avait succédé à François Malcourant était considérable et reconnue dans la FEN et hors de la FEN. Son départ ne pouvait qu'affaiblir considérablement l'appareil fédéral. Cela était perçu de toute l'équipe comme des syndicats nationaux. Et nombreuses furent sans doute les pressions dont il fut l'objet pour qu'il revienne sur sa décision. Je fus moi-même fortement incité par nombre de secrétaires généraux de SN et non des moindres pour « tout faire » pour qu'il change d'avis. C'est finalement le secrétaire général adjoint du syndicat des enseignants, Hervé Barro qui plaida auprès de moi pour qu'il lui soit proposé dès maintenant de me succéder à la fin de mon mandat en 1997 et de lui confier immédiatement une fonction de secrétaire général adjoint. Jamais, dans l'histoire de la FEN, une succession n'avait été « formalisée de cette manière et aussi tôt. J'avoue que ceci ne m'enchantait guère. Non que je jugeais que J.Paul Roux ne méritait pas d'accéder à une responsabilité qu'il avait d'ailleurs failli assumer lors de la succession de Simbron, mais plusieurs raisons m'incitaient à estimer que ce n'était pas la meilleure solution. Tout d'abord placer un non enseignant à la tête de la FEN en cette période pouvait être interprété comme un retrait du champ de l'enseignement au profit du seul SE, ensuite il lui faudrait prendre ses distances avec ses actuelles responsabilités or Alain Olive n'avait rejoint ce secteur déterminant pour la FEN que depuis peu de temps et le « tuilage » m'apparaissait bien court. L'appareil de la FEN avait surtout besoin de continuité et de stabilité dans les postes clefs. Ensuite et surtout j'avoue que cette fonction de secrétaire général adjoint me semblait bien floue et ambiguë, comment se passerait le partage des tâches ? Enfin parce qu'annoncer une succession avec trois ans d'avance me paraissait incongru. Il peut se passer tant de choses en trois ans ! Ma préférence pour me succéder allait aussi plutôt vers Martine Le Gal dont les analyses et le tempérament préserveraient la

¹⁹⁴ Martine Le Gal était déjà membre de l'EFN depuis 1986. Après le congrès de Nantes du SE (juin 93) elle quitte ses fonctions au permanent du SE pour rejoindre la FEN.

place de la FEN mais très vite son propre syndicat national me fit comprendre que cette hypothèse ne recevait pas son agrément.

Conscient de l'histoire de nos organisations je savais que rien n'est pire que de chercher à imposer son successeur, surtout contre l'avis du principal syndicat. La FEN avait vécu assez de crises !

Je réunis donc l'équipe des permanents de la FEN (les secrétaires nationaux responsables de secteurs) le 3 décembre 1993 pour leur faire part de cette proposition. Faut-il dire ici quelles furent la surprise et la consternation de Martine Le Gal qui connaissait mes préférences et que je mettais ainsi devant le fait accompli sans l'avoir prévenue personnellement ! Je sais qu'elle m'en a voulu terriblement et je sais aussi que la plaie n'est pas cicatrisée.

A l'Exécutif suivant elle annonça son intention de ne plus briguer de mandat après le congrès de Tours. Elle revint finalement sur sa décision quelques temps plus tard sous l'amicale pression de quelques militants dont je fus.

Plus d'un an après je pus mesurer encore l'état des relations entre elle et une partie de la direction de son syndicat lorsque j'envisageais de lui confier la responsabilité du CRES et que son syndicat y mis son veto (proposition également combattue par JP Roux).

Mais auparavant le congrès de Tours qui approchait allait encore réserver quelques désagréables surprises.

2. Un congrès troublé

C'est donc dans une atmosphère faite de sentiments contradictoires que nous abordions le congrès, premier congrès ordinaire de l'organisation depuis Clermont-Ferrand, où se mêlaient à la frustration due au résultat des élections professionnelles, les succès indéniables sur les terrains de la fonction publique et de la laïcité.

Le premier débat sur le rapport d'activité fit d'ailleurs bien ressortir ces tensions. On put mesurer que la parole était bien libérée entre nous. Trop même à mon goût car certaines critiques comme celle de Sup-recherche rappelaient les ressentiments de ses dirigeants à l'encontre de l'équipe fédérale qu'ils avaient quittés dans les circonstances que l'on sait¹⁹⁵.

Mais un autre sujet divisait à l'évidence les congressistes et montrait leurs interrogations sur l'avenir de la FEN. Il s'agissait de la question du rapprochement avec la CFDT¹⁹⁶.

Plusieurs courants apparaissaient :

- Certains jugeaient ce rapprochement nécessaire car la CFDT se présentait comme la seule organisation « réformatrice dans le paysage syndical français. Pour autant ils limitaient dans leur esprit ce rapprochement à une coopération entre les deux organisations.
- D'autres, assez minoritaires il est vrai, prônaient la fusion avec cette confédération L'UNSA naissante ne leur apparaissait pas comme une solution d'avenir sans doute en raison de son caractère composite et de l'ambiguïté de son statut (refus de devenir une nouvelle confédération et d'accroître la division syndicale)
- D'autres enfin, ne concevaient pas une recomposition syndicale qui écarterait la CGT et FO dont nous étions issus

¹⁹⁵ Cf. note 77 p. 54

¹⁹⁶ Ce débat déborda largement sur les autres débats du congrès.

- Mais le plus grand nombre plaident pour le regroupement de la CFDT, des réformistes FO et de nous-mêmes.

Ceux qui craignaient que le vote sur le rapport d'activité traduise une léthargie dissimulée derrière un score de type soviétique en furent pour leurs frais puisque l'activité de la FEN fut certes approuvée mais avec une proportion d'abstentions non négligeables principalement due au syndicat des enseignants.

Le congrès de Tours ne devait pas être un nouveau congrès sur les structures mais un congrès qui mettrait définitivement la FEN en ordre de marche. Pour cela quelques aménagements étaient nécessaires dans notre règlement intérieur.

Le nouveau règlement intérieur prenait notamment en compte la mise en place des unions de syndicats nationaux.

Les principaux changements concernaient :

- le fonctionnement du CFN qui désormais devait **élire les secrétaires nationaux, ratifier la composition de l'exécutif fédéral national et ainsi que la liste des « collaborateurs »** ;
- le BFN désormais composé :
 - o des secrétaires nationaux élus par le CFN
 - o de 5 titulaires et 5 suppléants représentant les régions et désignés par elles
 - o des représentants des unions

L'objectif étant de redonner tout son sens à une fédération de syndicats nationaux en redonnant toute leur place à ceux-ci au travers des unions dans les diverses instances. Il était convenu entre autres que pour être élu il fallait être candidat et être présenté par son syndicat national.

La pièce maîtresse du système demeurait le CFN, instance suprême entre les congrès composé, je le rappelle des représentants désignés par les syndicats nationaux, de représentants des régions et de 20 élus directement par le congrès.

J'avais cependant été intransigeant sur un point. Il me semblait que l'équipe nationale, le secrétaire général et les secrétaires nationaux responsables de secteurs devaient tirer leur légitimité d'une élection directe par le congrès et non pas simplement être désignés au CFN par leurs syndicats nationaux respectifs. J'avais donc demandé et obtenu des mes camarades de l'EFN que nous nous présentions à l'élection directe prévue par nos statuts. Je dois avouer que j'étais bien naïf et que je n'avais pas voulu tenir compte des craintes (ou des avertissements) de certains qui parlaient de risque de « tir aux pigeons ». Il s'agissait en effet d'une élection uninominale à un tour.

Comble de l'inconscience sans doute, à quelques jours de la clôture des candidatures nous constatons qu'il y avait moins de candidats que de postes à pourvoir (20 titulaires et 20 suppléants). Il fut donc demandé à Francis Carrié de solliciter quelques candidatures supplémentaires pour ne pas donner l'impression qu'il s'agissait d'un vote manipulé.

La manipulation ne vint pas d'où on l'avait crainte.

On connaît le résultat: trois des secrétaires nationaux en fonction et pressentis pour faire partie de la nouvelles équipe se trouvaient relégués au rang de suppléants : J. Laroche-Brion (31eme) Francis Carrié (34eme), Joël Oger (40eme) , et deux étaient purement et simplement éliminés car placés au-delà de la quarantième place : Martine

Le Gal, JC Tricoche. Moi-même étant élu de justesse comme titulaire en vingtième position¹⁹⁷. L'équipe nationale était partiellement démantelée¹⁹⁸ et la FEN déstabilisée et le congrès en pleine ébullition.

Il n'y avait en fait que deux hypothèses pour en sortir : avaliser ce vote ou que les « heureux élus » acceptent de démissionner en bloc » pour permettre un nouveau vote. Suspension de séance et concertation tendue entre les membres de l'EFN sortant. Majoritairement il fut jugé impossible de refaire ce vote. L'affaire était réglée. Une question restera éternellement sans réponse : que se serait-il passé si j'avais été également placé au-delà de la 20ème place ? Une camarade élue, Françoise Angénieux demanda que son nom soit retiré de la liste et, par solidarité avec les autres membres non élus, Christian Huard démissionna¹⁹⁹.

Démarrer un nouveau mandat avec si peu de confiance et une équipe décimée me posait un véritable problème de conscience. Pour résumer j'avais le choix : assumer ou partir. Longue hésitation. Sentiments mêlés²⁰⁰. Plusieurs raisons emportèrent ma décision. Je ne voulais pas donner raison à ceux qui avaient mené cette cabale, j'estimais aussi que je n'avais pas le droit après avoir assumé la scission, d'aggraver les choses et de donner le sentiment d'abandonner un navire en pleine tempête²⁰¹, j'avais le sentiment que ma démission porterait un nouveau coup à notre image, coup dont la FEN ne se relèverait peut être pas. C'est donc par cette sorte d'obligation morale et non par plaisir que je décidai de rester. J'en tirai au moins immédiatement une conclusion : ce mode d'élection ne pouvait plus se reproduire. Je restais attaché (et le suis toujours) à une élection de l'équipe nationale par le congrès, mais sur scrutin de liste.

Mais que s'était-il donc passé. ?

Que le secrétaire général d'une organisation ne soit pas réélu dans un tel vote en tête de liste n'est pas anormal²⁰². C'est un poste exposé et la scission y compris dans nos rangs n'était pas encore digérée. Mais que d'autres camarades et non des moindres soient ainsi barrés ne relevait nullement du hasard. Je ne puis apporter aucune preuve mais rien ne peut éternellement demeurer secret. Martine Le Gal²⁰³ au moins doit son élimination à une consigne donnée par le SNAEN à ses militants et je ne suis pas certains qu'elle ait bénéficié de toutes les voix de son syndicat . L'heure des règlements de comptes avait commencé²⁰⁴.

Ce n'était pas fini pour M. Le Gal, contre mon opinion, la majorité des membres du bureau fédéral estimèrent que son échec à cette élection ne lui permettait plus de demeurer secrétaire générale de l'UNSA. C'est aussi ce que me signifièrent JP Gualazzi (SG de la FGAF) ainsi que Voisin autre membre de la FGAF à la fin du

¹⁹⁷ J'occuperai finalement la 19ème place après le retrait de F. Angénieux.

¹⁹⁸ JC Tricoche devait prendre la responsabilité du secteur éducation et M. Le Gal le SG de l'UNSA.

¹⁹⁹ Ch. Huard ayant défendu la thèse d'une démission collective. Joël Oger démissionna également dans un premier temps puis revint sur sa décision. Le retrait de deux membres élus de la liste le fit d'ailleurs passer en position d'élue.

²⁰⁰ Le « Journal du congrès » publié chaque jour rend d'ailleurs très bien compte dans ses deux derniers numéros de mon amertume et de mon trouble.

²⁰¹ C'est pourquoi j'ai jugé et continue à juger sévèrement le retrait de Jospin après son échec aux présidentielles.

²⁰² Il n'y avait d'ailleurs que 47 voix d'écart avec le camarade qui arrivait en tête du scrutin, JP Valentin (qui avait d'ailleurs été l'un de mes collaborateurs avant que je devienne SG).

²⁰³ Placée en 44ème position donc éliminée de la liste des suppléants

²⁰⁴ Les passions allaient encore se déchaîner au CFN lors de la ratification de l'EFN où plusieurs camarades furent contestés au prétexte qu'ils n'étaient que suppléants au CFN.

congrès²⁰⁵. Je dus m'incliner. Décidemment elle gênait beaucoup de monde. Alain Olive remplaçait alors Martine Le Gal à la tête de l'UNSA et la FEN perdait du coup un autre militant.

Mais la chasse aux sorcières n'allait pas s'arrêter là. En 1997 après avoir cessé mes fonctions de secrétaire général, J.P. Roux m'avait demandé d'assurer le secrétariat général du Centre fédéral jusqu'à l'assumé par J. Pommatau et qui désirait abandonner cette responsabilité. Le Centre fédéral était organisé en plusieurs départements dont le département « recherches » dont les moyens de fonctionnement provenaient de l'IRES (Institut de recherches économiques et sociales) qui avait été créé sous le gouvernement de Pierre Mauroy et qui était cogéré par les grandes centrales syndicales CFDT, CGT, CGT-FO, CFTC, CGC et la FEN²⁰⁶. La présidence étant assurée successivement par un représentant de l'une de ces organisations²⁰⁷. Dans le même temps j'entrai au CA et au bureau de l'IRES²⁰⁸ où j'allais bientôt succéder à la présidence après P. Magnadas de la CGT.

Martine Le Gal avait la responsabilité du département « recherches » au Centre fédéral qui allait devenir le Centre Henri Aigueperse. En 2001, au terme de mes fonctions au Conseil d'Etat, quittant la région parisienne, je souhaitai également abandonner le secrétariat général du Centre Henri Aigueperse et proposai que M. Le Gal m'y remplace. JP Roux s'y opposa avec la dernière énergie et désigna JC Barbarant qui accepta cette responsabilité pour un an malgré mes interventions auprès de l'un et l'autre mettant en avant et sa connaissance des dossiers et le travail remarquable qu'elle avait accompli dans ce domaine. Il était clair que la vendetta se poursuivait. M. Le Gal démissionna alors de tous ses mandats à la FEN.

Mais revenons au congrès de Tours. Un congrès de la FEN est public. Du congrès qui s'était malgré tout assez bien déroulé jusqu'alors, la presse toujours à l'affût du sang à la une ne retint que cette guerre intestine stupide et dangereuse pour l'avenir car elle ne pouvait que réjouir nos ex-camarades. Car c'est bien l'image que la presse répercuta immédiatement aux dizaines de milliers de nos adhérents

A l'issue du congrès l'EFN était ainsi composé :

Secrétaire général ; Guy Le Néouannic - Trésorier : J. Bory

Secrétaires nationaux : F. Carrié, A. Castel, Jacqueline Laroche-Brion, J. Oger, A. Olive, JP Valentin

Rendant compte du congrès de la FEN, J.CI Barbarant dans l'éditorial du n°16 de l'Enseignant aura cette formule lapidaire : « ...*les congressistes, par un vote individuel à bulletin secret, ont sérieusement malmené l'équipe sortante...Incohérence des expressions ? Inadaptation des modes de scrutin ? Interrogations légitimes mais vaines. Il faut gérer leurs expressions contrastées.* »

Les adhérents du SE qui ne liront que cette publication, n'en sauront pas davantage et même pas quels furent les votes du SE.

Répercussions au Syndicat des enseignants

²⁰⁵ Au contraire la FMC, la FAT et la FGSOA souhaitaient son maintien.

²⁰⁶ Les trois « grandes » centrales disposent de deux sièges au conseil d'administration et les trois autres d'un seul siège. Le CA comprend en outre trois représentants du Premier ministre dont le Commissaire au plan et plusieurs personnalités scientifiques.

²⁰⁷ Les deux premières présidences furent assurées par Louis Astre au titre de la FEN.

²⁰⁸ Je remplaçais Joël Oger en tant que représentant de la FEN à l'IRES..

Comme je l'ai dit plus haut, l'appareil de la FEN se trouvait en situation difficile puisque démunie d'un responsable pour le secteur phare pour elle ; le secteur éducation. Dès la fin du congrès je m'étais entretenu de cette question avec le secrétaire général du syndicat des enseignants, JC Barbarant pour lui demander de me proposer un responsable issu de son syndicat national pour ce secteur. J'entendais en effet éviter tout conflit sur le terrain éducatif avec le SE. Sa réponse fut assez évasive.

Je savais par ailleurs que J. Claude souhaitait quitter ses responsabilités au prochain congrès du syndicat pour laisser la place à Hervé Baro.

Quelques temps après, je lui téléphonai un soir chez lui pour lui rappeler ce problème et tout de go je lui proposai de prendre lui-même cette responsabilité à la FEN. Comme je l'espérais la réponse ne fut pas négative mais assortie d'un certain nombre de conditions. Certes, il était prêt à abandonner le secrétariat général de son syndicat mais Il entendait tout d'abord consulter le permanent du SE. Il souhaitait aussi continuer à siéger au bureau national du syndicat, ce qui ne posait pas de difficulté au regard des statuts de la FEN mais était une « première » dans l'histoire de ce syndicat national. Cela nécessitait aussi l'accord de ses camarades. Il demandait enfin à occuper l'un des sièges de la FEN au Conseil économique et social. J'acceptai ces demandes.

Il fallait un peu de temps pour que tout cela se réalise, ce n'est donc que lors du Bureau national du SE du 22 juin 1994 qu'Hervé Baro succéda à J.Cl. Barbarant²⁰⁹.

²⁰⁹ Barbarant avait été élu SG du SNI-PEGC en 1983 au départ de Guy Georges à la faveur d'une crise qui avait opposée deux autres candidats Michel Bouchareissas et Alain Chauvet, ce dernier devenant ensuite Président de la MGEN.

XII. Après le congrès, la FEN face à la politique du gouvernement Balladur

1. Remettre la FEN en ordre de marche

Il fallait maintenant aller de l'avant et effacer le traumatisme que nous avons subi à l'occasion du congrès. Le premier CFN après le congrès (24-25 mai 1994) devait être l'occasion de montrer que la FEN avait vraiment changé. Nous étions à mi-chemin entre l'arrivée au pouvoir du gouvernement Balladur et les prochaines élections présidentielles. Et nous savions par expérience que « *la vie politique rythme les événements et pèse sur le social*²¹⁰ ». La proximité d'échéances électorales bloquerait en 95 sans doute toute velléité de réforme conséquente. Il fallait donc s'attendre à ce que les derniers mois de l'année civile soient pleinement utilisés par le gouvernement. Pour bien montrer que nos réflexions devaient s'inscrire dans une perspective à moyen terme j'ouvris ce CFN en précisant :

« Au delà des élections présidentielles s'ouvrira une nouvelle période et une analyse judicieuse des problèmes du moment, l'expression de revendications sociales justes, des méthodes et des pratiques efficaces, en un mot un positionnement réaliste de notre organisation aujourd'hui conditionnera sans doute en grande partie le rôle que nous pourrons jouer demain. »

Après la nouvelle méthode d'élaboration de notre résolution générale, nous avons décidé de rompre avec la grand messe traditionnelle de l'interminable débat en plénière pour organiser le CFN en commissions de travail²¹¹ à partir d'une analyse générale proposée par le secrétaire général

Au centre de nos débats nous retrouvions quelques grandes questions :

2. La commission Schleret

Avant l'échec que le gouvernement venait de subir, le Premier ministre avec la bénédiction de F. Bayrou avait décidé de mettre en place une commission présidée par J.M Schleret, naguère président de la PEP, fédération de parents d'élèves du public, marquée à droite et concurrente minoritaire de la FCPE (fédération Cornec). Cette commission avait reçu pour mission d'étudier les questions de sécurité qui se posaient dans les établissements publics et privés. Il s'agissait en fait d'une machine de guerre pour justifier aux yeux de l'opinion publique les nouveaux cadeaux que la loi avait voulu faire à l'enseignement privé.

La Décision du Conseil Constitutionnel et la manifestation du 16 janvier avaient modifié la donne. La FEN s'interrogeait alors sur l'utilité de cette mission et du maintien d'une telle commission dont on ignorait la composition²¹². La FEN saisit donc et le ministre de l'éducation nationale et le Premier ministre²¹³ pour indiquer que nous considérions que cette commission n'avait plus de raison d'exister. Notre participation à une commission chargée de faire un bilan des travaux de sécurité dans les établissements privés aurait été perçue par les manifestants du 16 janvier comme une provocation et une faute²¹⁴. Nous fûmes reçus le 20 janvier par le ministre de l'EN qui nous indiqua que : « *sa mission est bien limitée aux seules questions de sécurité dans les*

²¹⁰ Extrait de mon intervention liminaire au CFN.

²¹¹ 4 dossiers étudiés en commission : UNSA, protection sociale, aménagement du territoire et « éduquer pour vivre ensemble, vie interne.

²¹² Cf Fen-hedo n° 501 du 21 janvier 1994

²¹³ Lettre du 18 janvier in Fen-hebdo n° 502 du 28 janvier 1994

²¹⁴ On notera que la FSU avait, elle, accepté immédiatement d'y participer.

établissements publics, et que les questions du privé relèvent du ministre dans le respect de la loi » ce que nous confirma par lettre du 24 janvier, au nom du Premier ministre, son directeur de cabinet²¹⁵

La FEN accepta donc de participer à ces travaux. Elle y était représentée es qualité (ainsi que divers syndicats dont le syndicat des chefs d'établissements) et n'entendait pas se laisser manœuvrer.

Dans un premier temps cette commission s'était limitée au risque incendie, mais sous notre pression d'autres risques furent examinés (ateliers, installation sportives, laboratoires, structures, intrusions extérieures, encadrement des élèves, responsabilité)

Alors qu'en avril cette commission s'apprêtait à remettre un premier rapport au ministre, nous avons jugé que le travail était sérieux. Plus de 300 établissements avaient été examinés et avaient reçu un avis défavorable à la poursuite de leur activité. Ces établissements continuaient à fonctionner et leurs usagers n'étaient pas informés. Il apparaissait également que peu d'établissements privés étaient concernés.

Sur l'ensemble des éléments il était patent que leur situation était nettement meilleure que celle des établissements publics (taille plus petite, nombre d'élèves par division inférieur) De plus l'utilisation des crédits perçus au titre du forfait d'externat n'est pas contrôlée.

La FEN entendait bien que ces conclusions ne restent pas sans lendemain.

Après la remise de son rapport, se posait la question du suivi de ses conclusions. En juillet suivant le ministre donnait à cette structure provisoire un statut définitif : l'Observatoire pour la sécurité dont la mission couvrait toutes les questions de sécurité et était étendue à l'enseignement supérieur.

La table ronde sur l'avenir du système éducatif à Matignon

Dans la foulée du malaise qu'avaient également exprimés les actions de fin 93 et la manifestation du 16 janvier 1994, le Premier ministre avait annoncé la tenue d'une « table ronde sur l'avenir du système éducatif ». Présidée par E. Balladur entouré de sis ministres, cette table ronde regroupait les différentes fédérations représentant les personnels²¹⁶ et les parents d'élèves. Son objet était de « donner un nouvel élan » au système éducatif. Le ministre de l'éducation nationale présenta les questions qu'il avait retenues après les entretiens bilatéraux qu'il avaient eus avec les organisations rassemblées. En conclusion le Premier ministre annonça quatre tables rondes « pour organiser le débat national et étudier les grandes questions » :

- missions et contenus du système éducatif
- la vie dans les établissements scolaires
- l'école et la société
- les métiers de l'éducation.

Il précisait qu'à l'issue de ces travaux (fin mai) il prendrait des décisions et des engagements sans rien exclure a priori. L'atmosphère était à l'ouverture.

3. Le contrat d'insertion professionnelle : nouvel échec pour le gouvernement

Le 25 février avaient été publiés les décrets permettant l'application du fameux contrat d'insertion professionnelle (CIP) qui n'était rien de moins qu'un SMIG jeunes, ou selon le titre de l'article²¹⁷ de Luc Bentz « Un contrat d'intérêt patronal » En clair les

²¹⁵ Id.

²¹⁶ Lire dans le même Fen-hebdo mon intervention au nom de la FEN.

²¹⁷ L'Enseignant n°17 -12 mars 1994 – p. 4 et 5

entreprises pourraient payer moins les jeunes pendant leurs premiers emplois. Fidèle à une tradition bien ancrée à droite le gouvernement se parait des vertus du dialogue social mais n'en faisait en définitive qu'à son idée. Les manifestations contre ces dispositions se multipliaient. Le 22 mars, alors que le ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, accusait les chefs d'établissements de ne pas faire leur travail au motif que les jeunes lycéens manifestaient dans la rue, le gouvernement marquait un premier recul en publiant un nouveau décret qui améliorait un peu la situation financière des jeunes dans les premières années de leur emploi. Mais la mobilisation à laquelle s'était associée la FEN dès le départ ne faiblissait pas. Il était net que l'opinion publique rejetait ce « smic jeunes ».

Le 28 mars, à l'issue d'une rencontre avec les organisations étudiantes, lycéennes et syndicales, le Premier ministre annonce par communiqué la création d'une « mission relative à l'emploi des jeunes » chargée d'élaborer un nouveau dispositif et la « suspension » des décrets contestés.

Le 30 mars, après un mois de manifestations, le gouvernement décidait enfin de mettre fin à un dispositif scandaleux et largement rejeté.

4. Code des pensions, des bruits alarmants

Les menaces n'étaient pas nouvelles, mais se faisaient plus précises. Aussi en collaboration avec la FGR, la FEN sortait le 9 avril 94 un supplément de 8 pages au n° 39 de Fen-actualités intitulé « Défense et illustration du code des pensions ». Ce numéro fut adressé à tous les niveaux : gouvernement, députés, sénateurs, élus locaux, presse etc... Il s'agissait bien et d'une volonté d'informer largement l'opinion publique pour contrer la propagande du gouvernement sur les régimes spéciaux ...et d'un avertissement qu'Alain Jupé ne sût entendre qu'un an plus tard.

5. Les 155 propositions de F. Bayrou

Après avoir lancé sans débat « un débat national » sur l'avenir de l'école et délocalisé la concertation à Bordeaux, Lyon, Lille et Strasbourg, incité les personnels à débattre au cours de demi-journées banalisées, le 9 mai 94, le ministre réunissait à la Maison de la Chimie un vaste aréopage, (syndicats, parents) pour exposer 155 propositions pour l'école réparties en 6 chapitres :

- l'école primaire
- le collège
- le lycée
- la formation professionnelle initiale et continue
- l'école et son environnement
- la vie des établissements

En résumé²¹⁸ des déclarations de principes que nous ne pouvions qu'approuver, des déclarations d'intention qui allaient dans le sens de nos revendications, des annonces sans calendrier de mise en œuvre et aussi quelques points de friction. Au bilan, et cela allait se vérifier au fil du temps, aucun engagement sur les moyens de la politique annoncée : en bref un énorme effet de simples annonces médiatiques²¹⁹.

²¹⁸ Pour le détail et l'analyse de la FEN on lira l'article de JC Barbarant Fen Actualités n° 40 du 7 mai 1994

²¹⁹ Annonces bien tempérées par le Premier ministre venu dire en personne « *On ne peut pas faire toutes les propositions telles qu'elles sont* » !

Le 16 juin, après avoir entendu les organisations syndicales, le ministre annonçait ses décisions²²⁰ en Sorbonne avec toujours le même souci du spectacle- .

Le Bureau fédéral suivant du 23 juin devait à la fois considérer que ces décisions avaient été améliorée par rapport aux 155 propositions, mais que beaucoup de flou subsistait et surtout regrettait toujours l'absence de loi de programmation.

6. Le projet de budget 1995 : retour de la politique de rigueur

Prenant appui sur la "loi d'orientation quinquennale relative à la maîtrise des dépenses publiques" qui prévoit de ramener le déficit du budget de l'état de 4,1 % du PIB en 1994 à 2,5 % en 1997, Balladur indique en effet dans sa lettre de cadrage budgétaire pour 1995 en date du 25 avril 1994 que *"cet objectif suppose en effort sans précédent de l'ensemble des administrations, compte tenu des engagements pris par le gouvernement, notamment avec la loi de programmation militaire et l'accord salarial dans la Fonction Publique."*

Concrètement, anticipant des recettes fiscales en faible croissance, le 1er Ministre demande aux membres du gouvernement de faire en sorte qu'en dehors de la charge de la dette et des mesures salariales déjà décidées pour 1995, **les autres dépenses soient globalement réduites de 1,6 % en francs courants, soit d'environ 3 % en volume compte tenu d'un taux d'inflation pour 94 estimé à 1,7%.**

On croirait lire du Raffarin !

Cette politique de rigueur conduisait à une aggravation de la situation de l'emploi.

Le 7 juin, avec le soutien de la FEN, le SE-FEN appelle à une journée d'action décentralisée pour exiger des créations de postes à l'éducation nationale. Le 14 juin est organisée une action interprofessionnelle (CGT-CFDT-UNSA) sur l'emploi. Dans cette période, à l'appel d'une association « Agir ensemble contre le chômage », plusieurs cortèges de marcheurs convergeaient vers Paris et la FEN avait décidé de soutenir cette action, notamment en étant présente à l'arrivée de ces marcheurs le 28 mai, place de la Bastille.

Inscrivant son action dans une direction cyniquement libérale, le Premier ministre annonce le 28 mai une augmentation de la TVA.

Fin mai Patrick Gonthier remplace Emile Gracia comme secrétaire général du CNAL, mais contrairement à la tradition n'est pas chargé des questions laïques au permanent du syndicat des enseignants. Ce fait aura son importance lors des prises de positions du syndicat sur ces questions à son congrès de Nantes.

7. Elections professionnelles : d'autres résultats porteurs d'espoir

Après la mauvaise surprise des résultats chez les enseignants au début de l'année, la fin de ce trimestre allait nous apporter quelques satisfactions dans les autres secteurs face à nos concurrents et notamment face à la FSU :

- majorité absolue dans l'ensemble des CTP pour la FEN à la Jeunesse et aux sports,
- large majorité (43,7%) dans les CAP des adjoints administratif catégorie C et 44,9% pour les agents administratifs à l'E.N.
- la FEN arrive en tête au ministère de l'enseignement supérieur toutes catégories confondues (150 000 agents) ainsi qu'à la CAPN des infirmières.

8. Deux autres dossiers brûlants

²²⁰ Décisions intégralement publiées dans Fen-actualités n° 41 du 25 juin 1994.

Pour compléter le tableau de la politique conduite par le gouvernement il faut encore citer deux autres dossiers brûlants :

- a) **La sécurité sociale** ...et plus particulièrement la question du déficit de l'assurance maladie. Rappelons que depuis le début des années 70 les gouvernements successifs n'avaient eu recours qu'à des mesures d'urgence purement comptables : augmentation des cotisations et baisse des remboursements.. Le 1^{er} juin 1994, sous l'égide de la Mutualité française cinq organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGT, FEN et FSU) trois associations (FNATH, Médecins du monde et UNIOPS) se sont retrouvées avec les deux fédérations mutualistes (FNMF et FMF) pour discuter de l'organisation de la santé dans notre pays. Depuis plus de 20 ans, aucune réunion sur la sécurité sociale n'avait rassemblé autant de monde.

Certes toutes les différences ne furent pas gommées lors de cette rencontre, mais une volonté de dialogue et de rapprochement des points de vues s'y exprimèrent. Un objectif commun fut affirmé : mettre en place un régime universel d'assurance maladie bénéficiant à tout résident sur le territoire français sans condition de ressource. Un accord fut aussi dégagé sur la nécessité d'une politique de santé publique et d'une réforme du financement portant sur l'ensemble des revenus. Corrigez moi si je me trompe, mais ces deux derniers points sont toujours d'actualité.

- b) **L'aménagement du territoire** affiché comme une des priorités du gouvernement Balladur, se traduisait par un projet de loi cadre que le Parlement devait n'examiner qu'en fin d'année. Loi libérale s'il en fut, totalement axée sur l'économie (et les avantages accordés aux entreprises) et muette sur le plan social. Rien sur l'harmonisation de la fiscalité locale, rien sur l'emploi, rien sur le culturel, tout pour l'entreprise et la productivité, l'université étant réduite au rang d'outil de développement économique. Enfin une réflexion fumeuse sur de nouveaux niveaux d'organisation du pays (les espaces interrégionaux). Fen-actualités n° 46 de mars 1995 devait qualifier cette loi de « révolution avortée ». On était loin en effet du grand tintamarre médiatique et des milliards annoncés qui avaient présidé au lancement de ce grand débat. Une nouveauté cependant, la mise en place d'un instrument de contrôle : le Conseil national d'aménagement du territoire (CNAT) dont Martine Le Gal devint vice-présidente de la commission permanente.

9. L'avenir de la FEN passe désormais par l'UNSA

Le 19 juin Edouard Balladur adressait à l'UNSA une lettre où il confirmait que l'UNSA possédait « *les caractéristiques requises pour siéger dans les organismes consultatifs auxquels participent les organisations syndicales les plus représentatives tels que le Conseil économique et social, et les conseils supérieurs des différentes fonctions publiques et pour bénéficier des subventions que l'Etat verse aux organisations syndicales les plus représentatives.* »

Le centre d'étude et de formation de l'UNSA recevait un agrément interministériel permettant aux adhérents du secteur public, mais eux seulement, de bénéficier des congés de formation syndicale.

Comme convenu entre la FEN et l'UNSA, la lettre du Premier ministre précisait : « *Votre organisation remplacera dans tous ces organismes ou procédures les différents syndicats qui la constituent.* »

C'était le premier acte de reconnaissance officielle de l'UNSA par le gouvernement²²¹.

A Tours nous avons redéfini les structures de la FEN et les règles de vie dans notre organisation. Nous nous étions dotés d'une charte qui précisait notre conception du rôle et des buts du syndicalisme réformiste et de transformation sociale. Nous avions déjà changé nombre de nos méthodes de travail dans nos instances. En trois ans la FEN s'était déjà profondément transformée mais j'avais parfaitement conscience qu'il restait encore beaucoup à faire pour que l'équipe nationale retrouve toute la confiance d'un appareil militant quelque peu ébranlé et désorienté ainsi que l'avait montré le congrès..

Notre « poids spécifique » avait changé. Traditionnellement majoritaires dans l'éducation, la recherche et la culture, nous partagions désormais notre influence d'hier avec ceux qui nous avaient quittés. Il s'en suivait, bien évidemment et selon les secteurs, des relations plus complexes avec les pouvoirs publics.

Mais il est sans doute un élément qui changeait encore plus radicalement le paysage syndical c'est la création de l'UNSA. Et le premier signe de sa reconnaissance par le Gouvernement. Plus que tout autre, ce fait rendait les choses irréversibles.

La FEN n'était plus désormais, en elle-même, la « fin provisoire » d'une autonomie qui durait depuis plus de 45 ans. Mais l'UNSA n'était pas non plus, pour nous une fin en soi, mais un nouveau commencement.

Une chose était certaine, l'avenir de la FEN passait désormais par l'UNSA. C'est sur cette tonalité que j'abordai le Conseil national de rentrée, les 21 et 22 septembre 1994.

10. Tirer les conséquences de l'émergence de l'UNSA

L'UNSA avait jusqu'alors bénéficié d'une certaine neutralité des grandes confédérations :

- neutralité amicale de la CFDT, seule organisation à nous avoir reconnu et à nous considérer comme un partenaire
- silence rageur mais impuissant de FO,
- ignorance volontaire de la CGT sans doute embarrassée par l'émergence de la FSU.

Il fallait aussi comprendre le geste du gouvernement comme l'expression de son souci d'avoir dans le dialogue social des interlocuteurs crédibles, il manifestait donc son intérêt pour un regroupement qui se présentait comme un nouveau lieu de cohérence, Ajoutons à cela l'incapacité d'autres composantes du syndicalisme autonome qui rejettent l'UNSA à créer une alternative crédible. (Le groupe des dix ne parviendra jamais à se structurer)

²²¹ En cette fin d'année scolaire : au congrès du SNAEN de La Rochelle ((21-24 juin) où j'avais tenu à être présent, Robert André succédait à J. Louis Andreau : une page était tournée.

Le 31 juillet à Albi et Carmaux je participai à la commémoration du 80ème anniversaire de l'assassinat de Jaurès.

Première conséquence du nouveau paysage, le Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat allait être renouvelé à la fin de l'année. Nous y siégerions alors en tant qu'UFF-UNSA, première fédération de fonctionnaires. Nous allons, dès à présent avec nos camarades de la FGAF mettre en place les nouveaux modes de fonctionnement. En tant que secrétaire général de la plus grosse des composantes j'allais assumer le secrétariat général de cette branche.

C'est aussi dans le cadre de l'UNSA que nous allions devoir préparer les élections professionnelles dans la Fonction Publique Territoriale ou la FGAF formait le gros de nos troupes.

L'UNSA s'était créée à cinq. Nous étions maintenant sept. Il fallait absolument continuer à fédérer le syndicalisme autonome pour donner un sens et un avenir à notre démarche. C'est ce que j'affirmai devant ce CFN: « *Plus nous serons nombreux et représentatif et plus nous pèserons dans le sens de l'unité confédérale du syndicalisme réformiste qui reste notre objectif.* »

L'UNSA devait gagner sa place dans les média et surtout lors des grands rendez-vous sociaux, Pour cela il fallait développer aussi nos relations avec toutes les confédérations qui l'acceptent. Nous les avons informées et sollicitées. Seule la CFDT nous avait répondu.²²².

Mais j'ajoutai devant le CFN : « *si l'UNSA a une existence nationale, cette existence est plus inégale **sur le terrain**. Il faut désormais que partout se mettent en place des Unions Régionales de plein exercice dotées de statuts. L'UNSA n'existera réellement que lorsqu'elle sera entrée dans la « culture » des adhérents* »

Pour réussir ce pari il fallait d'abord que la FEN soit forte et, sur ma proposition, le CFN allait se fixer quatre objectifs :

* Poursuivre notre propre rénovation avec un impératif : que les décisions des instances, à tous les niveaux, soient vraiment l'aboutissement de réflexions et de débats préalables et donc revoir le fonctionnement des instances nationales CFN et BFN. (ordre du jour et documents préparatoires expédiés à l'avance, conception et réalisation de documents écrits remis aux délégués à l'ouverture du CFN, mise en place de commissions de travail)

Organiser des rencontres avec les sections départementales et les sections régionales

Développer la formation syndicale

* Renforcer notre représentativité lors des prochaines échéances qui approchaient

- élections aux CA des EPLE
- élections aux CA des IUFM de Lille, Grenoble et Reims (premières élections dans ces 3 IUFM expérimentales).
- référendum de représentativité au Ministère de la Culture

²²² La rencontre UNSA-CFDT eu lieu le 29 septembre 1994

- et en mars 1995, les élections professionnelles des agents de l'Education Nationale²²³

*** Répondre aux préoccupations de nos collègues et avancer nos revendications**

J'insistai en ces termes devant le CFN :

« Il n'y a pas de reconquête possible si nous ne pratiquons pas un syndicalisme pertinent. Un syndicalisme qui analyse la situation avec lucidité et définit des revendications responsables. Et dans la période électorale dans laquelle est engagé notre pays nous devons plus que jamais garder la tête froide. Nous ne sommes pas un parti politique dans l'opposition, nous sommes une organisation syndicale. Nos objectifs sont différents même si nos préoccupations recouvrent au moins un champ commun, celui du social. »

*** Cerner les grands enjeux de notre temps et s'y préparer**

Relire les termes du débat tel que nous le posons il y a dix ans nous projette dans l'actualité d'aujourd'hui. Que mettons-nous au cœur de ces grands enjeux : la protection sociale ; et en quels termes ? :

« C'est le libéralisme économique le plus sauvage qui tend à édicter sa loi et à imposer la déréglementation sur l'ensemble de la planète. Pour faire du profit, il faut être compétitif. Pour être compétitif il faut abaisser le plus possible le coût du travail. Pour abaisser le coût du travail il existe une recette simple : il faut réduire ce que l'on appelle cyniquement en langage capitaliste « les charges sociales » et qui ne sont que l'expression de la protection contre l'exploitation, la maladie, le chômage et la misère au travers de l'expression de la solidarité. Il serait dangereux de se voiler la face et de refuser de prendre en compte les risques qui pèsent sur les différents aspects de notre protection sociale. Défendre la protection sociale c'est donc d'abord être conscient de la logique du profit qui peut la mettre à mal, c'est aussi diagnostiquer ses carences et avancer des remèdes pour contrer les attaques dont elle est l'objet.

Dans cette année électorale, les choses ne bougeront sans doute plus guère. Mais que se passera-t-il dans les années à venir si les forces sociales continuent à être aussi divisées sur ces questions? »

Sommes-nous si loin du débat sur l'Europe, les délocalisations, les services publics, le traité constitutionnel ?

En 1994, c'est d'abord sur l'assurance maladie que pèsent les menaces les plus réelles. Malgré le plan drastique de diminution des remboursements décidé en juin 1993 le déficit de la CNAM continue de s'aggraver faute d'une politique qui se borne à agir sur les conséquences à défaut de s'en prendre aux causes.

11. Le temps suspendu

A moins d'un an maintenant des élections présidentielles, le temps semblait comme suspendu. Le gouvernement prenait garde à ne pas provoquer de nouvelles explosions sociales. Malgré la politique de rigueur l'accord salarial s'appliquait correctement dans la fonction publique. A l'éducation nationale les annonces continuaient à tenir lieu de politique ; après le coup médiatique du « grand projet pour l'école », la loi de programmation annoncée se faisait attendre et déjà début 95, à

²²³ Au delà du SNAEN, deux autres syndicats étaient directement concernés par ces élections : AGIR (fusion du SNAU et du SIEN pour les personnels relevant autrefois du SNAU) et le SNAEN (assistantes sociales). La FEN normalement joua son rôle de soutien à ses syndicats en rappelant dans FEN-actualités n°46 les revendications de ces syndicats et en appelant les personnels à voter)

l'occasion de sa campagne électorale le candidat Chirac se proposait d'élaborer une grande réforme de l'école (une de plus) suivie d'un référendum. Nouvelle arnaque que la FEN dénonçait aussitôt :

« ...comment peut-on imaginer que l'on va résoudre toutes les questions qui se posent au système éducatif, répondre avec pertinence à toutes les situations complexes, trouver miraculeusement les remèdes aux difficultés que l'on sait à partir d'une simple question à laquelle il faudrait répondre par oui ou par non...Ou alors c'est de tout autre chose dont il est question. S'il s'agit de l'existence même du service public d'éducation et de formation, de sa conception et de sa cohérence nationale, il faut le dire ²²⁴! S'il s'agit encore par ce biais de nous ressortir le coup de la loi Falloux, il faut aussi clairement le dire²²⁵ »

Le climat social qui se dégradait laissait espérer à la droite une victoire aux présidentielles après deux mandats de F. Mitterrand. Du coup deux de ses leaders briguaient l'investiture suprême J. Chirac et Ed. Balladur et bientôt ces « amis de trente ans » allaient s'étriper. La perspective d'un retour de la droite nous faisait craindre de prochains mauvais coups. Relayées par les médias, les comparaisons entre les pensions civiles des fonctionnaires et le secteur privé se multipliaient. En ligne de mire : les régimes particuliers et en arrière plan, le code des pensions. Majoritairement la FEN regroupait des personnels relevant de la fonction publique de l'Etat, mais nous comptions aussi des adhérents relevant du secteur privé et de la fonction publique territoriale (en nombre limité cependant).

A nouveau nous alertions nos adhérents sur cette menace²²⁶ : *« les retraites sont dans le collimateur, les retraites et pas seulement les retraités... »* et le CFN de ce début d'année mettait en place une commission « retraites » avec pour mission d'élaborer un dossier sur l'ensemble des systèmes de retraites.

Au plan syndical la CFDT avait « remercié » son secrétaire général²²⁷ et affrontait un congrès houleux où les opposants étaient sommés de rentrer dans le rang. Ils choisirent de partir et de rejoindre « SUD ». Le SGEN, pourtant dans l'opposition demeura à la confédération.

12. Une première : la rencontre FEN-CNPF

Le 1er mars 1995, la FEN et le CNPF se rencontrèrent officiellement au plus haut niveau pour la première fois²²⁸ sur la question du rôle et des missions de l'école

A l'issue de cette rencontre, il fut convenu d'engager une réflexion commune sur les divers terrains du partenariat Ecole-Professions.

Après cette date, des délégations du CNPF et de la FEN se rencontrèrent à deux reprises et fut arrêté le principe d'un protocole d'accord portant sur l'orientation et l'information des collégiens et des lycéens. Ce protocole avait pour objet de fixer diverses modalités proposées par les deux organisations pour favoriser l'information des jeunes sur les métiers, les professions, les carrières et les formations professionnelles. Les responsables régionaux de la FEN et du CNPF se rencontreraient pour mettre concrètement en oeuvre les dispositions du protocole et

²²⁴ Analyse prémonitoire : avec d'autres méthodes : décentralisation et transfert des ATOSS à la FPT, c'est bien à une sorte de démembrement de la dimension nationale de l'institution que l'on assiste.

²²⁵ Editorial du Fen-actualités n° 47 du 18 mars 1995 sous le titre « une fausse bonne idée »

²²⁶ Fen-actualités n°46 du 18 février 1995 p. 16

²²⁷ Nicole Notat remplaçait Jean Kaspar

²²⁸ La rencontre eut lieu au siège du CNPF rue Pierre 1^{er} de Serbie et la délégation du CNPF était conduite par Jean Gandois. Cf Fen-actualités n°47 p 17

notamment encourager diverses formes d'actions locales ayant pour objet la construction d'un projet éducatif et professionnel par les élèves.

Un suivi national devrait être assuré pour valoriser les expériences organisées au niveau local et un bilan tiré après trois années de collaboration.

Le protocole d'accord FEN-CNPF fut signé par Jean Gandois et moi-même en juin 1996 et présenté lors d'une conférence de presse commune au siège du CNPF le 18 juin.

13. Eduquer pour vivre ensemble – le livre bleu²²⁹

La FEN, de tous temps, a refusé de se laisser enfermer dans un syndicalisme purement corporatiste. Par delà la légitime défense des intérêts des personnels le ressort qui l'a toujours animé est bien celui de l'évolution de la société dans un monde en constante mutation. Et au centre l'éducation : « *Education et société vont de pair. Réformer l'une sans l'autre est illusoire* », écrivais-je dans le numéro de Fen-actualités²³⁰ qui clôturait l'opération « Eduquer pour vivre ensemble » que nous avons conduite de novembre 1994 à mars 95. Sous la responsabilité de nos sections régionales nous avons organisé 17 colloques décentralisés, tous sur des thèmes différents et auxquels avaient participé plus de 3000 personnes. Une sorte de grand débat sur l'école et la société, avec des intervenants les plus divers : chercheurs, universitaires, élus locaux, sportifs de haut niveau, anciens ministres, magistrats etc...De ces colloques avaient surgi des pistes de réflexion denses, critiques, parfois dérangeantes dont nous avons tiré un ensemble de propositions rassemblées dans un « livre bleu²³¹ ». Propositions qui se situaient dans la suite logique de « l'école de l'éducation permanente » en 1981, de « *l'école de l'an 2000* » de 1988 à La Rochelle et du « *travailler autrement* ». Réflexions centrées autour d'un objectif au cœur de notre engagement laïque : « *la grande affaire de l'éducation est de permettre que se réalise un individu imprévisible*²³² ». Réflexions qui se voulaient être aussi un outil pour interpeller le monde politique à la veille des élections présidentielles et municipales.

²²⁹ Livre bleu dont le maître d'œuvre fut J.Cl Barbarant

²³⁰ Fen-Actualités n°48 du 15 avril 1995 (p. 4 et 5).

²³² Ibid

XIII. Présidentielles : un changement radical de paysage

1. J. Chirac succède à F. Mitterrand, A. Juppé devient Premier ministre

En pleine campagne présidentielle – qui a parlé de hasard ?- le Vatican rendait publique la XXle encyclique du pape Jean-Paul II, texte de combat qui, entre autre, appelait les catholiques à la désobéissance civique au nom de la loi de Dieu. On peut en effet y lire. :

« L'autorité exigée par l'ordre moral, émane de Dieu. Si donc il arrive aux dirigeants d'édicter des loi ou de prendre des mesures contraires à cet ordre moral et par conséquent à la volonté divine, ces dispositions ne peuvent obliger les consciences... Toute loi portée par les hommes n'a raison de loi que dans la mesure où elle découle de la loi naturelle. »... On croirait lire du Tariq Ramadan !

Passons sur le SIDA présenté comme un châtiment de Dieu, sur l'amalgame entre avortement et contraception, sur l'incitation explicite à l'action des commandos anti-IVG.

Ce texte nous ramène à la pire époque du cléricalisme.

« L'Eglise catholique édicte sa morale, c'est son droit, mais elle n'est pas la morale. Et moins encore lorsque nous sommes en face d'un discours clérical qui justifie toutes les guerres saintes et tous les intégrismes, se radicalisant en opposant « culture de vie » et « culture de mort », « morale de l'église » et « loi civile ». devais-je écrire dans l'éditorial du n° 48 de Fen-actualités du 15 avril 1995.

Faut-il rappeler que ce texte reçu le soutien de Le Pen et de de Villiers !

Comme il fallait s'y attendre, J. Chirac remportait le second tour des élections présidentielles et nommait Alain Juppé Premier ministre. Tout l'appareil de l'Etat était désormais aux mains de la droite.

Le résultat des présidentielles ne pouvait cependant cacher deux événements. Tout d'abord le taux record d'abstentions traduisant le malaise social et une certaine forme de rejet-déception du monde de la politique par nos concitoyens. Enfin la percée inquiétante du Front national au premier tour (15%), percée qui allait, dans la foulée se confirmer lors des élections municipales ; le Front national s'emparant de trois villes de plus de 100 000 habitants dont Toulon, ville que nous avons choisie pour tenir notre congrès de 1997. Il n'était plus question de maintenir ce choix.

Le 17 mai eut lieu la passation de pouvoir entre F. Mitterrand et J. Chirac. Le 23 mai A. Juppé prononçait son discours de politique générale devant le Parlement. Discours que nous analysions lors du conseil fédéral de juin. Analyse surtout marquée par beaucoup d'interrogations et de craintes quant aux services publics. Comme toujours c'est le « moins d'Etat » qui sous-tendait le discours libéral. Derrière la volonté de déréglementation c'étaient nos statuts et nos pensions qui étaient visés. Pour sensibiliser nos professions le dossier central du Fen-actualités n° 50 du 17 juin était justement consacré à ce sujet sous le titre général « *Les services publics dans l'œil du cyclone* ». Nous y développons notamment le lien indissociable qui existe entre les notions de statut, de carrière et de pension de retraite.

Est-ce vraiment une surprise, 10 ans plus tard, de constater qu'après les pensions des fonctionnaires et le démantèlement partiel de la fonction publique d'Etat, un gouvernement de même obédience manifeste son intention de s'en prendre au statut général de la fonction publique d'Etat.

F. Bayrou se succédait à lui-même²³³ avec pour mission de « *traduire dans les faits* » son « *nouveau contrat pour l'école* ».

Dans la foulée de son élection J. Chirac faisait modifier la Constitution pour élargir les questions qui, comme l'éducation, pouvaient faire l'objet d'un référendum. Pour circonvenir les opposants dont nous étions, le Premier ministre mettait en place une commission de réflexion présidée par Roger Fauroux réputé consensuel et intègre. Commission subtilement dosée pour donner des signes d'ouverture politique et intellectuelle, qui a « le champ libre » pour faire « un état des lieux, évaluer les attentes de la nation et recenser les questions auxquelles le système éducatif devra répondre dans les dix ans à venir. R. Fauroux devra rendre son rapport avant l'été suivant. Trois thèmes lui sont cependant déjà imposés :

- la formation professionnelle des jeunes
- les premiers cycles universitaires
- les rythmes scolaires

Elle procèdera par consultations, débats locaux, états généraux précise son président. « *On a l'impression de déjà vu* » écrivions nous déjà dans Fen-actualités n° 51 du 4 octobre 1995²³⁴. Aussi est-ce avec un certain sourire que je fais le rapprochement avec la commission Thélot de 2003, son rapport de 2004 et ce qu'en retient le gouvernement dans son projet de loi sur l'école qui était censé actualiser la loi Jospin du 14 juillet 1989.

Parmi nos inquiétudes, il y avait bien entendu la question de l'application des accords en cours. Quelques jours plus tard le nouveau ministre de la fonction publique, Jean Puech, annonçait qu'il tiendrait les engagements de ses prédécesseurs (accord salarial et accords « Durafour »).

2. Un nouvel enjeu de représentativité : les élections à la fonction publique territoriale

Le CFN de ce mois de juin 1995 se devait de nous préparer à ces prochaines échéances qui devaient traduire notre volonté de renforcer notre représentativité et de conquérir de nouveaux terrains d'influence. La FEN, au travers de l'UFF-UNSA, serait présente aux prochaines élections de la Fonction Publique Territoriale. Ces élections ont lieu tous les 6 ans, après le renouvellement des municipalités et étaient fixées au 23 novembre 1995.

Lors des élections précédentes, en 1989, la FEN avait, de façon restreinte, déjà participé à ces élections. Elle avait obtenu des élus chaque fois qu'elle avait présenté des listes. Mais la FEN n'avait pas pu obtenir la reconnaissance de sa représentativité pour avoir un siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale. En novembre 1995, nous participerions à ces élections sous le sigle de l'UNSA, en regroupant les forces de la FEN et de ses syndicats avec celles de la Fédération Nationale Autonome (FNA-FGAF), qui disposait déjà d'une représentativité à la Fonction publique territoriale.

3. La valse-hésitation du SNPDEN

A la veille du congrès de Créteil les deux syndicats de chefs d'établissement, SNPDES (Collèges et lycées) –syndicat marqué UA- et le SNPDLÉP (enseignement technique)

²³³ Le nouveau ministère de l'éducation nationale englobe désormais le supérieur et la recherche.

²³⁴ Page 20

– syndicat majoritaire- avaient fusionné pour donner naissance au SNPDEN. Cette fusion s'était réalisée sur un contrat qui refusait la structuration en tendances. Cependant lors du congrès de Créteil, le SNPDEN s'était prononcé majoritairement contre l'exclusion du SNES et du SNEP²³⁵ mais n'avait pas quitté la FEN après Perpignan, se cantonnant dans une attitude qui ménageait tant la FEN que la FSU. Un temps ce syndicat avait envisagé la double affiliation. Nous avons dû lui signifier que ceci était contraire à nos statuts. La base du syndicat était en effet tiraillée entre les deux tendances UA et UID. Nous n'ignorions pas que les chefs d'établissements provenaient des rangs des professeurs du second degré et que nombre d'entre eux avaient été d'abord syndiqués au SNES. Pour autant les fonctions respectives des uns et des autres généraient souvent des divergences entre les deux syndicats. La FSU digérait mal le maintien de ce syndicat à la FEN et sans doute à l'intérieur du SNPDES certains souhaitaient créer un syndicat dans la FSU. Mais comment prôner une scission quelques mois à peine après une unification ! Au printemps 1995, pour gérer ces contradictions, le SNPDEN décida de ne pas faire figurer les sigles UNSA et FEN aux côtés de celui du syndicat national sur les bulletins de vote lors du renouvellement des CAP des personnels de direction au dernier trimestre de l'année civile.

Cette décision nous avait, dans un premier temps, été notifiée à propos du sigle UNSA. La raison invoquée tenait dans les relations difficiles avec un autre syndicat appartenant à l'UNSA, le SNCL-FAEN de la FGAF.

C'était déjà un premier problème puisque notre représentativité à la fonction publique était désormais comptabilisée sous le sigle UNSA. Mais la décision du SNPDEN englobait maintenant et le sigle UNSA et le sigle FEN.

Les raisons de ce changement ne nous sont parues évidentes qu'à la lecture du bulletin du SNPDEN qui reproduisait une lettre du secrétaire général de la FSU. Cette lettre -je résume- mettait en balance la création d'un syndicat FSU des personnels de direction avec le fait que les voix du SNPDEN ne puisse bénéficier à la FEN. C'est donc ce chantage qui avait conduit à la décision de la direction du SNPDEN approuvée ensuite par son Conseil National.

Lors du CFN de juin je m'élevai contre cette décision en constatant que :

- la lettre de la FSU était une ingérence caractérisée dans la vie interne du SNPDEN et de la FEN,
- le syndicat national légitimement attaché à son autonomie de décision dans la FEN abandonnait celle-ci pour se plier de fait à l'injonction d'une organisation extérieure à la FEN.

J'ajoutai :

« Le souci de la direction du SNPDEN de préserver l'unité du syndicat me paraît normal mais -outre que je ne suis pas convaincu que la FSU ait les moyens de mettre efficacement sa menace à exécution- je crains que la répétition de tels abandons de souveraineté ne compromette justement cette unité.

Cette décision amoindrirait, certes la représentativité de la FEN, mais elle priverait aussi le SNPDEN de sa représentation dans les délégations de la FEN au CTPM de l'EN et au CSFPE. Ce serait finalement les personnels qui seraient pénalisés et privés de représentation dans les lieux de concertation essentiels où se joue leur avenir.

²³⁵ 147 mandats pour le texte UA-EE-Autrement, 95 mandats pour le texte UID et 22 abstentions

Je ne me résigne donc pas à cette situation et souhaite que la direction du SNPDEN - toutes choses pesées - revienne sur une décision dont les conséquences me paraissent dommageables pour tous et d'abord pour les collègues que nous avons vocation à défendre ensemble. ».

XIV La crise sociale de fin 1995

Quand on veut noyer son chien...

Rapidement, à la rentrée²³⁶, les choses allaient tourner au vinaigre avec le gouvernement. Passons sur le fulgurant passage d'Alain Madelin à l'économie et aux finances qui avait sans doute eu tort de clamer tout haut ce qu'il fallait faire ...tout bas, ou tout au moins après une bonne mise en condition de l'opinion publique. Ainsi dès l'été se développait une campagne « anti-fonctionnaires » dont la presse se fit complaisamment l'écho. « Nantis », « privilégiés », « protégés » et même « schizophrènes » rien ne nous aura été épargné²³⁷ dans ce florilège où le Premier ministre lui-même se compromettait.

La cible : les fonctionnaires c'est-à-dire le statut de certains et la retraite de tous ! Le gouvernement ne dément nullement les « rumeurs » de remise en cause du code des pensions civiles et militaires Cette fois les choses sont claires et, cerise amère sur le gâteau. Et fatal détonateur, le 4 septembre, le Premier ministre annonce tout de go, à l'occasion de son « tour social » avec les confédérations²³⁸, le gel des salaires pour 1996.²³⁹

Le 7 septembre 1995, l'UNSA rencontrait le Premier ministre²⁴⁰. Reçue la même semaine que les cinq confédérations (reconnues représentatives) et le CNPF, dans le cadre du tour d'horizon social, l'UNSA pouvait prétendre avoir acquis le statut de partenaire social à part entière.

Au cours de cette rencontre avec le Premier ministre, la délégation de l'UNSA conduite par Alain Olive a exposé nos inquiétudes et nos propositions sur la protection sociale, ainsi que sur nombre de sujets comme les services publics français dans le cadre de l'Union européenne, les problèmes d'éducation ainsi que sur la décision de geler les salaires dans la Fonction publique en 96

Le 19 septembre je conduisais une délégation de l'UFF-UNSA auprès du ministre de la fonction publique, ministre « enfermé » par l'annonce du gel des salaires par Juppé et donc rencontre qui ne pouvait que nous convaincre qu'il fallait passer à l'action. Ce que devais confirmer notre conseil fédéral national des 20 et 21 septembre.

22 septembre : L'UFF-UNSA (FEN et FGAF) et les six autres fédérations de fonctionnaires appellent, à la grève nationale et aux manifestations dans tout le pays pour le 10 octobre 1995²⁴¹. Rapidement le mouvement s'étend et les fonctionnaires sont rejoints par les salariés de maintes entreprises du secteur public (EDF-GDF, RATP, SNCF). Le gouvernement a réussi en quelques semaines à faire contre lui une unité qui ne s'était pas réalisée depuis 10 ans. La guerre était déclarée

10 octobre : un avertissement solennel au gouvernement

²³⁶ Durant l'été, du 19 au 22 juillet, s'était tenu à Harare (Zimbabwe) le premier congrès ordinaire de l'Internationale de l'Education (I.E.). J'avais été réélu au Bureau exécutif sur le poste « Europe » et malgré les tentatives du SNES pour m'y supplanter.

²³⁷ Voir éditorial daté du 27 septembre « Trop, c'est trop » Fen-actualités n° 51

²³⁸ 4-7 septembre 1995

²³⁹ Remarque pour rire (jaune) : on invoque les grands équilibres à tenir, on affirme que les salaires des fonctionnaires progresseront ...grâce au GVT (avancement dans la carrière, changement de corps ou de catégorie etc...). Cherchez donc une différence avec le discours tenu fin 2005 !

²⁴⁰ Edouard Balladur avait déjà rencontré l'UNSA le 28 juin 1993 quelques mois après sa création.

²⁴¹ Déjà SE appelait à des manifestations décentralisées dans tout le pays le 27 septembre.

Tous les observateurs honnêtes l'ont confirmé depuis vingt ans on n'avait pas vu une telle mobilisation pour une action revendicative dans la fonction publique. 50 000 manifestants à Paris et des milliers en province. Des taux de grévistes supérieurs partout à 80% et, fait exceptionnel, mouvement compris et approuvé par 60% de la population. Un sérieux avertissement au gouvernement.

Le 17 octobre le S.E. se faisait mandater par son bureau national pour organiser la poursuite de l'action sur l'emploi, la revalorisation et les pensions.

Immédiatement en tant que secrétaire général de l'UFF-UNSA et secrétaire général de la FEN j'écrivais au ministre de la fonction publique pour demander :

- l'ouverture rapide de négociation sur la résorption de l'auxiliariat et de l'emploi précaire dans la fonction publique,
- l'ouverture sans préalable de négociations salariales,
- l'engagement d'écarter toute menace sur les pensions.

En réponse, le ministre :

- confirme la prochaine ouverture de négociations salariales,
- propose de mettre au point un plan triennal de résorption de l'emploi précaire afin « *de diminuer celui-ci de manière substantielle d'ici la fin 1998* »
- propose la relance des travaux du groupe de travail sur l'aménagement du temps de travail,
- annonce l'ouverture le 23 octobre de discussions préalables à la signature d'un nouvel accord sur la formation
- enfin, langage sibyllin, sur les retraites des fonctionnaires, il renvoie à la discussion générale ouverte au Parlement sur la protection sociale et ajoute : « *si le sujet devait être abordé, je veillerai à ce que la situation des fonctionnaires soit pleinement prise en compte et retenue...* » On sait ce qu'il en advint !

Sur ce dernier sujet nous jugions la réponse ambiguë. Pour nous l'unité des sept fédérations de fonctionnaires était plus que jamais d'actualité et nous prenions l'initiative de provoquer une rencontre pour le **20 octobre** avec la ferme intention, si nécessaire, de passer à nouveau à l'action pour faire céder le gouvernement²⁴². Or ce même 20 octobre, lors de la discussion des crédits du ministère de la Fonction publique, le rapporteur de la commission des finances de l'Assemblée nationale se déclarait « *favorable, plutôt qu'à l'actuelle indexation sur le point de la fonction publique, à la mise en place d'un système d'indexation des pensions sur l'évolution des prix comme cela a été fait pour le régime général.* » Il s'agit bien, dans cette idée que la droite mettra en application avec la réforme du code des pensions en 1993, de décrocher les pensions civiles des traitements et de mettre fin à toute péréquation ou assimilation, en fait de casser la notion même de carrière.

Le conflit s'envenime et s'accélère

20 octobre : les sept fédérations de fonctionnaires lancent un ultimatum au Premier ministre.

24 octobre : je prends la parole à l'ouverture de la réunion du Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat pour une déclaration solennelle.

²⁴² Voir Fen-actualités n° 52 du 8 novembre 1995, page 4 et 5

8 novembre : changement de gouvernement : Madelin est « limogé ».

On aurait pu croire que le gouvernement avait compris. Il n'en était rien.

Le **15 novembre** dans son discours d'investiture à l'Assemblée nationale, le Premier ministre Alain Juppé, « droit dans ses bottes » annonçait ce qui allait rester dans l'histoire sous le nom de « plan Juppé »

« Au nom de la justice nous engagerons la réforme des régimes spéciaux de retraite. Il s'agira de préciser les mesures nécessaires à l'équilibre de ces régimes et notamment les modalités d'allongement de 37,5 à 40 ans de la durée de cotisation requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

Il s'agira en second lieu de prévoir la création d'une Caisse de retraite des agents de la fonction publique de l'Etat [...] afin d'établir la transparence du système.

J'installerai sans délai la commission de réforme des régimes spéciaux qui me proposera sous quatre mois les mesures correspondant à ces orientations. »

A. Juppé annonçait ainsi l'alignement du public sur le privé, la fin de la notion même de carrière, la « casse » du statut général et la prochaine mise en pièce des services publics. Pour les républicains et les laïques que nous sommes c'est un des fondements de la République qui était menacé.

B. La discussion, à la SNCF, du contrat de plan donc de l'avenir de l'entreprise et du statut des personnels.

Après le statut de la Poste, remis en cause, avec d'autres méthodes, quelques mois auparavant, c'est tout le devenir des services publics qui était en question.

Le **15 novembre** les fédérations de fonctionnaires (UNSA, CFDT, CGT, FO, CGC, CFTC, FSU) appelaient à la grève pour le 24 novembre.

Dans un communiqué à part, l'UNSA rappelait sa condamnation absolue des régressions décidées au cours de l'été 1993 pour le régime général²⁴³.

16 novembre : à l'occasion de la première audience avec le nouveau ministre de la fonction publique, Dominique Perben, je déclarais à propos de ces annonces, en tant que secrétaire général de l'UFF-UNSA et de la FEN :

« La partie sur les fonctionnaires est une véritable déclaration de guerre. Nous sommes en guerre et nous irons jusqu'au bout ! »

Le bureau fédéral réuni le même jour appelle à l'action.

30 octobre :

Mais déjà était annoncée une vaste réforme de la Sécurité Sociale. L'imminence de l'annonce de décisions a sans doute fortement pesé sur toutes les organisations syndicales qui se sont réunies à l'invitation de la CFDT le 30 octobre. L'importance de cette rencontre a tenu davantage dans le fait lui-même de cette rencontre bien plus que par la position commune qui a finalement été adoptée après huit heures de discussions. Ce texte, n'est pas resté dans l'histoire car toute divergence a disparu derrière des formules de compromis où chacun mettait ce qu'il voulait bien comprendre. Mais ce texte permettait que s'enclenchent les manifestations « unitaires » qui allaient suivre et le **17 novembre** nous signions, à la Mutualité,

²⁴³ Surprises par ces mesures prises durant l'été, les confédérations n'avaient pas pu réagir par des actions de masse.

un appel commun avec la FNMF, la CFDT, la FNATH ; l'UNIOPS et Médecins du monde pour l'avenir de la protection sociale.

Dès lors tout s'enchaîne :

15 novembre : annonce du plan Juppé qui mêlait, à la fois des questions relatives à la sécurité sociale, à l'assurance maladie en particulier et mettait en coupe réglée le Code des pensions et les régimes spéciaux de retraites. Après l'avertissement qu'avait constitué la grève du 10 octobre, procéder à une telle attaque contre les fonctionnaires et autres agents publics relevait de la pure provocation sans aucun doute, mais plus grave encore d'une méconnaissance totale du corps social.

Dans le même temps, à la SNCF la présentation du « contrat de plan » dont dépendait l'avenir de l'entreprise et dont le contenu fut lui aussi considéré comme une provocation par les personnels. D'abord parce qu'il a été perçu par eux comme une volonté de chercher à les culpabiliser. La aussi on ne parlait que du déficit comme si les personnels en étaient responsables. Et au moment où plane des menaces considérables sur l'avenir des services publics de réseaux qui sont menacés de démembrement et de privatisation pour tout ou partie dans le cadre de la construction européenne ou le maître mot est concurrence²⁴⁴.

21 novembre, signe d'une véritable crise politique et sociale, 100 000 étudiants manifestent dans toute la France. Le lendemain F. Bayrou, tentant de désamorcer la crise, annonce un plan d'ensemble pour l'université et 200 millions d'aide.

23 novembre début de la grève à la SNCF.

24 novembre grève et manifestation des fonctionnaires et agents publics²⁴⁵.

28 novembre manifestation de Force ouvrière et de la CGT.

29 novembre : généralisation de la grève à la RATP, à EDF-GDF et dans les centres de tri des PTT.

30 novembre nouvelle journée de manifestations étudiantes et réunion des fédérations de fonctionnaires. L'UNSA et la FSU décident de consulter leurs adhérents sur le principe de la grève reconductible. Mot d'ordre déjà lancé par plusieurs sections. Les fédérations doivent se revoir le 4 décembre au soir. Dans la nuit, le SNUIPP rompt l'accord et lance seul un appel à la grève pour le 7 décembre.

3 décembre le « groupe des quatre » fédérations de fonctionnaires (UNSA-CFDT-CGC-CFTC) lancent un nouvel ultimatum au gouvernement sur la question des pensions.

4 décembre : au vu des résultats de la consultation de ses sections départementales, le syndicat des enseignants lance un appel national à la grève reconductible selon les conditions locales à partir du 5 ou du 7 décembre. Il ne peut être question de laisser le terrain des luttes occupé par le SNUIPP.

La FEN appelle à son tour à la grève reconductible.

Le même jour le ministre de la Fonction publique réunit toutes les fédérations de fonctionnaires. Malgré nos efforts il ne sera pas possible d'arriver à une expression commune des fédérations.

²⁴⁴ On ne peut pas dire que la droite n'a pas de suite dans les idées, car c'est bien ce principe qui sous-tend tout le projet de traité constitutionnel soumis en 2005 à référendum.

²⁴⁵ Les étudiants participent massivement à ces manifestations. FO rompt l'unité en se séparant des autres organisations de fonctionnaires prétextant de la prochaine action inter confédérale CGT et CGT-FO

5 décembre : débat de censure à l'Assemblée nationale. A. Juppé déclare qu' « *il n'est pas question de ne rien faire sur les régimes spéciaux.* » et adresse sa lettre de mission au président de la commission de réforme Alain Le Vert.

6 décembre : La FEN propose l'organisation d'une manifestation unitaire pour le 10 décembre. Proposition refusée.

7 décembre : grève et manifestations. Au nom de l'UFF-UNSA je saisis le Premier ministre par courrier porté à Matignon pour lui demander un engagement clair sur la question des retraites des fonctionnaires.

8 décembre : la grève générale se poursuit, le pays est paralysé.

Enfin premier recul significatif du gouvernement : le Premier ministre répond²⁴⁶ à ma lettre du 7 décembre Il affirme : « *s'agissant des pensions des fonctionnaires civils et militaires de l'Etat que vous évoquez, je vous confirme qu'elles continueront à relever du budget de l'Etat.* » Le projet de caisse de retraite est donc abandonné mais la commission Le Vert est maintenue, et il nous invite à la rencontrer. Il précise qu'elle « *travaillera en toute indépendance et sans préjuger. Il va de soi que dans cet esprit aucune décision a priori n'est prise à ce jour* ». Après la remise des propositions de la commission Le Vert au gouvernement, celui-ci « *engagera des discussions approfondies avec les organisations syndicales...pour aboutir à un large accord pour conforter les pensions civiles et militaires de l'Etat.*

Le passage aux quarante annuités n'est plus décidé a priori, mais n'est cependant pas exclu formellement. De plus, pour nous, l'heure n'est pas à la discussion avec cette commission et nous n'entendons pas lâcher la proie pour l'ombre. Il nous faut un engagement ferme du Premier ministre ce que je fais savoir au directeur de cabinet du Premier ministre.

Le BFN du 9 décembre, notait le recul du gouvernement mais confirmait sa solidarité avec les travailleurs des services publics toujours en grève et concluait au maintien de la mobilisation. Le BFN précisait que la FEN serait présente « *sur la base de ses mandats* » dans toutes les initiatives prises par ses syndicats nationaux et ses sections départementales en particulier à l'occasion de la prochaine journée d'action fixée au 12 décembre.

Le même soir, l'UNSA rencontrait le ministre des Affaires sociales et demandait une fois de plus que soit abandonné tout projet d'allongement de la durée de cotisation tant pour les régimes spéciaux que pour le régime des pensions des fonctionnaires.

10 décembre deuxième recul : déclaration du Premier ministre sur France 2 :

« *...c'est vrai que la commission Le Vert n'est pas bien comprise. J'ai décidé de suspendre la procédure de façon à pouvoir discuter d'abord avec les organisations syndicales pour définir la méthode de nos réflexions.* »

En clair, la commission disparaît, ce que nous demandions, et des discussions sont ouvertes directement avec les syndicats.

Enfin 11 décembre : Le Premier ministre reçoit l'UFF-UNSA comme toutes les confédérations. Nous succédons dans son bureau à la CFDT que nous avons croisée dans la cour de Matignon. La délégation, dont je fais partie, est conduite par Alain Olive. Le Premier ministre est digne mais visiblement il sait qu'il est en train de capituler en rase campagne. Il confirme :

²⁴⁶ Cf. annexe 21

- le gel du contrat de plan SNCF
- qu'il n'est plus question de toucher aux régimes spéciaux et au code des pensions
- qu'il fera inscrire dans la Constitution les principes des services publics à la française
- l'ouverture d'une négociation sur l'emploi précaire dans la fonction publique
- que les organisations syndicales seront appelées à négocier le contenu des ordonnances sur la sécurité sociale avant leur promulgation.

A notre demande²⁴⁷, **le 12 décembre** Pierre-Mathieu Duhamel, directeur de cabinet du Premier ministre me confirmait par lettre²⁴⁸ les engagements d'A. Juppé qui nous concernaient directement:

« Comme le Premier ministre vous l'a dit lorsque vous avez eu l'occasion d'en discuter avec lui lundi 11 décembre dans la salle du Conseil de l'Hôtel Matignon, il n'est pas question de changer l'âge à partir duquel chaque catégorie de fonctionnaires peut faire valoir ses droits à pension.

De même toutes les modalités de calcul du montant de ces pensions sont maintenues.

Je peux donc vous confirmer qu'il n'y a aucune discussion ouverte sur ces sujets. »

La FEN appelle ses syndicats nationaux et ses sections à « suspendre » le mot d'ordre de grève reconductible.

Le 13 décembre Alain Olive recevait de son côté une lettre²⁴⁹ signée de Juppé et qui contenait en outre l'annonce du gel du contrat de plan à la SNCF et l'annonce de prochaines négociations sur cette question.

Le 20 décembre s'ouvraient, à la Fonction publique, les négociations sur l'emploi précaire

Le 21 décembre : table ronde avec les centrales syndicales sur l'emploi

Une totale victoire et un étrange malaise

Pour moi, nous avons gagné sur toute la ligne. C'est l'esprit de mes déclarations devant les journalistes qui attendaient notre sortie comme c'est de tradition, le 11 au soir. A une question précise sur la poursuite de la grève j'ai donc répondu : « *Les raisons du conflit ont disparu* ». Le communiqué publié dans la nuit²⁵⁰ et diffusé par circulaire reprend ces termes et se conclut ainsi :

La FEN porte ces informations à la connaissance de ses syndicats, de ses sections et des personnels. Elle estime que les raisons du conflit ont désormais disparu.

Mardi 12 elle manifesterait afin d'exprimer sa vigilance pour l'avenir. »

La circulaire expédiée le 12 au soir précisait « *les raisons de suspendre les mots d'ordre d'action le mardi soir (12 décembre) sont réunies* »),

Il n'avait donc jamais été question de ne pas appeler à manifester le 12 décembre.

²⁴⁷ J'avais en effet demandé que les annonces du Premier ministre nous soient confirmées par écrit pour nous permettre d'informer nos sections et afficher notre victoire.

²⁴⁸ Cf. annexe 22

²⁴⁹ Cf. annexe 23

²⁵⁰ A 22h30

Pourtant tout cela allait déclencher contre moi les foudres de certains militants dans les sections départementales et les vives critiques du syndicat des enseignants. « Il fallait être unitaires jusqu'au bout ! » tel était le thème. Au bout de quoi ? Fallait-il taire ce que nous venions de remporter et faire le jeu de ceux dont les buts étaient trop clairs ? Fallait-il laisser croire que l'action allait continuer ? Et sur quelle revendication ?

Ne rien dire le soir du 11 décembre c'était tromper les personnels et faire la part trop belle au gouvernement en lui laissant l'occasion de présenter les choses à sa manière ou à d'autres organisations de tirer la couverture à elles.

- L'annonce du 11 a cassé l'action du 12 a-t-on dit. Allons donc ! Toutes les radios annonçaient le recul total du gouvernement.
- la FEN ou l'UNSA, ont été citées 309 fois dans la presse écrite, nationale exclusivement (parce qu'on ne peut pas faire le décompte dans les journaux de province). Nous avons fait 73 interventions dans les radios, soit plus d'une par jour, 23 passages à la télévision.

Si les militants se sont sentis floués, leur réaction d'abord due au fait de n'avoir pas pu, eux-mêmes annoncer cette victoire et faire approuver par leurs troupes l'arrêt du mouvement. Et ceci n'a rien à voir avec le bilan que nous pouvions afficher ! On ne peut pas dénoncer les politiques lorsqu'ils contournent les organisations syndicales pour s'adresser directement aux travailleurs et refuser aux porte-parole de ces organisations de prendre leurs responsabilités dans de telles situations en risquant de laisser le champ libre au gouvernement ou à d'autres.

Le 4 janvier 1996, Hervé Baro²⁵¹, m'écrivait pour me faire part des lettres qu'il recevait *« aussi bien celles d'adhérents de base que celles qui proviennent de responsables de sections départementales ou académiques du syndicat des enseignants qui témoignent d'une grande acrimonie à l'égard de la FEN à laquelle on reproche une absence dans les médias²⁵², et surtout sa décision intempestive de proposer « une reprise de travail au matin même de la manifestation du 12 décembre » »*. Il ajoute : *« Je connais ce que sont en réalité les prises de position de la FEN, je sais aussi comment les médias les ont traduites. Il est un fait, c'est que c'est ainsi que les adhérents et les non adhérents ont perçu les choses.*

Aujourd'hui nos militants et nos adhérents critiquent la FEN et je crains que cela ait des incidences sur les relations entre le syndicat et sa fédération.

Je constate que, de plus en plus, le syndicat des enseignants est mis à l'index et se trouve en décalage avec une partie du secrétariat national de la FEN, ainsi qu'avec un certain nombre de ses syndicats nationaux.

...

Dans le conflit qui s'est cristallisé autour du plan Juppé, nos collègues, très majoritairement, considèrent que des réformes structurelles sont nécessaires et ne contestent pas celles qui ont été proposées par le gouvernement. En revanche, ils nous accusent d'être extrêmement timorés sur les aspects négatifs de la réforme Juppé et notamment sur tout ce qui est prélèvement et fiscalité, c'est à dire financement.

Nous ne pouvons pas nous contenter d'accompagner ce que préconise le gouvernement, sinon nous courons à un divorce entre nos adhérents et l'organisation.

²⁵¹ Voir texte intégral annexe 26

²⁵² Comment H. Baro pouvait-il laisser dire cela sans le contester. Outre les nombreux passages à la radio et à la télévision (voir plus haut), dans cette période, la FEN a adressé à ses SN et SD 34 circulaires par fax, sans compter les contacts téléphoniques, publié 25 communiqués de presse.

Je souhaite donc qu'à l'avenir, nous fassions très attention à la façon dont nous gérons les conflits, à la façon surtout dont nous positionnons nos organisations, et plus particulièrement bien sûr notre Fédération.

Dans le conflit que nous traversons, il me semble que la FEN et l'UNSA ont une position originale à tenir. Entre une CFDT qui apparaît, peut-être trop, comme accompagnant les réformes gouvernementales et un bloc CGT-FO-FSU exclusivement contestataire, il y a pour nos organisations une place médiane.

Nous devons faire attention de ne pas basculer dans un camp comme dans l'autre, car nous y perdrons notre identité et, du coup, nos adhérents.

Ces critiques furent reprises lors du conseil fédéral des 17 et 18 janvier 1996²⁵³. Pourquoi ces réactions ?

Je veux, là-dessus m'étendre un peu²⁵⁴.

D'abord le contexte. La raideur, les provocations du Premier ministre, son ton cassant en avaient fait, au-delà de ses projets de réformes, la cible des manifestants qui défilaient aux cris et sous des banderoles demandant sa démission. Depuis trois semaines le pays était paralysé par les grèves reconductibles et la plupart du temps reconduites par des assemblées générales dont le contrôle échappait en fait très souvent aux organisations syndicales dans notre secteur, qui regroupaient syndiqués de tous bords et non-syndiqués dont le leitmotiv était devenu la démission de JUPPE. A tel point que certains responsables me firent la confidence qu'ils n'osèrent même pas faire état, dans ces assemblées, des lettres de Juppé (8 décembre) et de son directeur de cabinet (12 décembre) lettres qui marquaient pourtant recul et victoire finale au regard de nos revendications. Nous étions passés du stade de la lutte syndicale à l'irrationnel. Ce mouvement allait révéler, pour moi, la fragilité de notre appareil militant dans de nombreux départements notamment face aux syndicats de la FSU, FSU qui, rappelons-le, n'avait pas été reçue par le Premier ministre et jouait la carte de la politique du pire et de la surenchère. Ils allèrent même parfois jusqu'à nous accuser de mensonge et d'être des briseurs de grève.

L'atmosphère était de plus radicalement différente en province et en région parisienne. A Paris les manifestations prennent toujours un caractère national. Les appareils nationaux sont directement impliqués et marquent jalousement leurs frontières. Il y a moins de débordements mais un mouvement de cette nature paralyse totalement toute activité et tout déplacement dans une région qui regroupe 1/5ème de la population du pays. Toute circulation était quasi impossible. Une certaine pénurie commençait à poindre et l'on percevait mi-décembre les premiers signes de lassitude de la population²⁵⁵ et particulièrement des travailleurs du privé éloignés dans les banlieues. Noël approchait et je sentais qu'il fallait absolument aboutir avant cette date sous peine de voir l'opinion publique se retourner contre nous.

²⁵³ CFN élargi exceptionnellement aux sections départementales

²⁵⁴ Pour bien comprendre la nature des critiques qui s'élevèrent alors on lira en annexe 24 l'intégralité de ma réponse sur cette question au CFN le 18 janvier 1996. A la relecture, neuf ans plus tard, je n'ai pas un mot à y retrancher.

²⁵⁵ La faible participation de nos propres adhérents à la dernière manifestation du 12 décembre, notamment à Paris où j'étais présent, demeure pour moi la preuve qu'au-delà de toute polémique chacun avait bien perçu que nous avions gagné.

En province, malgré le blocage des transports et la pénurie d'essence la durée des trajets n'avaient rien de comparable avec la région parisienne. Les relations entre grévistes avaient largement débordé le seul cadre professionnel et on voyait des enseignants bloquant les péages d'autoroutes ou manifestant avec les cheminots. Le mouvement « n'enfermait pas » mais au contraire générait une certaine exaltation. Les relations entre grévistes se développaient plus au plan local qu'avec les appareils nationaux et même départementaux.

Mettre fin à un mouvement de cette ampleur ne pouvait pas être vécu de la même manière partout.

Autre élément important : les difficultés de communication avec nos structures départementales. Internet n'était pas encore utilisé comme aujourd'hui, et la paralysie du courrier était à la fois une arme contre le gouvernement et un handicap pour nous. Trop de sections avaient perdu l'habitude d'organiser un quadrillage du terrain avec des responsables d'établissements. Nous diffusions nos informations par fax aux secrétaires de sections mais nous n'avions aucun moyen de toucher les adhérents et l'information ne pouvait remonter que par téléphone.

De fait ce mouvement social revendicatif à l'origine avait rapidement pris un tour plus politique. C'était toute la politique du gouvernement qui était rejetée.

En ce qui concerne la partie du plan Juppé relative à la sécurité sociale, il est exact que, comme FO nous ne rejetons pas a priori les perspectives qu'il dégagait car elles étaient au cœur même de nos revendications communes avec la FNMF, la CFDT etc²⁵⁶... Nous l'avions dit depuis des semaines (voir plus haut) et le syndicat des enseignants en était non seulement informé mais partie prenante²⁵⁷. Je ne mets nullement en doute le sentiment des militants et des adhérents du syndicat qu'il rapporte dans sa lettre, mais le moins que l'on puisse dire c'est qu'il y avait pour le moins un hiatus ou un sérieux problème d'information entre le syndicat et sa base. Ce qu'H. Baro ne niait pas. Dans son intervention au Conseil national de son syndicat en janvier 96 il précisait :

« Au cours de cette période, nous avons, au plan national, connu d'importantes difficultés de fonctionnement. Nous avons essayé de suivre au plus près ce mouvement. Je dois dire que nous avons eu beaucoup de mal à savoir ce qui se passait réellement sur le terrain car trop de sections ne nous ont donné aucune information...l'échelon académique a totalement, vu du plan national, été absent de ce conflit. »

Il adresse également quelques critiques aux membres du bureau national non permanents nationaux : « Au cours de cette crise nous l'avons réuni deux fois (le BN), par conférence téléphonique. Je ne dis pas que cela a été inutile, mais nous avons eu le sentiment qu'alors que nous voulions consulter les membres du bureau national, nous avons eu des réponses de responsables de sections, même quand le membre du bureau national n'était pas secrétaire de section. »

Je n'ai donc rien inventé.

Et je crois que l'on peut affirmer que paradoxalement le succès remporté au plan revendicatif généra un sentiment de frustration, celui de n'avoir pas amené à la démission du gouvernement. L'annonce de « la grève devenue sans objet » fut donc mal perçue et je vécus une expérience comparable à celle de Séguy en 68.

²⁵⁶ Pour des raisons multiples et variées on savait pertinemment que FO était, par principe, contre toute réforme de la Sécurité sociale. FO qui, rappelons-le, avait même refusé de participer, à l'invitation de la FNMF, au débat sur la situation de la Sécurité Sociale avec les autres organisations.

²⁵⁷ cf texte de l'appel intitulé : « **Pour une politique de santé au service de la population** » co-signé par la FEN, la Mutualité Française, la CFDT, l'UNSA, l'UNIOSS, la FNATH, Médecins du Monde...et même la FSU.

Lors du conflit de 2003, sur les mêmes questions, mais hélas conclu par un échec syndical, les responsables en fonction avaient encore en mémoire l'épisode de 1995 comme en témoignent certains écrits. Mais paradoxe, la brutalité des retenues sur salaires opérées par le gouvernement amena cette fois des critiques inverses ; certains reprochant aux directions nationales mais surtout aux structures départementales et régionales, d'avoir laissé les syndiqués s'engager dans des grèves reconductibles sans issue ! Je vois pour ma part le symptôme d'un malaise profond qui frappe le syndicalisme de notre temps qui a perdu de vue les règles essentielles des luttes dures qui ne peuvent se conclure positivement que dans un esprit de délégation de mandat et de confiance. Et ce n'est pas la trahison de la CFDT en 2003 qui pourra de si tôt rétablir cette nécessaire confiance entre la base et les dirigeants qu'elle se choisit pourtant.

Certes nous avons gagné en 1995, certes, mais pourquoi ? Il faut être lucide, ce ne sont pas les seules forces de l'éducation nationale qui ont remporté cette victoire ! Nous avons bénéficié à l'époque de plusieurs facteurs favorables :

- une opinion publique largement favorable²⁵⁸ car outrée par l'attitude arrogante de la droite revenue au pouvoir ;
- un engagement total des travailleurs des services publics, directement concernés, qui a conduit à un blocage du pays et conduisait le gouvernement à une crise économique sans précédent ;
- les travailleurs du privé se sont sentis largement solidaires, espérant peut-être l'annulation des mesures qui les avaient touchés précédemment,
- une gauche politique encore perçue comme un recours.

En 2003 toutes ces conditions n'étaient plus les mêmes :

- L'opinion publique était beaucoup plus partagée. Elle était sans doute plus sensible au discours gouvernemental sur la justice et l'égalité. La date du conflit avec la menace qui pesait sur les examens et donc sur l'avenir des enfants a sans doute pesé lourd. De plus les grèves à la SNCF notamment ont largement été considérées comme « politiques » le gouvernement ne cessant d'affirmer que ce secteur n'était pas concerné.
- Enfin, la gauche était encore loin de s'être relevée de son récent échec aux présidentielles de 2002.

Mais il me faut encore préciser un point. Dans la lettre qu'il m'a adressée, H. Baro constate « *une mise à l'index* » du syndicat des enseignants *un décalage avec une partie du secrétariat national de la FEN, ainsi qu'avec un certain nombre de syndicats nationaux.* »

Dans son intervention devant son Conseil national Baro est plus précis :

²⁵⁸ « Nous connaissons tous, parfaitement, les causes de cette crise qui s'appellent chômage, précarité, exclusion, pauvreté, peur de l'avenir, inégalités...

Il s'agit bien d'une crise sociale profonde ainsi que l'ont démontrés cette extraordinaire adhésion, ce soutien d'une grande majorité de la population malgré la gêne importante que les grèves engendraient. Derrière cette « grève par procuration » le message était, me semble-t-il, simple à percevoir : cette attitude de l'opinion signifiait « nous vous soutenons car nous en avons assez d'être exploités ! » : extrait de mon intervention liminaire CFN du 17 janvier 1996.

« Je suis assez souvent frappé par la distance qui existe entre ce que vous nous dites de votre perception du terrain et ce que disent vos homologues des sections FEN, tel que cela nous est retransmis par la direction nationale de la FEN. »

Il ajoute :

*« ... le fossé se creuse de plus en plus entre le syndicat des enseignants et les autres syndicats de la FEN. Je perçois parfois, au-delà des questions de tactiques qui sont sans importance, des différences d'orientation qui, elles, à la longue, pourraient avoir une grande importance. **Cela, bien sûr, ne peut pas être sans incidence sur nos relations avec la FEN.** »*

Ce dernier membre de phrase sera le point de départ d'une campagne qui s'amplifiera jusqu'à conduire certains à juger que la FEN est devenue inutile puisqu'il y a l'UNSA.

(Bien que H. Baro ajoute *« ... afin d'éviter toute interprétation qui serait erronée, je dois dire devant le Conseil national, qu'il n'y a pas entre le secrétaire général de la FEN et le syndicat des enseignants, de divergences d'interprétations »* je reste abasourdi par cette déclaration à laquelle je ne m'attendais pas et dont je n'avais pas été averti.)

Pour qui n'aurait pas compris Baro y revient :

*« ... Au début du conflit, il y a eu une réelle émergence de l'UNSA...et puis, peu à peu, l'UNSA a disparu alors même que les fonctionnaires, les cheminots, les agents de la RATP et d'autres étaient toujours dans l'action. Il serait probablement trop long, mais pas inutile, d'analyser ce phénomène qui a sûrement de multiples causes, **parmi lesquelles la vanité des hommes n'est pas forcément la moindre.***

Mais il y a au moins une raison fondamentale, qui me paraît évidente, c'est que, pour l'instant, le choix de donner une réalité à l'UNSA n'a pas été fait par ses composantes, à commencer par la FEN. »

On ne saurait faire procès plus clair ! Et in cauda venenum, H. Baro conclut à propos de l'image du syndicat :

« Il nous appartient de valoriser la nôtre. Je parle de l'image du syndicat des enseignants. Plus que jamais nous devons décliner notre identité. Plus que jamais nous devons, dans nos expressions dissocier le syndicat des enseignants de la FEN. Plus que jamais, dans nos expressions écrites et orales proscrire le sigle SE-FEN pour n'utiliser, exclusivement, que celui que nous avons choisi : le syndicat des enseignants. »

Ainsi, le syndicat des enseignants qui n'avait pas digéré son échec aux professionnelles de 1993, rendait la FEN responsable de troubler son image et enjoignait à tous ses militants de proscrire son sigle. On aurait pu penser qu'après un échec encore plus grave en 1996 le SE ferait preuve de lucidité alors que d'autres syndicats remportaient des succès sous le sigle FEN. Hélas ! Et l'effondrement suivant ne semble toujours pas avoir entraîné un véritable examen de conscience. Il est vrai qu'entre temps on avait même fait disparaître le sigle FEN du paysage.

Certains poursuivirent la grève au-delà du 12 décembre 1995²⁵⁹. C'était le pourrissement de l'action²⁶⁰.

Les problèmes que nous avons rencontrés au sein même de la FEN à l'occasion de la fin de ce conflit ont provoqué chez moi une sérieuse amertume qui transparaît dans la fin de l'éditorial daté du 17 décembre (Fen-actualités n° 53) :

²⁵⁹ Alors même que dès le 11, les taux de participation réels étaient inférieurs à 12% et quasi nuls après le 12.

²⁶⁰ On notera que les organisations qui maintinrent le mot d'ordre de grève reconductible ne le levèrent jamais.

« ...ceci a aussi révélé malgré sa capacité à mobiliser, non seulement la division du syndicalisme, mais sa faiblesse conceptuelle, son incapacité à gérer les crises en amont.

Tout ceci ne se réglera pas par un pourrissement de la grève. Il faut d'autres projets de société, d'autres méthodes dans les relations sociales, un autre comportement du politique, mais aussi un syndicalisme qui sache s'éloigner du populisme. Faute de cette réflexion et de changements radicaux de comportements, de nouvelles déceptions se préparent et, un jour ou l'autre, les mêmes causes produiront les mêmes effets. Alors oui, nous avons gagné, mais il reste tant à faire. Le syndicalisme doit y prendre toute sa place, mais rien que sa place. »

Le conseil fédéral national de janvier, dans un long texte²⁶¹, analysait :

- les causes de la crise sociale profonde que venait de vivre le pays,
- l'attitude du gouvernement,
- les actions qui s'étaient développées et où la FEN et l'UNSA avaient tenu toute leur place étant la plupart du temps à l'initiative,
- le bilan et les perspectives
- et se terminait par un avertissement au gouvernement : *« Le temps est donc venu de la négociation...de l'explication et de la poursuite de la mobilisation. Nul ne peut préjuger du respect des engagements, ni du résultat des discussions.*

Pour peser sur celles-ci la FEN proposera à l'UFF-UNSA de prendre contact avec les fédérations de fonctionnaires pour organiser les négociations et, le cas échéant, l'action. »

²⁶¹ Cf Fen-actualités n° 54 du 31 janvier 1996 p. 4 à 9.

XV : La difficile exploitation de la victoire

L'année 1996 s'ouvrait donc sur un double constat :

- nous avons préservé le code des pensions civiles et militaires, mais pour autant des solutions d'avenir restaient à inventer.
- mais il n'était pas question d'en rester au statu quo sur les autres questions en suspens (sécurité sociale²⁶², emploi précaire dans la fonction publique, enseignement supérieur...)

1. Résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique

C'est un dossier prioritaire. Les discussions s'étaient ouvertes le 20 décembre 95 dans la foulée de la capitulation du gouvernement. Janvier 96 s'était écoulé et pas de suite. Le 5 février l'audience que nous accordait le ministre de la fonction publique a résonné de quelques éclats de voix et de menaces non déguisées de notre part car visiblement on tentait de reprendre d'une main ce qu'on avait du lâcher de l'autre. Ce « coup de gueule » aura sans doute porté car le lendemain mors de la séance de négociation le ministre accepte cette fois que tous les non titulaires soient dans le champ de la discussion²⁶³. Restaient à négocier les conditions de titularisation car pour nous tout emploi permanent doit être occupé par un titulaire...

Fin mars, nous constatons que cette négociation avançait péniblement²⁶⁴. Après une série de discussions et de rencontres bilatérales nous avons simplement obtenu un projet de protocole d'accord que nous jugions insuffisant..

La dernière séance de négociation eut lieu le 25 avril. Le nouveau projet proposé par le ministre marquait enfin des avancées significatives²⁶⁵. Malgré des insuffisances²⁶⁶ qu'il souligne, le Bureau fédéral du 6 mai demande à l'UFF-UNSA de le signer car c'est « une étape importante qu'on ne peut laisser passer ». Ce protocole est finalement signé le 14 mai 1996.

Formation continue des fonctionnaires

Un nouvel accord triennal sur la formation continue des fonctionnaires qui améliore le précédent est signé le 22 février²⁶⁷ par l'UFF-UNSA et les autres fédérations à l'exception de la CGT.

Face à l'Europe, la défense des services publics

Pour autant il fallait continuer à se battre pour la défense des services publics. En février nous sommes à la veille de la conférence intergouvernementale de Turin qui doit s'interroger sur la question de savoir s'il faut modifier l'article 90 du Traité de Rome pour garantir une place aux services publics dans la construction de l'Europe. Partout dans le pays l'UNSA développe sa campagne : « Les services publics, une chance pour l'Europe ».

²⁶² Le texte du CFN précisait : « *La Fen ne veut ni tout le plan Juppé, ni certainement pas le statu quo.* »

²⁶³ L'enjeu était considérable : on recensera environ 35 000 personnes concernées à l'Etat et 40 000 à la territoriale où par ailleurs 135 000 agents pourraient être directement recrutés à l'échelle 2 catégorie C

²⁶⁴ Cf article de G. Putfin in Fen-actualités n° 56 du 17 avril p. 5

²⁶⁵ Plan de résorption en 4 ans sur emplois vacants ou créés avec comme conditions d'être en fonction au moment de la signature du protocole et d'avoir exercé pendant 4 ans dans les 8 dernières années etc... Cf article de G. Putfin in Fen-actualités n° 57 du 15 mai p. 6

²⁶⁶ Les non titulaires non réemployés à la rentrée, comme ceux rémunérés sur ressource propres, sont exclus. Le protocole est restrictif pour les catégories A et B.

²⁶⁷ Voir détails de l'accord dans Fen-actualités n° 55 p. 5

En septembre 95, le Premier ministre avait chargé, le vice-président du Conseil d'Etat, Renaud Denoix de Saint-Marc, d'une mission d'approfondissement sur « la notion de services publics à la française ». L'UNSA fut reçue à deux reprises par la mission. Le rapport final souligne que le cadre communautaire, qui n'est pas encore stabilisé, peut entrer en conflit avec l'organisation présente du service public en France et suggère que notre pays contribue à l'élaboration d'une doctrine européenne dont il serait utile de préciser les fondements dans le traité.

Aménagement et réduction du temps de travail

Un groupe de travail sur l'aménagement du temps de travail dans la fonction publique avait été installé en juillet 95. Jusqu'en janvier 96 ce groupe s'était livré à diverses expertises et enquêtes sur les attentes et les besoins des usagers en matière d'horaires d'ouverture des services. Dès le départ, la FEN avait indiqué qu'elle ne séparerait pas aménagement et réduction du temps de travail et créations d'emplois. Après les grèves de la fin de l'année, le ministre ouvrait enfin les négociations proprement dites mais il semblait plutôt enclin à réglementer à droit constant les maxima de service pour mettre en conformité le statut général avec la réglementation européenne ou à aménager les plages horaires d'ouverture des services que d'aller dans le sens de la réduction du temps de travail. Fen-actualités n°58 du 5 juin 96 consacre un dossier de 7 pages à la question de l'emploi et de la croissance, véritable plaidoyer pour la réduction du temps de travail comme moyen de lutter contre le chômage.

Les 3 ordonnances sur la Sécurité sociale

Dans la foulée de la réunion du 30 octobre 1995 à l'initiative de la CFDT avait été mis en place un « comité de vigilance²⁶⁸ » face au danger de voir le gouvernement légiférer sur la sécurité sociale²⁶⁹, sans concertation, par ordonnances. Les actions de la fin de l'année avaient contraint le Premier ministre à s'engager à soumettre les projets d'ordonnances aux partenaires sociaux.

Les 11 et 12 mars 1996, le comité de vigilance réunit à Paris 300 militants et spécialistes pour débattre des projets de réforme de l'assurance maladie proposés par le gouvernement. A l'issue de ces travaux fut adopté un manifeste qui fut présenté au Premier ministre, manifeste qui demandait l'élaboration d'une politique de santé comprenant notamment :

- une définition des responsabilités respectives du gouvernement, du Parlement et des gestionnaires,
- la mise en place d'un régime universel d'assurance maladie pour toute personne résidant sur le territoire,
- un financement qui fasse participer tous les revenus afin d'assurer un équilibre durable,
- le développement de la prévention.

Le Conseil des ministres du 24 avril adoptait dans la foulée trois ordonnances qui bien que jugées encore incomplètes allaient dans le bon sens et furent approuvées par les partenaires concernés lors de la réunion du conseil d'administration de la CNAM auquel elles étaient soumises²⁷⁰.

²⁶⁸ Comité qui regroupait la CFDT, la CFE-CGC, l'UNSA, la FNMF, la FNATH et l'UNIOPS

²⁶⁹ Cf. déclaration de politique générale d'A. Juppé devant le Parlement le 15 novembre 1995

²⁷⁰ L'UNSA qui ne figure pas dans le conseil au titre d'organisation représentative des salariés s'est abstenue sur le texte relatif à la gestion et a approuvé les deux autres. La CFDT, la CGC et la mutualité française ont approuvé les trois textes. FO

Il restait cependant à attendre les décrets d'application pour activer cette réforme.

Education nationale, du Barou, toujours du Bayrou

A l'éducation nationale, après avoir apporté des réponses conjoncturelles mais limitées, suite aux mouvements de fin 95 dans les universités, F. Bayrou va persévérer dans une démarche qui caractérisera au bilan son passage rue de Grenelle : des annonces, des effets médiatiques, des palabres et de fausses concertations, mais une inconsistance des décisions. Nous reprochons au ministre de finasser, de chercher à gagner du temps et donc d'en perdre. Après avoir rencontré toutes les organisations et rassemblé tout ce qu'on lui a dit dans un livre il appelle à un débat décentralisé dans les établissements, débat qui tombe à plat. Le climat est morose. Le 21 mai est organisé à l'Assemblée nationale un débat sans vote sur l'université. Sans intérêt. La droite parlementaire reparle de sélection à l'entrée des universités, de redéploiement des moyens. Lors des Etats généraux de l'Université à la Sorbonne, le ministre s'oppose à cette sélection mais reconnaît ne pas avoir d'argent. Le statut de l'étudiant est reporté sine die. L'Enseignement public²⁷¹ titrait alors: « Un discours ne fait pas une politique ».. Le ministre, lui, trace des pistes mais ne propose rien de concret. Mais des menaces de réductions budgétaires se font jour avec insistance. Au même moment nos syndicats²⁷² du secteur participent à la journée d'action pour la recherche publique. Le projet de budget va confirmer nos craintes : le ministre n'obtient pas les moyens d'une autre politique.

s'y est opposé et trois syndicats de médecins (CSMF, FMF, SML) ont dénoncé un rationnement des soins ; seul MG France, majoritaire chez les généralistes, a adopté une attitude responsable.

²⁷¹ Article de JC Barbarant – Fen-actualités n° 59 du 28 juin 1996 – p. 10 et 11

²⁷² Sup-Recherche, SNPTES et SNB

XVI : Le retour en force de la politique de droite

1. La suppression du service national

Dès après le conflit de fin 95, on avait senti la volonté du Président de la République de « reprendre la main ». Le 22 février, à l'occasion d'un entretien télévisé, le Président de la République annonçait, au mépris de tout débat national préalable, la fin de la conscription militaire au profit d'une armée professionnelle. Pour la FEN, il s'est agi d'un débat tronqué qui avait l'avantage de détourner l'attention des problèmes sociaux avec une bonne dose de démagogie. Les partisans de cette suppression avançaient des arguments non dénués de valeur : coût de la conscription, inefficacité au regard de la technicité d'une armée moderne et du type de conflits potentiels, dispenses et exemptions de plus en plus importantes (argument d'ailleurs faux), impopularité chez les jeunes, inégalité entre jeunes gens et jeunes filles, « fils d'archevêques » et enfants du peuple. Pour la FEN, s'il était nécessaire de faire évoluer les formes traditionnelles du service national, cette décision – habillée a posteriori d'une consultation de la Commission armées-jeunesse (dont nous étions membres) et des travaux d'une commission spéciale de l'Assemblée nationale à l'initiative de son Président, Philippe Seguin²⁷³ – rompait le lien républicain entre l'armée et la nation fondé sur les principes d'universalité et d'égalité.

La FEN se prononça donc pour le maintien de la conscription²⁷⁴. Nous nous sommes toujours méfiés des armées de métier. L'histoire fourmille de putschs, l'engagement de la FEN contre les dictatures militaires en Amérique latine est encore dans tous les esprits. Et même chez nous, nous n'avons pas oublié, sans remonter à Bonaparte, le putsch des généraux en Algérie largement bloqué par l'attitude du contingent, les tentations de de Gaulle en 68.

Qu'on me permette ici deux commentaires :

- l'armée de métier dite moderne ne semble guère donner la preuve de son efficacité lorsqu'il lui faut trois semaines pour être opérationnelle après le raz-de-marée qui a frappé l'Asie du sud,
- mais surtout, même si cela dérangeait un peu les éducateurs, la conscription jouait partiellement un rôle social, civique et formateur complémentaire de l'éducation nationale pour bon nombre de jeunes en situation d'échec. Aujourd'hui ceux qui sont éjectés ou rejetés par le système éducatif n'ont plus guère comme perspective que le chômage, faute de formation, le recours aux trafics malsains de ce que l'on nomme pudiquement « l'économie parallèle et souvent la perte des repères, le désœuvrement dégénère en violence.

Pour conserver l'illusion d'une grandeur internationale passée, pour des raisons économiques à courte vue s'appuyant sur un calcul démagogique, je demeure persuadé que notre pays a commis là une erreur. La grandeur d'une nation ne se mesure pas à la puissance de son armée. C'est ce que démontrent chaque jour, a contrario, les USA²⁷⁵.

2. Le retour à l'action

²⁷³ Je fus auditionné par cette commission, présidée en personne par Ph. Seguin, qui ne me cacha pas « off record » qu'il partageait notre point de vue, il ne donna cependant guère l'impression de se battre pour faire triompher ses idées.

²⁷⁴ Voir dossier, élaboré par Daniel Malgras, publié dans Fen-actualités n° 57 du 15 mai 1996

²⁷⁵ USA qui d'ailleurs peinent à trouver des engagés volontaires en raison de la guerre en Irak.

Les dernières semaines de l'année scolaire avaient montré qu'il n'avait fallu que quelques mois pour que la droite s'engage à nouveau dans une politique anti-sociale. L'avenir s'annonçait mal et sur tous les plans

Dans le même temps où le gouvernement signait l'accord sur la résorption de l'emploi précaire dans les trois fonctions publiques, se développait une nouvelle campagne contre les fonctionnaires sur le thème : les déficits publics sont la cause du chômage.

Ne parla-t-on pas de « mauvaise graisse²⁷⁶ », de suppressions d'emplois²⁷⁷.

Faute de négociations le gel des salaires entraînait dans les faits.

L'éducation nationale n'est pas davantage épargnée²⁷⁸.

Les fonctionnaires boucs émissaires, on a déjà donné.

Sur le thème général de l'emploi et de la réduction du temps de travail, La CGT, la CFDT et l'UNSA appelèrent à de grandes manifestations dans tout le pays le 23 mai. Le 29 l'UNSA, organisa, à Paris, sa première manifestation nationale pour la défense des services publics qui rassembla plusieurs dizaines de milliers de militants²⁷⁹ bravant en même temps l'interdiction qui avait été faite aux policiers de manifester.

Puis, durant l'été ce fut le magistral cafouillage et la honteuse opération contre les « sans-papiers » mobilisant « 1500 gendarmes bottés et casqués pour casser, au petit matin, la porte d'une église à Paris pour interpellier quelques dizaines de malheureux pour la plupart victimes des lois incohérentes et inapplicables, et qu'il fallu bien relâcher quelques jours plus tard²⁸⁰ » comme si cela pouvait régler la question de l'immigration clandestine. Et contraste saisissant l'accueil en grande pompe quelques jours plus tard du Pape.

Enfin « ce fut à l'Education Nationale l'annonce du « non réemploi » d'une quinzaine de milliers d'auxiliaires qu'on ne licencie pas nous a-t-on fait remarquer : leur contrat était terminé et on ne les recrute plus, tout simplement ! Et puis ils n'avaient qu'à passer les concours ! Et puis de quoi nous plaignons-nous, ne souhaitons-nous pas résorber l'auxiliarat ? Comment ces collègues ne seraient-ils pas, dans ces conditions, des chômeurs heureux²⁸¹ ? » Les « aide-éducateurs » virés en 2004 doivent considérer que l'histoire balbutie. Ils ne sont sans doute pas les seuls si l'on veut bien rapprocher, notamment pour l'éducation nationale, le budget en préparation pour 1997²⁸² – budget en régression, du jamais vu depuis des décennies – et celui de 2005. Le ministre A. Lamassoure poussant le cynisme jusqu'à nous demander de nous réjouir car cela permettra d'augmenter nos salaires l'an prochain ! Ça ne vous rappelle rien ?

Tout cela n'empêche pas le Président de la République de proclamer que la rentrée s'est déroulée dans des conditions excellentes.

²⁷⁶ Propos d'A. Juppé

²⁷⁷ Les chiffres les plus fous circulent qui vont de 10 000 à 60 000. Décidément d'un siècle à l'autre, la droite aura toujours recours aux mêmes recettes qui ont pourtant démontré que cela conduit à l'impasse économique et sociale.

²⁷⁸ Le rapporteur spécial du budget ne s'interroge-t-il pas sur l'utilité des dédoublements de classes, sur la scolarité à 2 ans (tiens, tiens !) sur l'élévation du niveau de formation des maîtres et la conséquence sur revalorisation de leurs traitements ! On retrouve ici le même esprit qui animait le rapport de la commission Kaspi, qui en juillet 93 s'en prenait au « corps unique » et aux IUFM, rapport remis à F. Fillon alors ministre de l'enseignement supérieur. Voir Fen-hebdo n° 484 du 15 juillet 1993. Il n'est pas inutile de s'en souvenir au vu du rattachement des IUFM aux universités par le même Fr. Fillon cette année.

²⁷⁹ A l'origine on trouve une manifestation de la FASP interdite par le gouvernement, reprise à son compte et élargie à la défense des services publics par l'UNSA. Cf. compte-rendu et discours prononcés par A. Olive et moi-même à cette occasion in Fen-actualités n° 58 du 5 juin 1996 – p. 4 à 9.

²⁸⁰ In éditorial du Fen-actualités n° 60 du 19 septembre 1996

²⁸¹ id

²⁸² Annonce de la suppression de 7 à 8000 postes de fonctionnaires dont 5000 postes dans les écoles

Enfin, car on ne prête qu'aux riches, la tranche la plus élevée des impôts directs est abaissée de 10 points.

Trop c'est trop, la FEN appelle à une grève générale dans l'éducation nationale avec le soutien de la FCPE pour le 30 septembre.

Malgré tout, dans la fonction publique nous négocions deux nouvelles avancées

- la date couperet pour bénéficier du plan de résorption de l'auxiliariat (être en fonction au 14 mai 1996) est atténuée. Il suffira d'avoir été en fonction entre le 1^{er} janvier et le 14 mai quelle que soit la période.
- L'accord UNEDIC sur la fin d'activité est transposé à la fonction publique²⁸³

Cependant l'annonce des milliers de suppressions d'emploi est une véritable provocation. En fait on reprend d'une main ce qu'on a dû concéder de l'autre. La FEN dans l'UFF-UNSA et avec toutes les fédérations de fonctionnaires appelle donc à une autre journée de grève et de manifestations dans la fonction publique pour le 17 octobre.

Ces deux journées de grève, pourtant très rapprochées furent suivies massivement dans notre secteur en particulier et des milliers de manifestants exprimèrent leur colère. Rien n'y fit. Les sept fédérations de fonctionnaires séparément d'abord, puis ensemble écrivirent au Premier ministre pour demander l'ouverture de négociations sur le réemploi des auxiliaires et le projet de budget. Nous ne reçûmes même pas de réponse.

Et toujours pas de négociations salariales. On laisse entendre que c'est la proximité des élections professionnelles, fixées au 12 décembre, qui les rendraient impossibles. « *Que ne les a-t-on ouvertes en janvier !* » écrivais-je dans l'éditorial du Fen-actualités n° 61. En fait, il s'agit bien de faire de 1996, une année blanche.

Le chômage avait progressé de 5,8% en un an et atteint le nombre record de 3,2 millions soient 12,6% de la population active. Lors de rencontres avec la CFDT le 29 octobre et la CGT le 15 novembre l'UNSA se déclare favorable à une grande journée d'action interprofessionnelle sur l'emploi. FO est aux abonnés absents. Mais visiblement, comme devait le constater le Conseil national de l'UNSA du 21 novembre « *la division est trop forte aujourd'hui entre les confédérations pour que les perspectives d'une telle initiative se concrétisent* ».

En cette fin d'année 1996, A. Juppé visiblement n'a rien retenu de la leçon de fin 95 et le mouvement syndical divisé ne trouve pas les moyens d'une riposte efficace.

La FEN est aussi engagée dans la préparation de son prochain congrès de Rennes²⁸⁴ et les élections professionnelles, nouvelle épreuve de vérité, approchent.

²⁸³ Voir détail dans l'article de G. Putfin Fen-actualités n° 60 p. 9

²⁸⁴ Conformément aux nouvelles méthodes engagées depuis le congrès de Perpignan, la FEN avait diffusé (supplément au FEN-actualités n° 60 du 19 septembre 1996) un projet de résolution générale soumis à la discussion et aux amendements de tous les adhérents, sections et syndicats nationaux.

XVII. Un choix lourd de conséquences

1. Les élections professionnelles de décembre 1996

Le résultat de ces élections, la seconde échéance depuis la scission, allait générer dans nos rangs certes de la déception et de l'amertume, mais aussi une sorte de fuite en avant. Sur le champ syndical concerné nous reculions d'un peu plus de 3% tandis que la FSU progressait de près de 8%. Dans le premier degré la SNUI-PP passait devant le SE qui ne réussissait pas sa percée dans le second degré. Au total la FSU totalisait 234 526 voix et le SE-FEN 99 025. Nul doute qu'il fallait chercher à comprendre les raisons de ce revers. Je cherchai à m'y attacher dans l'éditorial du Fen-actualités n° 63 paru le 22 janvier sous le titre « Gémir n'est pas de mise ». Pour qui sait lire entre les lignes il est visible que ces résultats provoquaient des tensions dans l'appareil : *...réagir c'est tout à la fois analyser les causes de cet échec en évitant de se renvoyer les responsabilités et proposer des remèdes...* Pour ma part, je mis en avant que les causes étaient multiples. En premier lieu le climat économique et social général : peur de l'avenir devant le chômage, les délocalisations, la misère : *...lorsque rien de va bien, toutes les formes de contestations tiennent lieu d'espérance...plus la crise sociale dure et s'aggrave plus la confiance dans le réformisme se réduit...*

Mais j'ajoutais : *il serait trop simpliste de limiter notre analyse au contexte. Lorsqu'une organisation ne recueille pas les suffrages qu'elle espère, elle ne peut faire l'économie de ses propres responsabilités.* Était-ce notre bilan qui était la cause de cette désaffection ? Certainement pas ! Qui d'ailleurs pouvait afficher mieux ?

Il fallait chercher ailleurs. Et je suggérais qu'*il appartient au syndicat directement concerné d'y procéder pour son compte. Il appartient aussi à la FEN de le faire pour elle-même.*

Le syndicat des enseignants avançait quelques explications pour le second degré²⁸⁵ :

- augmentation du nombre d'électeurs, ce qui était une façon de reconnaître que le nouveau syndicat ne « mordait » pas sur ces nouveaux électeurs !
- les changements de corps (disparition de nombreux PEGC, AE et CE et accroissement du nombre d'agrégés), ce qui traduisait manifestement un réflexe corporatif, la notion de syndicat général étant mal comprise.

Pour la FEN, j'avais encore quelques causes : *« Peut-être n'avons-nous pas su montrer ce que nous sommes, expliquer ce que nous voulons ? Nous devons sans doute revoir certaines pratiques, réfléchir à nos structures. Mais il faut aussi s'interroger sur nos relais militants.*

2. Haro sur la FEN

J'ai déjà dit combien j'avais été meurtri par les réactions de certains militants à la fin du conflit de 95 et comme j'avais ressenti la faiblesse de notre appareil. Si les enseignants nous tenaient encore rigueur de la gestion de la fin de ce conflit c'est qu'une partie de notre appareil lui-même, encore sous le choc de la scission et confronté à des actions unitaires, avait douté et critiqué cette gestion, victime de la démagogie et des fausses informations colportées par nos concurrents et toujours adversaires.

La scission, en effet n'était pas si loin et n'avait pas été bien vécue à la base. Les événements nous avaient conduits à en accélérer le processus. Elle avait été trop rapide et trop brutale. Vécue comme un déchirement car la brutalité des affrontements

²⁸⁵ Cf. article de J. Maurice in Fen-actualités n° 63 p. 4 et 5

au plan national n'était que rarement transposée entre collègues sur les lieux de travail. Dans ce contexte, ce sont les plus agressifs, les plus politisés qui marquent des points. Cette analyse n'a pas été faite. Elle n'aurait d'ailleurs pas été entendue car cela impliquait que chacun fasse l'examen de ses propres responsabilités. L'appareil militant de la FEN c'est d'abord, essentiellement pour ne pas dire toujours, l'appareil de ses syndicats nationaux. Le départ volontaire des UA du SNI-PEGC pour créer le SNUI-PP avait affaibli le syndicat des enseignants qui ne pouvait espérer compenser instantanément cette perte dans le second degré en raison même de l'extraordinaire faiblesse d'UIDR dans ce secteur et des réflexes de corps du milieu qui n'admettait pas de s'affilier à ce qui était aux yeux du plus grand nombre un syndicat des instituteurs. N'oublions pas comme avait été mal vécue la parité de la formation et des rémunérations.

Ce que l'on mit en avant c'est une question d'image. Lorsqu'on parlait des enseignants, on citait la FEN. Et c'est bien l'image de la FEN qui avait pâti de la scission. C'est elle qui fut accusée quasiment de trahison fin 95, comme si l'UFF-UNSA n'existait pas ! C'est elle qui devait fatalement être responsable de l'échec aux élections professionnelles alors que c'est l'un de ses syndicats qui présente des candidats. Ce qui fut dit, mais peu écrit, c'est que c'est l'image de la FEN qui avait brouillé l'image du syndicat. On oubliait bien vite que rien n'avait jamais été fait sans l'accord de celui-ci quand ce n'était pas à sa demande. On expliqua qu'il y avait une telle superposition de structures, syndicats, sections, fédération, UFF-UNSA, UNSA que les personnels n'y comprenaient rien. Pour certains il y en avait une de trop : la FEN. Nous étions proches de l'épilogue.

La mise au pas de la FEN

Le coupable étant désigné, il fallait prendre des mesures. L'EFN réuni en réunion de crise estima nécessaire d'envoyer un signal fort aux militants et aux adhérents pour qu'ils comprennent que les choses allaient changer. Un petit groupe de membres de l'EFN fut chargé d'élaborer un texte qui serait soumis au débat dans le cadre de la préparation du tout prochain congrès de Rennes. Je ne voulus pas participer à ce travail dont je connaissais le sens.

A deux mois du congrès de la FEN, je ne pouvais entrer en conflit avec la quasi-totalité de l'exécutif fédéral et encore moins avec mon propre syndicat. Ce texte fut donc avalisé.

Ce texte partait d'un constat :

Après les dernières élections professionnelles, la FEN n'est plus la première organisation de l'éducation, l'UNSA n'est plus la première organisation de la fonction publique d'Etat. Il faut mettre nos moyens au service de nos priorités. Pour cela, il faut écouter les personnels, clarifier ce que nous voulons, simplifier ce que nous faisons.

Constat objectif, mais partiel. C'est quand même bien l'échec aussi du syndicat des enseignants qui conduisait à ce constat !

Comme « **contribution au débat** » l'EFN avançait les idées suivantes :

« La FEN doit aujourd'hui concentrer son activité et son expression sur les questions d'éducation, recherche et culture, pour lesquelles elle est le lieu irremplaçable de coordination et de renforcement de ses syndicats, de confrontation de métiers qui sont une richesse d'expériences et de propositions. Ainsi rassemblée sur son identité, la FEN sera renforcée et gagnera en efficacité.

Pour les questions qui relèvent de la fonction publique, du social, de l'économie, des libertés, pour les problèmes de société, pour les relations inter confédérales, c'est dans le cadre et sous le label de l'UNSA que la FEN doit apporter son expérience, sa réflexion et ses capacités militantes. L'expression et la visibilité publiques doivent être UNSA. La FEN doit y aider, en contribuant notamment à ce que l'UNSA soit pourvue d'une presse spécifique. »

En quelques lignes, tout était dit : la FEN devait laisser le terrain inter confédéral à l'UNSA, - - et cela ne me posait aucun problème, nous avions bâti l'UNSA pour cela-. Mais elle devait aussi disparaître du champ de la Fonction publique dont elle constituait, et de loin, la force essentielle dans l'UFF-UNSA. Ensuite elle devait se taire (*l'expression et la visibilité publique doivent être UNSA*) y compris sur le terrain du social, de la paix et des libertés, ça c'était trahir notre histoire et nous réduire au corporatisme le plus étriqué. Enfin pour l'éducation, on réduisait son rôle à la coordination, nous tournions ici le dos à la politique menée depuis André Henry au travers des projets éducatifs successifs de la fédération, n'était-ce pas ce que souhaitait le SNES avant la scission ?

Mais ce n'est pas tout :

« La nature, la composition et le rythme des réunions de l'Exécutif Fédéral National, du Bureau Fédéral National, du Conseil Fédéral National et du Congrès doivent être revus pour s'adapter aux évolutions de l'UNSA qui doit se transformer pour couvrir l'ensemble du champ interprofessionnel. »

Il fallait alléger, pour ne pas dire émasculer l'appareil fédéral, ou pour le moins le rendre inopérant car faute de réunions régulières avec des militants engagés pour le mandater il serait contraint à la paralysie ou au porte à faux.

Et pour que les choses soient claires :

« Il faut alléger aussi les structures délibératives régionales FEN »...

« Delinda FEN est » pourrait-on ajouter pour paraphraser la mort de Carthage!

Ce texte²⁸⁶ fut avalisé par l'EFN le 20 janvier 1997 et adressé, sous ma signature, aux syndicats nationaux et aux sections régionales et départementales.

J'avais, la mort dans l'âme, bu le calice jusqu'à la lie. Du moins le croyais-je. J'allais cependant vivre une dernière épreuve. La plus amère de toute ma vie de militant.

De quoi s'agit-il ? Dans un contexte social déplorable on assistait à une montée inquiétante du racisme et de la xénophobie dans notre pays ainsi qu'en témoignait le rapport de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme²⁸⁷, phénomène que traduisait élection après élection les scores du Front national. C'est le moment où J.L. Debré soumet au Parlement un projet de loi qui remet largement en cause toute politique d'intégration et qui fait apparaître *« que des députés de droite sont prêts à frayer dans les eaux nauséabondes du Front national²⁸⁸ »*. Le 19 février, la CGT prend l'initiative d'inviter les confédérations mais aussi l'UNSA, la FEN et la FSU à une rencontre pour préparer une riposte à ce projet. Sur une telle question l'engagement de la FEN n'a jamais manqué. Je signe donc le communiqué appelant à une manifestation, comme bien entendu l'UNSA et la FSU.

Le 20 février se tient une réunion du Bureau exécutif de l'UNSA dont je suis membre et sans m'en avertir, devant l'ensemble des représentants des organisations de l'UNSA, Alain Olive fait une déclaration²⁸⁹ dans laquelle il déclare que *« La déclaration*

²⁸⁶ Voir texte intégral en annexe 25

²⁸⁷ CNCDH où j'ai représenté la FEN pendant deux mandats de cette commission avant de devenir secrétaire général. Voir article de JP Valentin et M. Guerlavais sur ce rapport P. 12 Fen-actualités n° 64 du 19 février 1997

²⁸⁸ Citation de l'article cf. supra

²⁸⁹ Voir texte intégral en annexe 32

commune appelant à manifester contre le projet de loi Debré recueille toute mon approbation et ne suscite de ma part aucune remarque quant au fond. Il n'en va pas de même en ce qui concerne les signataires de cette déclaration. ». Qui est visé ? Le secrétaire général de la FEN qui est accusé d'avoir « *imposé la signature de la FEN au bas de ce texte.* » Pourquoi ? Parce que déclare-t-il : « *Tant nos textes fondateurs que la pratique syndicale s'accordent pour faire de l'UNSA l'interlocuteur des confédérations.* »

Les textes fondateurs ? Bigre ! Lesquels donc lorsque l'on s'appelle « union de syndicats **autonomes** ?

La pratique ? Invoquer la pratique pour une organisation toute nouvelle ne manque pas de sel ! La pratique c'était l'engagement de toujours de la FEN dans ce domaine. Au passage on appréciera la méthode : clash public, sans la moindre demande d'explication, par le SG de l'UNSA mais membre de la délégation de la FEN au bureau exécutif de l'UNSA.

Mais c'est le fond qui est le plus révélateur.

Devant cette situation je n'ai pas voulu polémiquer publiquement mais j'ai immédiatement quitté cette réunion du bureau exécutif de l'UNSA. Le jour même j'ai adressé une lettre personnelle à A. Olive (lettre non référencée, tapée par moi, signée de mon nom et non de ma qualité de secrétaire général de la FEN²⁹⁰) dans laquelle je dénonce la forme de cette mise en cause et surtout où je défends l'idée que je me fait du rôle de la FEN au regard de ses mandats et de sa mission spécifique dans le secteur de l'éducation face à la FSU notamment.

A.Olive me répondra le lendemain par écrit²⁹¹. Pour lui j'avais voulu « *faire apparaître la FEN comme une organisation extérieure à l'UNSA...* » Ecrire cela au secrétaire général de l'organisation qui a été à l'initiative de la création de l'UNSA est stupéfiant ! Pour quelle raison donc cela aurait-il été dans mes intentions ? C'est absurde.

La vraie raison de cette agression apparaît clairement plus loin : « *Elle (ma position) contreviendrait toutefois au texte de l'Exécutif(de la FEN) ...qui affirme que : pour les questions qui relèvent de la Fonction publique, du social, de l'économie, des libertés, pour les problèmes de société, pour les relations inter confédérales c'est dans le cadre et sous le label de l'UNSA que la FEN doit apporter son expérience, sa réflexion et ses capacités militantes. L'expression et la visibilité doivent être UNSA.* »

CQFD ! Ainsi donc un texte qui n'était qu'une contribution au débat préparatoire au congrès devenait parole d'Evangile : la FEN devait devenir muette.

L'ensemble de ces courriers fut porté à la connaissance de l'Exécutif²⁹² de la FEN à la demande d'A. Olive et ce débat fut inscrit à l'ordre du jour. Je n'attendais rien de ce débat et je ne fus pas déçu.

Cet évènement ne saurait être réduit à un conflit entre deux militants ou à une querelle de pouvoir. Il s'agit bien d'un débat de fond sur ce qu'est une organisation syndicale des personnels d'éducation. Son rôle ne peut se réduire au corporatisme sous peine de faillir à sa mission. Organisation, non de l'enseignement public mais de **l'éducation nationale**, notre engagement syndical est indissociable de nos fonctions d'éducateurs, nulle autre composante de l'UNSA ne se trouve dans notre position et c'est ce qui a fait la grandeur de la FEN.

Comment ne pas voir encore l'incongruité du cadeau qui était ainsi fait à la FSU ?

²⁹⁰ Voir annexe 32

²⁹¹ Voir annexe 32

²⁹² Voir annexe 32

Cette position est intenable... et d'ailleurs n'a pas été tenue. Je pourrais multiplier les exemples. Qui a jamais pu empêcher une organisation de s'exprimer sur une question d'intérêt général ? En quoi cela peut-il affaiblir l'UNSA. Bien au contraire, l'aura d'une organisation tient à la fois dans la pertinence de ses combats et dans la convergence des positions qui s'expriment au travers de ses membres. Une Union, comme une fédération n'est forte que de la force de ses composantes. Je n'ai pas, là-dessus changé d'avis et j'attends que l'histoire me donne tort !

Les évènements qui suivirent cet ultime coup au cours de ces dernières années ne sont que la conséquence du choix que firent alors en janvier 1997 un groupe de militants amers de la défaite qu'ils ressentaient. Choix aveuglément avalisé à Rennes, et dont le dernier acte fut la disparition du sigle même de la FEN au congrès de Pau sous la direction de mon successeur.

Je ne partage pas ces choix, mes prédécesseurs non plus. Le résultat des élections professionnelles suivantes a confirmé tragiquement qu'ils étaient dans l'erreur, mais ceci est une autre histoire. Ce n'est plus la mienne.

En guise de conclusion

Après 34 ans de militantisme syndical actif (2 ans comme secrétaire de section du SNI et de la FEN, 22 ans au secrétariat national de la FEN dont les six dernières années comme secrétaire général, on ne peut échapper à un regard sur le passé en forme de bilan

J'ai connu et vécu la montée en puissance de la FEN depuis James Marangé, André Henry et J. Pommatau.

Puis est survenue cette crise au début du second mandat de Y. Simbron alors que la FEN était à la croisée des chemins.

Les équipes du 48 rue La Bruyère et des syndicats de la majorité de l'époque ont choisi au tournant des années 90 de faire le pari du changement au prix d'une scission. Scission que j'ai assumée. Mais scission mal préparée, mal comprise, mal vécue par nos adhérents et pourtant, je persiste à le penser, inévitable. Il nous a donc manqué la confiance des personnels certainement, mais aussi la confiance en nous. Débarrassés des minorités qui nous minaient nous n'avons pas su réellement cimenter notre unité. La prophétie de Simbron s'est avérée, hélas, exacte : il est plus simple de s'unir contre, que de s'unir avec. La FSU n'a pas non plus échappée à ce travers humain. Les relations entre le SNUIPP et le SNES ne sont guère plus glorieuses, mais au moins peuvent-ils afficher une place qu'ils nous ont ravie.

Alors faut-il regretter ce que nous avons fait ? Je ne le pense pas. Ce n'est pas la scission, inévitable je l'ai dit, qu'il faut regretter, rester ensemble nous amenait droit dans l'impasse faute d'une évolution si longtemps attendue de nos minoritaires, dont le seul but était de devenir Calife à la place du Calife, ou de mesures plus radicales prises plus tôt. Mais on ne refait pas l'histoire. L'évolution du système éducatif avec la montée en charge du second degré, rendait inévitable cette rupture dès lors que persistait l'affrontement entre deux conceptions de l'action syndicale. Et lassés les adhérents commençaient à nous quitter.

Ce qu'il faut regretter c'est de n'avoir pas su mettre en œuvre toutes les promesses du syndicalisme que nous rêvions d'incarner. Le rêve est toujours là cependant.

Avons-nous failli à notre mission après la scission ?

Nous n'avons certainement pas à rougir du bilan que j'ai rappelé au fil de ce témoignage. Dans cette dernière période, nous avons construit, avec d'autres, mais à l'initiative et sous l'impulsion de la FEN, **l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)** en 1993.

L'UNSA est aujourd'hui l'une des six centrales de ce pays organisée en huit pôles d'activité, 350 000 adhérents, 450 000 voix aux élections professionnelles, 5% aux prud'homales. Elle s'est renforcée significativement au cours de ces trois ans. Elle occupe désormais une place originale aussi bien sur le terrain de la négociation que sur celui de l'action. Mais l'UNSA n'est pas au bout du chemin. La reconnaissance officielle que lui a refusée le gouvernement la pénalise, mais surtout montre tout ce qui reste à faire pour faire évoluer les relations sociales dans ce pays.

Mais pour ceux qu'on a accusé d'être des diviseurs, ce n'est pas si mal. Comme n'est pas si mal d'avoir été de ceux qui ont bâti l'unité du syndicalisme de l'éducation au plan mondial avec l'IE et au plan européen avec le CSEE.

En 1995, nous avons ainsi pris une place déterminante dans la plus dure crise sociale du dernier quart du siècle précédent. C'est dans le cadre de l'UFF-UNSA, que nous avons été à l'initiative des fortes journées d'action du 10 octobre et du 24 novembre 1995. Parallèlement se développait avec notre soutien une forte contestation dans les universités. Lorsque le mouvement s'est élargi au secteur public, nous nous sommes engagés, dans les grèves et les manifestations. Avec nos syndicats et nos sections, nous avons été à la pointe de la grève reconductible. Nous l'avons faite, jusqu'au bout, sur la base d'un choix clair, en refusant la démagogie et la confusion. Nous avons agi pour le service public et préservé alors notre système de retraite. Alors, et alors seulement, nous avons appelé à la reprise du travail, n'acceptant pas d'engager nos collègues plus avant dans un mouvement qui avait désormais atteint ses objectifs, qui dérivait explicitement vers des buts qui n'étaient pas les nôtres et qui sortait de plus en plus du cadre syndical.

Oui nous avons accepté par contre, de négocier le projet du gouvernement de réforme du régime d'assurance-maladie, projet qui reprenait en partie les propositions que nous portions avec la FNMF et

la MGEN notamment, depuis des années. N'oublions jamais que la Couverture maladie universelle (CMU) vient de là. N'oublions pas que c'est là que nous avons élaboré la revendication de faire contribuer tous les revenus, y compris les revenus du capital, pour équilibrer la SS. Revendication toujours portée aujourd'hui par l'UNSA.

Et que dire de notre **combat laïque** ! Faut-il rappeler la manifestation du 16 janvier 1994. La laïcité est aujourd'hui perçue très positivement dans l'opinion si bien qu'il devient difficile de trouver quelqu'un qui ne s'y réfère pas.

Hélas, là encore, nous dûmes faire face à ceux de notre propre camp qui prônait une laïcité dite « ouverte » comme si la laïcité était un dogme qu'il fallait casser et non une valeur fondamentale source de toutes les libertés.

Oui, j'ai plaidé, bien avant la loi actuelle, pour une loi sur le port de signes religieux à l'école. Ironie de l'histoire il aura fallu attendre un gouvernement de droite redécouvrant les vertus de la laïcité devant la montée d'un certain intégrisme, pour y parvenir. Que les politiques de tout bord n'aient-ils pas découvert plus tôt que cela n'est pas l'apanage d'une religion ?

Au cours de ces années, nous avons multiplié les expressions publiques, les recours juridiques contre les financements illégaux des établissements privés ou contraires à la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

Nul ne pourra davantage nous prendre en défaut **sur le terrain des libertés et des droits de l'Homme en France ou dans le monde** : immigration, code de la nationalité, libertés des peuples, Apartheid, Moyen-Orient etc.. Mais ceci, comme disait Louis Astre, c'est justement toute l'histoire, tout le sens toute l'originalité du syndicalisme de la FEN.

Pourtant, c'est vrai, malgré la mise ne place des IUFM, malgré l'égalité enfin reconnue dans la formation et la rémunération des personnels de la maternelle au baccalauréat, nous n'avons pas réussi à faire vraiment valoir toutes nos idées sur l'éducation. Et c'est bien là le drame. Mais cet échec n'est-il pas aussi le produit de l'affrontement entre deux conceptions de l'école qui traversent la société et qui historiquement nous avaient opposés avec notre principale minorité, conceptions entre lesquelles la gauche n'a toujours pas su choisir. Sous cet aspect la scission ne changeait rien.

Par contre casser l'image que la FEN s'était construite sur ce champ est une faute qui se paie encore et là, nous sommes les seuls responsables !

L'avenir appartient à d'autres générations. Mais une véritable démocratie ne saurait exister sans un syndicalisme fort capable d'imposer de nouvelles règles dans le dialogue social. C'est sans doute un long chemin et le débat sur l'unité ou le pluralisme syndical n'est pas clos. Une chose me paraît cependant certaine, le paysage syndical français toujours aujourd'hui morcelé, éclaté n'est pas gage d'avenir. Mais pour le faire évoluer il faut s'attacher à construire des organisations fortes dans tous les secteurs, avec des projets clairs. Le réformisme n'a de sens que s'il se fixe un horizon compris de tous. L'avenir de l'UNSA est certes lié à son développement dans le secteur privé par des fédérations de branches représentatives. C'est bien pourquoi elle ne saurait se dispenser d'une fédération puissante dans le secteur de l'éducation, tant le rôle des personnels de ce secteur est déterminant pour l'avenir de la nation et de la démocratie car tout commence à l'école et parce qu'enfin l'éducation tout au long de la vie est devenue une évidence.

Ah ! J'allais oublier, à Rennes le rapport d'activité de la FEN fut approuvé à 98,16 % des mandats.

INDEX des SIGLES

SIGLES	
ABOP	Syndicat des enseignants des Pays Bas
AE	Adjoint d'enseignement
AFP	Agence France-Presse
AFT	American federation of teachers (membre de l'AFL-CIO)
ALEFPA	Association laïque pour l'éducation la formation professionnelle des adolescents
ANATEEP	Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public
APAJH	Fédération d'associations pour adultes et jeunes handicapés
ATOSS	Agents Techniciens et Ouvriers des Services
BEP	Brevet d'enseignement professionnel
BFN	Bureau fédéral national
CAMIF	Coopérative des adhérents de la MAIF
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CASDEN	Caisse d'aide et de solidarité de l'éducation nationale –Banque populaire
CASU	Conseiller d'administration scolaire et universitaire
CC	Cours complémentaire
CCOMCEN	Comité de coordination des œuvres mutualistes complémentaires de l'EN
CDAL	Comité départemental d'action laïque
CE	Conseiller d'éducation
CEG	Collège d'enseignement général
CEMEA	Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation actives
CES	Conseil Economique et social
CES	Confédération européenne des syndicats
CES	Collège d'enseignement secondaire
CET	Collège d'enseignement technique
CFDT	Confédération française démocratique du travail
CFE-CGC	Confédération française de l'encadrement – conf. générale des cadres
CFN	Conseil fédéral national
CFTC	Confédération française des travailleurs chrétiens
CGT	Confédération générale du travail
CGT-FO	Confédération générale du travail –Force ouvrière
CISL	Confédération internationale des syndicats libres
CMOPE	Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante
CNAFAL	Confédération nationale des associations familiales laïques
CNAL	Comité national d'action laïque
CNPF	Conseil national du patronat français
CPA	Cessation progressive d'activité
CPE	Conseiller principal d'éducation
CSEN puis CSE	Conseil supérieur de l'éducation nationale Conseil supérieur de l'éducation
CSFP	Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat
CSG	Contribution sociale généralisée
CSL	Confédération des syndicats libres
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
EE	Ecole émancipée
EFN	Exécutif fédéral national
EP	Enseignement public
EPLE	Etablissement public local d'enseignement
EPS	Education physique et sportive
FAT	Fédération autonome des transports
FCPE	Fédération des conseils de parents d'élèves
FEN	Fédération de l'éducation nationale
FGAF	Fédération générale autonome des fonctionnaires
FGR	Fédération générale des retraités
FGSOA	Fédération générale des syndicats de salariés des organisations professionnelles de l'agriculture et des industries agroalimentaires
FIDL	Fédération indépendante et démocratique des lycéens
FMC	Fédération maîtrise et cadres de la SNCF
FRANCAS	Francs et Franches camarades
FSU	Fédération syndicale unitaire
FUO	Front unique ouvrier
GEW	Syndicat des enseignants de RFA puis d'Allemagne (membre du DGB)

ICEM	Institut coopératif de l'école moderne
IE	Internationale de l'éducation
IFOP	Institut français d'opinion publique
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
IVG	Interruption volontaire de grossesse
JPA	Jeunesse au plein air
LEP	Lycée d'enseignement professionnel
LFEEP	Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente
MAE	Mutuelle assurance élèves
MAIF	Mutuelle assurance des instituteurs de France
MEN	Ministère de l'éducation nationale
MLF	Mission laïque française
MOCEN	Mutuelle des œuvres complémentaires de l'éducation nationale
MRIFEN	Mutuelle retraite
NEA	National education association (USA)
ONU	Organisation des Nations Unies
PC	Parti communiste
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège
PEP	Pupilles de l'école publique
PLP	Professeur de lycée professionnel
PS	Parti socialiste
PSIEGP	Pour un syndicalisme indépendant de l'Etat, du gouvernement et des partis
PUMSUD	Pour un mouvement syndical uni et démocratique
SD	Section départementale
SG	Secrétaire général
SGASU	Secrétaire général de l'administration scolaire et universitaire
SGEN	Syndicat général de l'éducation nationale (CFDT)
SN	Syndicat national
SNAEN	Syndicat national des agents de l'éducation nationale
SNAP-FNSP	Syndicat national de la fédération nationale des sciences politiques
SNCS	Syndicat national des chercheurs scientifiques
SNDEN	Syndicat national des directeurs d'écoles normales
SNEEPS	Syndicat national de l'enseignement et de l'éducation physique et sportive
SNEP	Syndicat national des professeurs d'éducation physique
SNES	Syndicat national des enseignements du second degré
SNESup	Syndicat national de l'enseignement supérieur
SNET	Syndicat national de l'enseignement technique
SNETAA	Syndicat national de l'enseignement technique et de l'apprentissage autonome
SNETAP	Syndicat national de l'enseignement technique agricole public
SNETAP	Syndicat national de l'enseignement technique agricole public
SNETP-CGT	Syndicat national de l'enseignement technique et professionnel CGT
SNIE	Syndicat national des intendants de l'EN
SNI-PEGC	Syndicat national des instituteurs et professeurs d'enseignement général des collèges
SNMSU	Syndicat national des médecins scolaires et universitaires
SNPDES	Syndicat national des personnels de direction des établissements secondaires
SNPEN	Syndicat national des professeurs d'écoles normales
SNPES	Syndicat national de l'éducation surveillée
SNP-IUFM	Syndicat national des professeurs d'IUFM
SNPSY-EN	Syndicat national des psychologues de l'éducation nationale
SNPTES	Syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur
SNUI	Syndicat unifié des impôts
SPIE	Secteur professionnel international de l'enseignement (de la CISL)
SR	Section régionale
TGI	Tribunal de grande instance
UA	Unité et action
UFF-UNSA	Union des fédérations de fonctionnaires de l'UNSA
UID	Unité indépendance et démocratie
UID-R	Unité indépendance démocratie et rénovation
UIMM	Union des industries métallurgiques et minières
UNEF-ID	Union nationale des étudiants de France – indépendante et démocratique
UNSA	Union nationale des syndicats autonomes
US	Université syndicaliste
USFEN	Union sportive de la FEN

Aigueperse Henri (centre) : 20, 62, 85, 114
Alaphilippe Gérard : 59
André Robert : 121
Andreau Jean-Louis : 45, 46, 48, 49, 52, 56, 92, 121
Andrieux Jean : 34, 37, 59
Angénieux Françoise : 113
Antoine Dominique : 104
Arrabal Fernando : 47
Astre Louis : 4, 8, 13, 41, 114, 154
Aubry Martine : 74
Baez Joan : 47
Balladur Edouard : 3, 95, 99, 101, 116, 117, 120, 124
Barbarant Jean-Claude : 21, 22, 23, 24, 25, 48, 49, 52, 55, 56, 57, 60, 62, 76, 82, 85, 86, 87, 96, 109, 114, 115, 118, 125, 144
Baro Hervé : 25, 54, 115, 136, 138, 140
Bayrou François : 3, 9, 85, 96, 100, 101, 104, 105, 106, 107, 108, 116, 118, 127, 133, 144
Bechtel Marie-Françoise : 106
Bècle Christian : 62
Beltran Raymond : 37, 39
Bérégovoy Pierre : 78, 98
Bergeron André : 12
Berthoin : 13
Beullac : 35
Blondel Marc : 99
Boisivon Pierre : 104
Bonissel : 33, 34
Baunay Yves : 59
Bory Jacques : 29, 58, 92, 93, 114
Bouchareissas Michel : 4, 8, 35, 56, 115
Brucy Guy : 8, 10, 13, 14, 20, 25, 32, 34, 36, 37, 40, 47, 49, 57, 75, 76, 77, 80, 81, 85, 86, 90
Brunhes Bernard : 74
Cambadelis Jean-Christophe : 35
Carié Francis : 42, 43, 93, 112, 114
Castel Alain : 114
Cerfontaine Jean-Yves : 15, 53, 54
Chaintron François : 36
Charpentier Michel : 27, 35, 36, 37, 38, 39, 43, 59, 60
Chauvet Alain : 56, 115
Chenet Joël : 15
Cheramy Robert : 41
Chevarin : 59, 60
Chirac Jacques : 3, 14, 18, 95, 124, 126, 127
Chotard Yvon : 48
Cloupet : 2, 84, 105
Condorcet : 16
Corbin Patrice : 106
Cornec Jean (fédération) : 116
Costa-Lascoux Jacqueline : 106
Cottave (rapport) : 74
Cresson Edith : 50, 52, 56, 57, 73, 78, 98
Darcos Xavier : 104
Dariulat Philippe : 35
de Villiers : 126
Debré Michel : 84
Denoix de Saint-Marc Renaud : 143
Deschamps Michel : 59
Devaquet Alain : 20
Duhamel Pierre-Mathieu : 135
Durafour Michel : 68, 70, 84, 89, 97, 99, 127
Estienne Jacques : 2, 18, 53, 59, 76, 77, 79, 80, 81, 90
Fabius Laurent : 61, 62, 95
Fauroux Roger : 127
Fayard Pierre : 55, 75, 82
Ferrier Nicole : 107
Finet Jeanne : 22, 23, 25
Forestier Denis : 10
Fouilloux Monique : 25, 43
Fournier Jacques : 35, 36, 39
Futrel Mary : 22, 95
Galsaglio Emile : 94
Gambetta Léon : 17
Gandois Jean : 124, 125
Gauthier Claude : 37
Georges Guy : 46, 47, 56, 115
Gonthier Patrick : 119
Gracia Emile : 22, 106, 119
Grosset Jean : 35
Guetta Jacques : 35, 36
Haby René : 13
Harris Bob : 22
Henry André : 14, 20, 23, 35, 36, 37, 41, 46, 47, 67, 95, 150, 153
Hourdin Hugues : 99
Huard Christian : 39, 53, 113
Jaurès Jean : 121
Jean-Paul II : 126
Jospin Lionel : 19, 25, 56, 61, 62, 68, 99, 113, 127
Juppé Alain : 3, 9, 74, 126, 130, 132, 133, 134, 135, 137, 138, 142, 143, 146, 147
Kaspar Jean : 124
Kaspi : 146
Khaldi Eddy : 4, 8, 84, 107
Krasucki Henri : 19
Kriegel Blandine : 106
Lamassoure Alain : 146
Lang Jack : 2, 84, 85, 100, 105
Langevin Paul : 17
Laroche- Brion Jacqueline : 25, 53, 97, 112, 114
Lauré Georges : 56
Lapeyre Roger : 10
Lavy Claude : 22, 23, 25, 48, 104, 105
Laxalt Jean-Michel : 22, 23, 25
Le Certua Jean-Paul : 54
Le Gal Martine : 4, 21, 22, 23, 25, 26, 35, 43, 44, 45, 47, 48, 49, 53, 56, 62, 84, 85, 87, 91, 94, 110, 111, 114, 120
Le Pen Jean-Marie : 126
Le Vert : 134
Léger Alain : 106
Levy Bernard-Henri : 47
Madelin Alain : 130, 132
Magnadas Pierre : 114
Maire Edmond : 13
Mairé Jacques : 20
Malcourant François : 20, 41, 110
Malgras Daniel : 145
Marangé James : 70, 153
Marie Jacques : 48
Marien Gérard : 54
Mauriac Claude : 47
Maurice Jacques : 148
Mauroy Pierre : 8, 14, 34, 124
Messaoudi Khalida : 52

Micheau Robert : 54
 Mitterrand François : 3, 8, 14, 41, 61, 97, 105, 124, 126
 Monory René : 14
 Mouchoux Alain : 53, 96
 Odent Guy : 58
 Oger Joël : 23, 25, 27, 28, 45, 53, 112, 113, 114
 Olive Alain : 95, 110, 114, 130, 135, 146, 150, 151
 Ottavi Michel : 39, 82, 83
 Ouliac André : 41, 67
 Ozouf Mona : 8
 Pabot Bernard : 37
 Pastre Aimé : 10
 Perben Dominique : 132
 Pommatau Jacques : 4, 10, 14, 18, 19, 20, 35, 36, 41, 42, 46, 47, 62, 96, 114, 153
 Pottier Eugène : 17
 Poulat Emile : 106
 Prost Antoine : 15, 16, 85, 106
 Puech Jean : 127
 Puffin Guy : 142, 147
 Quenet Maurice : 104
 Rafarin Jean Pierre : 5, 119
 Ripoché Yves : 2, 23, 25, 36, 46, 47, 52, 55
 Ritzenthaler Claude : 82, 96
 Rousseau Jean-Jacques : 16
 Roux Jean Paul : 3, 20, 25, 44, 45, 47, 48, 49, 52, 56, 57, 59, 68, 73, 85, 93, 110, 111, 114, 127
 Rouyer Jacques : 75
 Salvaing Pierrette : 27, 36
 Savary Alain : 8, 101
 Seguin Philippe : 145, 158
 Schleret Jean-Marie : 3, 116
 Schrameck Olivier : 106
 Shanker Albert : 22, 95
 Simbron Yannick : 2, 6, 10, 20, 23, 25, 27, 31, 34, 35, 36, 37, 38, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 77, 95, 110, 153
 Smithies Fred : 51
 Soisson Jean-Pierre : 68
 Sorel Alfred : 18, 58
 Szajnfeld Raphaël : 16
 Teulade René : 74, 97
 Thélot Claude : 127
 Toulemonde Bernard : 106
 Toussenet Pierre : 45, 59, 62, 65
 Tricoche Jean-Claude : 35, 54, 55, 73, 74, 113
 Ulmann Liv : 47
 Valentin Jean-Pierre : 96, 114, 119, 150
 Valière : 33, 34
 Van Loewen Fred : 95
 Vantejol Gabriel : 48
 Vaquin Henri : 43
 Vedel : 106, 107
 Vermeren Patrice : 106
 Veylit Michel : 43
 Vieira Claude : 23, 35, 41
 Vuailat Monique : 15, 18, 31, 44, 45, 50, 59, 60, 62, 63, 65, 66, 77, 87, 90
 Wallon Henri : 17
 Weber Louis : 52, 109
 Wunder Dieter : 96